Glossaire DmfA Consultation Answer

Version complète

Version: 2024/2

Date de publication: 30/05/2024

Date de mise en production: 01/07/2024

Liste de la version complète

Page de garde

Page de garde
Introduction

Introduction
Glossaire
90059 - Formulaire
00110 - STATUT DE L'ATTESTATION
00218 - DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
00297 - TYPE DU FORMULAIRE
00299 - HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
90082 - Référence
00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE
00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE
00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
90102 - Référence du fichier reçu
00106 - NOM DU FICHIER
00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE
00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
90154 - Formulaire original traité
00110 - STATUT DE L'ATTESTATION
00218 - DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
00297 - TYPE DU FORMULAIRE
00299 - HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
90155 - Référence traitée
00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE
00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE
00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
90176 - Rapport d'anomalies
00108 - IDENTIFIANT DE L'ERREUR
00235 - NOM DU TAG
00236 - VALEUR
00497 - GRAVITÉ DE L'ANOMALIE
00628 - LIBELLÉ DE L'ANOMALIE
90178 - Chemin
00011 - NUMÉRO ONSS
00012 - NOTION CURATELLE
00013 - ANNÉE - TRIMESTRE
00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE
00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE
00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00023 - NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
00037 - CODE TRAVAILLEUR
00043 - NUMÉRO D'OCCUPATION
00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
00061 - NUMÉRO DE LIGNE PRESTATION
00062 - CODE PRESTATION
00066 - NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION
00067 - CODE RÉMUNÉRATION
00068 - FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME
00069 - POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE
00079 - CODE COTISATION PRÉPENSION
00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION
00083 - TYPE DE COTISATION
00086 - CODE DÉDUCTION
00109 - NUMÉRO PPL
00131 - NUMÉRO D'ENTREPRISE UTILISATRICE
00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
00144 - NATURE DE L'INDEMNITÉ
00145 - DEGRÉ D'INCAPACITÉ
00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE
00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE
00228 - CODE NACE
00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
00615 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE

00616 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR
00617 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00780 - NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
00815 - NOTION EMPLOYEUR
00824 - NOTION TYPE D'ACCORD DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00825 - NOTION D'INTERRUPTION DE CARRIÈRE OU DE PRÉPENSION À MI-TEMPS
00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS
00827 - NOTION DE REMPLACEMENT CONFORME
00829 - NOTION D'ADAPTATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE OU DE L'ALLOCATION SOCIALE
00901 - MONTANT CALCULÉ PAR PERSONNE PHYSIQUE
00902 - MONTANT CALCULÉ PAR COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00910 - DATE DE DÉBUT
00940 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT LIÉ AU CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX
00955 - NUMÉRO DE SUITE COTISATION
00961 - TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC
00962 - CATÉGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC
00964 - DATE DE DÉBUT - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
00967 - NATURE DU SERVICE
00968 - CARACTÈRE DE LA FONCTION
00970 - DATE DE DÉBUT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00972 - DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETÉ PÉCUNIAIRE
00973 - RÉFÉRENCE DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT
00977 - RÉFÉRENCE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00978 - DATE DE DÉBUT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00993 - NUMÉRO DE SUITE DE L'ÉLÉMENT DE L'HISTORIQUE DE CARRIÈRE
01000 - NUMÉRO DE SUITE DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
01001 - NUMÉRO DE SUITE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
01002 - CODE DE L'ABSENCE NON SITUABLE
01004 - ANNÉE CIVILE
01006 - NUMÉRO DE SUITE EMPLOYEUR
01185 - NUMÉRO DE TVA
01250 - TYPE COMPENSATION EMPLOYEUR
01283 - TYPE ÉLÉMENT FINANCIER
01284 - CODE ÉLÉMENT FINANCIER

90201 - Déclaration employeur - Consultation
00011 - NUMÉRO ONSS
00012 - NOTION CURATELLE
00013 - ANNÉE - TRIMESTRE
00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE
00016 - CONVERSION EN RÉGIME 5
00109 - NUMÉRO PPL
00534 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA DÉCLARATION EMPLOYEUR
00609 - CODE RÉSULTAT DE LA RECHERCHE
00832 - NUMÉRO DE VERSION DE LA DÉCLARATION EMPLOYEUR
00852 - ENVOI DES ANOMALIES

90202 - Personne physique - Consultation
00023 - NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
00025 - NOM DU TRAVAILLEUR
00026 - PRÉNOM DU TRAVAILLEUR
00548 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
00549 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE
00609 - CODE RÉSULTAT DE LA RECHERCHE
00615 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE
00620 - NUMÉRO DE VERSION DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE

90204 - Ligne travailleur - Consultation
00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
00037 - CODE TRAVAILLEUR
00038 - DATE DE DÉBUT DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
00039 - DATE DE FIN DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
00040 - NOTION FRONTALIER
00041 - ACTIVITÉ PAR RAPPORT AU RISQUE
00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
00411 - CODE ACTION
00425 - CODE ASSUJETTISSEMENT
00574 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00610 - NUMÉRO DE VERSION LIGNE TRAVAILLEUR
00616 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR

90216 - Cotisation non liée à une personne physique - Consultation
00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE

00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00021 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00022 - MONTANT DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00411 - CODE ACTION
00425 - CODE ASSUJETTISSEMENT
00609 - CODE RÉSULTAT DE LA RECHERCHE
00611 - NUMÉRO DE VERSION COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
90226 - Occupation de la ligne travailleur - Consultation
00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
00043 - NUMÉRO D'OCCUPATION
00044 - DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION
00045 - DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
00047 - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL
00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
00049 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE
00050 - TYPE DU CONTRAT
00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
00052 - MESURE DE PROMOTION DE L'EMPLOI
00053 - STATUT DU TRAVAILLEUR
00054 - NOTION PENSIONNÉ
00055 - TYPE D'APPRENTISSAGE
00056 - MODE DE RÉMUNÉRATION
00057 - NUMÉRO DE FONCTION
00059 - CLASSE DU PERSONNEL VOLANT
00060 - ENSEIGNEMENT - MODE PAIEMENT
00228 - CODE NACE
00411 - CODE ACTION
00617 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00619 - NUMÉRO DE VERSION DE L'OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00625 - JUSTIFICATION DES JOURS
01195 - NUMÉRO D’IDENTIFICATION DU NAVIRE
01199 - CLASSE DU PERSONNEL
01203 - NOMBRE MOYEN D'HEURES SUBSIDIÉES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
90227 - Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action
00061 - NUMÉRO DE LIGNE PRESTATION
00062 - CODE PRESTATION
00063 - NOMBRE DE JOURS DE LA PRESTATION
00064 - NOMBRE D'HEURES DE LA PRESTATION
00065 - NOMBRE DE MINUTES DE VOL
00411 - CODE ACTION
90228 - Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action
00066 - NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION
00067 - CODE RÉMUNÉRATION
00068 - FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME
00069 - POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE
00070 - RÉMUNÉRATION
00411 - CODE ACTION
90229 - Déduction occupation - Action
00086 - CODE DÉDUCTION
00088 - BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION
00089 - MONTANT DE LA DÉDUCTION
00090 - DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION
00091 - NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA
00092 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE
00093 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION
00094 - ORIGINE DE L'ATTESTATION
00411 - CODE ACTION
90230 - Cotisation due pour la ligne travailleur - Action
00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION
00083 - TYPE DE COTISATION
00084 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION
00085 - MONTANT DE LA COTISATION
00411 - CODE ACTION
00896 - DATE PREMIÈRE EMBAUCHE
90231 - Déduction ligne travailleur - Action
00086 - CODE DÉDUCTION
00088 - BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION
00089 - MONTANT DE LA DÉDUCTION
00090 - DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION
00091 - NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA

00092 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE
00093 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION
00094 - ORIGINE DE L'ATTESTATION
00411 - CODE ACTION
90232 - Détail données déduction ligne travailleur - Action
00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
00141 - MONTANT DE LA DÉDUCTION - DÉTAIL
00142 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT DE TRAVAIL
00143 - DATE D'ORIGINE DU DROIT
00147 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN AVANT LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
00148 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN APRÈS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
00411 - CODE ACTION
90233 - Cotisation travailleur statutaire licencié - Action
00071 - RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
00072 - COTISATION RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
00073 - NOMBRE DE JOURS DE RÉFÉRENCE
00127 - DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT
00129 - DATE DE FIN DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT
00411 - CODE ACTION
90234 - Cotisation travailleur étudiant - Action
00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
00076 - RÉMUNÉRATION ÉTUDIANT
00077 - COTISATION ÉTUDIANT
00078 - NOMBRE DE JOURS ÉTUDIANT
00411 - CODE ACTION
01158 - NOMBRE D'HEURES ÉTUDIANT
90235 - Cotisation travailleur prépensionné - Action
00079 - CODE COTISATION PRÉPENSION
00080 - NOMBRE DE MOIS PRÉPENSION
00081 - COTISATION PRÉPENSION
00411 - CODE ACTION
90236 - Indemnité AT-MP - Action
00144 - NATURE DE L'INDEMNITÉ
00145 - DEGRÉ D'INCAPACITÉ
00146 - MONTANT DE L'INDEMNITÉ
00411 - CODE ACTION
90251 - Détail données déduction occupation - Action
00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
00143 - DATE D'ORIGINE DU DROIT
00147 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN AVANT LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
00148 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN APRÈS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
00411 - CODE ACTION
00914 - DATE D'EXPIRATION DU DROIT
90295 - Véhicule de société - Action
00411 - CODE ACTION
00780 - NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
00781 - NUMÉRO DE PLAQUE
00782 - NUMÉRO DE VERSION VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
01217 - VÉHICULE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
90314 - Occupation - Informations - Action
00197 - NOMBRE DE JOURS DE VACANCES
00411 - CODE ACTION
00728 - DATE À LAQUELLE UN MEMBRE DU PERSONNEL NOMMÉ EST MALADE DEPUIS 6 MOIS OU PLUS
00794 - MESURES POUR LE NON MARCHAND
00795 - EXTRA
00812 - SALAIRE HORAIRE
00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS
00862 - SALAIRE HORAIRE EN MILLIÈMES D'EURO
00893 - PERSONNEL MIS À DISPOSITION
01010 - NOMBRE DE JOURS SALAIRE GARANTI PREMIÈRE SEMAINE
01011 - RÉMUNÉRATION BRUTE PAYÉE EN CAS DE MALADIE
01012 - DISPENSE DE DÉCLARATION DES DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
01013 - DÉROGATION RÉGIME DE PENSION COMPLÉMENTAIRE
01063 - DONNÉE DE CONTRÔLE - OBLIGATION
01092 - DATE DE NOMINATION À TITRE DÉFINITIF
01148 - DATE D'ATTRIBUTION DU NOUVEAU POSTE MARIBEL SOCIAL
01176 - COTISATION PENSION DU SECTEUR PUBLIC POUR TRAVAILLEURS STATUTAIRES - BASE DE CALCUL DÉROGATOIRE
01194 - MESURE CARRIÈRE
01215 - DÉTAIL SECTEUR
01216 - BUDGET MOBILITÉ

01232 - NOMBRE D'HEURES DE CONGÉ FORMATION FLAMAND
01237 - AIDE RÉGIONALE À L'EMPLOI
01243 - COTISATION PATRONALE DESTINÉE AUX MESURES D'EMPLOYABILITÉ
01270 - SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉ
01271 - NOTION FLEXI
90338 - Indemnité complémentaire - Action
00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
00228 - CODE NACE
00411 - CODE ACTION
00749 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DU REMPLAÇANT
00815 - NOTION EMPLOYEUR
00823 - DATE DU PREMIER OCTROI DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00824 - NOTION TYPE D'ACCORD DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00825 - NOTION D'INTERRUPTION DE CARRIÈRE OU DE PRÉPENSION À MI-TEMPS
00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS
00827 - NOTION DE REMPLACEMENT CONFORME
00853 - MESURES PRÉVUES EN CAS DE REPRISE DU TRAVAIL
00949 - TYPE DE DÉBITEUR
00950 - NOMBRE DE PARTIES DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00951 - DATE DE NOTIFICATION DU PRÉAVIS
00952 - NOTION D'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ OU EN RESTRUCTURATION
00953 - DATE DE DÉBUT DE RECONNAISSANCE
00954 - DATE DE FIN DE RECONNAISSANCE
90339 - Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION
00083 - TYPE DE COTISATION
00085 - MONTANT DE LA COTISATION
00411 - CODE ACTION
00829 - NOTION D'ADAPTATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE OU DE L'ALLOCATION SOCIALE
00830 - MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00831 - NOMBRE DE MOIS - INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00892 - NOTION DE CAPITALISATION
00955 - NUMÉRO DE SUITE COTISATION
00956 - MONTANT THÉORIQUE DE L'ALLOCATION SOCIALE
00957 - DÉCIMALES POUR LE NOMBRE DE MOIS
00958 - NOMBRE DE JOURS - MOIS INCOMPLET
00959 - MOIS INCOMPLET - RAISON
00960 - NOTION D'APPLICATION DU PLANCHER
01129 - CODE PÉRIODE
90423 - Données de l'occupation relatives au secteur public - Action
00411 - CODE ACTION
00961 - TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC
00962 - CATÉGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC
00963 - DÉNOMINATION DU GRADE OU DE LA FONCTION
00964 - DATE DE DÉBUT - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
00965 - DATE DE FIN - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
00966 - RÔLE LINGUISTIQUE
00967 - NATURE DU SERVICE
00968 - CARACTÈRE DE LA FONCTION
00969 - MOTIF DE FIN DE LA RELATION STATUTAIRE
90424 - Traitement barémique - Action
00411 - CODE ACTION
00970 - DATE DE DÉBUT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00971 - DATE DE FIN DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00972 - DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETÉ PÉCUNIAIRE
00973 - RÉFÉRENCE DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT
00974 - MONTANT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00975 - NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE
00976 - NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE - TRAITEMENT BARÉMIQUE COMPLET
01235 - NOTION TRAITEMENT BARÉMIQUE RÉDUIT
90425 - Supplément de traitement - Action
00411 - CODE ACTION
00977 - RÉFÉRENCE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00978 - DATE DE DÉBUT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00979 - DATE DE FIN DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00980 - MONTANT DE BASE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00981 - POURCENTAGE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00982 - NOMBRE D'HEURES OU DE PRESTATIONS
00983 - MONTANT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
90439 - Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations - Action
00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL

00411 - CODE ACTION
01030 - POURCENTAGE DE LA MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
90579 - Activation - Informations - Action
00411 - CODE ACTION
01191 - DATE DE DÉBUT DISPENSE DE PRESTATIONS
01192 - DATE DE DÉBUT SITUATION DE FORMATION
01193 - SITUATION DE FORMATION
01244 - STATUT DE LA PARTIE ACTIVATION
90591 - Deuxième pilier de pension - Informations - Action
00411 - CODE ACTION
00966 - RÔLE LINGUISTIQUE
01219 - ANNÉE ET MOIS DE RÉFÉRENCE
01220 - TRAITEMENT MENSUEL
01221 - SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT ET BONIFICATION MENSUELS
01222 - ALLOCATION DE FOYER ET RÉSIDENCE MENSUELLE
90602 - Compensation employeur - Consultation
00411 - CODE ACTION
00425 - CODE ASSUJETTISSEMENT
01250 - TYPE COMPENSATION EMPLOYEUR
01251 - MONTANT DE LA COMPENSATION
01252 - COMPENSATION EMPLOYEUR - EXCEPTION
01253 - NUMÉRO DE VERSION COMPENSATION EMPLOYEUR
90604 - Entreprise utilisatrice - Action
00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
00131 - NUMÉRO D'ENTREPRISE UTILISATRICE
00153 - DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE UTILISATRICE
00411 - CODE ACTION
01185 - NUMÉRO DE TVA
01254 - NOMBRE DE CONTRATS JOURNALIERS SUCCESSIFS
90605 - Adresse - Action
00411 - CODE ACTION
00517 - RUE
00518 - NUMÉRO DE L'ADRESSE
00519 - BOÎTE AUX LETTRES
00520 - CODE POSTAL
00522 - COMMUNE
00523 - CODE PAYS

Annexe

1 - Codes communes - Code INS
2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues
3 - Valeurs autorisées pour le "type de cotisation" en fonction des codes travailleurs cotisations
4 - Liste des codes déductions
6 - Activité par rapport au risque
7 - Codification des rémunérations
8 - Codification des données de temps de travail
9 - Numéros de fonction du personnel déclaré au forfait suivant l'indice de catégorie de l'employeur
10 - Codification des indemnités pour les catégories employeurs 027 et 028
11 - Identification du formulaire
21 - Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur
24 - TABLE DE CONVERSION - ASCII - codepage 850
28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL
29 - Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL
30 - Liste générale des codes anomalies
31 - Liste des codes NACE
32 - Codification des rémunérations APL
33 - Liste des codes déductions APL
35 - Mesure de promotion de l'emploi
36 - Mesure de promotion de l'emploi APL
37 - Valeurs autorisées pour le "type de cotisation" en fonction des codes travailleurs et des catégories d’employeur
38 - Numéros de fonction du personnel déclaré au forfait APL
42 - Nomenclature des types d’institutions du secteur public
43 - Nomenclature des catégories de personnel du secteur public
44 - Mesures de réorganisation du travail
45 - Nomenclature des Classes du personnel
46 - Détail secteur
Dmfas02 - Détail des données pour les déductions

Bloc fonctionnel

90059 - Formulaire
90082 - Référence
90102 - Référence du fichier reçu

90154 - Formulaire original traité
90155 - Référence traitée
90176 - Rapport d'anomalies
90178 - Chemin
90201 - Déclaration employeur - Consultation
90202 - Personne physique - Consultation
90203 - DmfAConsultationAnswer
90204 - Ligne travailleur - Consultation
90216 - Cotisation non liée à une personne physique - Consultation
90226 - Occupation de la ligne travailleur - Consultation
90227 - Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action
90228 - Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action
90229 - Déduction occupation - Action
90230 - Cotisation due pour la ligne travailleur - Action
90231 - Déduction ligne travailleur - Action
90232 - Détail données déduction ligne travailleur - Action
90233 - Cotisation travailleur statutaire licencié - Action
90234 - Cotisation travailleur étudiant - Action
90235 - Cotisation travailleur prépensionné - Action
90236 - Indemnité AT-MP - Action
90251 - Détail données déduction occupation - Action
90295 - Véhicule de société - Action
90314 - Occupation - Informations - Action
90338 - Indemnité complémentaire - Action
90339 - Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
90423 - Données de l'occupation relatives au secteur public - Action
90424 - Traitement barémique - Action
90425 - Supplément de traitement - Action
90439 - Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations - Action
90579 - Activation - Informations - Action
90591 - Deuxième pilier de pension - Informations - Action
90602 - Compensation employeur - Consultation
90604 - Entreprise utilisatrice - Action
90605 - Adresse - Action

DmfA Consultation Answer - Introduction

Version: 2024/2

Date de publication:
30/05/2024
Contenu de l'introduction:

Consultation d'une déclaration trimestrielle pour les employeurs affiliés à l'ONSS ou à l'ONSSAPL (DmfAConsultationRequest / Answer)

Lorsqu'un employeur (ou son mandataire) souhaite introduire une déclaration de modification en lot (via le message structuré « DmfAUpdate » ou « DmfAPPLUpdate » selon que l'employeur est affilié à l'ONSS ou à l'ONSSAPL), il doit être attentif aux contraintes suivantes :

- D'une part, les modifications doivent toujours porter sur la **dernière situation des données**.[1]
- D'autre part, le déclarant doit toujours accompagner sa déclaration de modification des **identifiants techniques** permettant de rechercher les données à modifier.

Au besoin, **ces informations sont disponibles sur demande**. L'employeur (ou son mandataire) introduit alors une demande de consultation (via le message structuré « DmfAConsultationRequest »), et la réponse lui est transmise peu après (sous forme du message structuré « DmfAConsultationAnswer »).

La demande de consultation – « DmfAConsultationRequest »

Le schéma autorise plusieurs types de consultation :

1. **Consultation de la déclaration complète.** Dans ce cas, seules les informations du bloc fonctionnel « Déclaration employeur – Identification » doivent être transmises.
2. **Consultation des données relatives à une (ou plusieurs) personne(s) physique(s).** Dans ce cas, les données du bloc fonctionnel « Déclaration employeur – Identification » doivent être reprises ainsi que le(les) NISS de la (des) personne(s) physique(s) à consulter (à défaut du NISS, les données complètes permettant d'identifier la personne physique : cf. glossaire).
3. **Consultation des données relatives à une (ou plusieurs) cotisation(s) non liée(s) à une personne physique.** Dans ce cas, les données du bloc fonctionnel « Déclaration employeur – Identification » doivent être reprises ainsi que la(les) catégorie(s) et code(s) travailleur(s) de la (des) cotisation(s) non liée(s) à une personne physique à consulter.
4. Combinaison 2. et 3.

Pour consulter les informations relatives aux **véhicules de société**, l'employeur a deux possibilités : consulter, soit la déclaration complète, soit la cotisation non liée à une personne physique de code travailleur 862.

A partir du trimestre 2007/1, l'employeur a la possibilité de recevoir les anomalies qui restent à corriger pour les éléments dont il demande la consultation. La zone 00852 « Envoi des anomalies » du bloc fonctionnel 90198 « Déclaration employeur – Identification » est prévue à cet effet[2].

La réponse à une demande de consultation – « DmfAConsultationAnswer »

Si la demande de consultation est traitable, elle débouche sur l'envoi d'une réponse reprenant les informations voulues[3].

Cette réponse reprendra les données de la déclaration, soit entièrement, soit partiellement, selon le type de demande envoyé (cf. ci-dessus).

Si l'employeur en a fait la demande, les anomalies à corriger lui sont communiquées pour chaque élément repris dans la réponse[4].

---

[1] Attendu que les données peuvent également être modifiées par les institutions de sécurité sociale, le déclarant ne dispose pas toujours de la dernière situation effectivement connue en base de données.

[2] La présence de la zone « Envoi des anomalies » est facultative dans la demande de consultation. Si elle n'est pas renseignée, on considère que la consultation des anomalies n'est pas requise.

[3] Si la demande de consultation n'est pas traitable (ou si l'employeur n'est pas autorisé à faire la consultation en question), une notification négative est envoyée à l'employeur. Si la demande de consultation est traitable, aucune notification n'est envoyée, mais la réponse fait office de notification positive.

[4] La zone « Envoi des anomalies » est transmise dans la réponse uniquement si l'employeur a demandé la consultation des anomalies. Si l'employeur n'a pas demandé les anomalies, la zone « Envoi des anomalies » n'est pas présente dans la réponse, afin d'assurer une compatibilité ascendante, permettant à ceux qui ne souhaitent pas utiliser la fonctionnalité de ne pas modifier leurs programmes.

NUMERO DE ZONE: 00110	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

STATUT DE L'ATTESTATION
(Label XML : AttestationStatus)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire; Formulaire original traité
Code(s): 90059; 90154
Label(s) xml: Form; HandledOriginalForm

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = Original
1 = Modification
2 = Duplicata
3 = Annulation
4 = Révision
5 = Rappel
6 = Clôture
7 = Modification de l'original version papier
8 = Copie
0 pour les réponses à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00110-001	B
Non numérique	00110-002	B
Pas dans le domaine de définition	00110-008	B
Erreur de cardinalité	00110-090	B
Longueur incorrecte	00110-093	B
Non admis	00110-146	B

NUMERO DE ZONE: 00218	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
(Label XML : FormCreationDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Formulaire; Formulaire original traité
Code(s): 90059; 90154
Label(s) xml: Form; HandledOriginalForm

DESCRIPTION:

Date à laquelle le formulaire est créé.

DOMAINE DE DEFINITION:

AAAA est un élément de [année en cours -1 ; année en cours] ;
La date ne peut pas se trouver dans le futur.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00218-001	B
Pas dans le domaine de définition	00218-008	B
Invalide	00218-003	B
Longueur incorrecte	00218-093	B
Non admis	00218-146	B
Erreur de cardinalité	00218-090	B

NUMERO DE ZONE: 00296	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
(Label XML : Identification)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire; Formulaire original traité
Code(s): 90059; 90154
Label(s) xml: Form; HandledOriginalForm

DESCRIPTION: Zone qui décrit la teneur d'un formulaire.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 11 - Identification du formulaire.

DMFADB quand la zone concerne la réponse à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle (bloc 90059 Form).
DMFAREQ quand la zone concerne la demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle (bloc 90154 HandledOriginalForm).

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 7
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00296-001	B
Pas dans le domaine de définition	00296-008	B
Longueur incorrecte	00296-093	B
Non admis	00296-146	B
Erreur de cardinalité	00296-090	B

NUMERO DE ZONE: 00297	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

TYPE DU FORMULAIRE
(Label XML : TypeForm)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire; Formulaire original traité
Code(s): 90059; 90154
Label(s) xml: Form; HandledOriginalForm

DESCRIPTION: Le type indique la nature du formulaire électronique.

DOMAINE DE DEFINITION:
RE = REQUEST - le formulaire contient une demande de renseignements
PA = PROVISIONAL ANSWER - le formulaire contient une réponse provisoire à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements
FA = FINAL ANSWER - le formulaire contient une réponse définitive à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements
LA = LIMITED ANSWER - le formulaire contient une réponse limitée à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements
SU = SUBMISSION - le formulaire communique des renseignements

FA quand la zone concerne la réponse à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle (bloc 90059 Form).
RE quand la zone concerne la demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle (bloc 90154 HandledOriginalForm).

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00297-001	B
Pas dans le domaine de définition	00297-008	B
Longueur incorrecte	00297-093	B
Non admis	00297-146	B
Erreur de cardinalité	00297-090	B

NUMERO DE ZONE: 00299	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
(Label XML : FormCreationHour)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire; Formulaire original traité
Code(s): 90059; 90154
Label(s) xml: Form; HandledOriginalForm

DESCRIPTION: Moment précis, exprimé en heures, minutes, secondes et millièmes de secondes.

DOMAINE DE DEFINITION:
HH est un élément de [00;23]
MM est un élément de [00;59]
SS est un élément de [00;59]
SSS un élément de [000;999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 12
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: HH:MM:SS.SSS
. HH sont les heures
. MM sont les minutes
. SS sont les secondes
. SSS sont les millièmes de secondes

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00299-001	B
Invalide	00299-003	B
Longueur incorrecte	00299-093	B
Non admis	00299-146	B
Erreur de cardinalité	00299-090	B

NUMERO DE ZONE: 00221	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

TYPE DE LA RÉFÉRENCE
(Label XML : ReferenceType)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Référence traitée; Référence; Chemin
Code(s): 90155; 90082; 90178
Label(s) xml: HandledReference; Reference; Path

DESCRIPTION: Indique sur quoi porte la référence (00222 Numéro de référence) : sur cette déclaration, sur une déclaration qui est apparentée à cette déclaration ou sur un ensemble de déclarations (= un dossier) auquel appartient cette déclaration, sur cette demande, sur ce formulaire.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = la référence porte sur un formulaire précédemment échangé n'ayant pas la même identification (voir annexes 11/302) et qui est en rapport avec le présent formulaire
1 = la référence porte sur ce formulaire
2 = la référence est un numéro de dossier et porte sur le dossier (= ensemble de déclarations) auquel appartient cette déclaration ou auquel appartient ce formulaire
3 = la référence porte sur un formulaire précédemment échangé ayant la même identification (voir annexes 11/302) et qui est en rapport avec le présent formulaire, par exemple : la référence porte sur la déclaration qui doit être annulée par cette déclaration, ou sur la déclaration qui doit être remplacée par cette déclaration, ou sur la déclaration qui fait l'objet de modifications, ou sur la déclaration qui est à l'origine de la création de ce formulaire...
4 = la référence porte sur une déclaration dans un autre scénario qui est apparentée à cette déclaration
5 = la référence porte sur une demande
6 = la référence porte sur une déclaration refusée
7 = la référence porte sur l'employeur mentionné dans cette déclaration
8 = la référence porte sur le travailleur mentionné dans cette déclaration
9 = la référence est une communication structurée qui doit être utilisée dans le cadre d'un payement et porte sur ce formulaire
10 = la référence se rapporte au bloc fonctionnel auquel elle est liée
1 pour les réponses à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique

"Longueur" est modifiée:

LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00221-001	B
Non numérique	00221-002	B
Pas dans le domaine de définition	00221-008	B
Longueur incorrecte	00221-093	B
Non admis	00221-146	B
Erreur de cardinalité	00221-090	B

NUMERO DE ZONE: 00222	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE
(Label XML : ReferenceNbr)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Référence du fichier reçu; Référence traitée; Référence; Chemin
Code(s): 90102; 90155; 90082; 90178
Label(s) xml: FileReference; HandledReference; Reference; Path

DESCRIPTION: Le numéro de référence.

DOMAINE DE DEFINITION:
Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 20 positions.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 64
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00222-001	B
Longueur incorrecte	00222-093	B
Non admis	00222-146	B
Erreur de cardinalité	00222-090	B
Identification du formulaire référencé par ce numéro de ticket n'est pas du type attendu	00222-191	B
Une réponse valide a déjà été reçue ou une réponse non permise a été reçue pour le formulaire auquel fait référence ce document	00222-197	B

NUMERO DE ZONE: 00298	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
(Label XML : ReferenceOrigin)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Référence du fichier reçu; Référence traitée; Référence; Chemin
Code(s): 90102; 90155; 90082; 90178
Label(s) xml: FileReference; HandledReference; Reference; Path

DESCRIPTION: Valeur indiquant la source authentique d'un numéro de référence.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = le numéro de référence est attribué par un déclarant ou demandeur (une entreprise, un secrétariat social, un développeur de logiciels, ...)
2 = le numéro de ticket attribué par la Sécurité Sociale, identifiant de manière unique une déclaration , une demande ou une réponse
3 = le numéro de référence est attribué par un secteur de la Sécurité Sociale
4 = le numéro de référence est attribué par le service ePost
5 = le numéro de référence est attribué par la BCSS
6 = le numéro de référence est attribué par le système d'archivage (DOC-ID)
7 = le numéro de référence est attribué par le DSP à un fichier archivé (DSP-ID)
8 = le numéro de référence est un "Universally Unique Identifier" (= UUID)

1 ou 2 pour les réponses à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00298-001	B
Non numérique	00298-002	B
Pas dans le domaine de définition	00298-008	B
Longueur incorrecte	00298-093	B
Non admis	00298-146	B
Erreur de cardinalité	00298-090	B

NUMERO DE ZONE: 00106	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOM DU FICHIER
(Label XML : FileName)

BLOC FONCTIONNEL: Référence du fichier reçu
Code(s): 90102
Label(s) xml: FileReference

DESCRIPTION: Nom du fichier.
Nom du fichier concerné par la réponse.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 64

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00106-001	B
Erreur de cardinalité	00106-090	B
Longueur incorrecte	00106-093	B
Non admis	00106-146	B

NUMERO DE ZONE: 00108	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

IDENTIFIANT DE L'ERREUR
(Label XML : ErrorID)

BLOC FONCTIONNEL: Rapport d'anomalies
Code(s): 90176
Label(s) xml: AnomalyReport

DESCRIPTION: Identifiant de l'erreur.

DOMAINE DE DEFINITION: Donnée alphanumérique composée de deux nombres séparés par un tiret.
Les 5 premiers chiffres indiquent la zone ou le BF sur lequel porte l'anomalie et les 3 derniers chiffres indiquent le type d'anomalie. Pour ces derniers, voir annexe 30 - Liste générale des codes anomalies.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00235	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOM DU TAG
(Label XML : TagName)

BLOC FONCTIONNEL: Rapport d'anomalies
Code(s): 90176
Label(s) xml: AnomalyReport

DESCRIPTION: Nom du tag XML où l'erreur s'est produite.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 50
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00236	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

VALEUR
(Label XML : Value)

BLOC FONCTIONNEL: Rapport d'anomalies
Code(s): 90176
Label(s) xml: AnomalyReport

DESCRIPTION:
La valeur qui a provoqué l'erreur.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 999999999999999
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00497	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

GRAVITÉ DE L'ANOMALIE
(Label XML : AnomalyClass)

BLOC FONCTIONNEL: Rapport d'anomalies
Code(s): 90176
Label(s) xml: AnomalyReport

DESCRIPTION: Cette zone renseigne la gravité de l'anomalie détéctée.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:
B : Anomalie bloquante
P : Anomalie pourcentuelle
NP : Anomalie non pourcentuelle
D : Anomalie relative à la vérification du droit à une déduction
W : Warning
I : Investigation
NB : Anomalie non bloquante

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00628	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

LIBELLÉ DE L'ANOMALIE
(Label XML : AnomalyLabel)

BLOC FONCTIONNEL: Rapport d'anomalies
Code(s): 90176
Label(s) xml: AnomalyReport

DESCRIPTION: Description textuelle de l'anomalie reprenant le libellé de la zone ou du bloc sur lequel porte l'anomalie et le libellé spécifique de l'anomalie (cf. annexe 30).

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 500
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00011	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO ONSS
(Label XML : NOSSRegistrationNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Consultation; Chemin
Code(s): 90201; 90178
Label(s) xml: EmployerDeclarationConsult; Path

DESCRIPTION: Chaque employeur, qu'il soit une personne physique, un groupement de personnes physiques ou une personne morale, qui occupe du personnel soumis à la loi du 27 juin 1969, doit être inscrit à l'ONSS. Il s'agit d'un numéro ONSS définitif.

Cette zone n'est jamais utilisée pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [100006;199999934] pour les numéros définitifs.
Si le numéro unique d'entreprise est connu (zone 00014 différent de zéro), le numéro ONSS peut être mis à la valeur zéro.

Dans le glossaire DmfAConsultationAnswer la valeur "0" n'est pas permise

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Obligatoire si la demande de consultation concerne une DmfA.
Dans le bloc fonctionnel "Chemin", cette zone est facultative.

FORMAT: 0 ou NNNNNNNCC
. NNNNNNN est le numéro
· CC est le numéro de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00011-001	B
Non numérique	00011-002	B
Nombre de contrôle invalide	00011-004	B
Numéro ONSS/PPL erroné	00011-041	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00011-051	B
Erreur de cardinalité	00011-090	B
Longueur incorrecte	00011-093	B
Non admis	00011-146	B
Pas ou plus de mandat	00011-155	B

NUMERO DE ZONE: 00012	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOTION CURATELLE
(Label XML : Trusteeship)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Consultation; Chemin
Code(s): 90201; 90178
Label(s) xml: EmployerDeclarationConsult; Path

DESCRIPTION: Code qui indique si une déclaration se rapporte à une période pendant laquelle elle est sous curatelle.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = période pendant laquelle elle n'est pas sous la curatelle
1 = période pendant laquelle elle est sous curatelle

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si la demande de consultation concerne une DmfA.
Dans le bloc fonctionnel "Chemin", cette zone est facultative.

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00012-001	B
Non numérique	00012-002	B
Pas dans le domaine de définition	00012-008	B
Incompatibilité avec le répertoire	00012-022	B
Longueur incorrecte	00012-093	B
Non admis	00012-146	B
Erreur de cardinalité	00012-090	B

NUMERO DE ZONE: 00013	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

ANNÉE - TRIMESTRE
(Label XML : Quarter)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Consultation; Chemin
Code(s): 90201; 90178
Label(s) xml: EmployerDeclarationConsult; Path

DESCRIPTION: Détermination de l'année et du trimestre.

DOMAINE DE DEFINITION: Détermination de l'année et du trimestre de la déclaration.

Pour une DmfA, la valeur renseignée doit être comprise entre le premier trimestre 2003 (20031) et le dernier trimestre civil échu (AAAAT en cours -1).
Pour une DmfAPPL, la valeur renseignée doit être comprise entre le premier trimestre 2005 (20051) et le dernier trimestre civil échu (AAAAT en cours -1).

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT: AAAAT
. AAAA est l'année
. T est le trimestre

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00013-001	B
Non numérique	00013-002	B
Invalide	00013-003	B
Pas dans le domaine de définition	00013-008	B
Longueur incorrecte	00013-093	B
Non admis	00013-146	B
Erreur de cardinalité	00013-090	B

NUMERO DE ZONE: 00014	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO D'ENTREPRISE
(Label XML : CompanyID)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Consultation; Chemin
Code(s): 90201; 90178
Label(s) xml: EmployerDeclarationConsult; Path

DESCRIPTION: Numéro qui identifie de manière unique un employeur, qu'il s'agisse d'une personne physique, d'un groupement de personnes physiques ou d'une personne morale.

DOMAINE DE DEFINITION:
Nombre de 10 chiffres dont :
les positions 1 à 8 correspondent à un numéro d'ordre, avec en première position un chiffre égal à zéro ou 1;
les positions 9 et 10 correspondent à un nombre de contrôle.
Si le numéro d'entreprise n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.
Pour une administration provinciale ou locale, le numéro unique d'entreprise est toujours connu et ne peut jamais être renseigné à 0

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00014-001	B
Non numérique	00014-002	B
Longueur incorrecte	00014-093	B
Non admis	00014-146	B
Erreur de cardinalité	00014-090	B

NUMERO DE ZONE: 00019	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE
(Label XML : UnrelatedEmployerClass)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation non liée à une personne physique - Consultation; Chemin
Code(s): 90216; 90178
Label(s) xml: ContributionUnrelatedToNPConsult; Path

DESCRIPTION: L'indice de catégorie permet de différencier les employeurs selon leurs obligations en fonction de particularités propres à l'activité exercée. Il est attribué par l'ONSS.

Il s'agit ici de déclarer la catégorie de l'employeur pour laquelle une cotisation non liée à une personne physique est due.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 3 chiffres attribué par l'ONSS.

Pour les valeurs admises pour une administration provinciale ou locale, voir l'annexe 29 - Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL ; uniquement les catégories pour lesquelles le code présence est égal à 4 ou 6.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00019-001	B
Non numérique	00019-002	B
Pas dans le domaine de définition	00019-008	B
Incompatibilité trimestre	00019-034	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00019-051	B
Longueur incorrecte	00019-093	B
Non admis	00019-146	B
Erreur de cardinalité	00019-090	B

NUMERO DE ZONE: 00020	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : UnrelatedWorkerCode)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation non liée à une personne physique - Consultation; Chemin
Code(s): 90216; 90178
Label(s) xml: ContributionUnrelatedToNPConsult; Path

DESCRIPTION: Ce code travailleur permet d'identifier une cotisation qui n'est pas liée à une personne physique mais qui est due au niveau de l'indice de catégorie de l'employeur.

DOMAINE DE DEFINITION: Les codes travailleur correspondant à une cotisation non liée à une personne physique (voir annexe 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues).
Pour une administration provinciale ou locale, les codes travailleurs sont repris dans l'annexe 28

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00020-001	B
Non numérique	00020-002	B
Pas dans le domaine de définition	00020-008	B
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	00020-035	B
Longueur incorrecte	00020-093	B
Non admis	00020-146	B
Erreur de cardinalité	00020-090	B

NUMERO DE ZONE: 00023	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : NaturalPersonSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique - Consultation; Chemin
Code(s): 90202; 90178
Label(s) xml: NaturalPersonConsult; Path

DESCRIPTION: Numéro de suite des personnes physiques au sein d'une déclaration.
Ce numéro doit être unique au sein d'une déclaration.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1;9999999].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 7
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00023-001	B
Non numérique	00023-002	B
Pas dans le domaine de définition	00023-008	B
Erreur de cardinalité	00023-090	B
Longueur incorrecte	00023-093	B
Non admis	00023-146	B

NUMERO DE ZONE: 00024	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
(Label XML : INSS)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique - Consultation; Chemin; Entreprise utilisatrice - Action
Code(s): 90202; 90178; 90604
Label(s) xml: NaturalPersonConsult; Path; UsingEmployerAction

DESCRIPTION: Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

DOMAINE DE DEFINITION:
Si le NISS n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT: 0 ou NNNNNNNNNCC
· NNNNNNNNN est le numéro
· CC est le chiffre de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00024-001	B
Non numérique	00024-002	B
Invalide	00024-003	B
Nombre de contrôle invalide	00024-004	B
Longueur incorrecte	00024-093	B
Non admis	00024-146	B
Erreur de cardinalité	00024-090	B
Erreur de séquence	00024-091	B

NUMERO DE ZONE: 00036	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
(Label XML : EmployerClass)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Consultation; Chemin
Code(s): 90204; 90178
Label(s) xml: WorkerRecordConsult; Path

DESCRIPTION: L'indice de catégorie permet de différencier les employeurs selon leurs obligations en fonction de particularités propres à l'activité exercée. Il est attribué par l'ONSS.
Pour une administration provinciale ou locale, cette indication de catégorie détermine les obligations de cotisations des administrations en fonction du régime de vacances qu'elles appliquent à leurs membres du personnel contractuels ou du règlement de pension auquel sont affiliés leurs membres du personnel nommés à titre définitif.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 3 chiffres attribué par l'ONSS.

Pour les valeurs admises pour une administration provinciale ou locale, voir l'annexe 29 - Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL ; uniquement les catégories pour lesquelles le code présence est égal à 6.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00036-001	B
Non numérique	00036-002	B
Pas dans le domaine de définition	00036-008	B
Incompatibilité trimestre	00036-034	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00036-051	B
Longueur incorrecte	00036-093	B
Non admis	00036-146	B
Erreur de cardinalité	00036-090	B

NUMERO DE ZONE: 00037	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CODE TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerCode)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Consultation; Chemin
Code(s): 90204; 90178
Label(s) xml: WorkerRecordConsult; Path

DESCRIPTION: Ce code permet d'identifier le type de travailleur pour lequel une cotisation spécifique est exigée (cotisation ordinaire, cotisation Fedris, cotisation spéciale prépensionné, cotisation spéciale personnel statutaire licencié, cotisation spéciale étudiant ou cotisation spéciale indemnités complémentaires).

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues ; uniquement les codes travailleurs pour lesquels la présence est égale à 1 ou 3.
Pour une administration provinciale ou locale, voir annexe 28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL ; uniquement les codes travailleurs pour lesquels la présence est égale à 1 ou 3.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00037-001	B
Non numérique	00037-002	B
Pas dans le domaine de définition	00037-008	B
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	00037-035	B
Travailleur trop âgé	00037-060	B
Progression du numéro de suite non linéaire	00037-059	B
Erreur de cardinalité	00037-090	B
Longueur incorrecte	00037-093	B
Non admis	00037-146	B

NUMERO DE ZONE: 00043	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO D'OCCUPATION
(Label XML : OccupationSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation; Chemin
Code(s): 90226; 90178
Label(s) xml: OccupationConsultation; Path

DESCRIPTION: Numéro de suite des occupations au sein d'une ligne travailleur.
Ce numéro doit être unique au sein d'une ligne travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1;99].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00043-001	B
Non numérique	00043-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00043-006	B
Pas dans le domaine de définition	00043-008	B
Longueur incorrecte	00043-093	B
Non admis	00043-146	B
Erreur de cardinalité	00043-090	B

NUMERO DE ZONE: 00046	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
(Label XML : JointCommissionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation; Indemnité complémentaire - Action; Chemin
Code(s): 90226; 90338; 90178
Label(s) xml: OccupationConsultation; ComplementaryIndemnityAction; Path

DESCRIPTION: Numéro de commission paritaire dont relève le travailleur dans le cadre de l'occupation déclarée ou au moment du premier octroi d'indemnités complémentaires.

Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale excepté dans le bloc fonctionnel "Indemnité complémentaire - Action" (90338) où cette zone doit être mise à "999".

DOMAINE DE DEFINITION:
- CCC : Les commissions paritaires ; suite de 3 chiffres, cadrée à gauche.
- CCC.CC : Les sous-commissions paritaires ; suite de 3 chiffres suivie d'un point et de 2 chiffres, cadrée à gauche.
- CCC.CC.CC : Les sous-sous-commissions paritaires ; suite de 3 chiffres suivie d'un point et de 2 chiffres puis d'un point et de 2 chiffres.
- Si le travailleur ne ressort d'aucune commission paritaire, sous-commission paritaire ou sous-sous-commission paritaire, la valeur à remplir est 999.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Obligatoire si la demande de consultation concerne une DfmA . Dans le bloc fonctionnel "Chemin" (90178), cette zone est facultative.
Obligatoire également une DmfAPPL dans le bloc fonctionnel "Indemnité complémentaire - Action" (90338) avec la valeur "999"
FORMAT: CCC ou CCC.CC ou CCC.CC.CC
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00051	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
(Label XML : ReorganisationMeasure)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation; Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations - Action; Chemin
Code(s): 90226; 90439; 90178
Label(s) xml: OccupationConsultation; ReorgMeasureInformationAction; Path

DESCRIPTION: Code qui indique que le travailleur est occupé dans le cadre d'une mesure de réduction du temps de travail, indépendamment du fait qu'une éventuelle réduction des cotisations afférente à la mesure est demandée.
Ce code est également utilisé pour indiquer que le travailleur accompli des prestations de travail effectives pour lesquelles il reçoit une rémunération réduite.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 44 : Mesures de réorganisation du travail.
Cette zone ne peut avoir la valeur 599 si elle est dans le bloc 90439.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une mesure de réorganisation du travail susmentionnée.
Indispensable lorsque cette donnée est reprise dans le bloc 90439.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00051-002	B
Pas dans le domaine de définition	00051-008	P
Longueur incorrecte	00051-093	B
Non admis	00051-146	B
Erreur de cardinalité	00051-090	B

NUMERO DE ZONE: 00061	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE LIGNE PRESTATION
(Label XML : ServiceSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action; Chemin
Code(s): 90227; 90178
Label(s) xml: ServiceAction; Path

DESCRIPTION: Numéro de suite des prestations au sein d'une occupation ligne travailleur.
Ce numéro doit être unique au sein d'une occupation ligne travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1;99].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00061-001	B
Non numérique	00061-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00061-006	B
Pas dans le domaine de définition	00061-008	B
Longueur incorrecte	00061-093	B
Non admis	00061-146	B
Erreur de cardinalité	00061-090	B

NUMERO DE ZONE: 00062	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CODE PRESTATION
(Label XML : ServiceCode)

BLOC FONCTIONNEL: Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action; Chemin
Code(s): 90227; 90178
Label(s) xml: ServiceAction; Path

DESCRIPTION: Code permettant de déterminer le type de la prestation déclarée pour l'occupation du travailleur concerné.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 8 - Codification des données de temps de travail.

Les seules valeurs admises pour une administration provinciale ou locale sont celles pour lesquelles la colonne « DMFA APL » est valide.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00062-001	B
Non numérique	00062-002	B
Pas dans le domaine de définition	00062-008	P
Incompatibilité code travailleur	00062-030	P
Incompatibilité catégorie employeur	00062-025	P
Travailleur trop âgé	00062-060	P
Age à vérifier	00062-009	P
Longueur incorrecte	00062-093	B
Non admis	00062-146	B
Erreur de cardinalité	00062-090	B
Incompatibilité avec le numéro d'identification du navire	00062-512	B

NUMERO DE ZONE: 00066	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION
(Label XML : RemunSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action; Chemin
Code(s): 90228; 90178
Label(s) xml: RemunAction; Path

DESCRIPTION: Numéro de suite des rémunérations au sein d'une occupation ligne travailleur.
Ce numéro doit être unique au sein d'une occupation ligne travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1;99].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00066-001	B
Non numérique	00066-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00066-006	B
Pas dans le domaine de définition	00066-008	B
Longueur incorrecte	00066-093	B
Non admis	00066-146	B
Erreur de cardinalité	00066-090	B

NUMERO DE ZONE: 00067	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CODE RÉMUNÉRATION
(Label XML : RemunCode)

BLOC FONCTIONNEL: Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action; Chemin
Code(s): 90228; 90178
Label(s) xml: RemunAction; Path

DESCRIPTION: Code permettant de déterminer le type de donnée salariale déclarée pour l'occupation du travailleur concerné.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 7 - Codification des rémunérations.

Pour une administration provinciale ou locale voir Annexe 32 - Codification des rémunérations APL

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00067-001	B
Non numérique	00067-002	B
Pas dans le domaine de définition	00067-008	P
Incompatibilité catégorie employeur	00067-025	P
Incompatibilité code travailleur	00067-030	P
Longueur incorrecte	00067-093	B
Non admis	00067-146	B
Erreur de cardinalité	00067-090	B

NUMERO DE ZONE: 00068	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME
(Label XML : BonusPaymentFrequency)

BLOC FONCTIONNEL: Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action; Chemin
Code(s): 90228; 90178
Label(s) xml: RemunAction; Path

DESCRIPTION: Fréquence utilisant le mois comme unité de mesure.
Exemples :
Une fois par mois = 1
Une fois par an = 12
Tous les deux ans = 24
Non périodique = 0

DOMAINE DE DEFINITION:
Nombre entier et élément de [0; 99].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00068-001	P
Non numérique	00068-002	B
Incompatibilité code rémunération	00068-029	P
Longueur incorrecte	00068-093	B
Non admis	00068-146	B
Erreur de cardinalité	00068-090	B

NUMERO DE ZONE: 00069	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE
(Label XML : PercentagePaid)

BLOC FONCTIONNEL: Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action; Chemin
Code(s): 90228; 90178
Label(s) xml: RemunAction; Path

DESCRIPTION: Ce pourcentage doit être déclaré lorsque la réduction de la durée du travail est introduite au moyen de l'octroi d'une rémunération horaire majorée et d'un repos compensatoire non rémunéré.
Il s'agit du pourcentage (exprimé en centièmes de pourcents) sur base annuelle correspondant au rapport entre le nombre de jours pour lesquels une rémunération a été payée et les jours effectifs déclarés. Le nombre de jours pour lesquels une rémunération a été payée correspond au nombre de jours effectifs déclarés auxquels on ajoute le nombre de jours de repos compensatoire dans le cadre d'une réduction du temps de travail.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [10000;15000].
Attention : Le pourcentage est exprimé en centième de pourcents.
Exemples : . 104,80% est exprimé sous la forme : 10480
. 106% est exprimé sous la forme : 10600

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 5
PRESENCE: Obligatoire si , pour une DmfA, il s'agit d'une rémunération (code rémunération 01) et le travailleur bénéficie d'une réduction de la durée du travail introduite au moyen de l'octroi d'une rémunération horaire majorée et d'un repos compensatoire non rémunéré.
Dans le bloc fonctionnel "Chemin", cette zone est facultative.

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00069-002	B
Incompatibilité code rémunération	00069-029	P
Longueur incorrecte	00069-093	B
Non admis	00069-146	B
Erreur de cardinalité	00069-090	B

NUMERO DE ZONE: 00079	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CODE COTISATION PRÉPENSION
(Label XML : EarlyRetirementCode)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur prépensionné - Action; Chemin
Code(s): 90235; 90178
Label(s) xml: EarlyRetirementContAction; Path

DESCRIPTION: Code qui indique quelle cotisation prépension est déclarée.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = cotisation forfaitaire
1 = cotisation compensatoire particulière

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si la demande de consultation concerne une DfmA.
Dans le bloc fonctionnel "Chemin", cette zone est facultative.

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00079-001	B
Non numérique	00079-002	B
Pas dans le domaine de définition	00079-008	B
Longueur incorrecte	00079-093	B
Non admis	00079-146	B
Erreur de cardinalité	00079-090	B

NUMERO DE ZONE: 00082	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CODE TRAVAILLEUR COTISATION
(Label XML : ContributionWorkerCode)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation due pour la ligne travailleur - Action; Indemnité complémentaire - Cotisation - Action; Chemin

Code(s): 90230; 90339; 90178

Label(s) xml: WorkerContributionAction; ComplIndemnityContributionAction; Path

DESCRIPTION: Le code travailleur cotisation permet, en combinaison avec le type de cotisation, d'identifier la cotisation déclarée, de déterminer si la cotisation est due et de connaître le taux ou le forfait de la cotisation.

DOMAINE DE DEFINITION: Les codes travailleur représentant une cotisation ordinaire, une cotisation Fedris, une cotisation supplémentaire ou une cotisation spéciale indemnités complémentaires (voir annexe 2 ; pour une administration provinciale ou locale voir l'annexe 28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues - présence = 2, 3 ou 5).

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00082-002	B
Pas dans le domaine de définition	00082-008	B
Erreur de cardinalité	00082-090	B
Erreur de séquence	00082-091	B
Longueur incorrecte	00082-093	B
Non admis	00082-146	B

NUMERO DE ZONE: 00083	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

TYPE DE COTISATION
(Label XML : ContributionType)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation due pour la ligne travailleur - Action; Indemnité complémentaire - Cotisation - Action; Chemin
Code(s): 90230; 90339; 90178
Label(s) xml: WorkerContributionAction; ComplIndemnityContributionAction; Path

DESCRIPTION: Le type de cotisation permet, en combinaison avec le code travailleur cotisation, d'identifier la cotisation déclarée, de déterminer si la cotisation est due et de connaître le taux ou le forfait de la cotisation.

DOMAINE DE DEFINITION: Les valeurs admises en fonction du code travailleur cotisation se trouvent en annexe 3 - Valeurs autorisées pour le "Type de cotisation" en fonction des codes travailleurs cotisations.
Pour les valeurs admises pour une administration provinciale ou locale, voir l'annexe 37

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00083-002	B
Pas dans le domaine de définition	00083-008	B
Erreur de cardinalité	00083-090	B
Erreur de séquence	00083-091	B
Longueur incorrecte	00083-093	B
Non admis	00083-146	B
Incompatibilité avec le numéro d'identification du navire	00083-512	NP

NUMERO DE ZONE: 00086	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CODE DÉDUCTION
(Label XML : DeductionCode)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction ligne travailleur - Action; Déduction occupation - Action; Chemin
Code(s): 90231; 90229; 90178
Label(s) xml: WorkerDeductionAction; OccupationDeductionAction; Path

DESCRIPTION: Code qui indique la déduction demandée.

DOMAINE DE DEFINITION: Les codes DmfA repris à l'annexe 4 - Liste des codes déductions.
Les codes DMFAPPL à utiliser pour une administration provinciale ou locale sont repris à l'annexe 33 - Liste des codes déduction APL.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00086-001	B
Non numérique	00086-002	B
Pas dans le domaine de définition	00086-008	NP
Age à vérifier	00086-009	NP
Employeur non affilié à un secrétariat social agréé	00086-016	NP
Incompatibilité trimestre	00086-034	NP
Non prévu pour cet employeur	00086-050	NP
Prestations insuffisantes	00086-058	NP
Déduction pas d'application pour ce niveau	00086-064	NP
Plusieurs blocs détails déduction présents	00086-065	NP
Pas de bloc détail déduction présent	00086-066	NP
Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée	00086-067	P
Mesure de promotion de l'emploi erronée	00086-068	P
Mesure de réorganisation du temps de travail erronée	00086-069	P
NISS inconnu à la source authentique	00086-070	NP
Différence employeur / source authentique	00086-071	NP
Différence période de validité ONSS / source authentique	00086-072	NP
Différence type de déduction ONSS / source authentique	00086-073	NP
Trimestre non autorisé pour l'employeur	00086-074	NP
Non autorisé pour le type d'apprenti	00086-075	NP
Pourcentage des prestations (µ) ne satisfait pas aux exigences	00086-076	NP
Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge	00086-077	NP
Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité	00086-078	NP
Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre	00086-079	NP
Régime de travail ne satisfait pas aux exigences	00086-080	NP
Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur	00086-085	NP
Erreur de cardinalité	00086-090	B
Longueur incorrecte	00086-093	B
Non admis	00086-146	B
Double règlement de travail	00086-147	NP
Demande tardive auprès de la source authentique	00086-164	NP
Revenu moyen trop peu élevé	00086-185	NP
Nombre maximum de trimestres dépassé	00086-201	NP
Code déduction non applicable pour la mesure transitoire	00086-202	NP
Incompatibilité avec le numéro d'identification du navire	00086-512	NP

NUMERO DE ZONE: 00109	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO PPL
(Label XML : NOSSLPARegistrationNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Consultation; Chemin
Code(s): 90201; 90178
Label(s) xml: EmployerDeclarationConsult; Path

DESCRIPTION: Toute administration locale ou provinciale qui occupe du personnel doit être inscrite à l'ONSS.
Cette zone n'est jamais reprise pour un employeur autre qu'une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [00000197;99999926]. Si le numéro unique d'entreprise est connu (zone 00014 différente de zéro), le numéro PPL peut être mis à la valeur zéro.
Dans le glossaire DmfAConsultationAnswer la valeur "0" n'est pas permise

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 8

PRESENCE: Obligatoire si la demande de consultation concerne une DmfAPPL.
Dans le bloc fonctionnel "Chemin", cette zone est facultative.

FORMAT: 0 ou NNNNNNCC
· NNNNNN est le numéro
· CC est le numéro de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00109-090	B
Erreur de séquence	00109-091	B
Longueur incorrecte	00109-093	B
Non admis	00109-146	B

NUMERO DE ZONE: 00131	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO D'ENTREPRISE UTILISATRICE
(Label XML : UsingEmployerCompanyID)

BLOC FONCTIONNEL: Entreprise utilisatrice - Action; Chemin
Code(s): 90604; 90178
Label(s) xml: UsingEmployerAction; Path

DESCRIPTION: Numéro qui identifie de manière unique un employeur, qu'il s'agisse d'une personne physique, d'un groupement de personnes physiques ou d'une personne morale.

DOMAINE DE DEFINITION:
Nombre de 10 chiffres dont :
les positions 1 à 8 correspondent à un numéro d'ordre, avec en première position un chiffre égal à zéro ou 1
les positions 9 et 10 correspondent à un nombre de contrôle.
Si le numéro d'entreprise n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00131-093	B
Non admis	00131-146	B
Erreur de cardinalité	00131-090	B
Erreur de séquence	00131-091	B
Non numérique	00131-002	B

NUMERO DE ZONE: 00138	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
(Label XML : DeductionDetailSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Détail données déduction ligne travailleur - Action; Détail données déduction occupation - Action; Chemin
Code(s): 90232; 90251; 90178
Label(s) xml: DeductionDetailAction; OccupationDeductionDetailAction; Path

DESCRIPTION: Numéro de suite du détail déduction pour une déduction demandée. Les déductions pour lesquelles un détail est requis sont reprises dans l'annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions".
Ce numéro doit être unique au sein d'une déduction demandée.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1; 99]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Obligatoire si la demande de consultation concerne une DmfA.
Dans le bloc fonctionnel "Chemin", cette zone est facultative.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00138-001	B
Non numérique	00138-002	B
Pas dans le domaine de définition	00138-008	B
Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité	00138-078	NP
Bloc pas d'application	00138-082	NP
Réduction du temps de travail trop faible	00138-083	NP
Erreur de cardinalité	00138-090	B
Longueur incorrecte	00138-093	B
Non admis	00138-146	B

NUMERO DE ZONE: 00144	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NATURE DE L'INDEMNITÉ
(Label XML : IndemnityNature)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité AT-MP - Action; Chemin
Code(s): 90236; 90178
Label(s) xml: IndemnityWAPMAction; Path

DESCRIPTION: Code qui permet de déterminer le type d'indemnité perçue par le travailleur durant le trimestre de déclaration.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: La liste des valeurs admises se trouve dans l'annexe 10.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Obligatoire si la demande de consultation concerne une DmfA.
Dans le bloc fonctionnel "Chemin", cette zone est facultative.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00144-001	B
Non numérique	00144-002	B
Pas dans le domaine de définition	00144-008	B
Longueur incorrecte	00144-093	B
Non admis	00144-146	B
Erreur de cardinalité	00144-090	B

NUMERO DE ZONE: 00145	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DEGRÉ D'INCAPACITÉ
(Label XML : IncapacityDegree)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité AT-MP - Action; Chemin
Code(s): 90236; 90178
Label(s) xml: IndemnityWAPMAction; Path

DESCRIPTION: Degré d'incapacité correspondant au type d'indemnité perçue par le travailleur durant le trimestre de déclaration.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: Le degré d'incapacité doit être indiqué sous la forme d'un pourcentage.
NNN,NN appartient au domaine [000,01;100,00].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 6

PRESENCE: Obligatoire si la demande de consultation concerne une DmfA.
Dans le bloc fonctionnel "Chemin", cette zone est facultative.

FORMAT: NNN,NN

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00145-001	B
Invalide	00145-003	B
Pas dans le domaine de définition	00145-008	B
Longueur incorrecte	00145-093	B
Non admis	00145-146	B
Erreur de cardinalité	00145-090	B

NUMERO DE ZONE: 00228	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CODE NACE
(Label XML : ActivityCode)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation; Indemnité complémentaire - Action; Chemin
Code(s): 90226; 90338; 90178
Label(s) xml: OccupationConsultation; ComplementaryIndemnityAction; Path

DESCRIPTION: Code représentant l'activité économique de l'employeur ou de ses unités locales. Il s'agit de la nomenclature NACE-BEL, utilisée au niveau européen

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 31 - Liste des codes NACE.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 5
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00228-002	B
Pas dans le domaine de définition	00228-008	B
Erreur de cardinalité	00228-090	B
Erreur de séquence	00228-091	B
Longueur incorrecte	00228-093	B
Non admis	00228-146	B

NUMERO DE ZONE: 00615	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : NaturalPersonUserReference)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique - Consultation; Chemin
Code(s): 90202; 90178
Label(s) xml: NaturalPersonConsult; Path

DESCRIPTION: Référence.
Référence de la personne physique utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé.

DOMAINE DE DEFINITION:
Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 20 positions.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 200

PRESENCE: Obligatoire si la personne physique de la requête est présente dans la déclaration concernée et qu'une référence de la personne physique utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé a été communiquée pour celle-ci.
Dans le bloc fonctionnel "Chemin", cette zone est facultative.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00615-001	B
Erreur de cardinalité	00615-090	B
Longueur incorrecte	00615-093	B
Non admis	00615-146	B

NUMERO DE ZONE: 00616	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerRecordUserReference)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Consultation; Chemin
Code(s): 90204; 90178
Label(s) xml: WorkerRecordConsult; Path

DESCRIPTION: Référence.
Référence de la ligne travailleur utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé.

DOMAINE DE DEFINITION:
Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 20 positions.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 200

PRESENCE: Obligatoire si une référence de la ligne travailleur utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé a été communiquée.
Dans le bloc fonctionnel "Chemin", cette zone est facultative.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00616-001	B
Erreur de cardinalité	00616-090	B
Longueur incorrecte	00616-093	B
Non admis	00616-146	B

NUMERO DE ZONE: 00617	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
(Label XML : OccupationUserReference)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation; Chemin
Code(s): 90226; 90178
Label(s) xml: OccupationConsultation; Path

DESCRIPTION: Référence.
Référence de l'occupation de la ligne travailleur utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé.

DOMAINE DE DEFINITION:
Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 20 positions.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 200

PRESENCE: Obligatoire si une référence de l'occupation de la ligne travailleur utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé a été communiquée.
Dans le bloc fonctionnel "Chemin", cette zone est facultative.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00617-001	B
Erreur de cardinalité	00617-090	B
Longueur incorrecte	00617-093	B
Non admis	00617-146	B

NUMERO DE ZONE: 00780	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
(Label XML : CompanyVehicleSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Véhicule de société - Action; Chemin
Code(s): 90295; 90178
Label(s) xml: CompanyVehicleAction; Path

DESCRIPTION: Numéro de suite des véhicules de société au sein d'une déclaration

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1;99999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 5
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00780-001	B
Non numérique	00780-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00780-006	B
Pas dans le domaine de définition	00780-008	B
Erreur de cardinalité	00780-090	B
Erreur de séquence	00780-091	B
Longueur incorrecte	00780-093	B
Non admis	00780-146	B

NUMERO DE ZONE: 00815	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOTION EMPLOYEUR
(Label XML : EmployerNotion)

BLOC FONCTIONNEL:
Indemnité complémentaire - Action; Chemin
Code(s): 90338; 90178
Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction; Path

DESCRIPTION:
En DmfA, si la déclaration n'est pas faite par l'employeur, mais par un tiers : numéro ONSS ou n° d'entreprise de l'employeur au nom duquel le tiers fait la déclaration.
En DmfAPPL, si la déclaration n'est pas faite par l'employeur, mais par un tiers : n° d'entreprise de l'employeur au nom duquel le tiers fait la déclaration.

DOMAINE DE DEFINITION:
Si la déclaration est faite par un tiers (type de débiteur = 2, 3 ou 5) : nombre de 11 chiffres dont la première position indique s'il s'agit d'un numéro ONSS ou d'un numéro d'entreprise.
· Si la notion employeur reprend un numéro ONSS, les deux premières positions doivent être égales à zéro et les positions 3 à 11 reprennent le numéro ONSS (voir zone 00011) au nom duquel la déclaration est faite.
· Si la notion employeur reprend un numéro d'entreprise, la première position doit être égale à 1 et les positions 2 à 11 reprennent le numéro d'entreprise (voir zone 00014) au nom duquel la déclaration est faite.
Si la déclaration n'est pas faite par un tiers (type de débiteur = 0, 1 ou 4) la notion employeur doit être mis à la valeur zéro.
Pour une administration provinciale ou locale : seul le n° d'entreprise ou la valeur 0 peut être indiqué.

REFERENCE LEGALE:

TYPE:
Numérique

LONGUEUR:
11

PRESENCE:
Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT:
0 (pour une DmfA et une DmfAPPL)
ou 00NNNNNNNCC où NNNNNNN est le numéro ONSS et CC est le numéro de contrôle (pour une DmfA uniquement)
ou 1NNNNNNNNCC où NNNNNNNN est le numéro d'entreprise et CC est le numéro de contrôle (pour une DmfA et une DmfAPPL)

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00815-002	B
Invalide	00815-003	B
Erreur de cardinalité	00815-090	B
Erreur de séquence	00815-091	B
Longueur incorrecte	00815-093	B
Non admis	00815-146	B

NUMERO DE ZONE: 00824	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOTION TYPE D'ACCORD DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
(Label XML : ComplIndemnityAgreementNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action; Chemin
Code(s): 90338; 90178
Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction; Path

DESCRIPTION: Notion signalant le type d'accord sur base duquel l'indemnité complémentaire a été octroyée

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = CCT sectorielle ou conclue au sein du CNT
2 = Accord collectif ou d'entreprise
3 = Accord individuel
Pour une administration provinciale ou locale : seule la valeur 2 est autorisée

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00824-002	B
Pas dans le domaine de définition	00824-008	B
Erreur de cardinalité	00824-090	B
Erreur de séquence	00824-091	B
Longueur incorrecte	00824-093	B
Non admis	00824-146	B

NUMERO DE ZONE: 00825	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOTION D'INTERRUPTION DE CARRIÈRE OU DE PRÉPENSION À MI-TEMPS
(Label XML : HalfTimeCareerInterruptionNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action; Chemin
Code(s): 90338; 90178
Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction; Path

DESCRIPTION: Notion signalant si le travailleur est en interruption de carrière ou en prépension à mi-temps ou pas.
Pour une administration provinciale ou locale, cette donnée n'est pas utilisée ; on considère donc que cette notion n'est pas d'application.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = si le travailleur n'est pas à mi-temps
1 = si le travailleur est à mi-temps
9 = pas d'application
Pour ue DmfA : la valeur 9 concerne un travailleur pseudo-prépensionné chômage (code travailleur 883).
Pour une DmfAPPL : seule la valeur 9 est autorisée.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00825-008	B
Erreur de cardinalité	00825-090	B
Erreur de séquence	00825-091	B
Longueur incorrecte	00825-093	B
Non admis	00825-146	B

NUMERO DE ZONE: 00826	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS
(Label XML : ServiceExemptionNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action; Chemin; Occupation - Informations - Action
Code(s): 90338; 90178; 90314
Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction; Path; OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Notion signalant si le travailleur est dispensé ou non, de l'exécution de ses prestations.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = pas de dispense de prestations
1 = dispense de prestations
2 = dispense complète de prestations durant tout le trimestre
3 = dispense complète de prestations durant tout le trimestre octroyée avant le 29/12/2017
4 = dispense complète de prestations durant tout le trimestre CCT ou accord individuel conclu avant le 29/12/2017
5 = dispense complète de prestations durant tout le trimestre et formation dont coût • 20% salaire brut annuel
6 = jusqu'au quatrième trimestre 2023 dispense de prestations durant tout le trimestre et occupation au moins 1/3 temps pendant tout le trimestre
7 = dispense de prestations pendant tout le trimestre jusqu'à moins d'un tiers d'une occupation à temps plein
8 = dispense de prestations pendant tout le trimestre jusqu'à moins d'un tiers d'une occupation à temps plein et formation dont coût • 20% salaire brut annuel
9 = pas d'application

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable dans le bloc Indemnité Complémentaire - Action (90338).

Facultatif dans les autres blocs.

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00826-008	B
Erreur de cardinalité	00826-090	B
Erreur de séquence	00826-091	B
Longueur incorrecte	00826-093	B
Non admis	00826-146	B

NUMERO DE ZONE: 00827	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOTION DE REMPLACEMENT CONFORME
(Label XML : ReplacementAccordanceWCCNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action; Chemin
Code(s): 90338; 90178
Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction; Path

DESCRIPTION: Notion signalant si le travailleur en interruption de carrière à mi-temps sur base d'une CCT sectorielle et non dispensé de prestations est remplacé conformément à une CCT ou pas, ou signalant si un travailleur en RCC pour lequel la cotisation compensatoire est due, est remplacé par un chômeur complet indemnisable depuis un an.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = si le travailleur n'est pas remplacé
1 = si le travailleur est remplacé
9 = pas d'application
Pour une DmfA : la valeur 9 concerne un travailleur en RCIC - chômage - code travailleur 883 - OU le travailleur est en RCC et non redevable d'une cotisation compensatoire - code travailleur 879 - OU un travailleur en interruption de carrière - code travailleur 885 - mais pas sur base d'une CCT sectorielle OU un travailleur en interruption de carrière - code travailleur 885 - mais pas à mi-temps OU un travailleur en interruption de carrière - code travailleur 885 - à mi-temps et dispensé de travailler.

Pour une DmfAPPL : seule la valeur 9 est autorisée.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00827-008	B
Erreur de cardinalité	00827-090	B
Erreur de séquence	00827-091	B
Longueur incorrecte	00827-093	B
Non admis	00827-146	B

NUMERO DE ZONE: 00829	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOTION D'ADAPTATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE OU DE L'ALLOCATION SOCIALE
(Label XML : ComplIndemnityAmountAdjustNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action; Chemin
Code(s): 90339; 90178
Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction; Path

DESCRIPTION: Notion signalant s'il y a eu une modification du montant de l'indemnité complémentaire ou de l'allocation sociale, suite à une indexation ou à une revalorisation dans le courant du trimestre ou suite à une autre modification. Cette zone permet alors de déclarer les deux (voire trois) montants mensuels différents.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = pas de changement du montant
1 = changement d'indexation avec éventuelle revalorisation dans le courant du trimestre
2 = montant incomplet suite à l'attribution dans le courant d'un mois jusqu'au 01/2010 inclus
3 = montant incomplet suite à l'interruption dans le courant d'un mois jusqu'au 01/2010 inclus
4 = revalorisation dans le courant du trimestre
9 = autre modification du montant au cours du trimestre
Pour une administration provinciale ou locale : seules les valeurs 0, 1, 4 et 9 sont autorisées.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00829-002	B
Pas dans le domaine de définition	00829-008	B
Erreur de cardinalité	00829-090	B
Erreur de séquence	00829-091	B
Longueur incorrecte	00829-093	B
Non admis	00829-146	B

NUMERO DE ZONE: 00901	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MONTANT CALCULÉ PAR PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : NPCalculatedAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Montant calculé par personne physique, compte tenu d'éventuelles corrections système.
Le montant calculé peut être positif ou négatif par rapport à la dernière situation de la personne physique.
Cette zone n'est jamais reprise dans ce message.

DOMAINE DE DEFINITION: 1er caractère = + ou -, 15 autres caractères doivent être des numériques de 0 à 9
(-999999999999999 ; +999999999999999)

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 16
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00902	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MONTANT CALCULÉ PAR COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : CUNPCalculatedAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Montant calculé par cotisation non liée à une personne physique, compte tenu d'éventuelles corrections système.
Le montant calculé peut être positif ou négatif par rapport à la dernière situation de la cotisation non liée à une personne physique.
Cette zone n'est jamais reprise dans ce message.

DOMAINE DE DEFINITION: 1er caractère = + ou -, 15 autres caractères doivent être des numériques de 0 à 9
(-999999999999999 ; +999999999999999)

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 16
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00910	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE DÉBUT
(Label XML : StartingDate)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Interdit
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00940	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT LIÉ AU CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX
(Label XML : WorksContractActorId)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Numéro d'identification à l'ONSS des intervenants présents sur la déclaration d'un contrat relatif aux travaux/ services.

DOMAINE DE DEFINITION: Une série de 9 positions dont :
- la position 1 est numérique et correspond au chiffre 7
- la position 2 est alphanumérique et correspond soit à un chiffre compris dans [0,9] soit à une lettre comprise dans [A,Z]
- les positions 3 à 7 correspondent à un chiffre compris dans [00000, 99999]
- les positions 8 et 9 correspondent à un numéro de contrôle compris dans [01,99]

Exemple : 7C9800122

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00955	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE SUITE COTISATION
(Label XML : ContributionSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action; Chemin
Code(s): 90339; 90178
Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction; Path

DESCRIPTION: Numéro de suite des cotisations au sein d'une indemnité complémentaire. Ce numéro de suite permet de différencier plusieurs blocs "Indemnité complémentaire - Cotisation" ayant les mêmes codes travailleurs cotisations et type de cotisation.

DOMAINE DE DEFINITION: [1,999]
Pour un trimestre antérieur au 2/2010, seule la valeur "1" est autorisée.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00955-002	B
Pas dans le domaine de définition	00955-008	B
Erreur de cardinalité	00955-090	B
Erreur de séquence	00955-091	B
Longueur incorrecte	00955-093	B
Non admis	00955-146	B

NUMERO DE ZONE: 00961	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC
(Label XML : PublicSectorInstitutionType)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin; Données de l'occupation relatives au secteur public - Action
Code(s): 90178; 90423
Label(s) xml: Path; OccupationPSDAction

DESCRIPTION: Code qui indique de quel niveau d'autorité le travailleur dépend.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 42 - Nomenclature des Types d'institutions du secteur public pour la liste des valeurs autorisées pour le niveau d'autorité.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00961-002	B
Pas dans le domaine de définition	00961-008	B
Longueur incorrecte	00961-093	B
Non admis	00961-146	B
Erreur de cardinalité	00961-090	B
Erreur de séquence	00961-091	B

NUMERO DE ZONE: 00962	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CATÉGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC
(Label XML : PublicSectorPersonnelCategory)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin; Données de l'occupation relatives au secteur public - Action
Code(s): 90178; 90423
Label(s) xml: Path; OccupationPSDAction

DESCRIPTION: Code qui indique la catégorie de personnel à laquelle le travailleur appartient pour la prise en compte des services dans le calcul de la pension de retraite (tantième).

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 43 - Nomenclature des Catégories de personnel du secteur public pour la liste des valeurs autorisées pour la catégorie de personnel.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00962-002	B
Pas dans le domaine de définition	00962-008	B
Longueur incorrecte	00962-093	B
Non admis	00962-146	B
Erreur de cardinalité	00962-090	B
Erreur de séquence	00962-091	B

NUMERO DE ZONE: 00964	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE DÉBUT - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
(Label XML : OccupationPSDStartDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Chemin; Données de l'occupation relatives au secteur public - Action

Code(s): 90178; 90423

Label(s) xml: Path; OccupationPSDAction

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de début de la période à laquelle les données de l'occupation relatives au secteur public se rapportent. Si ces données n'ont pas changé depuis l'entrée en service du travailleur chez l'employeur, cette date correspond à la date d'entrée en service chez l'employeur. Si ces données ont été modifiées (exemple : le grade a été modifié, la nature de la fonction a changé, etc.), la date de début correspond au début de la période à laquelle se rapportent les nouvelles données de l'occupation relatives au secteur public.

DOMAINE DE DEFINITION:

La date doit être comprise entre le 1er janvier 2011 et la date de fin du trimestre civil de la déclaration.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00964-003	B
Longueur incorrecte	00964-093	B
Non admis	00964-146	B
Erreur de cardinalité	00964-090	B
Erreur de séquence	00964-091	B

NUMERO DE ZONE: 00967	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NATURE DU SERVICE
(Label XML : AssignmentType)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin; Données de l'occupation relatives au secteur public - Action
Code(s): 90178; 90423
Label(s) xml: Path; OccupationPSDAction

DESCRIPTION: Code qui indique, pour le travailleur titulaire d'un emploi repris au tableau annexé à la loi du 21/07/1844, que ce travailleur est ou n'est pas en service actif.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = service sédentaire
1 = service actif

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00967-002	B
Pas dans le domaine de définition	00967-008	B
Longueur incorrecte	00967-093	B
Non admis	00967-146	B
Erreur de cardinalité	00967-090	B
Erreur de séquence	00967-091	B

NUMERO DE ZONE: 00968	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CARACTÈRE DE LA FONCTION
(Label XML : FunctionNature)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin; Données de l'occupation relatives au secteur public - Action
Code(s): 90178; 90423
Label(s) xml: Path; OccupationPSDAction

DESCRIPTION: Code qui indique le caractère que revêt la fonction exercée par le travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = fonction principale
2 = fonction accessoire
3 = fonction accessoire dans l'enseignement à horaire réduit

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00968-002	B
Pas dans le domaine de définition	00968-008	B
Longueur incorrecte	00968-093	B
Non admis	00968-146	B
Erreur de cardinalité	00968-090	B
Erreur de séquence	00968-091	B

NUMERO DE ZONE: 00970	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE DÉBUT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
(Label XML : ScaleSalaryStartDate)

BLOC FONCTIONNEL:
Chemin; Traitement barémique - Action
Code(s): 90178; 90424
Label(s) xml: Path; ScaleSalaryAction

DESCRIPTION:
Il s'agit de la date de début de la période à laquelle les données du traitement barémique se rapportent.

DOMAINE DE DEFINITION:
La date doit être comprise entre le 1er janvier 2011 et la date de fin du trimestre civil de la déclaration.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00970-003	B
Longueur incorrecte	00970-093	B
Non admis	00970-146	B
Erreur de cardinalité	00970-090	B
Erreur de séquence	00970-091	B

NUMERO DE ZONE: 00972	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETÉ PÉCUNIAIRE
(Label XML : PecuniarySeniorityStartDate)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin; Traitement barémique - Action
Code(s): 90178; 90424
Label(s) xml: Path; ScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Il s'agit de la date, exprimée en année et mois, à partir de laquelle l'ancienneté pécuniaire acquise par le travailleur compte sans interruption. L'ancienneté pécuniaire permet de déterminer l'échelon de l'échelle de traitement auquel correspond le traitement de base du travailleur.
La date de prise de rang ne varie que lorsque l'ancienneté pécuniaire du travailleur doit être recalculée.

DOMAINE DE DEFINITION: Ancienneté pécuniaire.
Année comprise dans [année de la déclaration - 100 ; année et dernier mois du trimestre civil].
Pour indiquer que l'ancienneté pécuniaire n'est pas applicable, on indiquera "9999-12".

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 7
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT: AAAA-MM
. AAAA est l'année
. MM est le mois

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00972-003	B
Longueur incorrecte	00972-093	B
Non admis	00972-146	B
Erreur de cardinalité	00972-090	B
Erreur de séquence	00972-091	B

NUMERO DE ZONE: 00973	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

RÉFÉRENCE DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT
(Label XML : SalaryScaleReference)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin; Traitement barémique - Action
Code(s): 90178; 90424
Label(s) xml: Path; ScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Il s'agit d'une référence à une et une seule échelle de traitement déterminée chez chaque employeur du secteur public.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre attribué par le SFP et communiqué à l'employeur.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 12
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00973-002	B
Longueur incorrecte	00973-093	B
Non admis	00973-146	B
Erreur de cardinalité	00973-090	B
Erreur de séquence	00973-091	B

NUMERO DE ZONE: 00977	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

RÉFÉRENCE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
(Label XML : AdditionalScaleSalaryReference)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin; Supplément de traitement - Action
Code(s): 90178; 90425
Label(s) xml: Path; AdditionalScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Il s'agit d'une référence à un et un seul supplément de traitement déterminée chez chaque employeur du secteur public.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre attribué par le SFP et communiqué à l'employeur.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 12
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00977-002	B
Longueur incorrecte	00977-093	B
Non admis	00977-146	B
Erreur de cardinalité	00977-090	B
Erreur de séquence	00977-091	B

NUMERO DE ZONE: 00978	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE DÉBUT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
(Label XML : AdditionalScaleSalaryStartDate)

BLOC FONCTIONNEL:
Chemin; Supplément de traitement - Action
Code(s): 90178; 90425
Label(s) xml: Path; AdditionalScaleSalaryAction

DESCRIPTION:
Il s'agit de la date de début de la période à laquelle les données relatives au supplément de traitement se rapportent.

DOMAINE DE DEFINITION:
La date doit être comprise entre le 1er janvier 2011 et la date de fin du trimestre civil de la déclaration.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00978-003	B
Longueur incorrecte	00978-093	B
Non admis	00978-146	B
Erreur de cardinalité	00978-090	B
Erreur de séquence	00978-091	B

NUMERO DE ZONE: 00993	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE SUITE DE L'ÉLÉMENT DE L'HISTORIQUE DE CARRIÈRE
(Label XML : CareerElementSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Numéro de suite des éléments de l'historique de carrière. Il s'agit d'un numéro séquentiel attribué par l'employeur.
Ce numéro doit être unique au sein d'une ligne "Identification de l'employeur dans l'historique de carrière du travailleur".

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1;9999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01000	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE SUITE DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
(Label XML : ScaleSalarySequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Numéro de suite du traitement barémique. Il s'agit d'un numéro séquentiel attribué par l'employeur. Ce numéro doit être unique au sein d'une ligne "Élément de l'historique de carrière".

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1;99]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01001	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE SUITE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
(Label XML : AdditionalScaleSalarySequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Numéro de suite du supplément de traitement. Il s'agit d'un numéro séquentiel attribué par l'employeur. Ce numéro doit être unique au sein d'une ligne "Traitement barémique - données historiques".

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1;99]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01002	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CODE DE L'ABSENCE NON SITUABLE
(Label XML : NonSituableAbsenceCode)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Code qui permet de qualifier l'absence non situable

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 8 - Codification des données de temps de travail.
Seuls les codes 31, 32, 33, 41, 42 et 43 sont d'application pour indiquer une absence non situable.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01004	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

ANNÉE CIVILE
(Label XML : CalendarYear)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: [1900,9999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01006	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE SUITE EMPLOYEUR
(Label XML : EmployerSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Numéro de suite d'un employeur. Il s'agit d'un numéro séquentiel attribué par le déclarant.
Ce numéro doit être unique au sein d'une déclaration.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1;99]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01185	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE TVA
(Label XML : VATNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Entreprise utilisatrice - Action; Chemin
Code(s): 90604; 90178
Label(s) xml: UsingEmployerAction; Path

DESCRIPTION: Numéro TVA qui identifie de manière unique une entreprise.
Numéro TVA qui identifie de manière unique l'entreprise utilisatrice d'un travailleur intérimaire.

DOMAINE DE DEFINITION: Les positions 1 et 2 correspondent au préfixe du pays d'établissement de l'entreprise.
Les positions de 3 à 30 sont composées de chiffres et/ou de lettres.

Il est à noter que la structure d'un numéro de TVA intracommunautaire est différente pour chaque pays membre de l'UE.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 30
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	01185-093	B
Non admis	01185-146	B
Erreur de cardinalité	01185-090	B
Erreur de séquence	01185-091	B

NUMERO DE ZONE: 01250	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

TYPE COMPENSATION EMPLOYEUR
(Label XML : CompensationCode)

BLOC FONCTIONNEL: Compensation employeur - Consultation; Chemin
Code(s): 90602; 90178
Label(s) xml: EmployerCompensationConsult; Path

DESCRIPTION: Zone qui indique le type de compensation dont bénéficie l'employeur.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:
01 = Compétitivité
02 = Compétitivité, report de paiement
La valeur 01 est autorisée en 2023/1 et 2023/2.
La valeur 02 est autorisée en 2023/3 et 2023/4.
La valeur 02 ne peut plus être déclarée à partir de 01/07/2024

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc Path.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01250-001	B
Non numérique	01250-002	B
Pas dans le domaine de définition	01250-008	B
Erreur de cardinalité	01250-090	B
Erreur de séquence	01250-091	B
Longueur incorrecte	01250-093	B
Non admis	01250-146	B

NUMERO DE ZONE: 01283	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

TYPE ÉLÉMENT FINANCIER
(Label XML : FinancialElementType)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Code permettant de déterminer le type d'élément financier

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = rémunération

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Interdit
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01284	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CODE ÉLÉMENT FINANCIER
(Label XML : FinancialElementCode)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Code permettant de déterminer l'élément

DOMAINE DE DEFINITION: Selon le type d'élément financier :
voir Annexe FLXWAGE 1 : "Codification des rémunérations".
Les valeurs permises sont : 0001001000 et 0002001000

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Interdit
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00016	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CONVERSION EN RÉGIME 5
(Label XML : System5)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Consultation
Code(s): 90201
Label(s) xml: EmployerDeclarationConsult

DESCRIPTION: Code qui indique que les données de temps de travail (nombre de jours par semaine du régime de travail et nombre de jours de la prestation et les jours de vacances) sont converties.
Ces données sont alors déclarées sur base d'un régime de travail de cinq jours par semaine.
En cas de conversion, TOUTES les prestations de TOUTES les occupations, inclus les prestations déclarées à titre indicatif (maladie, chômage, accident du travail, etc.), doivent être converties.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = données non converties
1 = données converties (uniquement pour les déclarations trimestrielles antérieures au troisième trimestre 2004)

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si , pour une déclaration ONSS, celle-ci est présente dans la base de données DmfA et concerne un trimestre de déclaration antérieur au troisième trimestre 2004.

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00016-001	B
Non numérique	00016-002	B
Pas dans le domaine de définition	00016-008	B
Longueur incorrecte	00016-093	B
Non admis	00016-146	B
Erreur de cardinalité	00016-090	B

NUMERO DE ZONE: 00534	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

IDENTIFIANT PERMANENT DE LA DÉCLARATION EMPLOYEUR
(Label XML : EmployerDeclarationPID)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Consultation
Code(s): 90201
Label(s) xml: EmployerDeclarationConsult

DESCRIPTION: Identifiant permanent de la déclaration de l'employeur attribué par la Sécurité Sociale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la déclaration concernée est présente dans la base de données DmfA.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00534-001	B
Non numérique	00534-002	B
Pas dans le domaine de définition	00534-008	B
Erreur de cardinalité	00534-090	B
Longueur incorrecte	00534-093	B
Non admis	00534-146	B

NUMERO DE ZONE: 00609	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CODE RÉSULTAT DE LA RECHERCHE
(Label XML : ResultCodeResearch)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Consultation; Personne physique - Consultation; Cotisation non liée à une personne physique - Consultation
Code(s): 90201; 90202; 90216
Label(s) xml: EmployerDeclarationConsult; NaturalPersonConsult; ContributionUnrelatedToNPConsult

DESCRIPTION: Code qui indique si la requête a abouti ou non à un résultat, et éventuellement la raison pour laquelle un résultat ne peut être communiqué.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = pas d'anomalie
1 = aucun résultat pour cette requête
2 = cette donnée a été annulée
3 = cette donnée n'a pas été trouvée au sein de la déclaration requise
4 = cette personne physique n'a pu être identifiée par Sigedis
5 = trop de résultats pour cette requête

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00609-001	B
Non numérique	00609-002	B
Pas dans le domaine de définition	00609-008	B
Erreur de cardinalité	00609-090	B
Longueur incorrecte	00609-093	B
Non admis	00609-146	B

NUMERO DE ZONE: 00832	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE VERSION DE LA DÉCLARATION EMPLOYEUR
(Label XML : EmployerDeclarationVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Consultation
Code(s): 90201
Label(s) xml: EmployerDeclarationConsult

DESCRIPTION: Numéro de version de la dernière situation de la déclaration employeur dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la déclaration concernée est présente dans la base de données DmfA.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00832-001	B
Non numérique	00832-002	B
Pas dans le domaine de définition	00832-008	B
Erreur de cardinalité	00832-090	B
Longueur incorrecte	00832-093	B
Non admis	00832-146	B

NUMERO DE ZONE: 00852	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

ENVOI DES ANOMALIES
(Label XML : AnomalySubmission)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Consultation
Code(s): 90201
Label(s) xml: EmployerDeclarationConsult

DESCRIPTION: Code qui indique si l'utilisateur souhaite ou non recevoir les anomalies

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = ne pas envoyer les anomalies
1 = envoyer les anomalies
La seule valeur possible de la zone dans ce message structuré est « 1 »

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00852-002	B
Pas dans le domaine de définition	00852-008	B
Longueur incorrecte	00852-093	B
Non admis	00852-146	B
Erreur de cardinalité	00852-090	B
Erreur de séquence	00852-091	B

NUMERO DE ZONE: 00025	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOM DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerName)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique - Consultation
Code(s): 90202
Label(s) xml: NaturalPersonConsult

DESCRIPTION: Nom de famille d'une personne physique.
Il faut mentionner le nom repris sur le passeport ou la carte d'identité.
Pour les femmes de nationalité belge, il s'agit du nom de jeune fille.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 48
PRESENCE: Obligatoire si la personne physique de la requête est présente dans la déclaration concernée.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00025-001	B
Longueur incorrecte	00025-093	B
Non admis	00025-146	B
Erreur de cardinalité	00025-090	B

NUMERO DE ZONE: 00026	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

PRÉNOM DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerFirstName)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique - Consultation
Code(s): 90202
Label(s) xml: NaturalPersonConsult

DESCRIPTION: Premier prénom d'une personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 24
PRESENCE: Obligatoire si la personne physique de la requête est présente dans la déclaration concernée.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00026-001	B
Longueur incorrecte	00026-093	B
Non admis	00026-146	B
Erreur de cardinalité	00026-090	B

NUMERO DE ZONE: 00548	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
(Label XML : DeclNaturalPersonPID)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique - Consultation
Code(s): 90202
Label(s) xml: NaturalPersonConsult

DESCRIPTION: Identifiant permanent de la personne physique au sein d'une déclaration attribué par la sécurité Sociale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la personne physique de la requête est présente dans la déclaration concernée.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00548-001	B
Non numérique	00548-002	B
Pas dans le domaine de définition	00548-008	B
Erreur de cardinalité	00548-090	B
Longueur incorrecte	00548-093	B
Non admis	00548-146	B

NUMERO DE ZONE: 00549	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : NaturalPersonPID)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique - Consultation
Code(s): 90202
Label(s) xml: NaturalPersonConsult

DESCRIPTION: Identifiant permanent de la personne physique attribué par la Sécurité Sociale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la personne physique de la requête est présente dans la déclaration concernée.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00549-001	B
Non numérique	00549-002	B
Pas dans le domaine de définition	00549-008	B
Erreur de cardinalité	00549-090	B
Longueur incorrecte	00549-093	B
Non admis	00549-146	B

NUMERO DE ZONE: 00620	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE VERSION DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
(Label XML : DeclNaturalPersonVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique - Consultation
Code(s): 90202
Label(s) xml: NaturalPersonConsult

DESCRIPTION: Numéro de version de la dernière situation de la personne physique déclarée dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la personne physique de la requête est présente dans la déclaration concernée.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00620-001	B
Non numérique	00620-002	B
Pas dans le domaine de définition	00620-008	B
Erreur de cardinalité	00620-090	B
Longueur incorrecte	00620-093	B
Non admis	00620-146	B

NUMERO DE ZONE: 00038	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE DÉBUT DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
(Label XML : NOSSQuarterStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Ligne travailleur - Consultation

Code(s): 90204

Label(s) xml: WorkerRecordConsult

DESCRIPTION:

Date de début du trimestre sur lequel porte la déclaration du contrat travailleur.
Cette date peut coïncider avec le premier jour (01/01, 01/04, 01/07, 01/10) d'un trimestre civil (cas normal pour les employés).
Cependant, pour les travailleurs dont la rémunération ne coïncide pas avec le mois civil, il y a lieu d'entendre par date de début, le premier jour couvert par la première paie du trimestre civil.
La date de début du premier trimestre de l'année doit toujours coïncider avec le premier janvier.
Pour les déclarations des étudiants, des prépensionnés, du personnel statutaire licencié, des travailleurs pour lesquels des cotisations spéciales indemnités complémentaires sont dues et des membres d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional ainsi que pour celles de Fedris (catégories 027 et 028) et des tiers payants (catégories 099, 199, 299, 405, 699, 755, 756, 757, 758, 759, 898), elle doit être égale au premier jour du trimestre civil.
Pour une DmfAPPL, la date de début du trimestre doit être égale au premier jour du trimestre civil.

DOMAINE DE DEFINITION:

AAAA est égal à l'année de la déclaration.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00038-001	B
Invalide	00038-003	B
Pas dans le domaine de définition	00038-008	P
Incompatibilité trimestre	00038-034	P
Longueur incorrecte	00038-093	B
Non admis	00038-146	B
Erreur de cardinalité	00038-090	B

NUMERO DE ZONE: 00039	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE FIN DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
(Label XML : NOSSQuarterEndingDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Ligne travailleur - Consultation

Code(s): 90204

Label(s) xml: WorkerRecordConsult

DESCRIPTION:

Date de fin du trimestre sur lequel porte la déclaration du contrat travailleur.
Cette date peut coïncider avec le dernier jour (31/03, 30/06, 30/09, 31/12) d'un trimestre civil (cas normal pour les employés).
Cependant, pour les travailleurs dont la rémunération ne coïncide pas avec le mois civil, il y a lieu d'entendre par date de fin, le dernier jour couvert par la dernière paie du trimestre civil.
Toutefois, lorsque ce dernier jour est immédiatement suivi d'un ou de plusieurs jours habituels de repos, le jour de repos qui n'est pas un dimanche est INCLUS dans le trimestre et devient alors la date de fin, sauf pour le quatrième trimestre de l'année. En effet la date de fin du quatrième trimestre de l'année doit toujours coïncider avec le 31 décembre.
Pour les déclarations des étudiants, des prépensionnés, du personnel statutaire licencié, des travailleurs pour lesquels des cotisations spéciales indemnités complémentaires sont dues et des membres d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional ainsi que pour celles de Fedris (catégories 027 et 028) et des tiers payants (catégories 099, 199, 299, 405, 699, 755, 756, 757, 758, 759, 898), elle doit être égale au dernier jour du trimestre civil.
Pour une DmfAPPL, la date de fin du trimestre doit être égale au premier jour du trimestre civil.

DOMAINE DE DEFINITION:

AAAA est égal à l'année de la déclaration.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00039-001	B
Invalide	00039-003	B
Pas dans le domaine de définition	00039-008	P
Date de fin antérieure à la date de début	00039-014	P
Incompatibilité trimestre	00039-034	P
Longueur incorrecte	00039-093	B
Non admis	00039-146	B
Erreur de cardinalité	00039-090	B

NUMERO DE ZONE: 00040	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOTION FRONTALIER
(Label XML : Border)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90204
Label(s) xml: WorkerRecordConsult

DESCRIPTION: Code permettant de désigner un travailleur ayant le statut fiscal de frontalier.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = non frontalier
1 = frontalier

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00040-001	B
Non numérique	00040-002	B
Pas dans le domaine de définition	00040-008	P
Longueur incorrecte	00040-093	B
Non admis	00040-146	B
Erreur de cardinalité	00040-090	B

NUMERO DE ZONE: 00041	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

ACTIVITÉ PAR RAPPORT AU RISQUE
(Label XML : ActivityWithRisk)

BLOC FONCTIONNEL:
Ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90204
Label(s) xml: WorkerRecordConsult

DESCRIPTION:
Code se référant à la nomenclature des classes de risques génériques utilisées par les entreprises d'assurance pour la détermination des primes Accidents du Travail (AT). Les conditions précises de déclaration sont reprises dans le document des instructions DMFA à destination des employeurs.

Une activité est renseignée au niveau d'un travailleur lorsque celle-ci s'écarte de l'activité principale de l'entreprise et qu'elle a nécessité de facto une tarification spécifique reprise au niveau du contrat d'assurance Accidents du Travail.

Si la classe de risque du travailleur sur lequel porte la déclaration change en cours du trimestre, il y a lieu de déclarer la classe de risque au dernier jour du trimestre ou au dernier jour d'occupation pour le statut qui est déclaré. Ainsi un " ouvrier en atelier" qui devient " ouvrier sur chantier " sera déclaré comme " ouvrier sur chantier ". Un " ouvrier en atelier " qui devient " employé sédentaire " sera connu comme " ouvrier en atelier" pour la déclaration en tant qu'ouvrier et comme " employé sédentaire" pour la déclaration en tant qu'employé.

Elle est également nécessaire lorsqu'elle concerne un sportif. Elle sert alors aussi au calcul de la rémunération de base.

Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION:
La liste des valeurs admises se trouve en annexe 6 - Activité par rapport au risque.

La liste n'est pas d'application pour une administration provinciale ou locale.

REFERENCE LEGALE:

TYPE:
Numérique

LONGUEUR:
3

PRESENCE:
Obligatoire si , pour une DmfA, l'activité du travailleur par rapport au risque s'écarte de l'activité principale de l'entreprise et qu'elle a nécessité de facto une tarification spécifique reprise au niveau du contrat d'assurance Accidents du Travail.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00041-002	B
Pas dans le domaine de définition	00041-008	P
Incompatibilité catégorie employeur	00041-025	P
Incompatibilité code travailleur	00041-030	P
Longueur incorrecte	00041-093	B
Non admis	00041-146	B
Erreur de cardinalité	00041-090	B

NUMERO DE ZONE: 00042	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
(Label XML : LocalUnitID)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Consultation; Occupation de la ligne travailleur - Consultation; Cotisation travailleur étudiant - Action

Code(s): 90204; 90226; 90234

Label(s) xml: WorkerRecordConsult; OccupationConsultation; StudentContributionAction

DESCRIPTION: Il s'agit du numéro identifiant une unité d'établissement (numéro attribué par la Banque-Carrefour des Entreprises).

Numéro identifiant l'établissement dans lequel ou à partir duquel le travailleur est occupé.
A partir des déclarations du 1/2014, l'unité d'établissement doit être déclarée exclusivement au niveau de l'occupation. Il s'agit de l'unité d'établissement où le travailleur exerce ses prestations ou bien à partir de laquelle celui-ci exerce son activité.
Jusqu'aux déclarations du 4/2013, l'unité d'établissement ne peut être déclarée qu'au niveau de la ligne travailleur.
Si le travailleur a exercé des prestations dans plusieurs sièges d'exploitation, il faut mentionner uniquement l'identifiant du siège de sa dernière prestation durant le trimestre.
Voir détails complémentaires dans les instructions générales aux employeurs.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 10 chiffres dont :
les positions 1 à 8 correspondent à un numéro d'ordre, avec en première position un chiffre compris entre 2 et 8; les positions 9 et 10 correspondent à un nombre de contrôle.
A partir des déclarations du 2014/1 l'usage d'un numéro fictif peut être nécessaire :
- 8999999993 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui ne sont pas occupés sur le territoire belge
- 8999999104 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories d'employeurs 037, 039 et codes travailleurs 035, 439, 043 et 044 dans les catégories d'employeurs 094 et 193) - Région flamande
- 8999999203 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories d'employeurs 037, 039 et codes travailleurs 035, 439, 043 et 044 dans les catégories d'employeurs 094 et 193) - Région Bruxelles-Capitale
- 8999999302 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories d'employeurs 037, 039 et codes travailleurs 035, 439, 043 et 044 dans les catégories d'employeurs 094 et 193) - Région wallonne sans les communes qui relèvent de la compétence de la Communauté germanophone
- 8999999401 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories d'employeurs 037, 039 et codes travailleurs 035, 439, 043 et 044 dans les catégories d'employeurs 094 et 193) - Région wallonne en ce qui concerne les communes qui relèvent de la compétence de la Communauté germanophone
- 8999999005 = Employeur en attente d'un numéro d'UE
- 8999999894 = Pas d'application - tiers payants (catégories d'employeurs 033, 099, 199, 299, 405, 699, 755, 756, 757, 758, 759 et 898) - Indemnité de rupture - ou indemnité de sortie - Statutaires avec un lieu d'affectation à l'étranger
Pour les déclarations ONSS du 4/2003, nombre de 5 chiffres correspondant à un code commune INS (voir annexe 1 - Liste des codes communes - code INS)

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si la donnée est présente dans la base de données DmfA

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00042-001	NP
Non numérique	00042-002	B
Pas dans le domaine de définition	00042-008	NP
Erreur de cardinalité	00042-090	B
Longueur incorrecte	00042-093	B
Non admis	00042-146	B

NUMERO DE ZONE: 00411	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CODE ACTION
(Label XML : Action)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Consultation; Cotisation non liée à une personne physique - Consultation; Déduction ligne travailleur - Action; Déduction occupation - Action; Détail données déduction ligne travailleur - Action; Indemnité AT-MP - Action; Occupation de la ligne travailleur - Consultation; Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action; Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action; Cotisation due pour la ligne travailleur - Action; Cotisation travailleur étudiant - Action; Cotisation travailleur prépensionné - Action; Cotisation travailleur statutaire licencié - Action; Détail données déduction occupation - Action; Véhicule de société - Action; Occupation - Informations - Action; Indemnité complémentaire - Action; Indemnité complémentaire - Cotisation - Action; Données de l'occupation relatives au secteur public - Action; Traitement barémique - Action; Supplément de traitement - Action; Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations - Action; Activation - Informations - Action; Deuxième pilier de pension - Informations - Action; Entreprise utilisatrice - Action; Compensation employeur - Consultation; Adresse - Action
Code(s): 90204; 90216; 90231; 90229; 90232; 90236; 90226; 90227; 90228; 90230; 90234; 90235; 90233; 90251; 90295; 90314; 90338; 90339; 90423; 90424; 90425; 90439; 90579; 90591; 90604; 90602; 90605
Label(s) xml: WorkerRecordConsult; ContributionUnrelatedToNPConsult; WorkerDeductionAction; OccupationDeductionAction; DeductionDetailAction; IndemnityWAPMAction; OccupationConsultation; ServiceAction; RemunAction; WorkerContributionAction; StudentContributionAction; EarlyRetirementContAction; DismissedStatWorkerContAction; OccupationDeductionDetailAction; CompanyVehicleAction; OccupationInformationsAction; ComplementaryIndemnityAction; CompIIndemnityContributionAction; OccupationPSDAction; ScaleSalaryAction; AdditionalScaleSalaryAction; ReorgMeasureInformationAction; ActivationInformationAction; SecondPillarInformationAction; UsingEmployerAction; EmployerCompensationConsult; AddressAction

DESCRIPTION: Zone indiquant si une action a été réalisée sur le bloc fonctionnel, et dans ce cas quel est le type de l'action

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = indique que le bloc concerné a été supprimé
1 = indique que le bloc concerné a été modifié
2 = indique que le bloc concerné a été créé par une déclaration originale ou par complément
3 = indique que le bloc concerné a été créé par rectification
5 = indique que le bloc concerné a été réactivé
6 = indique que des données à usage interne de la Sécurité sociale ont été modifiées, sans modification des autres données du bloc fonctionnel.
7 = indique que le sous-arbre a été modifié alors que le bloc fonctionnel lui-même n'a pas été modifié.
9 = indique que le bloc concerné n'est pas modifié.
Dans le glossaire DmfAConsultationAnswer la valeur "9" n'est pas permise. Pour un véhicule de société, seuls les codes "2","3" et "5" sont autorisés.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si le code action ne concerne pas une cotisation non liée à une personne physique ou si la requête de consultation concerne une cotisation non liée à une personne physique et que cette cotisation est présente dans la déclaration concernée.

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00411-002	B
Erreur de cardinalité	00411-090	B
Erreur de séquence	00411-091	B
Longueur incorrecte	00411-093	B
Non admis	00411-146	B

NUMERO DE ZONE: 00425	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CODE ASSUJETTISSEMENT
(Label XML : CodeSubjected)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Consultation; Cotisation non liée à une personne physique - Consultation; Compensation employeur - Consultation
Code(s): 90204; 90216; 90602
Label(s) xml: WorkerRecordConsult; ContributionUnrelatedToNPConsult; EmployerCompensationConsult

DESCRIPTION:
En DmfA :
Code qui permet d'indiquer si l'ONSS a assujetti d'office ou désassujetti d'office une ligne travailleur ou a imposé d'office une cotisation non liée à une personne physique.

En DmfAPPL :
Code qui permet d'indiquer que l'ONSS n'accepte plus de modification d'une ligne travailleur ou d'une cotisation non liée à une personne physique venant d'un expéditeur externe.
Le cas échéant, seul l'ONSS peut apporter des modifications à la personne physique ou à la cotisation non liée à une personne physique concernée.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = aucune action particulière de l'ONSS
1 = assujettissement d'office en DmfA ou non accessible à un expéditeur externe en DmfAPPL.
2 = désassujettissement d'office
Pour une ligne travailleur déclarée dans une DmfA, les trois valeurs sont possibles.
Pour une ligne travailleur déclarée dans une DmfAPPL, seules les valeurs 0 et 1 sont possibles.
Pour une cotisation non liée à une personne physique, seules les valeurs 0 et 1 sont possibles.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si le code assujettissement concerne une ligne travailleur ou si il concerne une cotisation non liée à une personne physique effectivement présente en base de données DmfA.

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00425-001	B
Non numérique	00425-002	B
Erreur de cardinalité	00425-090	B
Erreur de séquence	00425-091	B
Longueur incorrecte	00425-093	B
Non admis	00425-146	B

NUMERO DE ZONE: 00574	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

IDENTIFIANT PERMANENT DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerRecordPID)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90204
Label(s) xml: WorkerRecordConsult

DESCRIPTION: Identifiant permanent de la ligne travailleur attribué par la Sécurité sociale

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00574-001	B
Non numérique	00574-002	B
Pas dans le domaine de définition	00574-008	B
Erreur de cardinalité	00574-090	B
Longueur incorrecte	00574-093	B
Non admis	00574-146	B

NUMERO DE ZONE: 00610	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE VERSION LIGNE TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerRecordVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90204
Label(s) xml: WorkerRecordConsult

DESCRIPTION: Numéro de version de la dernière situation de la ligne travailleur dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00610-001	B
Non numérique	00610-002	B
Pas dans le domaine de définition	00610-008	B
Erreur de cardinalité	00610-090	B
Longueur incorrecte	00610-093	B
Non admis	00610-146	B

NUMERO DE ZONE: 00021	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

BASE DE CALCUL DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : UnrelatedCalculationBasis)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation non liée à une personne physique - Consultation
Code(s): 90216
Label(s) xml: ContributionUnrelatedToNPConsult

DESCRIPTION: Montant de base qui permet de calculer le montant de la cotisation non liée à une personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;9999999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 13
PRESENCE: Obligatoire si la cotisation non liée à une personne physique communiquée dans la requête est présente dans la déclaration concernée.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00021-001	B
Non numérique	00021-002	B
Pas dans le domaine de définition	00021-008	B
Longueur incorrecte	00021-093	B
Non admis	00021-146	B
Erreur de cardinalité	00021-090	B

NUMERO DE ZONE: 00022	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MONTANT DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : UnrelatedAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation non liée à une personne physique - Consultation
Code(s): 90216
Label(s) xml: ContributionUnrelatedToNPConsult

DESCRIPTION: Montant de la cotisation non liée à une personne physique et due par l'indice de catégorie de l'employeur.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;9999999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 13
PRESENCE: Obligatoire si la cotisation non liée à une personne physique communiquée dans la requête est présente dans la déclaration concernée.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00022-001	B
Non numérique	00022-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00022-044	P
Pas d'application	00022-053	P
Longueur incorrecte	00022-093	B
Non admis	00022-146	B
Erreur de cardinalité	00022-090	B

NUMERO DE ZONE: 00611	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE VERSION COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : ContUnrelatedToNPVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation non liée à une personne physique - Consultation
Code(s): 90216
Label(s) xml: ContributionUnrelatedToNPConsult

DESCRIPTION: Numéro de version de la dernière situation de la cotisation non liée à une personne physique dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la cotisation non liée à une personne physique communiquée dans la requête est présente dans la déclaration concernée.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00611-001	B
Non numérique	00611-002	B
Pas dans le domaine de définition	00611-008	B
Erreur de cardinalité	00611-090	B
Longueur incorrecte	00611-093	B
Non admis	00611-146	B

NUMERO DE ZONE: 00044	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION
(Label XML : OccupationStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Occupation de la ligne travailleur - Consultation

Code(s): 90226

Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de début de l'occupation sur laquelle porte la déclaration.
Si l'occupation du travailleur n'a pas changé depuis son entrée en service chez l'employeur, cette date correspond à la date d'entrée en service chez l'employeur.
Si l'occupation a été modifiée (exemple : le travailleur est passé d'un régime de travail à temps plein à un régime de travail à temps partiel, la fraction de l'occupation a été modifiée, etc.), la date de début de l'occupation correspond au début de la période à laquelle se rapportent les nouvelles données de l'occupation.
Lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et que des indemnités de rupture sont payées au travailleur, il y a lieu de déclarer les différentes périodes couvertes par une indemnité de rupture sous la forme d'une nouvelle occupation par période. Il s'agit alors de la date de début de la période couverte par l'indemnité de rupture.

DOMAINE DE DEFINITION:

Lorsque l'occupation ne concerne pas une période couverte par des indemnités de rupture, l'année doit être un élément de [année de la déclaration - 100 ; année de la déclaration].

De plus si l'occupation concerne un pompier volontaire (statut du travailleur = B), un ambulancier volontaire (statut du travailleur = VA) ou un volontaire de la Sécurité Civile (statut du travailleur = VA), la date doit être comprise entre les dates de début et de fin du trimestre pour la sécurité sociale.

Lorsque l'occupation concerne une période couverte par des indemnités de rupture, la date doit être supérieure ou égale à la date de début du trimestre pour la sécurité sociale.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si la donnée est présente dans la base de données DmfA.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00044-001	B
Invalide	00044-003	B
Pas dans le domaine de définition	00044-008	B
Longueur incorrecte	00044-093	B
Non admis	00044-146	B
Erreur de cardinalité	00044-090	B

NUMERO DE ZONE: 00045	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
(Label XML : OccupationEndingDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Occupation de la ligne travailleur - Consultation

Code(s): 90226

Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de fin de l'occupation sur laquelle porte la déclaration.
Si l'occupation du travailleur est inchangée et continue le trimestre suivant, cette date n'est pas complétée.
Si la fin de l'occupation a comme conséquence que le lien de subordination entre le travailleur et l'employeur est rompu, cette date correspond à la date de sortie chez l'employeur.
Lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et que des indemnités de rupture sont payées au travailleur, il y a lieu de déclarer les différentes périodes couvertes par une indemnité de rupture sous la forme d'une nouvelle occupation par période. Il s'agit alors de la date de fin de la période couverte par l'indemnité de rupture.

DOMAINE DE DEFINITION:

Lorsque l'occupation ne concerne pas une période couverte par des indemnités de rupture, elle doit être comprise entre les dates de début et de fin du trimestre pour la sécurité sociale.
Lorsque l'occupation concerne une période couverte par des indemnités de rupture,
- l'année doit être égale à l'année de la date de début de l'occupation.
- la date doit être supérieure ou égale à la date de début du trimestre pour la sécurité sociale.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si la donnée est présente dans la base de données DmfA.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00045-001	P
Invalide	00045-003	B
Pas dans le domaine de définition	00045-008	P
Date de fin antérieure à la date de début	00045-014	P
Longueur incorrecte	00045-093	B
Non admis	00045-146	B
Erreur de cardinalité	00045-090	B

NUMERO DE ZONE: 00047	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL
(Label XML : WorkingDaysSystem)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90226
Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION:
Si le régime de travail hebdomadaire est fixe, il s'agit du nombre de jours par semaine du travailleur. Le régime de travail est dit fixe lorsque le travailleur travaille un nombre fixe de jours par semaine. Il peut alors prendre les valeurs 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 jours/semaine.
Si le régime de travail hebdomadaire est variable, il s'agit du nombre moyen de jours par semaine durant lesquels le travailleur est censé effectuer un travail en tenant compte des jours de travail présents dans un cycle complet de travail.

DOMAINE DE DEFINITION:
[1; 700] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après.
0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il n'effectue aucune prestation (mesure de réorganisation = 513, 516, 517, 542, 543, 545, 546 ou 599).
[0; 700] pour un travailleur qui au cours de la période concernée par la déclaration n'a dû fournir aucune prestation (Justification des jours = 7) ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il peut effectuer des prestations (mesure de réorganisation = 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 515, 531, 541 ou 544).
Si le nombre de jours par semaine du régime de travail est égal à zéro alors le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur doit être à zéro et inversement.
500 pour un gardien ou gardienne d'enfants (code travailleur 497 (annexe 2) et 761 (annexe 28)) ou un membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional ou un mandataire local qui effectue des prestations.
En cas de conversion des prestations en régime 5 jours/semaine (uniquement pour les déclarations trimestrielles antérieures au troisième trimestre 2004), il doit être égal à 500.
Attention : les jours sont exprimés en centièmes de jours.
Exemples :
- 5 jours/semaine est exprimé sous la forme : 500.
- 2,66 jours/semaine est exprimé sous la forme : 266.
Pour l'ONSS : 500 si la déclaration concerne un tiers payant (catégories de l'employeur 099, 199, 299, 699)

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00047-001	B
Non numérique	00047-002	B
Pas dans le domaine de définition	00047-008	P
Longueur incorrecte	00047-093	B
Non admis	00047-146	B
Erreur de cardinalité	00047-090	B

NUMERO DE ZONE: 00048	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : MeanWorkingHours)

BLOC FONCTIONNEL:
Occupation de la ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90226
Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION:
Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles le travailleur est censé effectuer un travail conformément à son contrat de travail, abstraction faite d'éventuelles suspensions du contrat.
Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur divisé par le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence définit la fraction d'occupation du travailleur.
Par personne de référence, on entend la personne occupée à temps plein dans la même entreprise ou, à défaut, dans la même branche d'activités, dans une fonction analogue.

DOMAINE DE DEFINITION:
[1;4800] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après.
0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il n'effectue aucune prestation (mesure de réorganisation = 513, 516, 517, 542, 543, 545, 546 ou 599).
[0;4800] pour un travailleur qui au cours de la période concernée par la déclaration n'a dû fournir aucune prestation (Justification des jours = 7) ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il peut effectuer des prestations (mesure de réorganisation = 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 515, 531, 541 ou 544).
[0;5000] pour un travailleur à domicile - accueillant d'enfants - Communauté flamande (statut du travailleur = D1).
[0;6000] pour un médecin spécialiste en formation à partir de 2022/4 (catégories employeur 072, 272, 372 ou 772) ou pour un travailleur à domicile - accueillant d'enfants - Communauté française (statut du travailleur = D2).
3800 pour un membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional ou un mandataire local qui effectue des prestations.
Si le nombre de jours par semaine du régime de travail est égal à zéro alors le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur doit être à zéro et inversement.
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:

TYPE:
Numérique

LONGUEUR:
4

PRESENCE:
Obligatoire si il s'agit d'une DmfAPPL.
S'il s'agit d'une DmfA, obligatoire si le travailleur concerné travaille à temps partiel ou, indépendamment du fait que le travailleur est occupé à temps plein ou à temps partiel, s'il s'agit d'un travailleur saisonnier, intérimaire, temporaire, d'un travailleur à domicile, d'un travailleur en interruption de carrière, d'un travailleur ayant repris le travail à temps partiel suite à l'avis du médecin conseil, d'un travailleur en prépension à mi-temps, d'un travailleur avec des prestations réduites, jusqu'au 2/2005 inclus.

A partir du 3/2005 : obligatoire si la déclaration ne concerne pas un tiers payant (déclaration pour des catégories de l'employeur différentes de 033, 099, 199, 299, 405, 699, 755, 756, 757, 758, 759 et 898).

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00048-001	B
Non numérique	00048-002	B
Pas dans le domaine de définition	00048-008	B
Longueur incorrecte	00048-093	B
Non admis	00048-146	B
Erreur de cardinalité	00048-090	B

NUMERO DE ZONE: 00049	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE
(Label XML : RefMeanWorkingHours)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation

Code(s): 90226

Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION: Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles la personne de référence est censée effectuer un travail.
C'est le nombre d'heures par semaine d'une personne occupée à temps plein dans la même entreprise, ou, à défaut, dans la même branche d'activités, dans une fonction analogue.
Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur divisé par le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence définit la fraction d'occupation du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;4800] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après.
[1;5000] pour un travailleur à domicile - accueillant d'enfants - Communauté flamande (Statut du travailleur = D1).
[1;6000] pour un médecin spécialiste en formation à partir de 2022/4 (catégories employeur 072, 272, 372 ou 772) ou pour un travailleur à domicile - accueillant d'enfants - Communauté française (Statut du travailleur = D2).
3800 pour un membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional ou un mandataire local.
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800
Pour un gardien ou gardienne d'enfants, le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence doit être égal à 38 heures par semaine (3800)

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DmfAPPL.
S'il s'agit d'une DmfA, obligatoire si le travailleur concerné travaille à temps partiel ou, indépendamment du fait que le travailleur est occupé à temps plein ou à temps partiel, s'il s'agit d'un travailleur saisonnier, intérimaire, temporaire, d'un travailleur à domicile, d'un travailleur en interruption de carrière, d'un travailleur ayant repris le travail à temps partiel suite à l'avis du médecin conseil, d'un travailleur en prépension à mi-temps, d'un travailleur avec des prestations réduites, jusqu'au 2/2005 inclus.

A partir du 3/2005 : obligatoire si la déclaration ne concerne pas un tiers payant (déclaration pour des catégories de l'employeur différentes de 033, 099, 199, 299, 405, 699, 755, 756, 757, 758, 759 et 898).

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00049-001	B
Non numérique	00049-002	B
Pas dans le domaine de définition	00049-008	B
Longueur incorrecte	00049-093	B
Non admis	00049-146	B
Erreur de cardinalité	00049-090	B

NUMERO DE ZONE: 00050	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

TYPE DU CONTRAT
(Label XML : ContractType)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90226
Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION: Code qui indique si l'occupation est effectuée dans le cadre d'un contrat temps plein ou temps partiel.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = temps plein
1 = temps partiel
1 si la déclaration concerne un gardien ou gardienne d'enfants (code travailleur 497 (annexe 2) et 761 (annexe 28)), jusqu'au 2/2005 inclus.
0 si la déclaration concerne un mandataire local.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00050-001	B
Non numérique	00050-002	B
Pas dans le domaine de définition	00050-008	P
Longueur incorrecte	00050-093	B
Non admis	00050-146	B
Erreur de cardinalité	00050-090	B

NUMERO DE ZONE: 00052	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MESURE DE PROMOTION DE L'EMPLOI
(Label XML : EmploymentPromotion)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90226
Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION: Code qui indique si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une mesure de promotion de l'emploi, indépendamment du fait qu'une réduction des cotisations afférente à la mesure est demandée.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 35 : Mesure de promotion de l'emploi.
Pour une administration provinciale ou locale voir annexe 36 : Mesure de promotion de l'emploi APL.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une mesure de promotion de l'emploi susmentionnée.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00052-002	B
Pas dans le domaine de définition	00052-008	P
Incompatibilité trimestre	00052-034	P
Erreur de cardinalité	00052-090	B
Longueur incorrecte	00052-093	B
Non admis	00052-146	B

NUMERO DE ZONE: 00053	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

STATUT DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerStatus)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90226
Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION: Code qui indique si l'occupation est effectuée dans le cadre d'un contrat particulier.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 21 - Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'un contrat particulier mentionné à l'annexe 21.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00053-008	B
Incompatibilité trimestre	00053-034	B
Erreur de cardinalité	00053-090	B
Longueur incorrecte	00053-093	B
Non admis	00053-146	B

NUMERO DE ZONE: 00054	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOTION PENSIONNÉ
(Label XML : Retired)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90226
Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION: Code qui indique que la personne continue à exercer une activité professionnelle bien que pensionnée.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = non-pensionné
1 = pensionné

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00054-001	B
Non numérique	00054-002	B
Pas dans le domaine de définition	00054-008	P
Longueur incorrecte	00054-093	B
Non admis	00054-146	B
Erreur de cardinalité	00054-090	B

NUMERO DE ZONE: 00055	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

TYPE D'APPRENTISSAGE
(Label XML : Apprenticeship)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90226
Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION: Code permettant de distinguer un apprenti.

DOMAINE DE DEFINITION:

A partir du trimestre 2019/4 :
1 = apprenti - formation en alternance

Avant le trimestre 2019/4 :
1 = apprenti agréé des classes moyennes
2 = apprenti avec contrat d'apprentissage industriel
3 = apprenti en formation de chef d'entreprise
4 = élève avec convention d'insertion socio-professionelle reconnue par les Communautés et Régions
5 = stagiaire en convention d'immersion professionnelle

A partir du trimestre 2019/4, seule la valeur 1 est permise dans une DmfA(PPL).

Avant le trimestre 2019/4 :
Dans le cadre d'une DmfA toutes les valeurs sont permises.
Dans le cadre d'une DmfAPPL les seules valeurs permises sont :
- 3, 4 (autorisés dans tous les trimestres)
- 5 (autorisé à partir du trimestre 20061)

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est un apprenti.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00055-001	P
Non numérique	00055-002	B
Pas dans le domaine de définition	00055-008	P
Incompatibilité code travailleur	00055-030	P
Longueur incorrecte	00055-093	B
Non admis	00055-146	B
Erreur de cardinalité	00055-090	B

NUMERO DE ZONE: 00056	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MODE DE RÉMUNÉRATION
(Label XML : RemunMethod)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90226
Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION: Code qui indique si le travailleur est payé selon un mode de rémunération particulier.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = travailleur qui perçoit une rémunération pour un travail à la pièce ou à l'entreprise ou qui est payé à la tâche (= prestation)
2 = travailleur qui est rémunéré exclusivement ou partiellement à la commission
3 = travailleur payé au moyen de titres-services

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est payé selon un mode de rémunération susmentionné.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00056-002	B
Pas dans le domaine de définition	00056-008	P
Longueur incorrecte	00056-093	B
Non admis	00056-146	B
Erreur de cardinalité	00056-090	B

NUMERO DE ZONE: 00057	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE FONCTION
(Label XML : PositionCode)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90226
Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION: Pour les travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire ou au service, ainsi que pour les marins pêcheurs, les travailleurs saisonniers dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture et les occasionnels de l'Horeca, la rémunération est déclarée sur une base forfaitaire.
Le numéro de fonction permet de connaître la fonction exercée par le travailleur et donc la rémunération forfaitaire journalière. La rémunération forfaitaire est obtenue en multipliant la rémunération forfaitaire journalière par le nombre de jours au forfait.

La rémunération forfaitaire doit être déclarée globalement sous le code rémunération 01 (pour une DmfA), 101 (pour une DmfAPPL).

DOMAINE DE DEFINITION:

La liste des valeurs admises se trouve en annexe 9.
Pour une administration provinciale ou locale voir annexe 38 : Numéros de fonction du personnel déclaré au forfait suivant l'indice de catégorie de l'employeur APL.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est rémunéré totalement ou partiellement au pourboire ou au service, ou s'il s'agit d'un marin pêcheur (uniquement dans le cas d'une DmfA) et si la rémunération est déclarée sur une base forfaitaire.

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00057-001	P
Non numérique	00057-002	B
Pas dans le domaine de définition	00057-008	P
Incompatibilité code travailleur	00057-030	P
Incompatibilité catégorie employeur	00057-025	P
Longueur incorrecte	00057-093	B
Non admis	00057-146	B
Erreur de cardinalité	00057-090	B

NUMERO DE ZONE: 00059	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CLASSE DU PERSONNEL VOLANT
(Label XML : FlyingStaffClass)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90226
Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION: Ce code, destiné essentiellement aux compagnies aériennes, permet de déterminer la catégorie à laquelle appartient un travailleur employé à bord d'un avion. Le nombre de minutes de vol afférentes doit être déclaré. Ce code doit également être utilisé pour désigner les pilotes militaires.

Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = pilote
2 = personnel de cabine
3 = autre

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si , pour une DmfA, le travailleur fait partie du personnel volant d'une compagnie aérienne ou s'il est un pilote militaire.

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00059-002	B
Pas dans le domaine de définition	00059-008	P
Longueur incorrecte	00059-093	B
Non admis	00059-146	B
Erreur de cardinalité	00059-090	B

NUMERO DE ZONE: 00060	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

ENSEIGNEMENT - MODE PAIEMENT
(Label XML : TenthOrTwelfth)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90226
Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION: Code qui détermine le mode de paiement du travailleur dans l'enseignement.

DOMAINE DE DEFINITION:

10 = paiement en dixièmes
12 = paiement en douzièmes
20 = réforme rythme scolaire 2022 - enseignement francophone

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Obligatoire si le travailleur exerce une fonction dans l'enseignement.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00060-002	B
Pas dans le domaine de définition	00060-008	P
Longueur incorrecte	00060-093	B
Non admis	00060-146	B
Erreur de cardinalité	00060-090	B

NUMERO DE ZONE: 00619	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE VERSION DE L'OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
(Label XML : OccupationVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90226
Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION: Numéro de version de la dernière situation de l'occupation de la ligne travailleur dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00619-001	B
Non numérique	00619-002	B
Pas dans le domaine de définition	00619-008	B
Erreur de cardinalité	00619-090	B
Longueur incorrecte	00619-093	B
Non admis	00619-146	B

NUMERO DE ZONE: 00625	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

JUSTIFICATION DES JOURS
(Label XML : DaysJustification)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90226
Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION: Code qui indique que le travailleur est occupé au cours du trimestre selon un cycle de travail particulier

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = travailleur à temps plein occupé dans un cycle de travail dépassant le trimestre qui, au cours du trimestre, a presté plus de jours que ceux prévus par son régime de travail moyen par semaine.
2 = travailleur à temps plein occupé dans un cycle de travail dépassant le trimestre qui, au cours du trimestre, a presté moins de jours que ceux prévus par son régime de travail moyen par semaine.
3 = travailleur à temps partiel occupé dans un cycle de travail dépassant le trimestre qui, au cours du trimestre, a presté plus de jours que ceux prévus par son régime de travail moyen par semaine.
4 = travailleur à temps partiel occupé dans un cycle de travail dépassant le trimestre qui, au cours du trimestre, a presté moins de jours que ceux prévus par son régime de travail moyen par semaine.
5 = travailleur à temps partiel qui, en sus de ses prestations contractuelles prévues, fournit au cours du trimestre un nombre de jours non récupérables.
6 = combinaison des points 3 et 5 ou des points 4 et 5.
7 = travailleur qui au cours du trimestre (ou de la partie de trimestre au cours de laquelle il était en service) n'a dû fournir aucune prestation
8 = un travailleur rémunéré partiellement au pourboire ou au service qui doit être déclaré sans salaire pour une partie de ses prestations.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée selon une particularité reprise ci-dessus.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00625-008	B
Erreur de cardinalité	00625-090	B
Longueur incorrecte	00625-093	B
Non admis	00625-146	B

NUMERO DE ZONE: 01195	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU NAVIRE
(Label XML : ShipId)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90226
Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION: Numéro d'identification du navire
Cette zone renseigne le numéro IMO ou le numéro d'identification interne de l'ONSS du navire sur lequel un marin déclaré avec la catégorie employeur 105, 205, 305 ou 505 a effectué des prestations.

DOMAINE DE DEFINITION: Le numéro IMO est composé des trois lettres IMO suivi d'un nombre de sept chiffres.
Seuls les sept chiffres sont à fournir dans cette zone.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 7

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit de prestations d'un membre du personnel d'un employeur déclaré avec la catégorie employeur 105, 205, 305 ou 505, à bord d'un navire.
Cette donnée ne peut pas être utilisée pour des déclarations antérieures au 1er trimestre 2018.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Incompatibilité catégorie employeur	01195-025	B
Invalide	01195-003	B
Pas dans le domaine de définition	01195-008	B
Longueur incorrecte	01195-093	B
Erreur de cardinalité	01195-090	B
Erreur de séquence	01195-091	B
Inconnu à la source authentique	01195-513	NP

NUMERO DE ZONE: 01199	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CLASSE DU PERSONNEL
(Label XML : StaffCode)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90226
Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION: Classe du personnel
En ce qui concerne les marins, une prime forfaitaire relative aux accidents de travail est due sur la base d'un salaire forfaitaire.
La classe du personnel permet de connaître la fonction exercée, et par conséquent le forfait journalier y relatif, dans le cadre du calcul de la prime relative aux accidents de travail.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 45 : Nomenclature des Classes du personnel
Voir annexe 45 : Nomenclature des Classes du personnel

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Obligatoire si la prime relative aux accidents de travail est calculée sur la base d'une rémunération forfaitaire.
Cette donnée ne peut pas être utilisée pour les déclarations antérieures au 1er trimestre 2018.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	01199-003	B
Pas dans le domaine de définition	01199-008	B
Longueur incorrecte	01199-093	B
Erreur de cardinalité	01199-090	B
Erreur de séquence	01199-091	B
Incompatibilité catégorie employeur	01199-025	B

NUMERO DE ZONE: 01203	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE MOYEN D'HEURES SUBSIDIÉES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : SubsidizedMeanWorkingHours)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Consultation
Code(s): 90226
Label(s) xml: OccupationConsultation

DESCRIPTION: Nombre moyen contractuel d'heures subsidiées par semaine par un fonds Maribel social.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;5000]

Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 30 heures 24 min. est exprimé sous la forme : 3040
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00063	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE DE JOURS DE LA PRESTATION
(Label XML : ServiceNbrDays)

BLOC FONCTIONNEL: Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action
Code(s): 90227
Label(s) xml: ServiceAction

DESCRIPTION: Nombre de jours de la prestation à déclarer pour l'occupation du travailleur concerné.
Lorsque le nombre de jours de la prestation correspond à des données réelles, il est arrondi au demi-jour. Par contre lorsque le nombre de jours de la prestation est converti, il est arrondi au centième de jour.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;36600].
Attention : Les jours sont exprimés en centièmes de jours. Exemples :
. 62,22 jours est exprimé sous la forme : 6222
. 65 jours est exprimé sous la forme : 6500

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 5
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00063-001	B
Non numérique	00063-002	B
Pas dans le domaine de définition	00063-008	P
Incompatibilité trimestre	00063-034	P
Incompatibilité régime de travail	00063-032	P
Longueur incorrecte	00063-093	B
Non admis	00063-146	B
Erreur de cardinalité	00063-090	B

NUMERO DE ZONE: 00064	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE D'HEURES DE LA PRESTATION
(Label XML : ServiceNbrHours)

BLOC FONCTIONNEL: Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action
Code(s): 90227
Label(s) xml: ServiceAction

DESCRIPTION: Nombre d'heures de la prestation (exprimé en centièmes d'heures) lorsque le travailleur concerné travaille à temps partiel ou, indépendamment du fait qu'il est occupé à temps plein ou à temps partiel, s'il s'agit d'un travailleur saisonnier, intermittent, d'un travailleur en interruption partielle de la carrière professionnelle, d'un travailleur en prépension à mi-temps, d'un travailleur ayant repris le travail à temps partiel suite à l'avis du médecin conseil, d'un travailleur avec des prestations réduites, d'un gardien ou gardienne d'enfants qui n'est pas lié par un contrat de travail, d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il peut effectuer des prestations (mesure de réorganisation = 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 514, 515, 531, 541 ou 544), d'un travailleur rémunéré par des titres-services, d'un travailleur de l'Horeca, d'un travailleur Flexi-Job, d'un contractuel dans le secteur public en congé pour prestations partielles temporaires, d'un travailleur occupé par une administration provinciale ou locale.
Par travailleur intermittent, on entend :
- les travailleurs temporaires (voir statut du travailleur) et intérimaires telles que ces notions sont définies dans la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à disposition d'utilisateurs ;
- les travailleurs à domicile, tels qu'ils sont définis à l'article 3, 4° de l'A.R. du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs (voir statut du travailleur).

DOMAINE DE DEFINITION: [1;9999999].
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 50 heures 30 min. est exprimé sous la forme : 5050
. 252 heures est exprimé sous la forme : 25200

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 7
PRESENCE: Obligatoire si la donnée est présente dans la base de données DmfA.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00064-001	P
Non numérique	00064-002	B
Pas dans le domaine de définition	00064-008	P
Longueur incorrecte	00064-093	B
Non admis	00064-146	B
Erreur de cardinalité	00064-090	B

NUMERO DE ZONE: 00065	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE DE MINUTES DE VOL
(Label XML : FlightNbrMinutes)

BLOC FONCTIONNEL: Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action
Code(s): 90227
Label(s) xml: ServiceAction

DESCRIPTION: Cette zone, destinée essentiellement aux compagnies aériennes, permet d'indiquer le nombre de minutes de vol qu'un travailleur, employé à bord d'un avion, a réellement presté pendant l'occupation déclarée.
Le nombre de minutes de vol doit également être déclaré pour les pilotes militaires.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [0; 9999999].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 7

PRESENCE: Obligatoire si , pour une DmfA, le travailleur fait partie du personnel volant d'une compagnie aérienne ou s'il est pilote militaire.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00065-001	P
Non numérique	00065-002	B
Longueur incorrecte	00065-093	B
Non admis	00065-146	B
Erreur de cardinalité	00065-090	B

NUMERO DE ZONE: 00070	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

RÉMUNÉRATION
(Label XML : RemunAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action
Code(s): 90228
Label(s) xml: RemunAction

DESCRIPTION: Total des rémunérations correspondant au type de rémunération (code rémunération éventuellement en combinaison avec la fréquence en mois de paiement de la prime ou le pourcentage de la rémunération sur base annuelle) pour l'occupation du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [0; 99999999999].
La valeur zéro est autorisée uniquement pour le solde du budget mobilité (code rémunération 029).
Le montant est exprimé en eurocents.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00070-001	B
Non numérique	00070-002	B
Pas dans le domaine de définition	00070-008	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00070-044	P
Longueur incorrecte	00070-093	B
Non admis	00070-146	B
Erreur de cardinalité	00070-090	B

NUMERO DE ZONE: 00088	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION
(Label XML : DeductionCalculationBasis)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction ligne travailleur - Action; Déduction occupation - Action
Code(s): 90231; 90229
Label(s) xml: WorkerDeductionAction; OccupationDeductionAction

DESCRIPTION: Montant sur lequel un taux doit être appliqué afin de connaître le montant de la déduction demandée pour cette ligne travailleur ou occupation.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la déduction demandée est calculée à partir d'une base de calcul sur laquelle un taux doit être appliqué.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00088-002	B
Pas dans le domaine de définition	00088-008	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00088-044	NP
Zone pas d'application	00088-062	NP
Erreur de cardinalité	00088-090	B
Longueur incorrecte	00088-093	B
Non admis	00088-146	B

NUMERO DE ZONE: 00089	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MONTANT DE LA DÉDUCTION
(Label XML : DeductionAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction ligne travailleur - Action; Déduction occupation - Action
Code(s): 90231; 90229
Label(s) xml: WorkerDeductionAction; OccupationDeductionAction

DESCRIPTION: Montant de la déduction demandée pour cette ligne travailleur ou occupation.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;99999999999].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la déduction demandée correspond à un montant déductible du montant net à payer.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00089-002	B
Pas dans le domaine de définition	00089-008	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00089-044	NP
Zone pas d'application	00089-062	NP
Erreur de cardinalité	00089-090	B
Longueur incorrecte	00089-093	B
Non admis	00089-146	B

NUMERO DE ZONE: 00090	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION
(Label XML : DeductionRightStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Déduction ligne travailleur - Action; Déduction occupation - Action

Code(s): 90231; 90229

Label(s) xml: WorkerDeductionAction; OccupationDeductionAction

DESCRIPTION:

Date à laquelle la déduction prend cours pour cette ligne travailleur ou occupation.
Cette date ne correspond pas nécessairement à la date d'entrée en service du travailleur chez l'employeur.

DOMAINE DE DEFINITION:

Le domaine de définition varie en fonction de la déduction demandée (voir annexe 4).
Pour les valeurs permises pour une administration provinciale ou locale, voir annexe 33 - Liste des codes déductions APL.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si une date doit être déclarée pour la déduction demandée.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00090-001	NP
Invalide	00090-003	B
Pas dans le domaine de définition	00090-008	NP
Zone pas d'application	00090-062	NP
Longueur incorrecte	00090-093	B
Non admis	00090-146	B
Erreur de cardinalité	00090-090	B

NUMERO DE ZONE: 00091	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA
(Label XML : ManagementCostNbrMonths)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction ligne travailleur - Action; Déduction occupation - Action
Code(s): 90231; 90229
Label(s) xml: WorkerDeductionAction; OccupationDeductionAction

DESCRIPTION: Nombre de mois faisant l'objet, au cours du trimestre traité, de la prise en charge temporaire, par l'ONSS, des frais d'administration encourus par l'employeur affilié à un Secrétariat Social Agréé.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;3]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si , pour une DmfA, le Secrétariat Social revendique l'intervention de l'ONSS dans ses frais d'administration pour cet employeur.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00091-001	NP
Non numérique	00091-002	B
Pas dans le domaine de définition	00091-008	NP
Zone pas d'application	00091-062	NP
Longueur incorrecte	00091-093	B
Non admis	00091-146	B
Erreur de cardinalité	00091-090	B

NUMERO DE ZONE: 00092	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE
(Label XML : ReplacedINSS)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction ligne travailleur - Action; Déduction occupation - Action
Code(s): 90231; 90229
Label(s) xml: WorkerDeductionAction; OccupationDeductionAction

DESCRIPTION: Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

NISS de la personne qui est en interruption de carrière (partielle ou totale) ou en prépension à mi-temps, et qui est remplacée par la personne pour laquelle la déduction est demandée en raison du remplacement.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION:

Si le NISS n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Obligatoire si , pour une DmfA, la déduction est octroyée suite au remplacement d'une personne en interruption de carrière (partielle ou totale) ou prépension à mi-temps.

FORMAT: 0 ou NNNNNNNNNCC
· NNNNNNNNN est le numéro
· CC est le chiffre de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00092-001	NP
Non numérique	00092-002	B
Invalide	00092-003	B
Nombre de contrôle invalide	00092-004	NP
Zone pas d'application	00092-062	NP
Erreur de cardinalité	00092-090	B
Longueur incorrecte	00092-093	B
Non admis	00092-146	B

NUMERO DE ZONE: 00093	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION
(Label XML : ApplicantINSS)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction ligne travailleur - Action; Déduction occupation - Action
Code(s): 90231; 90229
Label(s) xml: WorkerDeductionAction; OccupationDeductionAction

DESCRIPTION: Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction lorsque celle-ci est demandée pour un travailleur remplaçant cette personne (ou son remplaçant).
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION:

Si le NISS n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Obligatoire si , pour une DmfA, la déduction est demandée pour un travailleur qui remplace la personne (ou son remplaçant) qui a ouvert le droit à la déduction.

FORMAT: 0 ou NNNNNNNNNCC
· NNNNNNNNN est le numéro
· CC est le chiffre de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00093-001	NP
Non numérique	00093-002	B
Invalide	00093-003	B
Nombre de contrôle invalide	00093-004	NP
Zone pas d'application	00093-062	NP
Erreur de cardinalité	00093-090	B
Longueur incorrecte	00093-093	B
Non admis	00093-146	B

NUMERO DE ZONE: 00094	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

ORIGINE DE L'ATTESTATION
(Label XML : CertificateOrigin)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction ligne travailleur - Action; Déduction occupation - Action
Code(s): 90231; 90229
Label(s) xml: WorkerDeductionAction; OccupationDeductionAction

DESCRIPTION: Origine de l'attestation nécessaire à l'octroi de la déduction.
Cette donnée ne sera pas demandée pour les réductions des cotisations qui sont d'application actuellement.

DOMAINE DE DEFINITION:

1 = ONEm
2 = CPAS
3 = Caisse d''assurance sociale pour travailleurs indépendants
4 = Apprenti agréé
5 = Ancien intérimaire

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00094-001	NP
Non numérique	00094-002	B
Zone pas d'application	00094-062	NP
Erreur de cardinalité	00094-090	B
Longueur incorrecte	00094-093	B
Non admis	00094-146	B

NUMERO DE ZONE: 00084	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

BASE DE CALCUL DE LA COTISATION
(Label XML : ContributionCalculationBasis)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation due pour la ligne travailleur - Action
Code(s): 90230
Label(s) xml: WorkerContributionAction

DESCRIPTION: Montant sur lequel un taux doit être appliqué afin de connaître le montant de la cotisation due pour cette ligne travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la cotisation déclarée doit être calculée à partir d'une base de calcul sur laquelle un taux doit être appliqué.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00084-001	P
Non numérique	00084-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00084-044	P
Zone pas d'application	00084-062	NP
Longueur incorrecte	00084-093	B
Non admis	00084-146	B
Erreur de cardinalité	00084-090	B

NUMERO DE ZONE: 00085	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MONTANT DE LA COTISATION
(Label XML : ContributionAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation due pour la ligne travailleur - Action; Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
Code(s): 90230; 90339
Label(s) xml: WorkerContributionAction; ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Montant de la cotisation due pour cette ligne travailleur ou pour cette indemnité complémentaire.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;99999999999].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DmfA, ou s'il s'agit d'une DmfAPPL dont le code travailleur est 856.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00085-002	B
Erreur de cardinalité	00085-090	B
Erreur de séquence	00085-091	B
Longueur incorrecte	00085-093	B
Non admis	00085-146	B

NUMERO DE ZONE: 00896	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE PREMIÈRE EMBAUCHE
(Label XML : FirstHiringDate)

BLOC FONCTIONNEL:
Cotisation due pour la ligne travailleur - Action
Code(s): 90230
Label(s) xml: WorkerContributionAction

DESCRIPTION:
Date à laquelle le travailleur a été embauché pour la première fois chez l'employeur
Cette zone ne peut pas être reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION:
La date doit être comprise entre le 01/07/2007 et la date civile de fin du trimestre concerné (ces deux dates comprises)

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si le code travailleur cotisation = 826 et qu'il s'agit d'un jeune travailleur engagé avant l'âge de 25 ans pouvant bénéficier du forfait réduit.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00896-003	B
Erreur de cardinalité	00896-090	B
Erreur de séquence	00896-091	B
Non admis	00896-146	B
Longueur incorrecte	00896-093	B

NUMERO DE ZONE: 00141	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MONTANT DE LA DÉDUCTION - DÉTAIL
(Label XML : DeductionDetailAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Détail données déduction ligne travailleur - Action
Code(s): 90232
Label(s) xml: DeductionDetailAction

DESCRIPTION: Montant de la déduction demandée pour les données détaillées indiquées.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [0; 99999999999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Obligatoire si , pour une DmfA, un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions").

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00141-002	B
Pas dans le domaine de définition	00141-008	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00141-044	NP
Zone pas d'application	00141-062	NP
Erreur de cardinalité	00141-090	B
Longueur incorrecte	00141-093	B
Non admis	00141-146	B

NUMERO DE ZONE: 00142	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT DE TRAVAIL
(Label XML : WorkingRegulationsRegistryNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Détail données déduction ligne travailleur - Action
Code(s): 90232
Label(s) xml: DeductionDetailAction

DESCRIPTION: Le numéro d'enregistrement attribué par l'inspection des lois sociales à la dernière modification du règlement de travail qui influence la déduction.
Si le droit à la déduction trouve son origine dans une convention collective de travail conclue entre le 1er janvier 2001 et le 30 septembre 2001, on mentionne ici le numéro de la commission paritaire (en cas de CCT sectorielle) ou le numéro d'enregistrement délivré par le greffe du service des relations collectives de travail (en cas de CCT au niveau de l'entreprise).
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 16

PRESENCE: Obligatoire si , pour une DmfA, un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions").

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00142-001	NP
Zone pas d'application	00142-062	NP
Longueur incorrecte	00142-093	B
Non admis	00142-146	B
Erreur de cardinalité	00142-090	B

NUMERO DE ZONE: 00143	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE D'ORIGINE DU DROIT
(Label XML : WorkingRegulationsStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Détail données déduction ligne travailleur - Action; Détail données déduction occupation - Action

Code(s): 90232; 90251

Label(s) xml: DeductionDetailAction; OccupationDeductionDetailAction

DESCRIPTION:

Date à laquelle entre en vigueur la réduction du temps de travail qui donne droit à la déduction.
(pour les réductions du temps de travail introduites avant le 1/10/2003 : date d'enregistrement du règlement de travail ;
pour la réduction temporaire du temps de travail (et la semaine de quatre jours) instaurée après le 24/06/2009 dans le cadre de la loi de crise : date à laquelle entre en vigueur le système qui donne droit à la réduction).
Sur base de cette date, on détermine le trimestre de déclaration pour lequel la déduction peut être demandée.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si , pour une DmfA, un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions").

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00143-001	NP
Invalide	00143-003	B
Pas dans le domaine de définition	00143-008	NP
Zone pas d'application	00143-062	NP
Longueur incorrecte	00143-093	B
Non admis	00143-146	B
Erreur de cardinalité	00143-090	B

NUMERO DE ZONE: 00147	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN AVANT LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
(Label XML : AverageWorkingTimeBeforeReduction)

BLOC FONCTIONNEL: Détail données déduction ligne travailleur - Action; Détail données déduction occupation - Action
Code(s): 90232; 90251
Label(s) xml: DeductionDetailAction; OccupationDeductionDetailAction

DESCRIPTION: Le temps de travail hebdomadaire moyen du travailleur à temps plein qui est d'application avant l'introduction du règlement de travail.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1; 4800].
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimée sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimée sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Obligatoire si , pour une DmfA, un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions").

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00147-001	NP
Non numérique	00147-002	B
Pas dans le domaine de définition	00147-008	NP
Zone pas d'application	00147-062	NP
Longueur incorrecte	00147-093	B
Non admis	00147-146	B
Erreur de cardinalité	00147-090	B

NUMERO DE ZONE: 00148	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN APRÈS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
(Label XML : AverageWorkingTimeAfterReduction)

BLOC FONCTIONNEL: Détail données déduction ligne travailleur - Action; Détail données déduction occupation - Action
Code(s): 90232; 90251
Label(s) xml: DeductionDetailAction; OccupationDeductionDetailAction

DESCRIPTION: Le temps de travail hebdomadaire moyen du travailleur à temps plein qui est d'application après l'introduction du règlement de travail.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1; 4800].
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimée sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimée sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Obligatoire si , pour une DmfA, un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions").

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00148-001	NP
Non numérique	00148-002	B
Pas dans le domaine de définition	00148-008	NP
Zone pas d'application	00148-062	NP
Longueur incorrecte	00148-093	B
Non admis	00148-146	B
Erreur de cardinalité	00148-090	B

NUMERO DE ZONE: 00071	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
(Label XML : GrossRefRemunAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur statutaire licencié - Action
Code(s): 90233
Label(s) xml: DismissedStatWorkerContAction

DESCRIPTION: Rémunération brute de référence du travailleur, pendant la période pour laquelle l'assujettissement au régime de la sécurité sociale est demandé.
Elle est calculée sur base du dernier traitement d'activité de l'intéressé, transposé en cas de besoin, sur la base d'un traitement correspondant à un emploi à temps plein.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1; 999999999].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00071-001	B
Non numérique	00071-002	B
Pas dans le domaine de définition	00071-008	B
Longueur incorrecte	00071-093	B
Non admis	00071-146	B
Erreur de cardinalité	00071-090	B

NUMERO DE ZONE: 00072	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

COTISATION RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
(Label XML : GrossRefRemunContributionAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur statutaire licencié - Action
Code(s): 90233
Label(s) xml: DismissedStatWorkerContAction

DESCRIPTION: Montant de la cotisation due sur la rémunération brute de référence en vue de l'assujettissement du travailleur au régime de la sécurité sociale demandé.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;999999999].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00072-001	B
Non numérique	00072-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00072-044	P
Longueur incorrecte	00072-093	B
Non admis	00072-146	B
Erreur de cardinalité	00072-090	B

NUMERO DE ZONE: 00073	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE DE JOURS DE RÉFÉRENCE
(Label XML : RefNbrDays)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur statutaire licencié - Action
Code(s): 90233
Label(s) xml: DismissedStatWorkerContAction

DESCRIPTION: Nombre de jours de travail (en régime 6 jours/semaine) pour lesquels l'assujettissement au régime de la sécurité sociale est demandé.

DOMAINE DE DEFINITION:
- Assurance maladie - invalidité : [1;312] à partir du 1er trimestre 2017, [1;156] jusqu'au 4ème trimestre 2016 inclus
- Chômage : [1;624]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00073-001	B
Non numérique	00073-002	B
Pas dans le domaine de définition	00073-008	P
Incompatibilité avec la période déclarée	00073-021	P
Longueur incorrecte	00073-093	B
Non admis	00073-146	B
Erreur de cardinalité	00073-090	B

NUMERO DE ZONE: 00127	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT
(Label XML : SubjectionStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Cotisation travailleur statutaire licencié - Action

Code(s): 90233

Label(s) xml: DismissedStatWorkerContAction

DESCRIPTION:

Date de début de la période pour laquelle l'assujettissement au régime de la sécurité sociale est demandé.

DOMAINE DE DEFINITION:

La date de début de la période de l'assujettissement doit être dans le trimestre de la déclaration (= Zone 00013) ou dans les quatre trimestres précédents pour l'assurance maladie - invalidité.
La date de début de la période de l'assujettissement doit être dans le trimestre de la déclaration (= Zone 00013) ou dans les huit trimestres précédents pour le chômage.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00127-001	B
Invalide	00127-003	B
Pas dans le domaine de définition	00127-008	P
Longueur incorrecte	00127-093	B
Non admis	00127-146	B
Erreur de cardinalité	00127-090	B

NUMERO DE ZONE: 00129	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE FIN DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT
(Label XML : SubjectionEndingDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Cotisation travailleur statutaire licencié - Action
Code(s): 90233
Label(s) xml: DismissedStatWorkerContAction

DESCRIPTION:

Date de fin de la période pour laquelle l'assujettissement au régime de la sécurité sociale est demandé.

DOMAINE DE DEFINITION:

La date de fin de la période de l'assujettissement doit être dans le trimestre de la déclaration (= Zone 00013) ; si la date correspond au dernier jour d'un trimestre civil, la date peut se trouver dans la période [AAAAT de déclaration -1 ; AAAAT de déclaration].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00129-001	B
Invalide	00129-003	B
Pas dans le domaine de définition	00129-008	P
Date de fin antérieure à la date de début	00129-014	P
Longueur incorrecte	00129-093	B
Non admis	00129-146	B
Erreur de cardinalité	00129-090	B

NUMERO DE ZONE: 00076	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

RÉMUNÉRATION ÉTUDIANT
(Label XML : StudentRemunAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur étudiant - Action
Code(s): 90234
Label(s) xml: StudentContributionAction

DESCRIPTION: Rémunération qui donne lieu au calcul de la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants à condition que la durée d'engagement n'excède pas un certain nombre d'heures (à partir du 1/2017) ou de journées de travail (avant 1/2017) sur l'ensemble de l'année civile (voir zones nombre d'heures étudiant ou nombre de jours étudiant).

DOMAINE DE DEFINITION: [0;999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00076-001	B
Non numérique	00076-002	B
Pas dans le domaine de définition	00076-008	B
Longueur incorrecte	00076-093	B
Non admis	00076-146	B
Erreur de cardinalité	00076-090	B

NUMERO DE ZONE: 00077	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

COTISATION ÉTUDIANT
(Label XML : StudentContributionAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur étudiant - Action
Code(s): 90234
Label(s) xml: StudentContributionAction

DESCRIPTION: Montant de la cotisation de solidarité due pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants à condition que la durée d'engagement n'excède pas un certain nombre d'heures (à partir du 1/2017) ou de journées de travail (avant 1/2017) sur l'ensemble de l'année civile (voir zones nombre d'heures étudiant ou nombre de jours étudiant).

DOMAINE DE DEFINITION: [0;999999999].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00077-001	B
Non numérique	00077-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00077-044	P
Longueur incorrecte	00077-093	B
Non admis	00077-146	B
Erreur de cardinalité	00077-090	B

NUMERO DE ZONE: 00078	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE DE JOURS ÉTUDIANT
(Label XML : StudentNbrDays)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur étudiant - Action
Code(s): 90234
Label(s) xml: StudentContributionAction

DESCRIPTION: Jusqu'au 4ème trimestre 2016 inclus :
Nombre de jours rémunérés à déclarer pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants à condition que la durée d'engagement n'excède pas un certain nombre de journées de travail sur l'ensemble de l'année civile (voir domaine de définition).

DOMAINE DE DEFINITION: [0;50] à partir du 1er trimestre 2012 jusqu'au 4ème trimestre 2016 inclus
[0;23] jusqu'au 4ème trimestre 2011 inclus

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00078-001	B
Non numérique	00078-002	B
Pas dans le domaine de définition	00078-008	P
Nombre trop élevé	00078-047	P
Longueur incorrecte	00078-093	B
Non admis	00078-146	B
Erreur de cardinalité	00078-090	B

NUMERO DE ZONE: 01158	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE D'HEURES ÉTUDIANT
(Label XML : StudentHoursNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur étudiant - Action
Code(s): 90234
Label(s) xml: StudentContributionAction

DESCRIPTION: A partir du 1er trimestre 2017 :
Nombre d'heures rémunérées à déclarer pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants à condition que la durée d'engagement n'excède pas un certain nombre d'heures de travail sur l'ensemble de l'année civile (voir domaine de définition).

DOMAINE DE DEFINITION: [0;475] du 1er trimestre 2017 jusqu'au dernier trimestre 2022
[0;600] à partir du 1er trimestre 2023

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	01158-093	B
Non admis	01158-146	B
Erreur de cardinalité	01158-090	B
Erreur de séquence	01158-091	B

NUMERO DE ZONE: 00080	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE DE MOIS PRÉPENSION
(Label XML : EarlyRetirementNbrMonths)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur prépensionné - Action
Code(s): 90235
Label(s) xml: EarlyRetirementContAction

DESCRIPTION: Nombre de mois au cours du trimestre de la déclaration pour lesquels l'employeur est redevable, pour ce prépensionné, de la cotisation forfaitaire sur la prépension conventionnelle.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;156]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Obligatoire si , pour une DmfA, il s'agit d'un travailleur prépensionné pour lequel la cotisation forfaitaire sur la prépension conventionnelle est due

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00080-001	P
Non numérique	00080-002	B
Pas dans le domaine de définition	00080-008	P
Zone pas d'application	00080-062	P
Longueur incorrecte	00080-093	B
Non admis	00080-146	B
Erreur de cardinalité	00080-090	B

NUMERO DE ZONE: 00081	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

COTISATION PRÉPENSION
(Label XML : EarlyRetirementContributionAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur prépensionné - Action
Code(s): 90235
Label(s) xml: EarlyRetirementContAction

DESCRIPTION: Montant de la cotisation due correspondant au code cotisation prépension.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;999999999].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Obligatoire si la demande de consultation concerne une DmfA.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00081-001	B
Non numérique	00081-002	B
Pas dans le domaine de définition	00081-008	B
Longueur incorrecte	00081-093	B
Non admis	00081-146	B
Erreur de cardinalité	00081-090	B

NUMERO DE ZONE: 00146	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MONTANT DE L'INDEMNITÉ
(Label XML : IndemnityAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité AT-MP - Action
Code(s): 90236
Label(s) xml: IndemnityWAPMAction

DESCRIPTION: Total des indemnités par type d'indemnité et degré d'incapacité.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la demande de consultation concerne une DmfA.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00146-001	B
Non numérique	00146-002	B
Pas dans le domaine de définition	00146-008	B
Longueur incorrecte	00146-093	B
Non admis	00146-146	B
Erreur de cardinalité	00146-090	B

NUMERO DE ZONE: 00914	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE D'EXPIRATION DU DROIT
(Label XML : WorkingRegulationsEndingDate)

BLOC FONCTIONNEL:
Détail données déduction occupation - Action
Code(s): 90251
Label(s) xml: OccupationDeductionDetailAction

DESCRIPTION:
Date à laquelle prend fin la réduction du temps de travail (et la semaine de quatre jours) instaurée après le 24/06/2009 dans le cadre de la loi de crise.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions").

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00914-001	B
Invalide	00914-003	B
Pas dans le domaine de définition	00914-008	NP
Zone pas d'application	00914-062	NP
Longueur incorrecte	00914-093	B
Non admis	00914-146	B
Erreur de cardinalité	00914-090	B
Erreur de séquence	00914-091	B

NUMERO DE ZONE: 00781	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE PLAQUE
(Label XML : LicensePlate)

BLOC FONCTIONNEL: Véhicule de société - Action
Code(s): 90295
Label(s) xml: CompanyVehicleAction

DESCRIPTION: Numéro de plaque d'un véhicule à la DIV

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00781-001	B
Erreur de cardinalité	00781-090	B
Erreur de séquence	00781-091	B
Longueur incorrecte	00781-093	B
Non admis	00781-146	B

NUMERO DE ZONE: 00782	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE VERSION VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
(Label XML : CompanyVehicleVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Véhicule de société - Action
Code(s): 90295
Label(s) xml: CompanyVehicleAction

DESCRIPTION: Numéro de version de la dernière situation du véhicule de société dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00782-001	B
Non numérique	00782-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00782-006	B
Pas dans le domaine de définition	00782-008	B
Erreur de cardinalité	00782-090	B
Erreur de séquence	00782-091	B
Longueur incorrecte	00782-093	B
Non admis	00782-146	B

NUMERO DE ZONE: 01217	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

VÉHICULE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
(Label XML : EcoVehicle)

BLOC FONCTIONNEL: Véhicule de société - Action
Code(s): 90295
Label(s) xml: CompanyVehicleAction

DESCRIPTION: Zone dans laquelle il est indiqué si le numéro de plaque concerne un véhicule de société respectueux de l'environnement qui est mis à disposition dans le cadre du budget mobilité.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = le numéro de plaque ne concerne pas un véhicule de société respectueux de l'environnement qui est mis à disposition dans le cadre du budget mobilité
1 = le numéro de plaque concerne un véhicule de société respectueux de l'environnement qui est mis à disposition dans le cadre du budget mobilité

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si le numéro de plaque concerne un véhicule de société respectueux de l'environnement qui est mis à disposition dans le cadre du budget mobilité.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00197	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE DE JOURS DE VACANCES
(Label XML : HolidayDaysNumber)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Nombre de jours de vacances.
Zone indiquant le nombre de jours de vacances constitués par un marin déclaré avec la catégorie employeur 105, 205, 305 ou 505.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [0 ; 999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'un membre du personnel d'un employeur déclaré avec la catégorie employeur 105, 205, 305 ou 505 qui a acquis ces jours de vacances.
Cette donnée ne peut pas être utilisée pour les déclarations antérieures au 1er trimestre 2018.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00197-001	B
Non numérique	00197-002	B
Invalide	00197-003	B
Interdit	00197-005	B
Longueur incorrecte	00197-093	B
Incompatibilité catégorie employeur	00197-025	B
Pas dans le domaine de définition	00197-008	B

NUMERO DE ZONE: 00728	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE À LAQUELLE UN MEMBRE DU PERSONNEL NOMMÉ EST MALADE DEPUIS 6 MOIS OU PLUS
(Label XML : SixMonthsIllnessDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION:

Date à laquelle un membre du personnel nommé a dépassé une absence de plus de 6 mois pour cause de maladie. La période de maladie est calculée à partir du 1er jour de maladie indépendamment du fait de savoir si le capital congé maladie est épuisé ou si l'agent statutaire est en disponibilité.

DOMAINE DE DEFINITION:

AAAA est un élément de [année de la déclaration - 100; année de la déclaration]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Facultative
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00728-090	B
Erreur de séquence	00728-091	B
Longueur incorrecte	00728-093	B
Non admis	00728-146	B

NUMERO DE ZONE: 00794	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MESURES POUR LE NON MARCHAND
(Label XML : NOSSLPASocialMaribel)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Code qui détermine si le travailleur est engagé dans le cadre d'une mesure pour l'emploi pour le secteur non marchand.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = travailleur, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, et engagé comme assistant en logistique dans le cadre du Maribel social (hôpitaux et maisons de soins psychiatriques)
2 = travailleur, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, et engagé dans le cadre du Maribel social (pas assistant en logistique)
3 = travailleur, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, qui suit une formation dans le cadre d'un projet de formation en soins infirmiers
4 = travailleur, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, qui suit une formation dans le cadre d'un projet de formation en soins infirmiers et qui est engagé comme assistant en logistique dans le cadre du Maribel Social (hôpitaux et maisons de soins psychiatriques)
5 = travailleur, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, qui suit une formation dans le cadre d'un projet de formation en soins infirmiers et qui est engagé dans le cadre du Maribel Social (pas assistant en logistique)
6 = travailleur contractuel, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, et engagé en remplacement d'un travailleur qui suit une formation dans le cadre d'un projet de formation en soins infirmiers
7= travailleur, déclaré auprès d'un employeur autre qu'une administration provinciale ou locale, et engagé dans le cadre du Maribel social
8 = jeune moins qualifié, engagé dans le secteur non marchand en exécution du pacte de solidarité entre les générations (à partir du trimestre 2007/1)
9 = travailleur, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, et engagé dans le cadre du Maribel Fiscal
10 = travailleur, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, et engagé dans le cadre de l'accord sectoriel relatif aux secteurs fédéraux de la santé (pas de remplacement d'un travailleur qui bénéficie de l'octroi de congés supplémentaires à partir de 52 ans)
11 = travailleur, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, et engagé en remplacement d'un travailleur qui bénéficie de l'octroi de congés supplémentaires à partir de 52 ans - accord sectoriel relatif aux secteurs fédéraux de la santé

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00794-002	B
Erreur de cardinalité	00794-090	B
Erreur de séquence	00794-091	B
Longueur incorrecte	00794-093	B
Non admis	00794-146	B

NUMERO DE ZONE: 00795	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

EXTRA
(Label XML : HorecaExtra)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: A partir du 1/2020 travailleur occasionnel occupé dans l'Horeca ou dans le secteur des pompes funèbres.
A partir du 4/2013 jusqu'au 4/2019, travailleur qui est occupé comme occasionnel dans l'Horeca.
A partir du 3/2007 jusqu'au 3/2013, intérimaire qui est occupé comme occasionnel chez un employeur de l'Horeca.
A partir du 2/2005 jusqu'au 2/2007, extra de l'Horeca qui ne bénéficie pas de l'assujettissement réduit.
Cette zone n'est jamais reprise pou rune administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: La lettre E

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00795-008	B
Erreur de cardinalité	00795-090	B
Erreur de séquence	00795-091	B
Longueur incorrecte	00795-093	B
Non admis	00795-146	B

NUMERO DE ZONE: 00812	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

SALAIRE HORAIRE
(Label XML : HourRemun)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Le salaire horaire est le salaire, tel que convenu dans le contrat de travail, qui est dû pour une heure normale de travail prestée dans le trimestre.
Cette zone n'est jamais utilisée pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1;99999]
Attention : Le salaire horaire est exprimé en eurocents
Exemples :
35 euros et 20 cents est exprimé sous la forme : 03520
15 euros est exprimé sous la forme : 01500

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 5
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00812-002	B
Erreur de séquence	00812-091	B
Erreur de cardinalité	00812-090	B
Longueur incorrecte	00812-093	B
Non admis	00812-146	B

NUMERO DE ZONE: 00862	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

SALAIRE HORAIRE EN MILLIÈMES D'EURO
(Label XML : HourRemunInThousandthOfEuro)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Le salaire horaire est le salaire, tel que convenu dans le contrat de travail, qui est dû pour une heure normale de travail prestée dans le trimestre.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1;999999]
Attention : Le salaire horaire est exprimé en millièmes d'euro
Exemples :
35 euros et 20 cents est exprimé sous la forme : 035200
15 euros est exprimé sous la forme : 015000
Cette zone ne peut pas être reprise pour une administration provinciale ou locale.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 6
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00862-002	B
Erreur de séquence	00862-091	B
Erreur de cardinalité	00862-090	B
Longueur incorrecte	00862-093	B
Non admis	00862-146	B

NUMERO DE ZONE: 00893	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

PERSONNEL MIS À DISPOSITION
(Label XML : PostedWorker)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Code indiquant si le membre du personnel a été mis à disposition par l'employeur chez un autre employeur ou à été mis à disposition chez l'employeur par un autre employeur.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = membre du personnel détaché chez un autre employeur
2 = membre du personnel détaché par un autre employeur

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00893-090	B
Erreur de séquence	00893-091	B
Longueur incorrecte	00893-093	B
Non admis	00893-146	B

NUMERO DE ZONE: 01010	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE DE JOURS SALAIRE GARANTI PREMIÈRE SEMAINE
(Label XML : FirstWeekGuaranteedSalaryNbrDays)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Nombre de jours d'incapacité de travail suite à une maladie ou à un accident de droit commun avec salaire garanti la première semaine, non compris le nombre de jours avec rémunération journalière garantie. Les jours de carence sont inclus lorsqu'ils sont payés par l'employeur.
Cette zone ne peut pas être reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;9200]
Attention : Les jours sont exprimés en centièmes de jours.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	01010-002	B
Erreur de cardinalité	01010-090	B
Erreur de séquence	01010-091	B
Longueur incorrecte	01010-093	B
Non admis	01010-146	B

NUMERO DE ZONE: 01011	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

RÉMUNÉRATION BRUTE PAYÉE EN CAS DE MALADIE
(Label XML : IllnessGrossRemunAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Total des rémunérations brutes, y compris celles qui ne sont pas soumises à des cotisations de sécurité sociale, payées par l'employeur dans le cadre d'une maladie ou d'un accident de droit commun au cours du trimestre concerné, non compris les indemnités payées par l'employeur pour le(s) jour(s) avec rémunération journalière garantie.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1; 99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	01011-002	B
Erreur de cardinalité	01011-090	B
Erreur de séquence	01011-091	B
Longueur incorrecte	01011-093	B
Non admis	01011-146	B

NUMERO DE ZONE: 01012	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DISPENSE DE DÉCLARATION DES DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
(Label XML : PSDDclExemption)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Zone qui indique, pour une occupation a priori couverte par le champ d'application de Capelo (combinaison catégorie d'employeur - code travailleur ET employeur faisant partie du champ d'application), que la déclaration des blocs dits Capelo (Données de l'occupation relatives au secteur public, Traitement barémique et Supplément de traitement) n'est pas requise, parce que cette occupation n'est pas susceptible d'ouvrir le droit à une pension secteur public.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = dispense

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si la donnée est présente dans la base de données DmfA.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	01012-090	B
Erreur de séquence	01012-091	B
Longueur incorrecte	01012-093	B
Non admis	01012-146	B

NUMERO DE ZONE: 01013	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DÉROGATION RÉGIME DE PENSION COMPLÉMENTAIRE
(Label XML : SupplPensionContributionExemption)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Zone qui fournit des informations supplémentaires concernant le champ d'application du régime de pension complémentaire.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = dispense
2 = travailleur qui relève du régime de pension complémentaire de "Provant" occupé chez un employeur avec plusieurs régimes de pension complémentaires.
3 = travailleur avec une pension de survie qui a droit au régime de pension complémentaire pour le secteur public fédéral.
La valeur "1" est permise en DmfA à partir de 3/2019.
La valeur "2" est permise en DmfA à partir de 1/2023.
La valeur "3" est permise en DmfA à partir de 3/2019.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	01013-090	B
Erreur de séquence	01013-091	B
Longueur incorrecte	01013-093	B
Non admis	01013-146	B

NUMERO DE ZONE: 01063	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DONNÉE DE CONTRÔLE - OBLIGATION
(Label XML : ObligationControlInformation)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Information permettant de prendre en compte un travailleur dans le calcul d'une obligation d'un employeur. Cette zone n'est jamais utilisée pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: FWT (Former Work Placement Trainee) = Ancien stagiaire d'intégration en entreprise entrant en considération pour le calcul de la mise à disposition de 1% de places de stage et qui est engagé immédiatement après le stage par le même employeur dans les liens d'un contrat de travail.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	01063-090	B
Erreur de séquence	01063-091	B
Longueur incorrecte	01063-093	B
Non admis	01063-146	B

NUMERO DE ZONE: 01092	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE NOMINATION À TITRE DÉFINITIF
(Label XML : DefinitiveNominationDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Occupation - Informations - Action

Code(s): 90314

Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION:

La date de nomination pour un membre du personnel nommé à titre définitif est mentionnée ici.
La zone mentionne la date la plus récente de nomination en ce qui concerne la ligne d'occupation. Si un travailleur a été nommé à titre définitif à mi-temps au 01-01-2010, et que dans la même fonction, il a été nommé à temps plein au 01-01-2012, alors c'est la date du 01-01-2012 qui doit être mentionnée dans cette zone.
La zone ne doit pas être remplie pour un stagiaire en vue d'une nomination à titre définitif. Si le stage s'achève avec succès et que le membre du personnel statutaire a été effectivement nommé, c'est la date de la nomination à titre définitif (et non la date de début du stage) qui doit être remplie.
Cette zone n'est jamais utilisée lorsqu'il s'agit d'une DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION:

[1900-01-01; dernier jour du trimestre de la déclaration]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Facultative

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	01092-003	B
Erreur de cardinalité	01092-090	B
Erreur de séquence	01092-091	B
Longueur incorrecte	01092-093	B
Non admis	01092-146	B

NUMERO DE ZONE: 01148	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE D'ATTRIBUTION DU NOUVEAU POSTE MARIBEL SOCIAL
(Label XML : NewMaribelEmploymentDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION:

Date à laquelle un nouveau poste Maribel social est attribué à l'employeur.

DOMAINE DE DEFINITION:

À partir des déclarations du 1/2021 :
2020-01-01; dernier jour du trimestre de la déclaration
La date renseignée peut être mise au 1er janvier de l'année à laquelle les nouveaux postes Maribel social ont été attribués à l'employeur.

Pour les déclarations antérieures au 1/2021 :
2016-04-01; dernier jour du trimestre de la déclaration

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Facultative
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	01148-003	B
Pas dans le domaine de définition	01148-008	NP
Pas d'application	01148-053	B
Erreur de cardinalité	01148-090	B
Erreur de séquence	01148-091	B
Longueur incorrecte	01148-093	B
Non admis	01148-146	B

NUMERO DE ZONE: 01176	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

COTISATION PENSION DU SECTEUR PUBLIC POUR TRAVAILLEURS STATUTAIRES - BASE DE CALCUL DÉROGATOIRE
(Label XML : PSPContribCalcBasisDerogation)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Zone qui indique que la cotisation pension du secteur public pour travailleurs statutaires, suite à des circonstances particulières, a une base de calcul dérogatoire.
Cette zone n'est jamais utilisée pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = Dérogation
2 = Contrôle sur base des données barémiques
(à partir du 1/2022)

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01194	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MESURE CARRIÈRE
(Label XML : CareerMeasure)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Code qui détermine si le travailleur est occupé dans le cadre d'une mesure carrière.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = travailleur occupé dans le cadre d'une fin de carrière en douceur
2 = Starter-Job
99 = Flexi-Job

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01215	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DÉTAIL SECTEUR
(Label XML : SectorDetail)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Indication du sous-secteur qui relève de la compétence flamande en matière d'activités non marchandes (accord intersectoriel flamand).

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 46 - Détail secteur

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01216	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

BUDGET MOBILITÉ
(Label XML : MobilityBudget)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Budget total qui est attribué au travailleur sur le plan de la mobilité, et qu'il peut consacrer à un ou plusieurs piliers prévus par la législation : un véhicule de société respectueux de l'environnement, modes de transports alternatifs et durables et le paiement du solde du budget.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1; 99999999999].
Le montant est exprimé en eurocents.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01232	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE D'HEURES DE CONGÉ FORMATION FLAMAND
(Label XML : FlemishTrainingHolidayHoursNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Nombre d'heures d'absence en vue de suivre une formation dans le cadre d'un congé formation flamand.

DOMAINE DE DEFINITION: 1;9999999].
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 50 heures 30 min. est exprimé sous la forme : 5050
. 252 heures est exprimé sous la forme : 25200

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 7
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01237	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

AIDE RÉGIONALE À L'EMPLOI
(Label XML : RegionalAidMeasure)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Code qui indique que l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une aide régionale à l'emploi.

DOMAINE DE DEFINITION: B = Mesure de la Région Bruxelles-Capitale d'emploi d'insertion en économie sociale

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01243	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

COTISATION PATRONALE DESTINÉE AUX MESURES D'EMPLOYABILITÉ
(Label XML : EmployabilityMeasure)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Partie de la cotisation patronale destinée aux mesures d'employabilité.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;99999999999].
Attention : Le montant est exprimé en eurocents.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01270	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉ
(Label XML : ActivitySubSector)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Numéro du sous-secteur d'activité dont relève le travailleur dans le cadre de l'occupation déclarée.

DOMAINE DE DEFINITION: CCC.CC : Le sous-secteur d'activité ; suite de 3 chiffres suivie d'un point et de 2 chiffres, cadrée à gauche.
CCC.CC.CC : Le sous-sous-secteur d'activité; suite de 3 chiffres suivie d'un point et de 2 chiffres puis d'un point et de 2 chiffres.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Facultative
FORMAT: CCC.CC ou CCC.CC.CC
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01271	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOTION FLEXI
(Label XML : FlexiNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Travailleur avec contrat de travail flexi pour lequel un flexi-job a été déclaré avec une Dimona tardive ou pour lequel la période en Dimona ne correspond pas complètement avec la période en DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: FL

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00749	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DU REMPLAÇANT
(Label XML : SubstituteINSS)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action

Code(s): 90338

Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION: Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

Il s'agit du numéro d'identification de la personne qui remplace le prépensionné à mi-temps. Dans le cadre de la déclaration d'indemnités complémentaires, il s'agit du NISS du remplaçant de la personne qui perçoit l'indemnité complémentaire.
Cette zone n'est pas utilisée par une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION:

La valeur 0 n'est pas autorisée sauf s'il s'agit du remplaçant d'un travailleur en interruption de carrière à mi-temps et que la déclaration est faite par un tiers (catégorie d'employeurs égale à 099, 199, 299, 699) jusqu'au 4/2006.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Obligatoire si
le travailleur en interruption de carrière à mi-temps est remplacé conformément à une CCT sauf, jusqu'au 4/2006, si la déclaration est faite par un tiers (catégorie d'employeurs égale à 099, 199, 299, 699).
Obligatoire pour un travailleur en RCC pour lequel une cotisation compensatoire est due et qui est remplacé par un chômeur complet indemnisable depuis un an.

FORMAT: 0 ou NNNNNNNNNCC
· NNNNNNNNN est le numéro
· CC est le chiffre de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00749-002	B
Pas dans le domaine de définition	00749-008	B
Erreur de cardinalité	00749-090	B
Erreur de séquence	00749-091	B
Longueur incorrecte	00749-093	B
Non admis	00749-146	B

NUMERO DE ZONE: 00823	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DU PREMIER OCTROI DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
(Label XML : FirstComplIndemnityDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Indemnité complémentaire - Action

Code(s): 90338

Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION:

Date à laquelle la première indemnité complémentaire a été octroyée en complément d'une allocation de RCC, de chômage ou d'interruption de carrière ou date à laquelle le RCC prend cours ou, pour les RCIC débutant à partir du 01/04/2012, date du premier octroi de l'allocation de chômage.

DOMAINE DE DEFINITION:

Pour les RCIC (code travailleur 883 ou 885), la date ne peut pas être antérieure au 01/01/2006.
Pour les RCC (code travailleur 879 en DmfA ou 771 en DmfAPPL, la date ne peut pas être antérieure au 01/03/1995.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00823-003	B
Erreur de cardinalité	00823-090	B
Erreur de séquence	00823-091	B
Longueur incorrecte	00823-093	B
Non admis	00823-146	B

NUMERO DE ZONE: 00853	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MESURES PRÉVUES EN CAS DE REPRISE DU TRAVAIL
(Label XML : ResumptionOfWorkMeasure)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action
Code(s): 90338
Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION: Code qui précise ce qui est prévu dans la convention en ce qui concerne le maintien du paiement des indemnités complémentaires en cas de reprise du travail. Pour les bénéficiaires d'allocations de chômage, la convention conclue avant le 1/1/2008, ne doit pas prévoir explicitement l'interruption du paiement des indemnités en 2006-2007 et, à partir du 1er janvier 2008, la convention doit prévoir explicitement le maintien du paiement.
Pour les travailleurs en RCC, lorsque l'employeur ne relève pas de la loi de 68 sur les CCT, l'accord collectif ou d'entreprise doit prévoir explicitement le maintien du paiement et dans les autres cas, la convention ne doit pas déroger à la CCT 17 tricies du CNT en ce qui concerne le maintien du paiement.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = la convention ou l'accord ne satisfait pas aux conditions requises en matière de reprise du travail
1 = la convention ou l'accord satisfait aux conditions requises en matière de reprise du travail
9 = pas d'application

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si la demande de consultation concerne une DmfA et que la déclaration concerne un trimestre postérieur ou égal au 1/2007.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00853-008	B
Erreur de cardinalité	00853-090	B
Erreur de séquence	00853-091	B
Longueur incorrecte	00853-093	B
Non admis	00853-146	B

NUMERO DE ZONE: 00949	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

TYPE DE DÉBITEUR
(Label XML : DebtorType)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action
Code(s): 90338
Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION: Cette zone signale le type de débiteur des cotisations qui fait la déclaration.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = l'employeur est le seul débiteur
1 = l'employeur est le débiteur principal et seul à faire la déclaration
2 = le fonds ou un autre tiers est le seul débiteur
3 = le fonds ou un autre tiers est le débiteur principal et seul à faire la déclaration
4 = Il y a ou il y a eu plusieurs débiteurs déclarants et c'est l'employeur qui fait la présente déclaration
5 = il y a ou il y a eu plusieurs débiteurs déclarants et c'est le fonds ou un autre tiers qui fait la présente déclaration

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si la déclaration concerne un trimestre postérieur au 1/2010.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00949-008	B
Erreur de cardinalité	00949-090	B
Erreur de séquence	00949-091	B
Longueur incorrecte	00949-093	B
Non admis	00949-146	B

NUMERO DE ZONE: 00950	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE DE PARTIES DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
(Label XML : ComplIndemnityNbrOfParts)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action
Code(s): 90338
Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION: Cette zone permet de signaler que la déclaration de l'indemnité complémentaire couvrant une même période est réalisée en plusieurs parties.

DOMAINE DE DEFINITION: [0,9]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si la déclaration de l'indemnité complémentaire comporte plusieurs parties qui couvrent la même période.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00950-090	B
Erreur de séquence	00950-091	B
Longueur incorrecte	00950-093	B
Non admis	00950-146	B

NUMERO DE ZONE: 00951	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE NOTIFICATION DU PRÉAVIS
(Label XML : NoticeDate)

BLOC FONCTIONNEL:
Indemnité complémentaire - Action
Code(s): 90338
Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION:
Date à laquelle un préavis a été notifié au travailleur en RCC ou en RCIC - chômage ou date de rupture de son contrat moyennant le paiement d'une indemnité de rupture ou date à laquelle le contrat de travail a pris fin si ce n'est pas suite à un licenciement.

DOMAINE DE DEFINITION:
La date doit être supérieure au 01/01/1990 et inférieure à la date de premier octroi de l'indemnité.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si la déclaration concerne un RCC qui n'est pas à mi temps ou un RCIC - chômage à partir de 2010/2, pour autant que la date de premier octroi de l'indemnité complémentaire soit postérieure ou égale au 01/04/2010.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00951-003	B
Erreur de cardinalité	00951-090	B
Erreur de séquence	00951-091	B
Longueur incorrecte	00951-093	B
Non admis	00951-146	B
Incompatible avec la date de premier octroi de l'indemnité	00951-372	NP

NUMERO DE ZONE: 00952	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOTION D'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ OU EN RESTRUCTURATION
(Label XML : AilingOrReorgCompanyNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action
Code(s): 90338
Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION: Notion signalant si l'entreprise qui a licencié le bénéficiaire d'indemnité complémentaire de RCC était reconnue comme étant en difficulté ou en restructuration au moment de l'octroi de la première indemnité complémentaire.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = l'entreprise n'est pas reconnue en difficulté, ni en restructuration
1 = l'entreprise est ou a été reconnue en difficulté
2 = l'entreprise est ou a été reconnue en restructuration (sauf 3)
3 = l'entreprise est ou a été assimilée à une entreprise en difficulté (licenciement collectif sur base de l'art .18,§7, alinéa 4 de l'AR du 03/05/2007)

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si la déclaration concerne un RCC et que l'entreprise est reconnue en difficulté ou en restructuration au moment du premier octroi de l'indemnité complémentaire versée au travailleur.

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00952-008	B
Erreur de cardinalité	00952-090	B
Erreur de séquence	00952-091	B
Longueur incorrecte	00952-093	B
Non admis	00952-146	B

NUMERO DE ZONE: 00953	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE DÉBUT DE RECONNAISSANCE
(Label XML : AcknowledgementStartDate)

BLOC FONCTIONNEL:
Indemnité complémentaire - Action
Code(s): 90338
Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION:
Date à partir de laquelle l'entreprise qui a licencié le bénéficiaire d'indemnité complémentaire dans le cadre d'un RCC ou d'un RCIC était reconnue comme étant en difficulté ou en restructuration.

DOMAINE DE DEFINITION:
Cette date doit être comprise entre le 01/01/1990 et la date civile de fin du trimestre concerné.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si la zone "notion d'entreprise en difficulté ou en restructuration" (00952) est à 1, 2 ou 3.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00953-003	B
Erreur de cardinalité	00953-090	B
Erreur de séquence	00953-091	B
Longueur incorrecte	00953-093	B
Non admis	00953-146	B

NUMERO DE ZONE: 00954	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE FIN DE RECONNAISSANCE
(Label XML : AcknowledgementEndDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Indemnité complémentaire - Action

Code(s): 90338

Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION:

Dernier jour au cours duquel l'entreprise qui a licencié le bénéficiaire d'indemnité complémentaire dans le cadre d'un RCC et d'un RCIC est reconnue comme étant en difficulté ou en restructuration.

DOMAINE DE DEFINITION:

Cette date doit être postérieure à la date de début de reconnaissance.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si la zone "notion d'entreprise en difficulté ou en restructuration" (00952) est à 1, 2 ou 3.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00954-003	B
Erreur de cardinalité	00954-090	B
Erreur de séquence	00954-091	B
Longueur incorrecte	00954-093	B
Non admis	00954-146	B

NUMERO DE ZONE: 00830	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
(Label XML : ComplIndemnityAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
Code(s): 90339
Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Montant de l'ndemnité complémentaire mensuelle réellement payé par l'employeur (ou un tiers). Il s'agit de l'indemnité éventuellement indexée et revalorisée.
Dans les cas de reprise du travail ou de proratisation, il s'agit du montant mensuel complet.
Dans les cas de capitalisation, il s'agit du montant mensuel théorique.

DOMAINE DE DEFINITION: [0,999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00830-001	B
Non numérique	00830-002	B
Pas dans le domaine de définition	00830-008	B
Erreur de cardinalité	00830-090	B
Erreur de séquence	00830-091	B
Longueur incorrecte	00830-093	B
Non admis	00830-146	B

NUMERO DE ZONE: 00831	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE DE MOIS - INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
(Label XML : ComplIndemnityNbrMonths)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
Code(s): 90339
Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Nombre de mois durant lesquels l'indemnité complémentaire déclarée dans ce bloc a été payée (ou calculée en cas de capitalisation), dans le courant de ce trimestre (pour un type d'adaptation du montant ou un numéro de suite).
Pour les capitalisations partielles, ce nombre de mois correspond au nombre total de mois jusqu'à la pension divisé par le nombre de versements et ensuite multiplié par le nombre de versements effectués durant le trimestre concerné.

DOMAINE DE DEFINITION: [0,181]
Les valeurs [4 -181] ne sont autorisées qu'en cas de capitalisation.
La valeur [0] n'est autorisée qu'en cas de capitalisation partielle, pour autant que les décimales pour le nombre de mois soient strictement positives.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00831-002	B
Pas dans le domaine de définition	00831-008	B
Erreur de cardinalité	00831-090	B
Erreur de séquence	00831-091	B
Longueur incorrecte	00831-093	B
Non admis	00831-146	B

NUMERO DE ZONE: 00892	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOTION DE CAPITALISATION
(Label XML : CapitalizationNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action

Code(s): 90339

Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Notion signalant que le débiteur déclare les cotisations sur les indemnités complémentaires en une seule fois ou pas, ou le fait partiellement quand un débiteur verse anticipativement les indemnités complémentaires en quelques tranches ou qu'un des débiteurs capitalise sa part ou, pour les RCC ou RCIC débutant à partir du 1er avril 2010, qu'il ne les verse pas jusqu'à l'âge de la pension ou qu'il ne les verse pas mensuellement.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = pas de capitalisation
1 = capitalisation complète
2 = capitalisation partielle

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00892-008	B
Erreur de cardinalité	00892-090	B
Erreur de séquence	00892-091	B
Longueur incorrecte	00892-093	B
Non admis	00892-146	B

NUMERO DE ZONE: 00956	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MONTANT THÉORIQUE DE L'ALLOCATION SOCIALE
(Label XML : WelfareBenefitTheoreticalAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
Code(s): 90339
Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Le montant de l'allocation sociale ne peut être égal à 0 que dans le cas de la déclaration d'une part patronale ou dans le cas où l'indemnité complémentaire est déclarée en plusieurs parties.

DOMAINE DE DEFINITION: [0,999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Obligatoire si la cotisation concerne une part personnelle (codes travailleurs cotisation 295 dans une DmfA ou 886 dans une DmfAPPL).
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00956-002	B
Erreur de cardinalité	00956-090	B
Erreur de séquence	00956-091	B
Longueur incorrecte	00956-093	B
Non admis	00956-146	B

NUMERO DE ZONE: 00957	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DÉCIMALES POUR LE NOMBRE DE MOIS
(Label XML : NbrMonthsDecimals)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
Code(s): 90339
Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Ces décimales permettent un calcul plus précis du nombre de mois couverts par les cotisations en cas de capitalisation partielle. En effet, dans le cas de capitalisation partielle, le nombre de mois est théorique et n'est pas toujours un nombre entier. Par exemple, on pourrait arriver à un résultat de 6.80 mois. Dans ce cas, le nombre de mois reprend 6 et les décimales pour le nombre de mois reprennent 80.

DOMAINE DE DEFINITION: [0, 99]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Obligatoire si , en cas de capitalisation partielle, le nombre de mois est égal à 0.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00957-002	B
Erreur de cardinalité	00957-090	B
Erreur de séquence	00957-091	B
Longueur incorrecte	00957-093	B
Non admis	00957-146	B

NUMERO DE ZONE: 00958	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE DE JOURS - MOIS INCOMPLET
(Label XML : IncompleteMonthNbrDays)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
Code(s): 90339
Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Nombre de jours couvrant l'indemnité complémentaire et l'allocation sociale donnant lieu à cotisations dans les cas de reprise du travail, de jours couverts par un pécule de vacances ou d'indemnisation qui commence ou se termine au cours d'un mois.

DOMAINE DE DEFINITION: [0,78]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Obligatoire si la zone "mois incomplet - raison" (00959) est différente de 0.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00958-002	B
Pas dans le domaine de définition	00958-008	B
Erreur de cardinalité	00958-090	B
Erreur de séquence	00958-091	B
Longueur incorrecte	00958-093	B
Non admis	00958-146	B

NUMERO DE ZONE: 00959	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MOIS INCOMPLET - RAISON
(Label XML : IncompleteMonthReason)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
Code(s): 90339
Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Donne une justification du fait que le nombre de jours corresponde à un mois incomplet.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = Mois complet
1 = Mois incomplet suite à une reprise de travail ou un arrêt de la reprise de travail
2 = Mois incomplet suite à un début ou une fin de RCC ou RCIC en milieu de mois
3 = Mois incomplet suite à la prise de jours de vacances couverts par un pécule
4 = Changement de débiteur dans le courant d'un mois
5 = Changement du montant de l'allocation sociale au cours du mois (autorisé à partir des déclarations du 2/2010)

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00959-002	B
Pas dans le domaine de définition	00959-008	B
Erreur de cardinalité	00959-090	B
Erreur de séquence	00959-091	B
Longueur incorrecte	00959-093	B
Non admis	00959-146	B
Pas d'application	00959-053	B

NUMERO DE ZONE: 00960	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOTION D'APPLICATION DU PLANCHER
(Label XML : FloorApplicationNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action

Code(s): 90339

Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Notion signalant si la part personnelle a été réduite de façon à ce que le montant que la personne reçoit ne descende pas en dessous du plancher fixé selon la situation familiale et, à partir du 4/2010, précisant le plancher utilisé quand la retenue est réduite.

DOMAINE DE DEFINITION:

0 = le plancher n'est pas appliqué
1 = le plancher est appliqué

A partir des déclarations du 4/2010 :
0 = le plancher n'est pas appliqué
1 = le plancher pour un temps plein avec charge de famille est appliqué
2 = le plancher pour un temps plein sans charge de famille est appliqué
3 = le plancher pour un mi-temps avec charge de famille est appliqué
4 = le plancher pour un mi-temps sans charge de famille est appliqué

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00960-002	B
Pas dans le domaine de définition	00960-008	B
Erreur de cardinalité	00960-090	B
Erreur de séquence	00960-091	B
Longueur incorrecte	00960-093	B
Non admis	00960-146	B

NUMERO DE ZONE: 01129	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CODE PÉRIODE
(Label XML : IndemnityContributionPeriodCode)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
Code(s): 90339
Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Code de la période durant laquelle le Régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC), le Régime de chômage avec indemnité complémentaire pour travailleurs âgés (RCIC) ou le Crédit-temps (CT) débute. Il détermine la série de taux utilisée pour le calcul de la cotisation patronale.

DOMAINE DE DEFINITION:

1 = Début du RCC/RCIC/Crédit temps avant le 1/4/2010
OU, pour RCC/RCIC, notification du préavis ou fin de contrat avant le 16/10/2009
OU, pour les RCC débutant durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration :
décision ministérielle avant le 15/10/2009
OU annonce du licenciement collectif dans le cadre d'une restructuration avant le 15/10/2009

2 = Début du RCC/RCIC/Crédit temps à partir du 1/4/2010
ET, pour RCC/RCIC, notification du préavis ou fin de contrat à partir du 16/10/2009
ET, pour les RCC débutant durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration :
décision ministérielle à partir du 15/10/2009
ET annonce du licenciement collectif dans le cadre d'une restructuration à partir du 15/10/2009

3 = Début du RCC/RCIC/Crédit temps à partir du 1/4/2012
ET, pour RCC/RCIC, notification du préavis ou fin de contrat à partir du 29/11/2011
ET, pour les RCC débutant durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration :
décision ministérielle à partir du 1/4/2012
ET annonce du licenciement collectif dans le cadre d'une restructuration à partir du 1/4/2012

4 = Début du RCC/RCIC/Crédit temps à partir du 1/1/2016
ET, pour RCC/RCIC, notification du préavis ou fin de contrat à partir du 11/10/2015
ET, pour les RCC débutant durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration :
décision ministérielle à partir du 11/10/2015
ET annonce du licenciement collectif dans le cadre d'une restructuration à partir du 11/10/2015

5 = Début du RCC/RCIC/Crédit temps à partir du 1/1/2017
ET, pour RCC/RCIC, notification du préavis ou fin de contrat à partir du 01/11/2016
ET, pour les RCC débutant durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration :
décision ministérielle à partir du 01/11/2016
ET annonce du licenciement collectif dans le cadre d'une restructuration à partir du 01/11/2016

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00963	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DÉNOMINATION DU GRADE OU DE LA FONCTION
(Label XML : GradeOrFunction)

BLOC FONCTIONNEL: Données de l'occupation relatives au secteur public - Action
Code(s): 90423
Label(s) xml: OccupationPSDAction

DESCRIPTION: Texte qui indique soit le grade du travailleur, soit la fonction qu'il exerce

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 100
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00963-093	B
Non admis	00963-146	B
Erreur de cardinalité	00963-090	B
Erreur de séquence	00963-091	B

NUMERO DE ZONE: 00965	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE FIN - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
(Label XML : OccupationPSDEndDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Données de l'occupation relatives au secteur public - Action

Code(s): 90423

Label(s) xml: OccupationPSDAction

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de fin de la période à laquelle les données de l'occupation relatives au secteur public se rapportent.
Si ces données sont inchangées et se poursuivent le trimestre suivant, cette date n'est pas complétée.
Si la fin de cette période a comme conséquence que le lien de subordination entre le travailleur et l'employeur est rompu, cette date correspond à la date de sortie chez l'employeur.

DOMAINE DE DEFINITION:

La date de fin des données de l'occupation relatives au secteur public est inférieure ou égale à la "Date de fin de l'occupation" (zone 00045) dont la ligne "Données de l'occupation relatives au secteur public" dépend.
Si la "Date de fin de l'occupation" (zone 00045) n'est pas remplie (non présente), la date de fin des données de l'occupation relatives au secteur public doit être inférieure ou égale à la date de fin du trimestre civil.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si la période à laquelle les données se rapportent se termine dans le courant du trimestre de la déclaration.
Obligatoire si la zone "Motif de fin de la relation statutaire" de cette ligne est remplie. Ceci ne concerne que les statutaires.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00965-003	B
Longueur incorrecte	00965-093	B
Non admis	00965-146	B
Erreur de cardinalité	00965-090	B
Erreur de séquence	00965-091	B

NUMERO DE ZONE: 00966	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

RÔLE LINGUISTIQUE
(Label XML : OfficialLanguage)

BLOC FONCTIONNEL: Données de l'occupation relatives au secteur public - Action; Deuxième pilier de pension - Informations - Action
Code(s): 90423; 90591
Label(s) xml: OccupationPSDAction; SecondPillarInformationAction

DESCRIPTION: Code qui indique le rôle linguistique dont le travailleur relève

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = néerlandais
2 = français
3 = allemand

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable dans le bloc Données de l'occupation relatives au secteur public - Action (90423).
Indispensable dans le bloc Deuxième pilier de pension - Informations - Action (90591) à partir des déclarations du 3/2020 pour les employeurs affiliés au deuxième pilier de pension fédéral ; facultative pour les trimestres antérieurs au 3/2020.

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00966-001	B
Non numérique	00966-002	B
Pas dans le domaine de définition	00966-008	B
Longueur incorrecte	00966-093	B
Non admis	00966-146	B
Erreur de cardinalité	00966-090	B
Erreur de séquence	00966-091	B

NUMERO DE ZONE: 00969	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MOTIF DE FIN DE LA RELATION STATUTAIRE
(Label XML : StatutoryRelationEndReason)

BLOC FONCTIONNEL: Données de l'occupation relatives au secteur public - Action
Code(s): 90423
Label(s) xml: OccupationPSDAction

DESCRIPTION: Code qui indique, pour un travailleur nanti d'une nomination définitive ou d'une nomination y assimilée, comment le lien statutaire avec l'employeur a pris fin ou a été modifié.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = pension
2 = départ volontaire
3 = démission imposée par l'employeur
4 = décès
5 = changement d'employeur (secteur public)
6 = changement de statut
7 = fin d'assujettissement à un régime de pension belge
8 = militaire transféré avec maintien des droits pension
9 = fin d'un mandat local
10 = révocation d'un mandataire local
En DmfA les valeurs 9 et 10 sont autorisées à partir du trimestre 1/2022.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Obligatoire si le lien statutaire prend fin.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00969-002	B
Pas dans le domaine de définition	00969-008	B
Longueur incorrecte	00969-093	B
Non admis	00969-146	B
Erreur de cardinalité	00969-090	B
Erreur de séquence	00969-091	B

NUMERO DE ZONE: 00971	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE FIN DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
(Label XML : ScaleSalaryEndDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Traitement barémique - Action
Code(s): 90424
Label(s) xml: ScaleSalaryAction

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de fin de la période à laquelle les données du traitement barémique se rapportent.
Si ces données sont inchangées et se poursuivent le trimestre suivant, cette date n'est pas complétée.

DOMAINE DE DEFINITION:

La date de fin du traitement barémique est inférieure ou égale à la date de fin de la ligne "Données de l'occupation relatives au secteur public" ou de la ligne "Élément de l'historique de carrière du travailleur" dont la ligne "Traitement barémique" dépend.
Si la date de fin de la ligne "Données de l'occupation relatives au secteur public" n'est pas remplie (non présente), la date de fin du traitement barémique doit être inférieure ou égale à la date de fin du trimestre civil.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Obligatoire si le lien statutaire prend fin.
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00971-003	B
Longueur incorrecte	00971-093	B
Non admis	00971-146	B
Erreur de cardinalité	00971-090	B
Erreur de séquence	00971-091	B

NUMERO DE ZONE: 00974	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MONTANT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
(Label XML : ScaleSalaryAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Traitement barémique - Action
Code(s): 90424
Label(s) xml: ScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Traitement barémique (lié à l'indice 138,01) auquel, compte tenu de son ancienneté pécuniaire, le travailleur a droit ou auquel il aurait droit s'il était resté en service.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1 ; 99999999999].
Le montant est exprimé en eurocents.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00974-001	B
Non numérique	00974-002	B
Pas dans le domaine de définition	00974-008	B
Longueur incorrecte	00974-093	B
Non admis	00974-146	B
Erreur de cardinalité	00974-090	B
Erreur de séquence	00974-091	B

NUMERO DE ZONE: 00975	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE
(Label XML : WeekHoursNbr)

BLOC FONCTIONNEL:
Traitement barémique - Action
Code(s): 90424
Label(s) xml: ScaleSalaryAction

DESCRIPTION:
Il s'agit du nombre d'heures sur base duquel le traitement du travailleur est calculé ou, si ce travailleur bénéficie d'une absence, sur base duquel son traitement serait calculé s'il ne bénéficiait pas de cette absence.

DOMAINE DE DEFINITION:
Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Entier compris [0;4800].
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:

TYPE:
Numérique

LONGUEUR:
4

PRESENCE:
Obligatoire si il y a plusieurs lignes de traitement simultanées, autrement dit si ces dernières couvrent une période de temps commune au sein du trimestre civil.
Obligatoire si le "Type du contrat" (00050) est partiel et qu'une "Mesure de réorganisation du travail" (00051) est remplie.
Obligatoire si le "Nombre d'heures par semaine - traitement barémique complet" (00976) est rempli.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00975-002	B
Longueur incorrecte	00975-093	B
Non admis	00975-146	B
Erreur de cardinalité	00975-090	B
Erreur de séquence	00975-091	B

NUMERO DE ZONE: 00976	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE - TRAITEMENT BARÉMIQUE COMPLET
(Label XML : ScaleSalaryWeekHoursNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Traitement barémique - Action
Code(s): 90424
Label(s) xml: ScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Il s'agit du nombre d'heures correspondant à un traitement barémique complet pour la fonction exercée par le travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Entier compris [1;4800].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Obligatoire si le "Nombre d'heures par semaine - traitement barémique complet" (00976) est différent du S de l'occupation (00049).
Obligatoire si le "Nombre d'heures par semaine" (00975) est rempli.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00976-002	B
Longueur incorrecte	00976-093	B
Non admis	00976-146	B
Erreur de cardinalité	00976-090	B
Erreur de séquence	00976-091	B

NUMERO DE ZONE: 01235	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOTION TRAITEMENT BARÉMIQUE RÉDUIT
(Label XML : ReducedScaleSalaryNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Traitement barémique - Action
Code(s): 90424
Label(s) xml: ScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Zone qui indique que le traitement d'un mandataire local a été réduit.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = traitement barémique réduit

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00979	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE FIN DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
(Label XML : AdditionalScaleSalaryEndDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Supplément de traitement - Action

Code(s): 90425

Label(s) xml: AdditionalScaleSalaryAction

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de fin de la période à laquelle les données relatives au supplément de traitement se rapportent.
Si ces données sont inchangées et se poursuivent le trimestre suivant, cette date n'est pas complétée.

DOMAINE DE DEFINITION:

La date de fin du supplément de traitement est inférieure ou égale à la date de fin du traitement de la ligne "Traitement barémique" dont la ligne "Supplément de traitement" dépend.
Si la date de fin du traitement de la ligne "Traitement barémique" n'est pas remplie (non présente), la date de fin du "Supplément de traitement" doit être inférieure ou égale à la date de fin du trimestre civil.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si la situation du supplément de traitement prend fin.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00979-003	B
Longueur incorrecte	00979-093	B
Non admis	00979-146	B
Erreur de cardinalité	00979-090	B
Erreur de séquence	00979-091	B

NUMERO DE ZONE: 00980	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MONTANT DE BASE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
(Label XML : AdditionalScaleSalaryBasisAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Supplément de traitement - Action
Code(s): 90425
Label(s) xml: AdditionalScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Il s'agit du montant forfaitaire de base pour un supplément déclaré sous la forme d'un nombre d'heures ou de prestations.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1 ; 99999999999].
Le montant de base est exprimé en eurocents.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si le "Nombre d'heures ou de prestations" (00982) est rempli.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00980-002	B
Longueur incorrecte	00980-093	B
Non admis	00980-146	B
Erreur de cardinalité	00980-090	B
Erreur de séquence	00980-091	B

NUMERO DE ZONE: 00981	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

POURCENTAGE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
(Label XML : AdditionalScaleSalaryPercentage)

BLOC FONCTIONNEL: Supplément de traitement - Action
Code(s): 90425
Label(s) xml: AdditionalScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Il s'agit d'un pourcentage variable du traitement.
Dans le cas d'un pourcentage fixe, précisé dans la description de la référence du supplément de traitement, cette zone n'est pas remplie.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1;99999].
Pourcentage exprimé en centième de pourcent (ex.: 21,52% => 2152).

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 5
PRESENCE: Obligatoire si la référence du supplément de traitement le requiert.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00981-002	B
Longueur incorrecte	00981-093	B
Non admis	00981-146	B
Erreur de cardinalité	00981-090	B
Erreur de séquence	00981-091	B

NUMERO DE ZONE: 00982	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE D'HEURES OU DE PRESTATIONS
(Label XML : NbrHoursOrServices)

BLOC FONCTIONNEL: Supplément de traitement - Action
Code(s): 90425
Label(s) xml: AdditionalScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Pour un supplément payé à l'heure ou à la prestation, le nombre indiqué dans cette zone correspond au nombre d'heures ou au nombre de prestations effectuées pendant la période considérée.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1;9999999]. Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Le nombre de prestations ou d'unités est exprimé en centièmes.
Exemples:
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800
. 1 prestation/unité est exprimé sous la forme : 100

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 7
PRESENCE: Obligatoire si la référence du supplément de traitement le requiert.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00982-002	B
Longueur incorrecte	00982-093	B
Non admis	00982-146	B
Erreur de cardinalité	00982-090	B
Erreur de séquence	00982-091	B

NUMERO DE ZONE: 00983	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MONTANT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
(Label XML : AdditionalScaleSalaryAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Supplément de traitement - Action
Code(s): 90425
Label(s) xml: AdditionalScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Il s'agit du montant du supplément (lié à l'indice 138,01) auquel le travailleur a droit ou auquel il aurait droit s'il était resté en service.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1 ; 99999999999].
Le montant est exprimé en eurocents.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00983-001	B
Non numérique	00983-002	B
Pas dans le domaine de définition	00983-008	B
Longueur incorrecte	00983-093	B
Non admis	00983-146	B
Erreur de cardinalité	00983-090	B
Erreur de séquence	00983-091	B

NUMERO DE ZONE: 01030	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

POURCENTAGE DE LA MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
(Label XML : ReorganisationMeasurePercentage)

BLOC FONCTIONNEL: Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations - Action
Code(s): 90439
Label(s) xml: ReorgMeasureInformationAction

DESCRIPTION: Il s'agit du pourcentage (exprimé en centième de pourcents) indiquant la proportion dans laquelle la mesure de réorganisation intervient par rapport au total des absences.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;9999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	01030-002	B
Erreur de cardinalité	01030-090	B
Erreur de séquence	01030-091	B
Longueur incorrecte	01030-093	B
Non admis	01030-146	B

NUMERO DE ZONE: 01191	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE DÉBUT DISPENSE DE PRESTATIONS
(Label XML : ServiceExemptionStartDate)

BLOC FONCTIONNEL:
Activation - Informations - Action
Code(s): 90579
Label(s) xml: ActivationInformationAction

DESCRIPTION:
Il s'agit de la date de début à partir de laquelle commence la dispense des prestations.

DOMAINE DE DEFINITION:
Au plus tôt le 28 septembre 2017.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	01191-093	B
Non admis	01191-146	B
Erreur de cardinalité	01191-090	B
Erreur de séquence	01191-091	B

NUMERO DE ZONE: 01192	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DATE DE DÉBUT SITUATION DE FORMATION
(Label XML : TrainingSituationStartDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Activation - Informations - Action
Code(s): 90579
Label(s) xml: ActivationInformationAction

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de début à partir de laquelle la situation de formation est considérée comme valable.

DOMAINE DE DEFINITION:

Au plus tôt le 28 septembre 2017.
La date de début de situation de la formation doit être plus grande ou égale à la date de début de la dispense des prestations.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	01192-093	B
Non admis	01192-146	B
Erreur de cardinalité	01192-090	B
Erreur de séquence	01192-091	B

NUMERO DE ZONE: 01193	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

SITUATION DE FORMATION
(Label XML : TrainingSituation)

BLOC FONCTIONNEL: Activation - Informations - Action
Code(s): 90579
Label(s) xml: ActivationInformationAction

DESCRIPTION: Mesure prévue pour la formation des travailleurs dispensés de prestations.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = pas de formation suivie par le travailleur
1 = formation obligatoire suivie par le travailleur
2 = obligation de suivre un reclassement professionnel

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01244	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

STATUT DE LA PARTIE ACTIVATION
(Label XML : ActivationPercentageStatus)

BLOC FONCTIONNEL: Activation - Informations - Action
Code(s): 90579
Label(s) xml: ActivationInformationAction

DESCRIPTION: Mention du pourcentage des travailleurs avec cotisation d'activation

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = moins de 10%
1 = au moins 10%

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01244-001	B
Non numérique	01244-002	B
Pas dans le domaine de définition	01244-008	B
Erreur de cardinalité	01244-090	B
Erreur de séquence	01244-091	B
Longueur incorrecte	01244-093	B
Non admis	01244-146	B

NUMERO DE ZONE: 01219	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

ANNÉE ET MOIS DE RÉFÉRENCE
(Label XML : ReferenceYearMonth)

BLOC FONCTIONNEL: Deuxième pilier de pension - Informations - Action
Code(s): 90591
Label(s) xml: SecondPillarInformationAction

DESCRIPTION:
Année et mois sur lesquels portent les éléments de salaires déclarés.

DOMAINE DE DEFINITION:
L'année déclarée est égale à l'année de déclaration. À partir du 2019/4 le mois déclaré doit être repris dans le trimestre de déclaration.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 7
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM
. AAAA est l'année
. MM est le mois

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01220	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

TRAITEMENT MENSUEL
(Label XML : MonthlyScaleSalary)

BLOC FONCTIONNEL: Deuxième pilier de pension - Informations - Action
Code(s): 90591
Label(s) xml: SecondPillarInformationAction

DESCRIPTION: Salaire mensuel barémique indexé du premier mois de l'occupation au cours de l'année calendrier concernée.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1; 99999999999].
Le montant est exprimé en eurocents.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01221	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT ET BONIFICATION MENSUELS
(Label XML : MonthlyAdditionalScaleSalary)

BLOC FONCTIONNEL: Deuxième pilier de pension - Informations - Action
Code(s): 90591
Label(s) xml: SecondPillarInformationAction

DESCRIPTION: Somme des suppléments de traitements, des bonifications et primes de développement des compétences relatifs au premier mois d'occupation au cours d'une année calendrier et qui doivent être pris en compte pour le calcul de la prime du deuxième pilier de pension.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1; 99999999999].
Le montant est exprimé en eurocents.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01222	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

ALLOCATION DE FOYER ET RÉSIDENCE MENSUELLE
(Label XML : MonthlyHomeIndemnity)

BLOC FONCTIONNEL: Deuxième pilier de pension - Informations - Action
Code(s): 90591
Label(s) xml: SecondPillarInformationAction

DESCRIPTION: Allocation de foyer et de résidence relative au premier mois d'occupation au cours de l'année calendrier.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1; 99999999999].
Le montant est exprimé en eurocents.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01251	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

MONTANT DE LA COMPENSATION
(Label XML : CompensationAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Compensation employeur - Consultation
Code(s): 90602
Label(s) xml: EmployerCompensationConsult

DESCRIPTION:
Zone contenant le montant de la compensation à laquelle l'employeur a droit (en centimes d'euro).

DOMAINE DE DEFINITION: [0;999999999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 15
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	01251-002	B
Erreur de cardinalité	01251-090	B
Erreur de séquence	01251-091	B
Longueur incorrecte	01251-093	B
Non admis	01251-146	B

NUMERO DE ZONE: 01252	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

COMPENSATION EMPLOYEUR - EXCEPTION
(Label XML : CompensationException)

BLOC FONCTIONNEL: Compensation employeur - Consultation
Code(s): 90602
Label(s) xml: EmployerCompensationConsult

DESCRIPTION: Zone indiquant pourquoi il n'y a pas de droit à la compensation.

DOMAINE DE DEFINITION: 01 = pas d'application selon l'art. 136 de la LP du 26/12/2022

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	01252-002	B
Pas dans le domaine de définition	01252-008	B
Erreur de cardinalité	01252-090	B
Erreur de séquence	01252-091	B
Longueur incorrecte	01252-093	B
Non admis	01252-146	B

NUMERO DE ZONE: 01253	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE VERSION COMPENSATION EMPLOYEUR
(Label XML : EmpCompensationVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Compensation employeur - Consultation
Code(s): 90602
Label(s) xml: EmployerCompensationConsult

DESCRIPTION: Numéro de version de la dernière situation de la compensation employeur dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01253-001	B
Non numérique	01253-002	B
Pas dans le domaine de définition	01253-008	B
Erreur de cardinalité	01253-090	B
Erreur de séquence	01253-091	B
Longueur incorrecte	01253-093	B
Non admis	01253-146	B

NUMERO DE ZONE: 00153	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE UTILISATRICE
(Label XML : UsingEmployerName)

BLOC FONCTIONNEL: Entreprise utilisatrice - Action
Code(s): 90604
Label(s) xml: UsingEmployerAction

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 96
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00153-090	B
Erreur de séquence	00153-091	B
Longueur incorrecte	00153-093	B
Non admis	00153-146	B

NUMERO DE ZONE: 01254	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NOMBRE DE CONTRATS JOURNALIERS SUCCESSIFS
(Label XML : DailyContractNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Entreprise utilisatrice - Action
Code(s): 90604
Label(s) xml: UsingEmployerAction

DESCRIPTION: Nombre de contrats journaliers successifs prestés par un étudiant intérimaire dans une entreprise utilisatrice déterminée.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	01254-002	B
Erreur de cardinalité	01254-090	B
Erreur de séquence	01254-091	B
Longueur incorrecte	01254-093	B
Non admis	01254-146	B

NUMERO DE ZONE: 00517	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

RUE
(Label XML : Street)

BLOC FONCTIONNEL: Adresse - Action
Code(s): 90605
Label(s) xml: AddressAction

DESCRIPTION: Voie publique.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 42
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00517-093	B
Non admis	00517-146	B
Erreur de cardinalité	00517-090	B
Erreur de séquence	00517-091	B

NUMERO DE ZONE: 00518	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

NUMÉRO DE L'ADRESSE
(Label XML : HouseNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Adresse - Action
Code(s): 90605
Label(s) xml: AddressAction

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00518-093	B
Non admis	00518-146	B
Erreur de cardinalité	00518-090	B
Erreur de séquence	00518-091	B

NUMERO DE ZONE: 00519	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

BOÎTE AUX LETTRES
(Label XML : PostBox)

BLOC FONCTIONNEL: Adresse - Action
Code(s): 90605
Label(s) xml: AddressAction
DESCRIPTION: Numéro de boîte aux lettres.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00519-093	B
Non admis	00519-146	B
Erreur de cardinalité	00519-090	B
Erreur de séquence	00519-091	B

NUMERO DE ZONE: 00520	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CODE POSTAL
(Label XML : ZIPCode)

BLOC FONCTIONNEL: Adresse - Action
Code(s): 90605
Label(s) xml: AddressAction

DESCRIPTION: Numéro postal d'une commune.

DOMAINE DE DEFINITION: Numéro postal de la commune de l'entreprise utilisatrice.

Pour les entreprises utilisatrices localisées en Belgique, il faut utiliser la liste des codes postaux belges (annexe 23).

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00520-093	B
Non admis	00520-146	B
Erreur de cardinalité	00520-090	B
Erreur de séquence	00520-091	B

NUMERO DE ZONE: 00522	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

COMMUNE
(Label XML : City)

BLOC FONCTIONNEL: Adresse - Action
Code(s): 90605
Label(s) xml: AddressAction

DESCRIPTION: Nom d'une commune.

DOMAINE DE DEFINITION: Nom de la commune de l'entreprise utilisatrice.

Pour les entreprises utilisatrices localisées en Belgique, la valeur doit référer à un des noms qui correspond à l'annexe 23.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 40
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00522-093	B
Non admis	00522-146	B
Erreur de cardinalité	00522-090	B
Erreur de séquence	00522-091	B

NUMERO DE ZONE: 00523	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

CODE PAYS
(Label XML : Country)

BLOC FONCTIONNEL: Adresse - Action
Code(s): 90605
Label(s) xml: AddressAction

DESCRIPTION: Code permettant d'identifier un pays.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 5
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00523-093	B
Non admis	00523-146	B
Erreur de cardinalité	00523-090	B
Erreur de séquence	00523-091	B
Non numérique	00523-002	B

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 1: Codes communes - Code INS

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2018-1-FR1.pdf AN2018-1-FR1.docx AN2018-1-FR1.xlsx AN2018-1-FR1.txt AN2018-1-FR1.xml

Information intermédiaire:

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
AALTER	44001	01/01/1900	**31/12/2018**
AALTER	**44084**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
AARSCHOT	24001	01/01/1900	01/01/9999
AARTSELAAR	11001	01/01/1900	01/01/9999
AFFLIGEM	23105	01/01/1900	01/01/9999
AISEAU-PRESLES	52074	01/01/1900	01/01/9999
ALKEN	73001	01/01/1900	01/01/9999
ALOST	41002	01/01/1900	01/01/9999
ALVERINGEM	38002	01/01/1900	01/01/9999
AMAY	61003	01/01/1900	01/01/9999
AMBLEVE	63001	01/01/1900	01/01/9999
ANDENNE	92003	01/01/1900	01/01/9999
ANDERLECHT	21001	01/01/1900	01/01/9999
ANDERLUES	56001	01/01/1900	01/01/9999
ANHEE	91005	01/01/1900	01/01/9999
ANS	62003	01/01/1900	01/01/9999
ANTHISNES	61079	01/01/1900	01/01/9999
ANTOING	57003	01/01/1900	01/01/9999
ANVERS	11002	01/01/1900	01/01/9999
ANZEGEM	34002	01/01/1900	01/01/9999
ARDOOIE	37020	01/01/1900	01/01/9999
ARENDONK	13001	01/01/1900	01/01/9999
ARLON	81001	01/01/1900	01/01/9999
AS	71002	01/01/1900	01/01/9999
ASSE	23002	01/01/1900	01/01/9999
ASSENEDE	43002	01/01/1900	01/01/9999
ASSESSE	92006	01/01/1900	01/01/9999
ATH	51004	01/01/1900	01/01/9999
ATTERT	81003	01/01/1900	01/01/9999
AUBANGE	81004	01/01/1900	01/01/9999
AUBEL	63003	01/01/1900	01/01/9999
AUDENARDE	45035	01/01/1900	01/01/9999
AUDERGHEM	21002	01/01/1900	01/01/9999
AVELGEM	34003	01/01/1900	01/01/9999
AWANS	62006	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
AYWAILLE	62009	01/01/1900	01/01/9999
BAELEN	63004	01/01/1900	01/01/9999
BAERLE-DUC	13002	01/01/1900	01/01/9999
BALEN	13003	01/01/1900	01/01/9999
BASSENGE	62011	01/01/1900	01/01/9999
BASTOGNE	82003	01/01/1900	01/01/9999
BEAUMONT	56005	01/01/1900	01/01/9999
BEAURAING	91013	01/01/1900	01/01/9999
BEAUVECHAIN	25005	01/01/1900	01/01/9999
BEERNEM	31003	01/01/1900	01/01/9999
BEERSE	13004	01/01/1900	01/01/9999
BEERSEL	23003	01/01/1900	01/01/9999
BEGIJNENDIJK	24007	01/01/1900	01/01/9999
BEKKEVOORT	24008	01/01/1900	01/01/9999
BELOEIL	51008	01/01/1900	01/01/9999
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	21003	01/01/1900	01/01/9999
BERINGEN	71004	01/01/1900	01/01/9999
BERLAAR	12002	01/01/1900	01/01/9999
BERLARE	42003	01/01/1900	01/01/9999
BERLOZ	64008	01/01/1900	01/01/9999
BERNISSART	51009	01/01/1900	01/01/9999
BERTEM	24009	01/01/1900	01/01/9999
BERTOGNE	82005	01/01/1900	01/01/9999
BERTRIX	84009	01/01/1900	01/01/9999
BEVEREN	46003	01/01/1900	01/01/9999
BEYNE-HEUSAY	62015	01/01/1900	01/01/9999
BIERBEEK	24011	01/01/1900	01/01/9999
BIEVENE	23009	01/01/1900	31/12/9999
BIEVRE	91015	01/01/1900	01/01/9999
BILZEN	73006	01/01/1900	01/01/9999
BINCHE	56011	01/01/1900	**31/12/2018**
BINCHE	**58002**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
BLANKENBERGE	31004	01/01/1900	01/01/9999
BLEGNY	62119	01/01/1900	01/01/9999
BOCHOLT	72003	01/01/1900	01/01/9999
BOECHOUT	11004	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
BONHEIDEN	12005	01/01/1900	01/01/9999
BOOM	11005	01/01/1900	01/01/9999
BOORTMEERBEEK	24014	01/01/1900	01/01/9999
BORNEM	12007	01/01/1900	01/01/9999
BORSBEEK	11007	01/01/1900	01/01/9999
BOUILLON	84010	01/01/1900	01/01/9999
BOURG-LEOPOLD	71034	01/01/1900	01/01/9999
BOUSSU	53014	01/01/1900	01/01/9999
BOUTERSEM	24016	01/01/1900	01/01/9999
BRAINE-L'ALLEUD	25014	01/01/1900	01/01/9999
BRAINE-LE-CHATEAU	25015	01/01/1900	01/01/9999
BRAINE-LE-COMTE	55004	01/01/1900	01/01/9999
BRAIVES	64015	01/01/1900	01/01/9999
BRAKEL	45059	01/01/1900	01/01/9999
BRASSCHAAT	11008	01/01/1900	01/01/9999
BRECHT	11009	01/01/1900	01/01/9999
BREDENE	35002	01/01/1900	01/01/9999
BREE	72004	01/01/1900	01/01/9999
BRUGELETTE	51012	01/01/1900	01/01/9999
BRUGES	31005	01/01/1900	01/01/9999
BRUNEHAUT	57093	01/01/1900	01/01/9999
BRUXELLES	21004	01/01/1900	01/01/9999
BUGGENHOUT	42004	01/01/1900	01/01/9999
BULLANGE	63012	01/01/1900	31/12/9999
BURDINNE	61010	01/01/1900	01/01/9999
BURG-REULAND	63087	01/01/1900	01/01/9999
BUTGENBACH	63013	01/01/1900	01/01/9999
CELLES	57018	01/01/1900	01/01/9999
CERFONTAINE	93010	01/01/1900	01/01/9999
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	52010	01/01/1900	01/01/9999
CHARLEROI	52011	01/01/1900	01/01/9999
CHASTRE	25117	01/01/1900	01/01/9999
CHATELET	52012	01/01/1900	01/01/9999
CHAUDFONTAINE	62022	01/01/1900	31/12/9999
CHAUMONT-GISTOUX	25018	01/01/1900	01/01/9999
CHIEVRES	51014	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHIMAY	56016	01/01/1900	01/01/9999
CHINY	85007	01/01/1900	01/01/9999
CINEY	91030	01/01/1900	01/01/9999
CLAVIER	61012	01/01/1900	01/01/9999
COLFONTAINE	53082	01/01/1900	01/01/9999
COMBLAIN-AU-PONT	62026	01/01/1900	01/01/9999
COMINES-WARNETON	54010	01/01/1900	**31/12/2018**
COMINES-WARNETON	**57097**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
COURCELLES	52015	01/01/1900	01/01/9999
COURT-SAINT-ETIENNE	25023	01/01/1900	01/01/9999
COURTRAI	34022	01/01/1900	01/01/9999
COUVIN	93014	01/01/1900	01/01/9999
CRISNEE	64021	01/01/1900	01/01/9999
DALHEM	62027	01/01/1900	01/01/9999
DAMME	31006	01/01/1900	01/01/9999
DAVERDISSE	84016	01/01/1900	31/12/9999
DE HAAN	35029	01/01/1900	01/01/9999
DE PINTE	44012	01/01/1900	01/01/9999
DEERLIJK	34009	01/01/1900	01/01/9999
DEINZE	44011	01/01/1900	**31/12/2018**
DEINZE	**44083**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
DENDERLEEUW	41011	01/01/1900	31/12/9999
DENTERGEM	37002	01/01/1900	01/01/9999
DESSEL	13006	01/01/1900	01/01/9999
DESTELBERGEN	44013	01/01/1900	01/01/9999
DIEPENBEEK	71011	01/01/1900	01/01/9999
DIEST	24020	01/01/1900	01/01/9999
DILBEEK	23016	01/01/1900	01/01/9999
DILSEN-STOKKEM	72041	01/01/1900	01/01/9999
DINANT	91034	01/01/1900	01/01/9999
DISON	63020	01/01/1900	01/01/9999
DIXMUDE	32003	01/01/1900	01/01/9999
DOISCHE	93018	01/01/1900	01/01/9999
DONCEEL	64023	01/01/1900	01/01/9999
DOUR	53020	01/01/1900	01/01/9999
DROGENBOS	23098	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
DUFFEL	12009	01/01/1900	01/01/9999
DURBUY	83012	01/01/1900	01/01/9999
ECAUSSINES	55050	01/01/1900	01/01/9999
EDEGEM	11013	01/01/1900	01/01/9999
EEKLO	43005	01/01/1900	01/01/9999
EGHEZEE	92035	01/01/1900	01/01/9999
ELLEZELLES	51017	01/01/1900	01/01/9999
ENGHIEN	**51067**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
ENGHIEN	55010	01/01/1900	**31/12/2018**
ENGIS	61080	01/01/1900	01/01/9999
EREZEE	83013	01/01/1900	01/01/9999
ERPE-MERE	41082	01/01/1900	01/01/9999
ERQUELINNES	56022	01/01/1900	01/01/9999
ESNEUX	62032	01/01/1900	01/01/9999
ESPIERRES-HELCHIN	34043	01/01/1900	01/01/9999
ESSEN	11016	01/01/1900	01/01/9999
ESTAIMPUIS	57027	01/01/1900	01/01/9999
ESTINNES	56085	01/01/1900	**31/12/2018**
ESTINNES	**58003**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
ETALLE	85009	01/01/1900	01/01/9999
ETTERBEEK	21005	01/01/1900	01/01/9999
EUPEN	63023	01/01/1900	01/01/9999
EVERE	21006	01/01/1900	01/01/9999
EVERGEM	44019	01/01/1900	01/01/9999
FAIMES	64076	01/01/1900	01/01/9999
FARCIENNES	52018	01/01/1900	01/01/9999
FAUVILLERS	82009	01/01/1900	01/01/9999
FERNELMONT	92138	01/01/1900	01/01/9999
FERRIERES	61019	01/01/1900	01/01/9999
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	64025	01/01/1900	01/01/9999
FLEMALLE	62120	01/01/1900	01/01/9999
FLERON	62038	01/01/1900	01/01/9999
FLEURUS	52021	01/01/1900	01/01/9999
FLOBECQ	51019	01/01/1900	31/12/9999
FLOREFFE	92045	01/01/1900	01/01/9999
FLORENNES	93022	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
FLORENVILLE	85011	01/01/1900	01/01/9999
FONTAINE-L'EVEQUE	52022	01/01/1900	01/01/9999
FOREST	21007	01/01/1900	01/01/9999
FOSSES-LA-VILLE	92048	01/01/1900	01/01/9999
FOURONS	73109	01/01/1900	01/01/9999
FRAMERIES	53028	01/01/1900	01/01/9999
FRASNES-LEZ-ANVAING	51065	01/01/1900	01/01/9999
FROIDCHAPELLE	56029	01/01/1900	01/01/9999
FURNES	38025	01/01/1900	01/01/9999
GAMMERAGES	23023	01/01/1900	01/01/9999
GAND	44021	01/01/1900	01/01/9999
GANSHOREN	21008	01/01/1900	01/01/9999
GAVERE	44020	01/01/1900	01/01/9999
GEDINNE	91054	01/01/1900	01/01/9999
GEEL	13008	01/01/1900	01/01/9999
GEER	64029	01/01/1900	01/01/9999
GEETBETS	24028	01/01/1900	01/01/9999
GEMBLOUX	92142	01/01/1900	01/01/9999
GENAPPE	25031	01/01/1900	01/01/9999
GENK	71016	01/01/1900	01/01/9999
GERPINNES	52025	01/01/1900	01/01/9999
GESVES	92054	01/01/1900	01/01/9999
GINGELOM	71017	01/01/1900	01/01/9999
GISTEL	35005	01/01/1900	01/01/9999
GLABBEEK	24137	01/01/1900	01/01/9999
GOOIK	23024	01/01/1900	01/01/9999
GOUVY	82037	01/01/1900	01/01/9999
GRACE-HOLLOGNE	62118	01/01/1900	01/01/9999
GRAMMONT	41018	01/01/1900	31/12/9999
GREZ-DOICEAU	25037	01/01/1900	01/01/9999
GRIMBERGEN	23025	01/01/1900	01/01/9999
GROBBENDONK	13010	01/01/1900	31/12/9999
HAACHT	24033	01/01/1900	01/01/9999
HAALTERT	41024	01/01/1900	01/01/9999
HABAY	85046	01/01/1900	01/01/9999
HAL	23027	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
HALEN	71020	01/01/1900	01/01/9999
HAM	71069	01/01/1900	01/01/9999
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	56086	01/01/1900	01/01/9999
HAMME	42008	01/01/1900	01/01/9999
HAMOIR	61024	01/01/1900	01/01/9999
HAMOIS	91059	01/01/1900	01/01/9999
HAMONT-ACHEL	72037	01/01/1900	01/01/9999
HANNUIT	64034	01/01/1900	01/01/9999
HARELBEKE	34013	01/01/1900	01/01/9999
HASSELT	71022	01/01/1900	01/01/9999
HASTIERE	91142	01/01/1900	01/01/9999
HAVELANGE	91064	01/01/1900	01/01/9999
HECHTEL-EKSEL	72038	01/01/1900	01/01/9999
HEERS	73022	01/01/1900	01/01/9999
HEIST-OP-DEN-BERG	12014	01/01/1900	01/01/9999
HELECINE	25118	01/01/1900	01/01/9999
HEMIKSEM	11018	01/01/1900	01/01/9999
HENSIES	53039	01/01/1900	01/01/9999
HERBEUMONT	84029	01/01/1900	01/01/9999
HERCK-LA-VILLE	71024	01/01/1900	01/01/9999
HERENT	24038	01/01/1900	01/01/9999
HERENTALS	13011	01/01/1900	01/01/9999
HERENTHOUT	13012	01/01/1900	01/01/9999
HERNE	23032	01/01/1900	01/01/9999
HERON	61028	01/01/1900	01/01/9999
HERSELT	13013	01/01/1900	01/01/9999
HERSTAL	62051	01/01/1900	01/01/9999
HERSTAPPE	73028	01/01/1900	01/01/9999
HERVE	63035	01/01/1900	01/01/9999
HERZELE	41027	01/01/1900	01/01/9999
HEUSDEN-ZOLDER	71070	01/01/1900	01/01/9999
HEUVELLAND	33039	01/01/1900	01/01/9999
HOEGAARDEN	24041	01/01/1900	01/01/9999
HOEILAART	23033	01/01/1900	01/01/9999
HOESELT	73032	01/01/1900	01/01/9999
HOLSBEEK	24043	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
HONNELLES	53083	01/01/1900	01/01/9999
HOOGLEDE	36006	01/01/1900	01/01/9999
HOOGSTRATEN	13014	01/01/1900	01/01/9999
HOREBEKE	45062	01/01/1900	01/01/9999
HOTTON	83028	01/01/1900	01/01/9999
HOUFFALIZE	82014	01/01/1900	01/01/9999
HOUTHALEN-HELCHTEREN	72039	01/01/1900	01/01/9999
HOUTHULST	32006	01/01/1900	01/01/9999
HOUYET	91072	01/01/1900	01/01/9999
HOVE	11021	01/01/1900	01/01/9999
HULDENBERG	24045	01/01/1900	01/01/9999
HULSHOUT	13016	01/01/1900	01/01/9999
HUY	61031	01/01/1900	01/01/9999
ICHTEGEM	35006	01/01/1900	01/01/9999
INCOURT	25043	01/01/1900	01/01/9999
INGELMUNSTER	36007	01/01/1900	01/01/9999
ITTRE	25044	01/01/1900	01/01/9999
IXELLES	21009	01/01/1900	01/01/9999
IZEGEM	36008	01/01/1900	01/01/9999
JABBEKE	31012	01/01/1900	01/01/9999
JALHAY	63038	01/01/1900	01/01/9999
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	92140	01/01/1900	01/01/9999
JETTE	21010	01/01/1900	01/01/9999
JODOIGNE	25048	01/01/1900	01/01/9999
JUPRELLE	62060	01/01/1900	01/01/9999
JURBISE	53044	01/01/1900	01/01/9999
KALMTHOUT	11022	01/01/1900	01/01/9999
KAMPENHOUT	23038	01/01/1900	01/01/9999
KAPELLE-OP-DEN-BOS	23039	01/01/1900	01/01/9999
KAPELLEN	11023	01/01/1900	01/01/9999
KAPRIJKE	43007	01/01/1900	01/01/9999
KASTERLEE	13017	01/01/1900	01/01/9999
KEERBERGEN	24048	01/01/1900	01/01/9999
KINROOI	72018	01/01/1900	01/01/9999
KLUISBERGEN	45060	01/01/1900	01/01/9999
KNESSELARE	44029	01/01/1900	**31/12/2018**

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
KNOKKE-HEIST	31043	01/01/1900	01/01/9999
KOEKELARE	32010	01/01/1900	01/01/9999
KOEKELBERG	21011	01/01/1900	01/01/9999
KOKSIJDE	38014	01/01/1900	01/01/9999
KONTICH	11024	01/01/1900	01/01/9999
KORTEMARK	32011	01/01/1900	01/01/9999
KORTENAKEN	24054	01/01/1900	01/01/9999
KORTENBERG	24055	01/01/1900	01/01/9999
KORTESSEM	73040	01/01/1900	01/01/9999
KRAAINEM	23099	01/01/1900	01/01/9999
KRUIBEKE	46013	01/01/1900	01/01/9999
KRUISEM	**45068**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
KRUISHOUTEM	45017	01/01/1900	**31/12/2018**
KUURNE	34023	01/01/1900	01/01/9999
LA BRUYERE	92141	01/01/1900	01/01/9999
LA CALAMINE	63040	01/01/1900	01/01/9999
LA HULPE	25050	01/01/1900	01/01/9999
LA LOUVIERE	55022	01/01/1900	**31/12/2018**
LA LOUVIERE	**58001**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
LA PANNE	38008	01/01/1900	01/01/9999
LA ROCHE-EN-ARDENNE	83031	01/01/1900	01/01/9999
LAAKDAL	13053	01/01/1900	31/12/9999
LAARNE	42010	01/01/1900	01/01/9999
LANAKEN	73042	01/01/1900	01/01/9999
LANDEN	24059	01/01/1900	01/01/9999
LANGEMARK-POELKAPELLE	33040	01/01/1900	01/01/9999
LASNE	25119	01/01/1900	01/01/9999
LE ROEULX	55035	01/01/1900	01/01/9999
LEAU	24130	01/01/1900	01/01/9999
LEBBEKE	42011	01/01/1900	01/01/9999
LEDE	41034	01/01/1900	01/01/9999
LEDEGEM	36010	01/01/1900	01/01/9999
LEGLISE	84033	01/01/1900	01/01/9999
LENDELEDE	34025	01/01/1900	01/01/9999
LENNIK	23104	01/01/1900	31/12/9999
LENS	53046	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
LES BONS VILLERS	52075	01/01/1900	01/01/9999
LESSINES	**51069**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
LESSINES	55023	01/01/1900	**31/12/2018**
LEUZE-EN-HAINAUT	57094	01/01/1900	01/01/9999
LIBIN	84035	01/01/1900	01/01/9999
LIBRAMONT-CHEVIGNY	84077	01/01/1900	01/01/9999
LICHTERVELDE	36011	01/01/1900	01/01/9999
LIEDEKERKE	23044	01/01/1900	01/01/9999
LIEGE	62063	01/01/1900	01/01/9999
LIERDE	45063	01/01/1900	01/01/9999
LIERNEUX	63045	01/01/1900	01/01/9999
LIERRE	12021	01/01/1900	01/01/9999
LIEVEGEM	**44085**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
LILLE	13019	01/01/1900	01/01/9999
LIMBOURG	63046	01/01/1900	01/01/9999
LINCENT	64047	01/01/1900	01/01/9999
LINKEBEEK	23100	01/01/1900	01/01/9999
LINT	11025	01/01/1900	01/01/9999
LINTER	24133	01/01/1900	01/01/9999
LO-RENINGE	32030	01/01/1900	01/01/9999
LOBBES	56044	01/01/1900	01/01/9999
LOCHRISTI	44034	01/01/1900	01/01/9999
LOKEREN	46014	01/01/1900	01/01/9999
LOMMEL	72020	01/01/1900	01/01/9999
LONDERZEEL	23045	01/01/1900	01/01/9999
LONTZEN	63048	01/01/1900	01/01/9999
LOOZ	73009	01/01/1900	01/01/9999
LOUVAIN	24062	01/01/1900	01/01/9999
LOVENDEGEM	44036	01/01/1900	**31/12/2018**
LUBBEEK	24066	01/01/1900	01/01/9999
LUMMEN	71037	01/01/1900	01/01/9999
MAARKEDAL	45064	01/01/1900	01/01/9999
MAASEIK	72021	01/01/1900	01/01/9999
MAASMECHELEN	73107	01/01/1900	01/01/9999
MACHELEN	23047	01/01/1900	01/01/9999
MALDEGEM	43010	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
MALINES	12025	01/01/1900	01/01/9999
MALLE	11057	01/01/1900	01/01/9999
MALMEDY	63049	01/01/1900	01/01/9999
MANAGE	52043	01/01/1900	**31/12/2018**
MANAGE	**55086**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
MANHAY	83055	01/01/1900	01/01/9999
MARCHE-EN-FAMENNE	83034	01/01/1900	01/01/9999
MARCHIN	61039	01/01/1900	01/01/9999
MARTELANGE	81013	01/01/1900	01/01/9999
MEERHOUT	13021	01/01/1900	01/01/9999
MEEUWEN-GRUITRODE	72040	01/01/1900	**31/12/2018**
MEISE	23050	01/01/1900	01/01/9999
MEIX-DEVANT-VIRTON	85024	01/01/1900	01/01/9999
MELLE	44040	01/01/1900	01/01/9999
MENIN	34027	01/01/1900	01/01/9999
MERBES-LE-CHATEAU	56049	01/01/1900	01/01/9999
MERCHTEM	23052	01/01/1900	01/01/9999
MERELBEKE	44043	01/01/1900	01/01/9999
MERKSPLAS	13023	01/01/1900	01/01/9999
MESSANCY	81015	01/01/1900	01/01/9999
MESSINES	33016	01/01/1900	01/01/9999
METTET	92087	01/01/1900	01/01/9999
MEULEBEKE	37007	01/01/1900	01/01/9999
MIDDELKERKE	35011	01/01/1900	01/01/9999
MODAVE	61041	01/01/1900	01/01/9999
MOERBEKE	44045	01/01/1900	01/01/9999
MOL	13025	01/01/1900	01/01/9999
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	21012	01/01/1900	01/01/9999
MOMIGNIES	56051	01/01/1900	01/01/9999
MONS	53053	01/01/1900	01/01/9999
MONT-DE-L'ENCLUS	57095	01/01/1900	01/01/9999
MONT-SAINT-GUIBERT	25068	01/01/1900	01/01/9999
MONTAIGU-ZICHEM	24134	01/01/1900	01/01/9999
MONTIGNY-LE-TILLEUL	52048	01/01/1900	01/01/9999
MOORSLEDE	36012	01/01/1900	01/01/9999
MORLANWELZ	56087	01/01/1900	**31/12/2018**

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
MORLANWELZ	**58004**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
MORTSEL	11029	01/01/1900	01/01/9999
MOUSCRON	54007	01/01/1900	**31/12/2018**
MOUSCRON	**57096**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
MUSSON	85026	01/01/1900	01/01/9999
NAMUR	92094	01/01/1900	01/01/9999
NANDRIN	61043	01/01/1900	01/01/9999
NASSOGNE	83040	01/01/1900	01/01/9999
NAZARETH	44048	01/01/1900	01/01/9999
NEERPELT	72025	01/01/1900	**31/12/2018**
NEUFCHATEAU	84043	01/01/1900	01/01/9999
NEUPRE	62121	01/01/1900	01/01/9999
NEVELE	44049	01/01/1900	**31/12/2018**
NIEL	11030	01/01/1900	01/01/9999
NIEUPORT	38016	01/01/1900	01/01/9999
NIEUWERKERKEN	71045	01/01/1900	01/01/9999
NIJLEN	12026	01/01/1900	01/01/9999
NINOVE	41048	01/01/1900	01/01/9999
NIVELLES	25072	01/01/1900	01/01/9999
OHEY	92097	01/01/1900	01/01/9999
OLEN	13029	01/01/1900	01/01/9999
OLNE	63057	01/01/1900	01/01/9999
ONHAYE	91103	01/01/1900	01/01/9999
OOSTERZELE	44052	01/01/1900	31/12/9999
OOSTKAMP	31022	01/01/1900	01/01/9999
OOSTROZEBEKE	37010	01/01/1900	01/01/9999
OPGLABBEEK	71047	01/01/1900	**31/12/2018**
OPWIJK	23060	01/01/1900	01/01/9999
OREYE	64056	01/01/1900	01/01/9999
ORP-JAUCHE	25120	01/01/1900	01/01/9999
OSTENDE	35013	01/01/1900	01/01/9999
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	25121	01/01/1900	01/01/9999
OUD-HEVERLEE	24086	01/01/1900	01/01/9999
OUD-TURNHOUT	13031	01/01/1900	01/01/9999
OUDENBURG	35014	01/01/1900	01/01/9999
OUDSBERGEN	**72042**	**01/01/2019**	**01/01/9999**

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
OUFFET	61048	01/01/1900	01/01/9999
OUPEYE	62079	01/01/1900	01/01/9999
OVERIJSE	23062	01/01/1900	01/01/9999
OVERPELT	72029	01/01/1900	**31/12/2018**
PALISEUL	84050	01/01/1900	01/01/9999
PECQ	57062	01/01/1900	01/01/9999
PEER	72030	01/01/1900	31/12/9999
PELT	**72043**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
PEPINGEN	23064	01/01/1900	01/01/9999
PEPINSTER	63058	01/01/1900	01/01/9999
PERUWELZ	57064	01/01/1900	01/01/9999
PERWEZ	25084	01/01/1900	31/12/9999
PHILIPPEVILLE	93056	01/01/1900	01/01/9999
PITTEM	37011	01/01/1900	01/01/9999
PLOMBIERES	63088	01/01/1900	01/01/9999
PONT-A-CELLES	52055	01/01/1900	01/01/9999
POPERINGE	33021	01/01/1900	01/01/9999
PROFONDVILLE	92101	01/01/1900	31/12/9999
PUTTE	12029	01/01/1900	01/01/9999
PUURS	12030	01/01/1900	**31/12/2018**
PUURS-SINT-AMANDS	**12041**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
QUAREGNON	53065	01/01/1900	01/01/9999
QUEVY	53084	01/01/1900	01/01/9999
QUIEVRAIN	53068	01/01/1900	01/01/9999
RAEREN	63061	01/01/1900	01/01/9999
RAMILLIES	25122	01/01/1900	01/01/9999
RANST	11035	01/01/1900	01/01/9999
RAVELS	13035	01/01/1900	01/01/9999
REBECQ	25123	01/01/1900	01/01/9999
REMICOURT	64063	01/01/1900	01/01/9999
RENAIX	45041	01/01/1900	01/01/9999
RENDEUX	83044	01/01/1900	01/01/9999
RETIE	13036	01/01/1900	01/01/9999
RHODE-SAINT-GENESE	23101	01/01/1900	01/01/9999
RIEMST	73066	01/01/1900	01/01/9999
RIJKEVORSEL	13037	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
RIXENSART	25091	01/01/1900	01/01/9999
ROCHEFORT	91114	01/01/1900	01/01/9999
ROOSDAAL	23097	01/01/1900	01/01/9999
ROTSELAAR	24094	01/01/1900	01/01/9999
ROULERS	36015	01/01/1900	01/01/9999
ROUVROY	85047	01/01/1900	01/01/9999
RUISELEDE	37012	01/01/1900	01/01/9999
RUMES	57072	01/01/1900	01/01/9999
RUMST	11037	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	64065	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-GHISLAIN	53070	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-GILLES	21013	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-HUBERT	84059	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	21014	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-LEGER	85034	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-NICOLAS	46021	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-NICOLAS (LIEGE)	62093	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-TROND	71053	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-VITH	63067	01/01/1900	01/01/9999
SAINTE-ODE	82038	01/01/1900	01/01/9999
SAMBREVILLE	92137	01/01/1900	01/01/9999
SCHAERBEEK	21015	01/01/1900	01/01/9999
SCHELLE	11038	01/01/1900	01/01/9999
SCHILDE	11039	01/01/1900	01/01/9999
SCHOTEN	11040	01/01/1900	01/01/9999
SENEFFE	52063	01/01/1900	**31/12/2018**
SENEFFE	**55085**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
SERAING	62096	01/01/1900	01/01/9999
SILLY	**51068**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
SILLY	55039	01/01/1900	**31/12/2018**
SINT-AMANDS	12034	01/01/1900	**31/12/2018**
SINT-GILLIS-WAAS	46020	01/01/1900	01/01/9999
SINT-KATELIJNE-WAVER	12035	01/01/1900	01/01/9999
SINT-LAUREINS	43014	01/01/1900	01/01/9999
SINT-LIEVENS-HOUTEM	41063	01/01/1900	01/01/9999
SINT-MARTENS-LATEM	44064	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
SINT-PIETERS-LEEUW	23077	01/01/1900	01/01/9999
SIVRY-RANCE	56088	01/01/1900	01/01/9999
SOIGNIES	55040	01/01/1900	01/01/9999
SOMBREFFE	92114	01/01/1900	01/01/9999
SOMME-LEUZE	91120	01/01/1900	01/01/9999
SOUMAGNE	62099	01/01/1900	01/01/9999
SPA	63072	01/01/1900	01/01/9999
SPRIMONT	62100	01/01/1900	01/01/9999
STABROEK	11044	01/01/1900	01/01/9999
STADEN	36019	01/01/1900	31/12/9999
STAVELOT	63073	01/01/1900	01/01/9999
STEENOKKERZEEL	23081	01/01/1900	01/01/9999
STEKENE	46024	01/01/1900	01/01/9999
STOUMONT	63075	01/01/1900	01/01/9999
TAMISE	46025	01/01/1900	01/01/9999
TELLIN	84068	01/01/1900	01/01/9999
TENNEVILLE	83049	01/01/1900	01/01/9999
TERMONDE	42006	01/01/1900	01/01/9999
TERNAT	23086	01/01/1900	01/01/9999
TERVUREN	24104	01/01/1900	01/01/9999
TESSENDERLO	71057	01/01/1900	01/01/9999
THEUX	63076	01/01/1900	01/01/9999
THIMISTER-CLERMONT	63089	01/01/1900	01/01/9999
THUIN	56078	01/01/1900	01/01/9999
TIELT	37015	01/01/1900	01/01/9999
TIELT-WINGE	24135	01/01/1900	01/01/9999
TINLOT	61081	01/01/1900	01/01/9999
TINTIGNY	85039	01/01/1900	01/01/9999
TIRLEMONT	24107	01/01/1900	01/01/9999
TONGRES	73083	01/01/1900	01/01/9999
TORHOUT	31033	01/01/1900	01/01/9999
TOURNAI	57081	01/01/1900	01/01/9999
TREMELO	24109	01/01/1900	01/01/9999
TROIS-PONTS	63086	01/01/1900	01/01/9999
TROOZ	62122	01/01/1900	01/01/9999
TUBIZE	25105	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
TURNHOUT	13040	01/01/1900	01/01/9999
UCCLE	21016	01/01/1900	01/01/9999
VAUX-SUR-SURE	82036	01/01/1900	01/01/9999
VERLAINE	61063	01/01/1900	01/01/9999
VERVIERS	63079	01/01/1900	01/01/9999
VIELSALM	82032	01/01/1900	01/01/9999
VILLERS-LA-VILLE	25107	01/01/1900	01/01/9999
VILLERS-LE-BOUILLET	61068	01/01/1900	01/01/9999
VILVORDE	23088	01/01/1900	01/01/9999
VIROINVAL	93090	01/01/1900	01/01/9999
VIRTON	85045	01/01/1900	01/01/9999
VISE	62108	01/01/1900	01/01/9999
VLETEREN	33041	01/01/1900	01/01/9999
VORSELAAR	13044	01/01/1900	31/12/9999
VOSSELAAR	13046	01/01/1900	01/01/9999
VRESSE-SUR-SEMOIS	91143	01/01/1900	01/01/9999
WAARSCHOOT	44072	01/01/1900	**31/12/2018**
WAASMUNSTER	42023	01/01/1900	01/01/9999
WACHTEBEKE	44073	01/01/1900	01/01/9999
WAIMES	63080	01/01/1900	01/01/9999
WALCOURT	93088	01/01/1900	01/01/9999
WALHAIN	25124	01/01/1900	01/01/9999
WANZE	61072	01/01/1900	01/01/9999
WAREGEM	34040	01/01/1900	01/01/9999
WAREMME	64074	01/01/1900	01/01/9999
WASSEIGES	64075	01/01/1900	01/01/9999
WATERLOO	25110	01/01/1900	01/01/9999
WATERMAEL-BOISFORT	21017	01/01/1900	01/01/9999
WAVRE	25112	01/01/1900	01/01/9999
WELKENRAEDT	63084	01/01/1900	01/01/9999
WELLEN	73098	01/01/1900	01/01/9999
WELLIN	84075	01/01/1900	01/01/9999
WEMMEL	23102	01/01/1900	01/01/9999
WERVIK	33029	01/01/1900	01/01/9999
WESTERLO	13049	01/01/1900	01/01/9999
WETTEREN	42025	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
WEVELGEM	34041	01/01/1900	01/01/9999
WEZEMBEEK-OPPEM	23103	01/01/1900	01/01/9999
WICHELEN	42026	01/01/1900	01/01/9999
WIELSBEKE	37017	01/01/1900	01/01/9999
WIJNEGEM	11050	01/01/1900	01/01/9999
WILLEBROEK	12040	01/01/1900	31/12/9999
WINGENE	37018	01/01/1900	01/01/9999
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	21018	01/01/1900	01/01/9999
WOLUWE-SAINT-PIERRE	21019	01/01/1900	01/01/9999
WOMMELGEM	11052	01/01/1900	31/12/9999
WORTEGEM-PETEGEM	45061	01/01/1900	01/01/9999
WUUSTWEZEL	11053	01/01/1900	01/01/9999
YPRES	33011	01/01/1900	01/01/9999
YVOIR	91141	01/01/1900	01/01/9999
ZANDHOVEN	11054	01/01/1900	01/01/9999
ZAVENTEM	23094	01/01/1900	01/01/9999
ZEDELGEM	31040	01/01/1900	01/01/9999
ZELE	42028	01/01/1900	01/01/9999
ZELZATE	43018	01/01/1900	01/01/9999
ZEMST	23096	01/01/1900	01/01/9999
ZINGEM	45057	01/01/1900	**31/12/2018**
ZOERSEL	11055	01/01/1900	01/01/9999
ZOMERGEM	44080	01/01/1900	**31/12/2018**
ZONHOVEN	71066	01/01/1900	01/01/9999
ZONNEBEKE	33037	01/01/1900	01/01/9999
ZOTTEGEM	41081	01/01/1900	01/01/9999
ZUIENKERKE	31042	01/01/1900	01/01/9999
ZULTE	44081	01/01/1900	01/01/9999
ZUTENDAAL	71067	01/01/1900	01/01/9999
ZWALM	45065	01/01/1900	01/01/9999
ZWEVEGEM	34042	01/01/1900	01/01/9999
ZWIJNDRECHT	11056	01/01/1900	01/01/9999

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 2: Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2024-2-FR2.pdf AN2024-2-FR2.docx AN2024-2-FR2.xlsx AN2024-2-FR2.txt AN2024-2-FR2.xml

Information intermédiaire:

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation Fedris	010	Travailleurs pensionnés visés par l'article 42 bis de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail et de par l'article 66 des lois coordonnées le 3 juin 1970 relatives à la prévention des maladies professionnelles et à la réparation des dommages résultant de celles-ci ou lorsque la victime a atteint l'âge de 65 ans.	Autres (type travailleurs)	3	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999
Cotisation Fedris	013	Jeunes défavorisés	Manuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	014	Marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime	Marins	3	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation Fedris	015	Ouvriers et assimilés, y compris le personnel de maison	Ouvriers ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	016	Mineurs	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	027	Elèves-ouvriers et stagiaires	Elèves ouvriers ordinaires manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	041	Domestiques victimes d'un accident du travail survenu avant le 01/04/1983	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	045	Domestiques victimes d'un accident du travail à partir du 01/04/1983 ou de maladie professionnelle	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	487	Elèves-employés et stagiaires	Intellectuels élèves	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	493	Médecins en formation de médecin spécialiste. Jeunes défavorisés. Boursiers originaires d'un pays hors Espace Economique Européen.	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	494	Sportifs rémunérés, sauf les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge), victimes d'un accident du travail depuis le 01/01/1985	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	495	Travailleurs intellectuels et assimilés, employés de maison, ainsi que les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge) victimes d'un accident du travail survenu depuis le 01/01/1985, parents d'accueil reconnus, artistes, travailleurs occasionnels de l'Horeca.	Intellectuels ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	675	Travailleurs statutaires	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation membre du personnel statutaire exclusivement soumis à la cotisation de pension du secteur public	676	Travailleurs statutaires avec lieu d'affectation à l'étranger	Autres (type travailleurs)	1	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation membre du personnel statutaire exclusivement soumis à la cotisation de pension du secteur public	690	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1er, § 3 de la loi du 27.6.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, ont droit à une pension publique	Autres (type travailleurs)	1	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	241	Cotisation annuelle destinée à couvrir le solde et cotisations dues conformément au plan de pension complémentaire Prolocus	Autres (type travailleurs)	4	2022/4	9999/4	01/10/2022	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	242	Cotisation annuelle destinée à couvrir les coûts du plan de pension complémentaire Prolocus	Autres (type travailleurs)	4	2022/4	9999/4	01/10/2022	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	243	Cotisation annuelle destinée à couvrir les coûts du plan de pension complémentaire Provant	Autres (type travailleurs)	4	2023/4	9999/4	01/10/2023	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	249	Cotisation annuelle destinée à couvrir le solde et cotisations dues conformément au plan de pension complémentaire Provant	Autres (type travailleurs)	4	2023/4	9999/4	01/10/2023	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	802	Cotisation dans le cadre de l'allocation sociale II pour la police locale	Autres (type travailleurs)	4	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	805	Cotisation de responsabilisation AGR - Allocation de garantie de revenus	Autres (type travailleurs)	4	2020/2	9999/4	01/04/2020	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	806	Cotisation de solidarité due sur les indemnités de voyage d'amarinage	Autres (type travailleurs)	4	2018/4	9999/4	01/10/2018	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	817	Cotisation d'égalisation due pour certains travailleurs statutaires et les mandataires locaux	Autres (type travailleurs)	4	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	851	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale en faveur des membres de leur personnel ou de leurs ayants-droit	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	2011/3	01/01/1900	30/09/2011

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation non liée à une personne physique	861	Cotisation due sur les participations aux bénéfices	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	862	Cotisation de solidarité sur l'usage d'un véhicule de société	Autres (type travailleurs)	4	2005/1	9999/4	01/01/2005	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	864	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements directs aux ex-travailleurs.	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	865	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un plan d'entreprise	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	866	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un plan sectoriel	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	867	Cotisation spéciale supplémentaire due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale qui dépassent un montant déterminé	Autres (type travailleurs)	4	2012/4	9999/4	01/10/2012	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	870	Cotisation due sur le double pécule de vacances des employés et, au sein des administrations provinciales et locales, des contractuels et des stagiaires statutaires avec le régime de vacances du secteur privé, sur le pécule de vacances ou la prime Copernic des contractuels du secteur public fédéral et de la police locale et sur la prime de restructuration des militaires contractuels	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	875	Cotisation due sur le pécule de vacances octroyé par une administration provinciale ou locale aux contractuels avec le régime de vacances du secteur public et aux nommés dont la pension n'est pas à charge du Trésor public et ne relève pas du pool des parastataux	Autres (type travailleurs)	4	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	010	Ouvriers temporaires dans l'horticulture et l'agriculture (employeurs immatriculés sous les catégories 194, 494, 594, 193, 293, 097 et 497) et jusqu'au deuxième trimestre 2007 inclus, ouvriers occasionnels dans l'Horeca (employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 097 et 497).	Manuels saisonniers	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	011	Ouvriers de catégorie spéciale à déclarer sur base des rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 116, 117, 216, 217 et, depuis le 1er trimestre 2010, 066, 323, 562 et 662 et, jusqu'au 1er trimestre 2007 inclus, 020, 023, 068, 146, 158, 166, 323 ou 562 (cotisation de modération salariale non due) et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans. A partir du quatrième trimestre 2013 aussi ouvriers de catégorie spéciale à déclarer sur base des rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 317, 097 et 497.	Manuels au forfait	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	012	Travailleur manuel sans modération salariale et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Occupés dans un atelier protégé agréé ou dans un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 073, 173, 273 ou 473 ou à partir du premier trimestre 2023 dans un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 373 ou 673. b) Jusqu'au 3ème trimestre 2008 inclus, à déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due).	Manuels handicapés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	013	a) Chauffeurs de taxi affectés au transport de personnes occupés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 068 (cotisation de modération salariale non due) et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans. b) Ouvriers contractuels ne relevant pas du régime des vacances annuelles des salariés occupés par un employeur de la catégorie 040	Manuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	014	Ouvriers de catégorie ordinaire pour qui la cotisation au Fonds Forestier est due par des employeurs immatriculés sous la catégorie 029 et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Manuels ordinaires autre que les ouvriers	3	2003/1	2019/1	01/01/1900	31/03/2019
Cotisation ordinaire	015	Ouvriers de catégorie ordinaire et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans: a) à déclarer sur base des rémunérations prométitées par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 020, 023, 068, 158, 166 ou 562 (cotisation de modération salariale due); b) occasionnels déclarés sur base des rémunérations réelles par des employeurs immatriculés sous les catégories 116 et 117; c) non officiers déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 105, 205, 305, 405 et 505; d) tous les autres ouvriers non mentionnés ailleurs.	Ouvriers ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	016	Mineur travaillant en surface et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	017	Mineur travaillant en sous-sol et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	019	Apprentis et assimilés travailleurs manuels à partir de l'année où ils atteignent 19 ans déclarés par des employeurs du secteur public immatriculés sous les catégories 001, 046, 050, 096, 296, 347, 351, 396, 441 et 496 (cotisations Fedris dues)	Manuels apprentis	3	2005/3	2019/4	01/07/2005	31/12/2019
Cotisation ordinaire	020	Elèves ouvriers de catégorie spéciale (voir code 010 dans catégories 016, 017, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Manuels Horeca autres que les saisonniers	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	020	Elèves ouvriers occasionnels de catégorie spéciale (voir code 011 dans catégories 317, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Manuels occasionnels Horeca	3	2013/4	9999/4	01/10/2013	01/01/9999
Cotisation ordinaire	021	Travailleurs contractuels - ouvriers engagés dans le secteur public en remplacement de travailleurs contractuels ou statutaires en interruption de carrière selon les dispositions de la loi de redressement du 22 janvier 1985 ou en remplacement de travailleurs qui réduisent leurs prestations de 1/5e avec prime compensatoire dans le cadre de la redistribution du travail dans le secteur public.	Manuels contractuels remplaçants	3	2014/1	9999/4	01/01/2014	01/01/9999
Cotisation ordinaire	022	Elèves-ouvriers stagiaires de catégorie spéciale (voir code 011 et code 010 jusqu'au 2ème trimestre 2007 inclus à l'exception des occasionnels ("super extras") de l'Horeca)) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Autres élèves manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	024	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération réelle (voir code 015 points b) et c))	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	025	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels sans modération salariale occupés dans un atelier protégé ou un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 073, 173, 273 ou 473 ou à partir du premier trimestre 2023 dans un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 373 ou 673.	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	026	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 014) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Autres élèves manuels	3	2003/1	2019/1	01/01/1900	31/03/2019
Cotisation ordinaire	027	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 015) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Elèves ouvriers ordinaires manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	029	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération forfaitaire occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	035	Apprentis et assimilés travailleurs manuels jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Manuels apprentis	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	043	Personnel de maison, travailleurs manuels, déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 039, 094, 193, 099 et 299.	Manuels spéciaux	3	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation ordinaire	044	Personnel de maison, élèves ouvriers (voir code 043) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Élèves manuels spéciaux	3	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation ordinaire	045	Domestiques déclarés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 037 ou 437	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	046	Artistes et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Autres travailleurs artistes	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	047	Artistes - Elèves à temps partiel jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Elèves artistes	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	050	Travailleurs manuels occupés dans le cadre d'un flexijob	Travailleurs manuels flexijob	3	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999
Cotisation ordinaire	090	Travailleurs manuels engagés dans le cadre de l'art. 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976	Manuels spéciaux	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	400	Travailleurs intellectuels engagés dans le cadre de l'art. 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976	Intellectuels spéciaux	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	**401**	**Employés de casino**	**Intellectuels spéciaux**	**3**	**2024/3**	**9999/4**	**01/07/2024**	**01/01/9999**
Cotisation ordinaire	404	Mandataires locaux non protégés	Autres (type travailleurs)	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	405	Mandataires locaux protégés	Autres (type travailleurs)	1	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	406	Membre d'un parlement fédéral ou régional	Membres du parlement et du gouvernement	1	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
Cotisation ordinaire	407	Membre d'un gouvernement fédéral ou régional	Membres du parlement et du gouvernement	1	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
Cotisation ordinaire	439	Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels apprentis	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	450	Travailleurs intellectuels occupés dans le cadre d'un flexijob	Travailleurs intellectuels flexijob	3	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999
Cotisation ordinaire	454	A partir de l'année où ils atteignent 19 ans : Sportifs rémunérés relevant de la Commission paritaire 329.	Intellectuels spéciaux	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	480	Elèves employés de catégorie spéciale (voir code 490 dans catégories 016, 017, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels Horeca	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	481	Travailleurs contractuels - employés engagés dans le secteur public en remplacement de travailleurs contractuels ou statutaires en interruption de carrière selon les dispositions de la loi de redressement du 22 janvier 1985 ou en remplacement de travailleurs qui réduisent leurs prestations de 1/5e avec prime compensatoire dans le cadre de la redistribution du travail dans le secteur public.	Intellectuels contractuels remplaçants	3	2014/1	9999/4	01/01/2014	01/01/9999
Cotisation ordinaire	484	Contractuels subventionnés travailleurs intellectuels occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés	Intellectuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	485	Contractuels subventionnés, travailleurs intellectuels sans modération salariale occupés dans un atelier protégé agréé ou un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 073, 173, 273 ou 473 ou à partir du premier trimestre 2023 dans un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 373 ou 673.	Intellectuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	486	Elèves-employés occasionnels à déclarer sur base de rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 216 et 217 et à partir du quatrième trimestre 2013 sous les catégories 317, 097 et 497.	Intellectuels occasionnels Horeca	3	2007/3	9999/4	01/07/2007	01/01/9999
Cotisation ordinaire	487	Elèves a) Employés et stagiaires jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans b) Travailleurs, jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle ils atteignent 18 ans, quelle que soit leur activité, qui ne sont pas couverts par la législation belge du travail, à déclarer par les employeurs avec la catégorie employeur 212	Intellectuels élèves	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	488	Bénéficiaires d'une bourse de (post)doctorat octroyée par un employeur cité aux art.3bis ou 15 de l'AR du 28/11/1969 (cotisations Fedris dues).	Intellectuels boursiers	3	2020/2	9999/4	01/04/2020	01/01/9999
Cotisation ordinaire	489	Bénéficiaires d'une bourse de (post) doctorat originaires d'un pays hors Espace Economique Européen n'ayant pas de conventions avec la Belgique et ne relevant pas du régime des vacances annuelles du secteur privé	Intellectuels boursiers	3	2023/4	9999/4	01/10/2023	01/01/9999
Cotisation ordinaire	490	Employés occasionnels dans l'Horeca (employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 097 et 497).	Intellectuels Horeca	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	491	Personnel non administratif et technique des universités libres assujetti à tous les régimes de la sécurité sociale	Intellectuels spéciaux	3	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation ordinaire	492	Employés sans modération salariale et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Occupés dans un atelier protégé agréé ou un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous les catégories 073, 173, 273 ou 473 ou à partir du premier trimestre 2023 dans un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 373 ou 673. b) Jusqu'au 3ème trimestre 2008 inclus, à déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due).	Intellectuels handicapés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	493	Le personnel académique et scientifique des universités immatriculées sous les catégories 175, 396 et, à partir du 1er trimestre 2015, 075. Contractuels ne relevant pas du régime des vacances annuelles des salariés dans les catégories 040 et 075.	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	494	A partir de l'année où ils atteignent 19 ans : Jusqu'au 4ème trimestre 2021, sportifs rémunérés non redevables de la modération salariale. A partir du 1er trimestre 2022, sportifs rémunérés relevant des Commissions paritaires 223 ou 200 ou du secteur public.	Intellectuels spéciaux	3	2008/1	9999/4	01/01/2008	01/01/9999
Cotisation ordinaire	495	Employés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans: a) Employés de catégorie ordinaire. b) Sportifs rémunérés, limités à partir du 1er trimestre 2008 aux entraîneurs et arbitres de football, déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 070 ou 076 c) Employés occasionnels déclarés sur base des rémunérations réelles par des employeurs immatriculés sous les catégories 116 et 117; d) Officiers déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 105, 205, 305, 405 et 505. e) Travailleurs, quelle que soit leur activité, qui ne sont pas couverts par la législation belge du travail, à déclarer par les employeurs avec la catégorie employeur 212.	Intellectuels ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	496	Employés occasionnels déclarés sur base de rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 216 et 217 et à partir du quatrième trimestre 2013 sous les catégories 317, 097 et 497.	Intellectuels occasionnels Horeca	3	2007/3	9999/4	01/07/2007	01/01/9999
Cotisation ordinaire	497	Gardiens ou gardiennes d'enfants reconnus	Gardiens ou gardiennes d'enfants reconnus	3	2003/2	9999/4	01/04/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	498	Bénéficiaires d'une bourse de (post) doctorat originaires d'un pays hors Espace Economique Européen n'ayant pas de conventions avec la Belgique et relevant du régime des vacances annuelles du secteur privé	Intellectuels boursiers	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	499	Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels à partir de l'année où ils atteignent 19 ans déclarés par des employeurs du secteur public immatriculés sous les catégories 001, 046, 050, 096, 296, 347, 351, 396, 441 et 496 (cotisations Fedris dues).	Intellectuels apprentis	3	2005/3	2019/4	01/07/2005	31/12/2019
Cotisation ordinaire	671	Travailleurs engagés après le 31 décembre 1998 et soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé et aux allocations familiales	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	2014/4	01/01/1900	31/12/2014

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	673	Mandataires ou ayant une fonction de staff dans les services publics	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	675	Travailleurs soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	677	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif avec le régime de vacances du secteur privé auprès d'une administration provinciale ou locale	Autres (type travailleurs)	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation personnelle chômeur avec complément d'entreprise (RCC) ou indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC)	295	Cotisation personnelle pour un travailleur en régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) ou avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement ou en crédit-temps	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	270	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté avant le 01/04/2010 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	271	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) du secteur non marchand - RCC ayant débuté avant le 01/04/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	272	Cotisation patronale compensatoire pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC)	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	2015/3	01/04/2010	30/09/2015
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	273	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	274	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou assimilée	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	275	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	276	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés aux CT 270 ou 273)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	277	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) du secteur non marchand - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 271)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	278	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 275)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	879	Travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) pour lequel une cotisation spéciale est due	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation spéciale étudiant	840	Travailleurs étudiants-ouvriers pour lesquels la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants est due	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation spéciale étudiant	841	Travailleurs étudiants-employés pour lesquels la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants est due	Autres (type travailleurs)	1	2004/3	9999/4	01/07/2004	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	280	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement - RCIC ayant débuté avant le 01/04/2010 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	281	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement - RCIC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	282	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement dans le secteur non marchand - RCIC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	283	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement - RCIC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés aux CT 280 ou 281)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	284	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement dans le secteur non marchand - RCIC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 282)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	290	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) en crédit-temps	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	883	Travailleurs licenciés pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due	Autres (type travailleurs)	3	2006/2	9999/4	01/04/2006	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	885	Travailleurs en interruption de carrière pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due	Autres (type travailleurs)	3	2006/2	9999/4	01/04/2006	01/01/9999
Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié	876	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin et les militaires rendus à la vie civile à déclarer sous la catégorie 134 - Régime assurance maladie - invalidité	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié	877	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin et les militaires rendus à la vie civile à déclarer sous la catégorie 134 - Régime chômage	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	240	Cotisation bonus dans le cadre du plan de pension complémentaire Prolocus	Autres (type travailleurs)	2	2023/1	9999/4	01/01/2023	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	244	Cotisation dans le cadre du plan de pension complémentaire Ethias Pension Fund APL	Autres (type travailleurs)	2	2023/1	9999/4	01/01/2023	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	245	Cotisation bonus dans le cadre du plan de pension complémentaire Ethias Pension Fund APL	Autres (type travailleurs)	2	2023/1	9999/4	01/01/2023	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	246	Cotisation annuelle destinée à couvrir le solde et cotisations dues conformément au plan de pension complémentaire Ethias Pension Fund APL	Autres (type travailleurs)	4	2023/4	9999/4	01/10/2023	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	247	Cotisation pour le plan de pension complémentaire Provant	Autres (type travailleurs)	2	2023/1	9999/4	01/01/2023	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	248	Cotisation bonus dans le cadre du plan de pension complémentaire Provant	Autres (type travailleurs)	2	2023/1	9999/4	01/01/2023	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	253	Cotisation trimestrielle pour les vacances des travailleurs manuels et assimilés régime secteur privé	Autres (type travailleurs)	2	2024/1	9999/4	01/01/2024	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	254	Cotisation trimestrielle pour les vacances annuelles des marins (non-officiers)	Autres (type travailleurs)	2	2024/1	9999/4	01/01/2024	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	255	Cotisation spéciale pour les accidents du travail	Autres (type travailleurs)	2	2024/1	9999/4	01/01/2024	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	256	Cotisation spéciale pour le Fonds amiante	Autres (type travailleurs)	2	2024/1	9999/4	01/01/2024	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	257	Cotisation spéciale pour le personnel statutaire du secteur public non local	Autres (type travailleurs)	2	2024/1	9999/4	01/01/2024	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	260	Cotisation d'activation	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	261	Cotisation d'activation réduite	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	800	Cotisation chômage économique	Autres (type travailleurs)	2	2017/1	9999/4	01/01/2017	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	801	Cotisation spéciale due sur la prime Corona	Autres (type travailleurs)	5	2021/3	2021/4	01/07/2021	31/12/2021
Cotisation supplémentaire	801	Cotisation spéciale due sur la prime pouvoir d'achat	Autres (type travailleurs)	5	2023/2	2023/4	01/04/2023	31/12/2023
Cotisation supplémentaire	803	Cotisation dans le cadre du plan de pension complémentaire Prolocus	Autres (type travailleurs)	2	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	807	Prime d'accident de travail destinée à Fedris due par les marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime et par les marins qui effectuent des travaux d'installation et d'entretien en mer (catégories employeurs 105, 205, 305 et 505)	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	808	Prime d'accident de travail supplémentaire destinée à Fedris due par les marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime et par les marins qui effectuent des travaux d'installation et d'entretien en mer (catégories employeurs 105, 205, 305 et 505) en cas de navigation dans une zone de guerre et/ou piratage	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	809	Cotisation destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.), versée par les employeurs du secteur commercial	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	810	Cotisation spéciale destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	811	Cotisation destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.), versée par les employeurs du secteur non commercial	Autres (type travailleurs)	2	2008/2	9999/4	01/04/2008	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	812	Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture destinée au Fonds de fermeture des entreprises	Autres (type travailleurs)	2	2014/1	9999/4	01/01/2014	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	815	Cotisation pension du secteur public pour travailleurs statutaires	Autres (type travailleurs)	2	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	816	Cotisation pension du secteur public pour des mandataires ou titulaires d'une fonction de staff dans les services publics	Autres (type travailleurs)	2	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	818	Cotisation pension du secteur public destinée au Fonds de Pension Solidarisé des administrations provinciales et locales.	Autres (type travailleurs)	2	2016/1	9999/4	01/01/2016	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	820	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence due sur les rémunérations à 108 % des travailleurs manuels (inclus les élèves ouvriers stagiaires et les contractuels subventionnés). Pour les employeurs de l'intérim construction (catégories 224, 226, 244, 254), il s'agit des cotisations destinées au Fonds social pour intérimaires et au Fonds de sécurité d'existence de la construction	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	825	Cotisation pour un fonds de pension sectoriel pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2004/2	9999/4	01/04/2004	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	826	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2004/3	9999/4	01/07/2004	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	827	Cotisation forfaitaire pour un fonds de pension sectoriel pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	830	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence (autres que les Fonds Social C.P.N.A.E. (CP n° 218) jusqu'au 31/03/2015 - C.P.A.E. (CP n° 200) à partir du 01/04/2015 ou du commerce de détail indépendant (CP n° 201) et autre que le « Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone » pour les employeurs de la catégorie 076 limités, à partir du 01/09/2013, à ceux qui relèvent de la CP n° 329.02), due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés).	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	831	Cotisation destinée au Fonds Social C.P.N.A.E. (CP n° 218) jusqu'au 31/03/2015 - C.P.A.E. (CP n° 200) à partir du 01/04/2015 due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	832	Cotisation destinée au Fonds Social du commerce de détail indépendant (CP n° 201) due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	833	Cotisation destinée au "Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone" pour les employeurs de la catégorie 076 ou 046 limités, à partir du 01/09/2013, à ceux qui relèvent de la CP n° 329.02, due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	835	Cotisation pour un Fonds de pension sectoriel pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2006/1	9999/4	01/01/2006	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	836	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2009/3	2010/2	01/07/2009	30/06/2010
Cotisation supplémentaire	836	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2012/1	9999/4	01/01/2012	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	837	Cotisation forfaitaire pour un fonds de pension sectoriel pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	845	Cotisation pour le Service Social Collectif du SFP	Autres (type travailleurs)	2	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	846	Cotisation pour le Service Social de la police	Autres (type travailleurs)	2	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	847	Cotisation pour le Service Social Collectif Flandre	Autres (type travailleurs)	2	2021/1	9999/4	01/01/2021	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	850	Cotisation en vue de l'octroi et du paiement de la prime syndicale	Autres (type travailleurs)	2	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	852	Cotisation destinée aux mesures en faveur de l'emploi et de la formation	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	854	Cotisation destinée aux jeunes bénéficiant d'un parcours d'insertion	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	2014/4	01/01/1900	31/12/2014
Cotisation supplémentaire	855	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	856	Cotisation spéciale pour la sécurité sociale (Loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	857	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs non soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	859	Cotisation patronale particulière destinée au financement du chômage temporaire et du complément d'ancienneté pour chômeurs âgés	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	860	Cotisation de solidarité sur le montant de l'allocation de mobilité	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	2020/4	01/01/1900	31/12/2020
Cotisation supplémentaire	863	Cotisation de solidarité pour cause de Dimona manquante	Autres (type travailleurs)	2	2009/1	9999/4	01/01/2009	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	868	Cotisation de solidarité sur un véhicule de société respectueux de l'environnement dans le cadre du budget mobilité	Autres (type travailleurs)	2	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	869	Cotisation spéciale sur le solde du budget mobilité versé en espèces et qui correspond au 3ème pilier	Autres (type travailleurs)	2	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	878	Cotisation due pour les journalistes professionnels reconnus	Autres (type travailleurs)	2	2021/2	9999/4	01/04/2021	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	888	Cotisation spéciale due sur les avantages non récurrents liés aux résultats	Autres (type travailleurs)	2	2008/1	9999/4	01/01/2008	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	889	Cotisation de solidarité sur les amendes de circulation remboursées par l'employeur	Autres (type travailleurs)	2	2009/1	9999/4	01/01/2009	01/01/9999
Stagiaires	848	Personnes-ouvriers qui effectuent un travail dans le cadre d'une formation pour un travail rémunéré mais ne sont pas assujetties à la sécurité sociale	Autres (type travailleurs)	1	2020/1	9999/4	01/01/2020	01/01/9999
Stagiaires	849	Personnes-employés qui effectuent un travail dans le cadre d'une formation pour un travail rémunéré mais ne sont pas assujetties à la sécurité sociale	Autres (type travailleurs)	1	2020/1	9999/4	01/01/2020	01/01/9999

Commentaire type code travailleur

- Cotisation ordinaire : correspond aux travailleurs ordinaires (ligne travailleur) et aux cotisations ordinaires (bloc fonctionnel cotisation due pour la ligne travailleur)
- Cotisation spéciale étudiant : correspond aux travailleurs étudiants (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation de solidarité pour les étudiants est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur étudiant)
- Cotisation spéciale statutaire licencié : correspond aux travailleurs statutaires licenciés (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation spéciale est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur statutaire licencié)
- Cotisation spéciale chômeur dans un régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) : correspond aux travailleurs prépensionnés (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation spéciale RCC est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur prépensionné jusqu'au 1/2010 - bloc fonctionnel indemnité complémentaire - cotisation à partir du 2/2010)
- Cotisation FEDRIS : correspond aux travailleurs (ligne travailleur) percevant des indemnités Accident du travail - Maladie professionnelle sur lesquelles une cotisation est due (bloc fonctionnel cotisation due pour la ligne travailleur)
- Cotisation supplémentaire : correspond aux cotisations supplémentaires dues pour des travailleurs ordinaires (bloc fonctionnel cotisation due ligne travailleur)
- Cotisation non liée à une personne physique : correspond aux cotisations non liées aux personnes physiques (bloc fonctionnel cotisation non liée à une personne physique)
- Cotisation spéciale indemnités complémentaires : correspond aux travailleurs (lignes travailleurs) percevant des indemnités complémentaires sur lesquelles des cotisations sont dues (bloc fonctionnel indemnité complémentaire - cotisation)
- Cotisation personnelle chômeur dans un régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) ou avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) : correspond aux travailleurs (lignes travailleurs) percevant des indemnités complémentaires sur lesquelles des cotisations personnelles sont dues (bloc fonctionnel indemnité complémentaire - cotisation)
- Cotisation spéciale travailleur statutaire étranger : correspond aux travailleurs (ligne travailleur) en poste à l'étranger
- Stagiaires : correspond aux personnes effectuant un travail rémunéré mais qui ne sont pas assujetties à la sécurité sociale et ne sont pas déclarées en DmfA

Commentaire présence

1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)
2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)
3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)
4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 3: Valeurs autorisées pour le "type de cotisation" en fonction des codes travailleurs cotisations

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2024-1-FR3.pdf AN2024-1-FR3.docx AN2024-1-FR3.xlsx AN2024-1-FR3.txt AN2024-1-FR3.xml

Information intermédiaire:

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
010	027	Cotisation sur les paiements annuels		1	01/10/2019	01/01/9999
015	105, 205, 305, 505	Cotisation personnelle marins (non officiers)		2	01/01/2018	01/01/9999
0xx (Ouvriers)	754	Cotisation personnelle		2	01/01/2022	01/01/9999
0xx (Ouvriers)		Cotisation rémunérations 108%		1	01/01/1900	01/01/9999
0xx (Ouvriers)		Cotisation rémunérations 100%		0	01/01/1900	01/01/9999
253	**033**			**1**	**01/01/2024**	**01/01/9999**
253				**0**	**01/01/2024**	**01/01/9999**
254				**0**	**01/01/2024**	**01/01/9999**
255				**0**	**01/01/2024**	**01/01/9999**
256				**0**	**01/01/2024**	**01/01/9999**
257				**0**	**01/01/2024**	**01/01/9999**
260		Age à la date de début de dispense < 55 ans		0	01/01/2018	31/12/2022
260		Age à la date de début de dispense >= 55 ans et < 58 ans		1	01/01/2018	31/12/2022
260		Age à la date de début de dispense >= 58 ans et < 60 ans		2	01/01/2018	31/12/2022

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
260		Age à la date de début de dispense >= 60 ans et < 62 ans		3	01/01/2018	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense >= 62 ans		4	01/01/2018	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense < 60 ans		0	01/01/2023	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense < 60 ans ; cotisation d'activation pour >= 10% des travailleurs		5	01/01/2023	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense >= 60 ans et < 62 ans ; cotisation d'activation pour >= 10% des travailleurs		6	01/01/2023	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense >= 62 ans ; cotisation d'activation pour >= 10% des travailleurs		7	01/01/2023	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense < 55 ans		0	01/01/2018	31/12/2022
261		Age à la date de début de dispense >= 55 ans et < 58 ans		1	01/01/2018	31/12/2022
261		Age à la date de début de dispense >= 58 ans et < 60 ans		2	01/01/2018	31/12/2022
261		Age à la date de début de dispense >= 60 ans et < 62 ans		3	01/01/2018	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense >= 62 ans		4	01/01/2018	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense < 60 ans		0	01/01/2023	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
261		Age à la date de début de dispense < 60 ans ; cotisation d'activation pour >= 10% des travailleurs		5	01/01/2023	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense >= 60 ans et < 62 ans ; cotisation d'activation pour >= 10% des travailleurs		6	01/01/2023	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense >= 62 ans ; cotisation d'activation pour >= 10% des travailleurs		7	01/01/2023	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
270		Age travailleur en RCC < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
271		Age travailleur en RCC >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
271		Age travailleur en RCC < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
272		Taux de base		0	01/04/2010	30/09/2015
272		Taux réduit		1	01/04/2010	30/09/2015
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
273		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
273		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
274		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
274		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
275		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
275		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
276		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
276		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016
277		Age travailleur en RCC < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
278		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
278		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
280		Taux de base		0	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
281		Age au début du RCIC < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
281		Age au début du RCIC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
282		Age < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
282		Age < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
282		Age < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
282		Age >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
282		Age < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
282		Age < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
282		Age >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016
283		Age au début du RCIC < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
283		Age au début du RCIC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
284		Age < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
284		Age < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
284		Age < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
284		Age >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016
284		Age < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
284		Age < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
284		Age >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
290		Taux de base		0	01/04/2010	01/01/9999
295		Taux de base		0	01/04/2010	01/01/9999
295		Taux réduit pour RCC à mi-temps ou antérieure au 01/01/1997 ou assimilé		1	01/04/2010	01/01/9999
489 (Boursiers)				0	01/10/2023	01/01/9999
493	075	Personnel enseignant temporaire (sans CEP)		3	01/01/2014	31/12/2014
493				0	01/01/1900	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
495	105, 205, 305, 505	Cotisation personelle marins (officiers)		2	01/01/2018	01/01/9999
498 (Boursiers)	040	Sans vacances annuelles des salariés		3	01/01/2010	30/09/2023
498 (Boursiers)				0	01/01/1900	01/01/9999
4xx (Employés)	754	Cotisation personnelle		2	01/01/2022	01/01/9999
4xx (Employés)		Cotisation rémunérations 100%		0	01/01/1900	01/01/9999
6xx (Fonctionnaires, à l'exclusion des travailleurs statutaires exonérés des cotisations de sécurité sociale)	754	Cotisation personnelle		2	01/01/2022	01/01/9999
6xx (Fonctionnaires, à l'exclusion des travailleurs statutaires exonérés des cotisations de sécurité sociale)		Cotisation rémunérations 100%		0	01/01/1900	01/01/9999
800		Cotisation chômage économique forfait de base		0	01/01/2017	01/01/9999
800		Cotisation chômage économique forfait réduit		2	01/01/2017	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
801				0	01/07/2021	31/12/2021
803	750, 751, 752, 753			0	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			1	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			2	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			3	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			4	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			5	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			6	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			7	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			8	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			9	01/01/2022	01/01/9999
807				0	01/01/2018	01/01/9999
807				2	01/01/2018	01/01/9999
808				0	01/01/2018	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
809	006			6	01/01/1900	31/12/2003
809	014			6	01/01/1900	01/01/9999
809	015			6	01/01/1900	30/06/2005
809	019			6	01/01/1900	01/01/9999
809	051			6	01/01/1900	31/12/2007
809	052			6	01/01/1900	31/12/2007
809	053			6	01/01/1900	31/12/2003
809	056			6	01/01/1900	31/12/2003
809	081			6	01/01/1900	01/01/9999
809		Avec modération salariale	>= 20 (en moyenne)	5	01/01/1900	01/01/9999
809		Sans modération salariale ou ACS ou remplaçants secteur public	< 20 (en moyenne)	2	01/07/2003	01/01/9999
809		Sans modération salariale ou ACS ou remplaçants secteur public	>= 20 (en moyenne)	4	01/07/2003	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
809		Avec modération salariale	< 20 (en moyenne)	0	01/01/1900	01/01/9999
809				8	01/01/2018	01/01/9999
810		Sans modération salariale ou ACS ou remplaçants secteur public		2	01/07/2003	01/01/9999
810		Avec modération salariale		0	01/01/1900	01/01/9999
810				8	01/01/2018	01/01/9999
811		Sans modération salariale ou ACS ou remplaçants secteur public		2	01/04/2008	01/01/9999
811		Avec modération salariale		0	01/04/2008	01/01/9999
812		Salaire annuel de référence - 1er seuil		1	01/01/2014	01/01/9999
812		Salaire annuel de référence - 2ème seuil		2	01/01/2014	01/01/9999
812		Salaire annuel de référence - 3ème seuil		3	01/01/2014	01/01/9999
815		Pension du secteur public - uniquement la cotisation personnelle		0	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale		1	01/01/2015	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale dérogatoire		2	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - uniquement la cotisation patronale dérogatoire		3	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale dérogatoire		4	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale dérogatoire		5	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale dérogatoire		6	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - uniquement la cotisation patronale dérogatoire		7	01/01/2015	01/01/9999
816		Pension du secteur public - uniquement la cotisation personnelle		0	01/01/2015	01/01/9999
816		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale		1	01/01/2015	01/01/9999
818		Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales - Ex-régime commun de pension		0	01/01/2016	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
818		Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales - Autres régimes de pension		1	01/01/2022	01/01/9999
820	016		< 50	0	01/01/1900	30/09/2013
820	016		> = 50	5	01/01/1900	30/09/2013
820	017		> = 50	5	01/01/1900	01/01/9999
820	017		< 50	0	01/01/1900	01/01/9999
820	024		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	024		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	024		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	024		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	026		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	026		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	026		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	026		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
820	036		>= 10	5	01/01/1900	01/01/9999
820	036		< 10	0	01/01/1900	01/01/9999
820	044		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	044		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	044		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	044		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	048, 051, 052, 258, 848	Cotisation complète augmentée		1	01/10/2021	01/01/9999
820	054		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	054		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	054		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	054		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	095		>= 20	5	01/01/2020	01/01/9999
820	095		< 20	0	01/01/2020	01/01/9999
820	116		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
820	116		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
820	117		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
820	117		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
820	216		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
820	216		> = 50	5	01/07/2007	30/09/2013
820	217		> = 50	5	01/07/2007	30/09/2013
820	217		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
820	224		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	224		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	224		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	224		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	226		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	226		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	226		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
820	226		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	244		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	244		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	244		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	244		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	254		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	254		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	254		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	254		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	317		>= 50	5	01/10/2013	01/01/9999
820	317		< 50	0	01/10/2013	01/01/9999
820	Autres			0	01/01/1900	01/01/9999
825	016, 017	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2013	01/01/9999
825	016, 017	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2013	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
825	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
825	048, 052, 051, 848, 058, 258	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète augmentée		1	01/10/2012	01/01/9999
825	048, 052, 848, 051, 058, 158, 258	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/04/2004	01/01/9999
825	048, 052, 848, 051, 058, 158, 258	Pension complémentaire sectorielle partie solidarité		2	01/07/2004	01/01/9999
825	048, 052, 848, 051, 058, 158, 258	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2004	01/01/9999
825	062, 122, 211, 262, 322	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2008	01/01/9999
825	062, 262	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2008	01/01/9999
825	064, 065, 077, 078, 079	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2016	01/01/9999
825	066, 093, 094, 193, 194, 294, 494, 594	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2008	01/01/9999
825	067, 467	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2017	01/01/9999
825	068	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2018	01/01/9999
825	074	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2019	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
825	074	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2019	01/01/9999
825	077	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2016	01/01/9999
825	081, 091	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2005	31/12/2007
825	081, 091	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2005	01/01/9999
825	081, 091	Pension complémentaire sectorielle partie solidarité		2	01/01/2005	01/01/9999
825	083	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2018	01/01/9999
825	083	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2018	01/01/9999
825	084	Pension complémentaire sectorielle partie solidarité		2	01/01/2011	01/01/9999
825	084	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2011	01/01/9999
825	086	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2006	01/01/9999
825	087, 187	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2011	01/01/9999
825	087, 187	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2011	01/01/9999
825	110	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2007	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
825	121, 221, 421, 521, 621, 721	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2021	01/01/9999
825	125, 812, 822, 830	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2019	01/01/9999
825	163	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2011	01/01/9999
825	293	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2020	01/01/9999
825	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2017	01/01/9999
825	373, 473	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
825	373, 473	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
825	511	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2019	01/01/9999
825	562	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2006	01/01/9999
825	562	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2006	01/01/9999
825	673	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2019	01/01/9999
825	673	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2019	01/01/9999
825	721	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2021	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
826	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2009	30/06/2010
826				0	01/07/2004	01/01/9999
826		Travailleur âgé d'au moins 58 ans		1	01/07/2007	30/06/2015
826		Travailleur âgé de moins de 25 ans		2	01/01/2008	01/01/9999
827	036	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
827	036	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
827	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	31/12/2011
827	083	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2011	30/06/2018
827	083	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2011	30/06/2018
827	114	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
827	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 1ère échelle		1	01/10/2017	01/01/9999
827	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 2ème échelle		2	01/10/2017	01/01/9999
827	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 3ème échelle		3	01/10/2017	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
830	016		>= 50	5	01/01/1900	30/09/2013
830	016		< 50	0	01/01/1900	30/09/2013
830	017		< 50	0	01/01/1900	01/01/9999
830	017		>= 50	5	01/01/1900	01/01/9999
830	048, 051, 052, 258, 848	Cotisation complète augmentée		1	01/10/2021	01/01/9999
830	095		>= 20	5	01/01/2020	01/01/9999
830	095		< 20	0	01/01/2020	01/01/9999
830	116		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
830	116		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
830	117		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
830	117		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
830	216		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
830	216		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
830	217		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
830	217		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
830	317		>= 50	5	01/10/2013	01/01/9999
830	317		< 50	0	01/10/2013	01/01/9999
830	Autres			0	01/01/1900	01/01/9999
831				0	01/01/1900	01/01/9999
832	067		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	077		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	078		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	081		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	091		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	100		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	169		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	Autres			0	01/01/1900	01/01/9999
833				0	01/01/1900	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
835	016, 017	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2013	01/01/9999
835	016, 017	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2013	01/01/9999
835	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
835	048, 051, 052, 258, 848	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2013	01/01/9999
835	048, 051, 052, 258, 848	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2013	01/01/9999
835	048, 051, 052, 258, 848	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète augmentée		1	01/07/2021	01/01/9999
835	062, 122, 211, 262, 322	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2008	01/01/9999
835	062, 262	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2008	01/01/9999
835	074	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2019	01/01/9999
835	074	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2019	01/01/9999
835	076	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2008	30/06/2012
835	076	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2008	30/06/2012
835	083, 084, 200	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2007	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
835	083, 084, 200	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2007	01/01/9999
835	087, 187	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2011	01/01/9999
835	087, 187	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2011	01/01/9999
835	125, 812, 822, 830	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2019	01/01/9999
835	176	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2012	01/01/9999
835	176	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2012	01/01/9999
835	283	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2011	01/01/9999
835	283	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2011	01/01/9999
835	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2017	01/01/9999
835	373, 473	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
835	373, 473	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
835	434, 435	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
835	434, 435	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2012	01/01/9999
835	511	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2019	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
835	562	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2006	01/01/9999
835	562	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2006	01/01/9999
835	673	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2019	01/01/9999
835	673	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2019	01/01/9999
836	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2009	30/06/2010
836	087, 187			0	01/01/2012	01/01/9999
837	036	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
837	036	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
837	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	31/12/2011
837	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 1ère échelle		1	01/10/2017	01/01/9999
837	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 2ème échelle		2	01/10/2017	01/01/9999
837	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 3ème échelle		3	01/10/2017	01/01/9999
845	750, 751, 752, 753	Cotisation Service Social Collectif du SFP		0	01/01/2022	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
846	754	Cotisation Service Social police		0	01/01/2022	01/01/9999
847		Cotisation Service Social Collectif Flandre		0	01/01/2021	01/01/9999
850				0	01/01/2022	01/01/9999
852				0	01/01/1900	01/01/9999
854				0	01/01/1900	31/12/2014
855				0	01/01/1900	01/01/9999
856				0	01/01/1900	01/01/9999
857				0	01/01/1900	01/01/9999
859		Employeurs dispensés		8	01/01/2003	01/01/9999
859				0	01/01/1900	01/01/9999
860				0	01/01/1900	31/12/2020
863				0	01/01/2009	01/01/9999
868				0	01/01/2019	01/01/9999
869				0	01/01/2019	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
878				0	01/04/2021	01/01/9999
883		Cotisation patronale spéciale indemnités complémentaires - Travailleur licencié : Accord individuel ou d'entreprise Ou CCT sectorielle > 1/10/2005		0	01/04/2006	01/01/9999
885		Cotisation patronale spéciale indemnités complémentaires - Travailleur en interruption de carrière : Accord individuel ou d'entreprise Ou CCT sectorielle > 1/10/2005		0	01/04/2006	01/01/9999
888				0	01/01/2008	01/01/9999
888		Année civile de déclaration différente de l'année civile de paiement		1	01/01/2008	01/01/9999
889				0	01/01/2009	01/01/9999
Tous les codes travailleurs	027	Cotisation indemnités		0	01/01/1900	01/01/9999
Tous les codes travailleurs	028	Cotisation indemnités		0	01/01/1900	01/01/9999

Commentaire code travailleur

- Codes travailleurs cotisation 820 et 830 : le type de cotisation dépend du code d'importance.
- Code travailleur cotisation 809 : le type de cotisation 6 correspond à des taux de cotisation dérogatoires applicables à certains travailleurs spécifiques présents chez les employeurs des catégories 014, 015, 019, 051, 052, 053, 056 et 081.

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 4: Liste des codes déductions

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2024-1-FR4.pdf AN2024-1-FR4.docx AN2024-1-FR4.xlsx AN2024-1-FR4.txt AN2024-1-FR4.xml

Information intermédiaire:

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
0001	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs ayant un bonus à l'emploi	2000/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0501	Réduction des cotisations personnelles pour le secteur du dragage	2000/1	2014/2	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0600	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - contrat de travail conclu avant le 1/1/2007	2004/3	2007/2	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0601	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration	2007/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0610	Bonus sport	2022/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0611	Réduction des cotisations personnelles pour les pensionnés qui travaillent dans le secteur de la santé	2022/3	2024/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1001	Réduction structurelle	1999/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1101	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois	1995/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1101	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois	2004/1	2004/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1102	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois	1995/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1102	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois	2004/1	2004/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1103	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi dans les entreprises d'insertion	1996/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1103	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi dans les entreprises d'insertion	2004/1	2007/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1104	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi de plus de 50 ans	1996/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1105	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois (> 45 ans)	2000/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1105	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois (> 45 ans)	2004/1	2008/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1106	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois (> 45 ans)	2000/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1106	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois (> 45 ans)	2004/1	2008/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1111	Plan Activa - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 75%	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1111	Période transitoire. Plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 75%	2004/1	2008/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
1112	Plan Activa - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 100%	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1112	Période transitoire. Plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 100%	2004/1	2008/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1121	Plan plus un	1994/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1121	Période transitoire. Plan plus un	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1122	Plan plus deux	1997/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1122	Période transitoire. Plan plus deux	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1123	Plan plus trois	1997/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1123	Période transitoire. Plan plus trois	2004/1	2005/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1124	Plan plus un - ancien intérimaire	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1124	Période transitoire. Plan plus un - ancien intérimaire	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1125	Plan plus deux - ancien intérimaire	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1125	Période transitoire. Plan plus deux - ancien intérimaire	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1126	Plan plus trois - ancien intérimaire	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1126	Période transitoire. Plan plus trois - ancien intérimaire	2004/1	2005/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1131	Réduction AR n°483 - Réduction pour l'engagement d'un premier travailleur en qualité de personnel de maison (gens de maison (ouvriers et employés); domestiques)	1987/1	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1141	Activation des allocations de chômage	1998/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1141	Période transitoire. Activation des allocations de chômage	2004/1	2004/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1142	Économie de réinsertion sociale conclue avant le 1.1.2004	1999/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1142	Période transitoire : économie de réinsertion sociale conclue avant le 1.1.2004	2004/1	2020/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
1142	Période transitoire : économie de réinsertion sociale conclue avant le 1.1.2004	2021/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1201	Convention de premier emploi des jeunes, emploi -formation, 495,79 EUR	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1201	Période transitoire. Convention de premier emploi des jeunes conclue avant le 1/1/2004	2004/1	2014/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1202	Convention de premier emploi des jeunes, emploi -formation, 1115,52 EUR	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1203	Convention de premier emploi des jeunes, 495,79 EUR	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1204	Convention de premier emploi des jeunes, 1115,52 EUR	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1205	Travailleurs qui restent en service au terme de la convention de premier emploi des jeunes	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1205	Période transitoire. Travailleurs qui restent en service au terme de la convention de premier emploi des jeunes	2004/1	2004/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1211	Jeunes occupés en exécution d'une convention emploi - formation (A.R. 495) conclue avant le 1.1.2004	1991/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1211	Période transitoire. Jeunes occupés en exécution d'une convention emploi - formation (A.R. 495) conclue avant 1.1.2004	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1212	Jeunes sous contrat de travail ou de stage dans le cadre de l'obligation scolaire à temps partiel (A.R. 495)	1991/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1213	Apprentis reconnus (A.R. 495)	1987/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1213	Période transitoire. Apprentis reconnus (A.R. 495)	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1311	Remplaçant à temps partiel d'un travailleur en interruption de carrière	1996/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1312	Remplaçant à temps plein d'un travailleur en interruption de carrière	1996/1	2002/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1321	Remplaçant à temps partiel d'un travailleur en prépension à mi-temps	1996/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1322	Remplaçant à temps plein d'un travailleur en prépension à mi-temps	1996/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1331	Plan Vande Lanotte 1	1997/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1331	Période transitoire. Plan Vande Lanotte 1	2004/1	2005/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1332	Plan Vande Lanotte 2	1998/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
1333	Plan Vande Lanotte 3	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1333	Période transitoire. Plan Vande Lanotte 3	2004/1	2005/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1341	Semaine des quatre jours (loi du 26 mars 1999)	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1341	Période transitoire. Semaine des quatre jours (loi du 26 mars 1999)	2004/1	2005/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1345	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en une fois	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1346	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en quatre tranches	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1350	Réduction du temps de travail à 38 heures par semaine	2001/4	2003/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1351	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en une fois	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1352	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en quatre tranches	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1353	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1353	Période transitoire. Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	2004/1	2007/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
1501	Réduction des cotisations patronales pour le secteur du dragage	1997/1	2014/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1511	Recherche scientifique	1996/4	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1521	Réduction des cotisations patronales pour les parents d'accueil reconnus	2003/2	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1531	Réduction des cotisations patronales pour les artistes	2003/3	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
2001	Remboursement des frais de gestion S.S.A. - premier travailleur	1994/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
2001	Remboursement des frais de gestion S.S.A. - premier travailleur	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
2002	Remboursement des frais de gestion S.S.A. - deuxième travailleur	1994/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
3000	Réduction structurelle	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3100	Travailleurs âgés d'au moins 57 ans	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3101	Travailleurs âgés de 50 à 56 ans	2007/2	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3102	Travailleurs âgés	2013/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
3102	Travailleurs âgés	2016/3	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3102	Travailleurs âgés	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Non	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3102	Travailleurs âgés	2017/3	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2019/1	2019/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3201	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2019/1	2020/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2019/1	2021/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2019/1	2023/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3204	Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2004/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
3204	Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2017/3	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3204	Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2018/1	2019/2	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2013/3	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2019/1	2021/3	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3210	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2019/1	2023/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2019/1	2023/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3212	Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2004/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3212	Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2017/3	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3212	Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2018/1	2019/2	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2017/3	2020/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221	Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221	Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221	Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221	Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	2020/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2017/3	2020/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	2020/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3240	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 312j/18m ou 156j/9m	2004/1	2018/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3240	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 312j/18m ou 156j/9m	2019/1	2020/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3240	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 312j/18m ou 156j/9m	2021/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
3241	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 624j/36m ou 312j/18m	2004/1	2018/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3241	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 624j/36m ou 312j/18m	2019/1	2020/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3241	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 624j/36m ou 312j/18m	2021/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3250	Economie d'insertion sociale au moins 45 ans, 156j/9m	2004/1	2018/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3250	Economie d'insertion sociale au moins 45 ans, 156j/9m	2019/1	2020/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3250	Economie d'insertion sociale au moins 45 ans, 156j/9m	2021/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3310	Premiers engagements : premier travailleur avec forfait 1000	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3311	Premiers engagements : premier travailleur avec forfait 400	2005/2	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3312	Premiers engagements - premier travailleur - plan de relance - première période et mesure transitoire taxshift - périodes restantes	2012/4	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3313	Premiers engagements - premier travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2013/1	2019/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3314	Premiers engagements - premier travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - troisième période	2013/1	2019/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3315	Premiers engagements - premier travailleur - taxshift	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3320	Premiers engagements : deuxième travailleur	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3321	Premiers engagements - deuxième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - première période	2012/4	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3322	Premiers engagements - deuxième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2013/1	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3323	Premiers engagements - deuxième travailleur - mesure transitoire taxshift - troisième période	2017/2	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3324	Premiers engagements - deuxième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3325	Premiers engagements - deuxième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3326	Premiers engagements - deuxième travailleur - taxshift - troisième période	2018/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
3330	Premiers engagements : troisième travailleur	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3331	Premiers engagements - troisième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - première période	2012/4	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3332	Premiers engagements - troisième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2013/1	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3333	Premiers engagements - troisième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3334	Premiers engagements - troisième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3340	Premiers engagements - quatrième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - première période	2014/1	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3341	Premiers engagements - quatrième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2015/2	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3342	Premiers engagements - quatrième travailleur - taxshift - première période	2016/1	**2028/3**	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3343	Premiers engagements - quatrième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	**2028/3**	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3350	Premiers engagements - cinquième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - première période	2014/1	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3351	Premiers engagements - cinquième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2015/2	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3352	Premiers engagements - cinquième travailleur - taxshift - première période	2016/1	**2028/3**	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3353	Premiers engagements - cinquième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	**2028/3**	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3360	Premiers engagements - sixième travailleur - taxshift - première période	2016/1	**2028/3**	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3361	Premiers engagements - sixième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	**2028/3**	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2004/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
3410	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2019/1	2021/3	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2006/2	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2019/1	2022/3	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2013/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2019/1	2021/3	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3413	Jeunes travailleurs : du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans	2006/3	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3414	Jeunes travailleurs : du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans également en CPE et moins qualifiés	2006/3	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3415	Jeunes travailleurs : du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans également en CPE et très peu qualifiés Ou en CPE et moins qualifiés handicapés Ou en CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2006/3	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3416	Jeunes travailleurs du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans également en CPE et moins qualifiés (période transitoire)	2006/3	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2004/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2019/1	2021/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3500	Réduction du temps de travail	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3510	Semaine de quatre jours	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3520	Réduction du temps de travail et semaine de quatre jours	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3600	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - contrat de travail conclu avant le 1/1/2007	2004/3	2007/2	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2007/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2019/1	2019/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2007/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2019/1	2023/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3612	Formateurs avec carte de restructuration	2010/1	2013/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3700	Réduction temporaire du temps de travail suite à la crise	2009/2	2011/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3700	Réduction temporaire du temps de travail suite à la crise	2020/3	2021/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
3701	Réduction temporaire du temps de travail suite au Brexit	2021/1	2022/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3702	Réduction pour le secteur du voyage - mesure de soutien Covid	2021/2	2021/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3703	Réduction pour le secteur évènementiel - mesure de soutien Covid	2021/2	2021/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3704	Réduction pour le secteur hôtelier - mesure de soutien Covid	2021/2	2021/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3705	Réduction dans le cadre de la relance	2021/3	2021/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3706	Réduction dans le cadre de la relance pour les employeurs lourdement impactés	2021/3	2021/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3720	Réduction temporaire du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite à la crise	2009/2	2011/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3720	Réduction temporaire du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite à la crise	2020/3	2021/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3721	Réduction temporaire du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite au Brexit	2021/1	2022/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3800	Tuteurs	2010/1	2016/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3800	Tuteurs	2016/4	2018/2	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3800	Tuteurs	2018/3	2023/2	Régionale	Oui	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3800	Tuteurs	2023/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3900	Travailleurs permanents dans l'horeca	2014/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4000	Contractuels subventionnés	2014/1	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4000	Contractuels subventionnés	2018/1	2021/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4000	Contractuels subventionnés	2022/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4001	Contractuels subventionnés des administrations provinciales et locales	2022/1	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4100	Remplaçants de contractuels et de statutaires dans le secteur public	2014/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
4110	Sportifs rémunérés	2022/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4200	Personnel de maison	2014/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4200	Personnel de maison	2017/3	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4300	Artistes	2014/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4400	Gardiens et gardiennes d'enfants reconnus	2014/1	**2023/4**	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4400	**Gardiens et gardiennes d'enfants reconnus**	**2024/1**	**9999/4**	**Régionale**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Non**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
4500	Travailleurs engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976	2022/1	9999/4	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6000	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/1	2017/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6001	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6002	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6003	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6004	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM C42 ou C43	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6005	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
6006	Période transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6030	Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6031	Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6032	Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6033	Période transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6040	Période transitoire - travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/1	2017/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6041	Période transitoire - travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins de 45 ans	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6300	Jeunes travailleurs peu qualifiés	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6301	Jeunes travailleurs moyennement qualifiés	2016/3	2021/3	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6310	Jeunes travailleurs apprentis	2016/3	2023/2	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6311	Jeunes travailleurs - en formation en alternance	2017/1	2023/2	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6320	Travailleurs âgés - en activité	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6321	Travailleurs âgés - nouvel engagé	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6330	Réduction des cotisations patronales pour la marine marchande, **le secteur** du dragage, le secteur du remorquage **et les travaux d'installation et d'entretien en mer**	2018/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6340	Personnes sans expérience professionnelle récente et durable	2023/4	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7000	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/4	2018/3	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
7001	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7002	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7003	Mesure transitoire -Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7004	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7005	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7006	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7030	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7031	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7032	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7033	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7040	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/4	2018/3	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7041	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7320	Travailleurs âgés	2016/4	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
8000	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/3	2018/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8001	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/3	2019/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8002	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8003	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8004	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8005	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8006	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8007	Mesure transitoire - Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2017/3	2017/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8008	Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2017/3	2017/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8009	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2017/3	2021/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8010	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	2021/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8011	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2017/3	2021/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
8012	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	2021/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8020	Mesure transitoire - Personnel de maison	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8030	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8031	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8032	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8033	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8040	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/3	2018/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8041	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8050	Mesure transitoire - Travailleurs âgés	2017/3	2018/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8320	Travailleurs âgés - Mesures transitoires à partir du 2023/3	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8321	Travailleurs âgés à partir de 55 jusqu'à 59 ans inclus	2023/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8322	Travailleurs âgés à partir de 60 ans	2023/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
9000	Mesure transitoire - Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 312j/18m ou 156j/9m	2019/1	2021/2	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
9001	Mesure transitoire - Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 624j/36m ou 312j/18m	2019/1	2023/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
9002	Mesure transitoire - Economie d'insertion sociale au moins 45 ans, 156j/9m	2019/1	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
9003	Mesure transitoire - Travailleurs âgés	2019/1	2019/3	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
9300	Travailleurs âgés	2019/1	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 6: Activité par rapport au risque

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2008-1-FR6.pdf AN2008-1-FR6.doc AN2008-1-FR6.xls AN2008-1-FR6.txt AN2008-1-FR6.xml

Information intermédiaire:

Employés

Type travailleur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Employés	401	Employé sédentaire	01/01/1900	01/01/9999
Employés	402	Employé avec missions extérieures occasionnelles	01/01/1900	01/01/9999
Employés	403	Employé avec missions extérieures fréquentes	01/01/1900	01/01/9999
Employés	404	Représentant, personnel itinérant, coursier	01/01/1900	31/12/9999
Employés	405	Employé pouvant accomplir un travail manuel	01/01/1900	01/01/9999
Employés	406	Employé travaillant à domicile	01/01/1900	01/01/9999
Employés	407	Personnel soignant	01/01/1900	01/01/9999
Employés	408	Vendeur	01/01/1900	01/01/9999
Employés	409	Joueur de football assujetti au statut de sportif rémunéré	01/01/1900	01/01/9999
Employés	410	Joueur de football non assujetti au statut de sportif rémunéré et gagnant une rémunération annuelle fixe de 1239,47 EUR ou plus	01/01/1900	01/01/9999
Employés	411	Joueur de football non assujetti au statut de sportif rémunéré et gagnant une rémunération annuelle fixe de moins de 1239,47 EUR	01/01/1900	01/01/9999
Employés	**412**	Sportif, autre que footballeur (ne pas utiliser pour la catégorie employeur 070 **jusqu'au 2ème trimestre 2007 inclus)**	01/01/1900	01/01/9999

Ouvriers

Type travailleur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Ouvriers	001	Ouvrier sédentaire et/ou en atelier	01/01/1900	01/01/9999
Ouvriers	002	Ouvrier sur chantier	01/01/1900	01/01/9999
Ouvriers	003	Concierge	01/01/1900	01/01/9999
Ouvriers	004	Femme d'ouvrage, nettoyeur, personnel d'entretien	01/01/1900	01/01/9999
Ouvriers	005	Personnel de cuisine (ne pas utiliser pour les entreprises du secteur HORECA)	01/01/1900	31/12/9999
Ouvriers	006	Chauffeur	01/01/1900	01/01/9999

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 7: Codification des rémunérations

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2024-2-FR7.pdf AN2024-2-FR7.docx AN2024-2-FR7.xlsx AN2024-2-FR7.txt AN2024-2-FR7.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	DMFA	DRS	Date de début de validité	Date de fin de validité
1	Tous les montants qui sont toujours considérés comme rémunération, à l'exception des indemnités mentionnées sous un autre code.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
2	Les primes et les avantages similaires accordés indépendamment du nombre de journées de travail prestées effectivement durant le trimestre de la déclaration.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
3	Les indemnités qui sont payées au travailleur lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et qui sont exprimées en temps de travail.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
4	Indemnités qui sont payées au travailleur lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et qui ne sont pas exprimées en temps de travail.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
5	Primes reçues par le travailleur qui limite ses prestations de travail dans le cadre des mesures de redistribution du travail.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
6	Indemnités pour les heures qui ne constituent pas un temps de travail au sens de la loi du 16 mars 1971 sur le travail, accordées en vertu d'une convention collective de travail conclue au sein d'un organe paritaire avant le 1er janvier 1994 et rendue obligatoire par arrêté royal.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
7	Pécule simple de vacances de sortie payé aux employés et soumis aux cotisations.	Yes	Yes	01/01/2007	01/01/9999
8	Supplément pour occupation d'un travailleur occasionnel de l'Horeca un samedi, une veille de jour férié, un dimanche ou un jour férié.	Yes	Yes	01/07/2007	30/09/2013
9	Les indemnités qui sont payées au fonctionnaire statutaire lorsqu'il est mis fin à la relation de travail et qui sont exprimées en temps de travail.	Yes	Yes	01/01/2004	01/01/9999
10	Avantage de toute nature sur l'utilisation personnelle d'un véhicule de société ou, jusqu'au 31/12/2020, sur l'allocation de mobilité contre restitution d'un véhicule de société ou sur le véhicule de société respectueux de l'environnement dans le cadre du budget de mobilité.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
11	Pécule simple de vacances de sortie payé aux employés et non soumis aux cotisations.	Yes	Yes	01/01/2007	01/01/9999

Code	Libellé	DMFA	DRS	Date de début de validité	Date de fin de validité
12	Partie du pécule simple de vacances qui correspond au salaire normal des jours de vacances et qui a été payé anticipativement par l'employeur précédent et non soumis aux cotisations. A partir du premier trimestre 2024, il s'agit de 90% du salaire brut par jour de congé pris et, le cas échéant, du montant qui lors du décompte final du pécule de vacances peut être déduit du montant du pécule simple de vacances effectivement dû par le nouvel employeur.	Yes	Yes	01/01/2007	01/01/9999
13	Indemnités pour les heures supplémentaires à ne pas récupérer et non soumises aux cotisations de sécurité sociale	Yes	Yes	01/10/2015	01/01/9999
14	Montant qui lors du décompte annuel du pécule simple de vacances doit être payé complémentairement si le montant avancé par le nouvel employeur ne suffit pas et qu'une partie du pécule simple de vacances doit encore être payée.	Yes	**No**	01/01/2024	01/01/9999
20	Eléments constitutifs spécifiques de la rémunération qui sont considérés comme rémunération dans le cas des pensionnés pour l'application des règles en matière de cumul d'une pension de retraite et de survie et un revenu résultant d'une activité professionnelle.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
21	Avantages non soumis aux cotisations ONSS ordinaires.	No	Yes	01/01/1900	31/12/2021
21	Avantages non soumis aux cotisations ONSS ordinaires.	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999
22	Rémunération Flexi	Yes	Yes	01/10/2015	01/01/9999
23	Primes payées à un travailleur flexijob	Yes	Yes	01/10/2015	01/01/9999
24	Avantages non soumis aux cotisations ONSS ordinaires pris en compte pour les subsides	Yes	Yes	01/10/2018	01/01/9999
25	Intervention pour les déplacements en mission	Yes	Yes	01/10/2018	01/01/9999
26	Primes et/ou subsides autres que Maribel social perçus par l'employeur	Yes	Yes	01/10/2018	01/01/9999
27	Indemnité pour un membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral ou régional ou d'un mandataire local protégé	Yes	Yes	01/01/2019	01/01/9999
28	Indemnité de sortie d'un membre d'un parlement, d'un gouvernement, d'une Députation permanente ou d'un collège provincial	Yes	Yes	01/01/2019	01/01/9999

Code	Libellé	DMFA	DRS	Date de début de validité	Date de fin de validité
29	Solde du budget mobilité versé en espèces et qui correspond au 3ème pilier	Yes	Yes	01/01/2019	01/01/9999
30	Salaire garanti deuxième semaine.	No	Yes	01/01/1900	01/01/9999
31	Indemnité CCT 12bis/13bis.	No	Yes	01/01/1900	01/01/9999
32	Rémunération nette programmes d'activation.	No	Yes	01/01/1900	01/01/9999
33	Rémunération brute pour un travailleur à temps partiel bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus.	No	Yes	01/01/1900	01/01/9999
41	Indemnité pour responsabilités supplémentaires d'un membre du parlement/gouvernement fédéral ou régional	Yes	No	01/01/2019	01/01/9999
42	Partie de la rémunération (10%) réservée à la formation des travailleurs engagés dans le cadre des conventions de 1er emploi	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999
43	Primes, allocations et indemnités payées à un travailleur contractuel ou statutaire de la police locale qui sont prises en compte pour la dotation sociale II, à l'exception de la prime de fin d'année - soumis à la cotisation pension public	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999
44	Primes, allocations et indemnités payées à un travailleur statutaire de la police locale qui sont prises en compte pour la dotation sociale II, à l'exception de la prime de fin d'année - exonéré de la cotisation pension public	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999
45	Prime de fin d'année soumise de la police locale	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999
46	Avantages non soumis aux cotisations ONSS ordinaires, qui entrent en ligne de compte pour des subsides versés par le Fonds Maribel Social pour le secteur public, à l'exception des éléments déclarés sous un autre code.	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999
47	Indemnité pour la cession des droits d'auteur et de droits voisins	Yes	Yes	01/01/2018	01/01/9999
51	Indemnité payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est totalement absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail	Yes	Yes	01/01/2011	01/01/9999
61	Tous les montants payés à un travailleur statutaire qui sont toujours considérés comme rémunération, à l'exception des indemnités mentionnées sous un autre code - exonéré de la cotisation de pension secteur public	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999

Code	Libellé	DMFA	DRS	Date de début de validité	Date de fin de validité
62	Les primes et les avantages similaires payés à un travailleur statutaire accordés indépendamment du nombre de journées de travail prestées effectivement durant le trimestre de la déclaration - exonéré de la cotisation de pension secteur public	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999
65	Primes reçues par le travailleur statutaire qui limite ses prestations de travail dans le cadre des mesures de redistribution du travail - exonéré de la cotisation de pension secteur public	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999
66	Indemnité payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est totalement absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail - exonéré de la cotisation de pension secteur public	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999
67	Tous les montants payés à un travailleur statutaire exonérés de la cotisation sécurité sociale et soumis à la cotisation de pension secteur public	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999

Commentaire :

Les valeurs du champ 'DRS' doivent être lues avec le domaine de définition de la zone où il est fait référence à l'annexe.

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 8: Codification des données de temps de travail

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2024-1-FR8.pdf AN2024-1-FR8.docx AN2024-1-FR8.xlsx AN2024-1-FR8.txt AN2024-1-FR8.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
1	toutes les données relatives au temps de travail couvertes par une rémunération avec cotisations ONSS, à l'exception des vacances légales et complémentaires des ouvriers	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
2	vacances légales pour ouvriers	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
3	vacances complémentaires pour ouvriers	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
4	absence premier jour par suite d'intempéries secteur de la construction (rémunération incomplète)	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
5	congé-éducation payé ou congé formation flamand	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
10	rémunération garantie deuxième semaine, jours fériés et jours de remplacement pendant la période de chômage temporaire, fonction de juge social	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
11	incapacité de travail avec complément ou avance conformément à la CCT 12bis/13bis	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
12	vacances en vertu d'une CCT rendue obligatoire ou repos compensatoire (construction, commerce de combustibles, industrie de l'habillement et de la confection, industrie et commerce du diamant, batellerie, culture et transformation primaire du lin et/ou du chanvre)	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
13	promotion sociale	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
14	jours de vacances supplémentaires en cas de début ou de reprise d'activité	Yes	Yes	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
15	jours de vacances dont le paiement est inclus dans la rémunération flexi	Yes	No	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999

Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
20	jours de repos compensatoire non rémunérés dans le cadre d'une diminution du temps de travail avec rémunération horaire majorée	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
21	les jours de grève/lock-out	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
22	mission syndicale	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
23	jour de carence	Yes	Yes	2003/1	2013/4	01/01/1900	31/12/2013
24	congé pour raisons impérieuses sans maintien de la rémunération - pour les gardien(ne)s d'enfants, jours de vacances non rémunérés (maximum 20) et jours fériés légaux lorsqu'il n'y a pas accueil d'enfants	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
25	devoirs civiques sans maintien de la rémunération, mandat public	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
26	obligations de milice	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
30	toutes les données relatives au temps de travail pour lesquelles l'employeur ne paye pas de rémunération ni d'indemnité, à l'exception de celles reprises sous un autre code	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
31	jours d'absence totale non rémunérée, assimilée à de l'activité de service, éventuellement fractionnables (ex.: congé pour des motifs impérieux d'ordre familial)	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
32	jours d'absence totale non rémunérée avec position de non-activité, de disponibilité sans traitement d'attente ou de non-activité non rémunérée pour les militaires	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
33	jours d'absence totale pour congé politique non rémunéré et assimilé à de l'activité de service	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999

Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
41	jours d'absence totale rémunérée avec position de non-activité	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
42	jours de disponibilité totale avec traitement d'attente et maintien du droit à l'avancement	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
43	jours de retrait temporaire d'emploi pour motif de santé (militaires)	Yes	No	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
50	maladie (maladie ou accident de droit commun)	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
51	protection de la maternité (= mesure de protection de la maternité, repos de maternité ou congé de maternité converti en cas de décès ou d'hospitalisation de la mère) et pauses d'allaitement (CCT n° 80)	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
52	congé de paternité ou de naissance, congé d'adoption et congé parental d'accueil (seulement les jours à charge du secteur “indemnités")	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
53	maladie (congé prophylactique)	Yes	Yes	2017/1	9999/4	01/01/2017	01/01/9999
60	accident du travail	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
61	maladie professionnelle	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
70	chômage temporaire autre que les codes 71, 72 et 77	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
71	code spécifique chômage économique	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
72	code spécifique chômage temporaire pour cause d'intempérie	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
73	vacances jeunes et vacances seniors	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
74	manque de prestations d'un gardien ou d'une gardienne d'enfants reconnu, dû à l'absence d'enfants normalement présents, mais qui sont absents pour des raisons indépendantes de la volonté du gardien ou de la gardienne d'enfants	Yes	Yes	2003/2	9999/4	01/04/2003	01/01/9999
75	jours de soins d'accueil	Yes	Yes	2008/4	9999/4	01/10/2008	01/01/9999
76	jours de suspension employés pour manque de travail	Yes	No	2009/2	9999/4	01/04/2009	01/01/9999
77	Chômage temporaire pour force majeure Corona ou inondations ou guerre Ukraine	Yes	Yes	2020/2	2022/2	01/04/2020	30/06/2022
80	heures supplémentaires à ne pas récupérer et non soumises aux cotisations de sécurité sociale	Yes	No	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999
101	Jours de navigation des marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime **et des marins qui effectuent des travaux d'installation et d'entretien en mer**	Yes	No	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
102	Jours de congé des marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime **et des marins qui effectuent des travaux d'installation et d'entretien en mer**	Yes	No	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
110	Prestations d'un membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral ou régional ou d'un mandataire local protégé ; jours couverts par une indemnité de sortie d'un membre d'un parlement, d'un gouvernement, d'une Députation permanente ou d'un collège provincial	Yes	No	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999

Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
301	toutes les données relatives au temps de travail couvertes par une indemnité exonérée de cotisations de sécurité sociale, à l'exception de celles reprises sous un autre code	No	Yes	2003/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 9: Numéros de fonction du personnel déclaré au forfait suivant l'indice de catégorie de l'employeur

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2024-1-FR9.pdf AN2024-1-FR9.docx AN2024-1-FR9.xlsx AN2024-1-FR9.txt AN2024-1-FR9.xml

Information intermédiaire:

Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	27	-	Porteurs de bagages	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	32	15	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	33	16	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	34	17	Adjoint chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	35	18	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	36	19	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	37	20	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier, Portier, Bagagiste, Valet de chambre, Femme de chambre, Préposée à la toilette, Préposée au vestiaire, Autres travailleurs	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	39	21	Concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	40	23	Chef concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	43	15	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	44	16	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	45	17	Commis débarrasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	46	18	Commis de suite, Commis de suite/ banquet, Commis barman, Commis d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	47	19	Commis de rang, Garçon de banquet	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	48	20	1/2 chef de rang restaurant, 1/2 chef de rang banquet, Commis barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	49	21,21,21,21,21, 21,22,-	Garçon de restaurant, Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet, Garçon de brasserie, taverne, bistro, Garçon de café, Barman, Garçon d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	50	22,22,22,-	Premier chef de rang, Sommelier, Premier chef de rang banquet, Responsable barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	51	23	Maître d'hôtel restaurant, Maître d'hôtel banquet, Maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	52	-	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/07/2003	30/06/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	27	-	Porteurs de bagages	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	32	15	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	33	16	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	34	17	Adjoint chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	35	18	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	36	19	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	37	20	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier, Portier, Bagagiste, Valet de chambre, Femme de chambre, Préposée à la toilette, Préposée au vestiaire, Autres travailleurs	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	39	21	Concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	40	23	Chef concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	43	15	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	44	16	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	45	17	Commis débarrasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	46	18	Commis de suite, Commis de suite/ banquet, Commis barman, Commis d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	47	19	Commis de rang, Garçon de banquet	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	48	20	1/2 chef de rang restaurant, 1/2 chef de rang banquet, Commis barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	49	21,21,21,21,21, 21,22,-	Garçon de restaurant, Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet, Garçon de brasserie, taverne, bistro, Garçon de café, Barman, Garçon d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	50	22	Premier chef de rang, Sommelier, Premier chef de rang banquet, Responsable barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	51	23	Maître d'hôtel restaurant, Maître d'hôtel banquet, Maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	52	-	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/07/2003	30/06/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	19	81	-	Marins pêcheurs : équipage des bâtiments de pêche à l'exception des apprentis mousses	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	19	82	-	Marins pêcheurs : apprentis mousses	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	20	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	20	25	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	20	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle pendant moins de 40 heures/semaine ou occupées dans les autres entreprises que des théâtres ou préposés à la toilette	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	20	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	23	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	23	25	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	23	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle pendant moins de 40 heures/semaine ou	01/01/1900	31/03/2007

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
				occupées dans les autres entreprises que des théâtres ou préposés à la toilette		
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	23	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	68	28	-	Autres chauffeurs de taxis-camionnettes	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	68	30	-	Chauffeurs de taxis-camionnettes : chauffeurs occupés à raison au maximum de 6 heures/jour et 30 heures/semaine	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	97	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	97	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/01/2004	30/06/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	97	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture (jusqu'au 4/2006) et l'horticulture	01/07/2004	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	27	-	Porteurs de bagages	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	32	15	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	33	16	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	34	17	Adjoint chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	35	18	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	36	19	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	37	20	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier, Portier,Bagagiste, Valet de chambre, Femme de chambre, Préposée à la toilette, Préposée au vestiaire, Autres travailleurs	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	39	21	Concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	40	23	Chef concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	43	15	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	44	16	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	45	17	Commis débarrasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	46	18	Commis de suite, Commis de suite banquet, Commis barman, Commis d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	47	19	Commis de rang, Garçon de banquet	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	48	20	1/2 chef de rang, 1/2 chef de rang banquet, Commis barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	49	21,21,21,21,21, 21,22,-	Garçon de restaurant, Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet, Garçon de brasserie, taverne, bistro, Garçon de café, Barman, Garçon d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	50	22,22,22,-	Premier chef de rang, Sommelier, Premier chef de rang banquet, Responsable barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	51	23	Maître d'hôtel restaurant, Maître d'hôtel banquet, Maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	52	-	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	27	-	Porteurs de bagages	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	32	15	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	33	16	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	34	17	Adjoint chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	35	18	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	36	19	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	37	20	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier, Portier, Bagagiste, Valet de chambre, Femme de chambre, Préposée à la toilette, Préposée au vestiaire, Autres travailleurs	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	39	21	Concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	40	23	Chef concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	43	15	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	44	16	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	45	17	Commis débarrasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	46	18	Commis de suite, Commis de suite banquet, Commis barman, Commis d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	47	19	Commis de rang, Garçon de banquet	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	48	20	1/2 chef de rang, 1/2 chef de rang banquet, Commis barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	49	21,21,21,21,21, 21,22,-	Garçon de restaurant, Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet, Garçon de brasserie, taverne, bistro, Garçon de café, Barman, Garçon d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	50	22,22,22,-	Premier chef de rang, Sommelier, Premier chef de rang banquet, Responsable barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	51	23	Maître d'hôtel restaurant, Maître d'hôtel banquet, Maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	52	-	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	166	21	-	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : garçon ou fille de cabine ou de bain	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	166	23	-	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : pédicure	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	166	24	-	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : masseur - masseuse	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	166	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle pendant moins de 40 heures/semaine ou occupées dans les autres entreprises que des théâtres ou préposés à la toilette	01/01/1900	31/03/2007

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	193	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	193	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/1900	31/12/2006
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	194	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	323	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	323	25	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	323	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle pendant moins de 40 heures/semaine ou occupées dans les autres entreprises que des théâtres ou préposés à la toilette	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	323	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	494	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/1900	30/06/2023
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	497	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	497	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/01/2004	30/06/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	497	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture (jusqu'au 4/2006) et l'horticulture	01/07/2004	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	562	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	562	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle pendant moins de 40 heures/semaine ou occupées dans les autres entreprises que des théâtres ou préposés à la toilette	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	562	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	**594**	**90**	**-**	**Travailleurs occasionnels dans le secteur du chicon pour les jours de travail occasionnel au-delà des 65 jours**	**01/01/2007**	**31/03/2024**
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	594	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/2007	30/06/2023

Numéros de fonction valides à partir de 2007/2

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	10	-	Commis débarrasseur	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	11	-	Commis de suite	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	12	-	Commis de rang	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	13	-	½ chef de rang restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	14	-	Garçon de restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	15	-	Chef de rang restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	16	-	1er chef de rang restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	17	-	Sommelier	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	18	-	Assistant maître d'hôtel restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	19	-	Maître d'hôtel restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	22	-	Aide serveur (se) / Commis	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	23	-	Garçon de banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	24	-	½ chef de rang banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	25	-	Chef de rang banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	26	-	1er chef de rang banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	27	-	Assistant maître d'hôtel banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	28	-	Maître d'hôtel banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	53	-	Garçon de brasserie, taverne, bistro	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	55	-	Garçon de café	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	57	-	Commis barman	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	58	-	Barman	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	59	-	Responsable barman	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	61	-	Chasseur	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	62	-	Voiturier	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	63	-	Portier	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	64	-	Bagagiste	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	65	-	Valet de chambre, femme de chambre	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	66	-	Concierge	01/04/2007	30/09/2013

Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	67	-	Chef concierge	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	70	-	Commis d'étage	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	71	-	Garçon d'étage	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	72	-	Assistant maître d'hôtel roomservice	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	73	-	Maître d'hôtel roomservice	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	75	-	Préposés aux toilettes	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	77	-	Préposé au vestiaire	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/07/2003	30/06/2007
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	10	-	Commis débarrasseur	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	11	-	Commis de suite	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	12	-	Commis de rang	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	13	-	½ chef de rang restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	14	-	Garçon de restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	15	-	Chef de rang restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	16	-	1er chef de rang restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	17	-	Sommelier	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	18	-	Assistant maître d'hôtel restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	19	-	Maître d'hôtel restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	22	-	Aide serveur (se) / Commis	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	23	-	Garçon de banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	24	-	½ chef de rang banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	25	-	Chef de rang banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	26	-	1er chef de rang banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	27	-	Assistant maître d'hôtel banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	28	-	Maître d'hôtel banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	53	-	Garçon de brasserie, taverne, bistro	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	55	-	Garçon de café	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	57	-	Commis barman	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	58	-	Barman	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	59	-	Responsable barman	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	61	-	Chasseur	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	62	-	Voiturier	01/04/2007	01/01/9999

Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	63	-	Portier	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	64	-	Bagagiste	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	65	-	Valet de chambre, femme de chambre	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	66	-	Concierge	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	67	-	Chef concierge	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	70	-	Commis d'étage	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	71	-	Garçon d'étage	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	72	-	Assistant maître d'hôtel roomservice	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	73	-	Maître d'hôtel roomservice	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	75	-	Préposés aux toilettes	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	77	-	Préposé au vestiaire	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/07/2003	30/06/2007
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	19	81	-	Marins pêcheurs : équipage des bâtiments de pêche à l'exception des apprentis mousses	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	19	82	-	Marins pêcheurs : apprentis mousses	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	66	85	-	Préposés aux toilettes	01/01/2010	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	95	85	-	Préposés aux toilettes	01/01/2011	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	**97**	88	-	Travailleurs occasionnels dans le secteur des chicons (pour les 65 premiers jours **jusqu'au 1/2024)**	01/07/2023	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	89	-	Travailleurs occasionnels dans la floriculture	01/07/2023	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	92	-	Travailleurs occasionnels dans le secteur du champignon	01/07/2023	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	93	-	Travailleurs occasionnels dans le secteur de la culture de fruits	01/07/2023	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	94	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait journalier	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	95	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait horaire	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/01/2004	30/06/2007
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture (jusqu'au 4/2006) et l'horticulture	01/07/2004	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	10	-	Commis débarrasseur	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	11	-	Commis de suite	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	12	-	Commis de rang	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	13	-	½ chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	14	-	Garçon de restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	15	-	Chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013

Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	16	-	1er chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	17	-	Sommelier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	18	-	Assistant maître d'hôtel restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	19	-	Maître d'hôtel restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	22	-	Aide serveur (se) / Commis	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	23	-	Garçon de banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	24	-	½ chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	25	-	Chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	26	-	1er chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	27	-	Assistant maître d'hôtel banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	28	-	Maître d'hôtel banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	53	-	Garçon de brasserie, taverne, bistro	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	55	-	Garçon de café	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	57	-	Commis barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	58	-	Barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	59	-	Responsable barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	61	-	Chasseur	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	62	-	Voiturier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	63	-	Portier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	64	-	Bagagiste	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	65	-	Valet de chambre, femme de chambre	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	66	-	Concierge	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	67	-	Chef concierge	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	70	-	Commis d'étage	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	71	-	Garçon d'étage	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	72	-	Assistant maître d'hôtel roomservice	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	73	-	Maître d'hôtel roomservice	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	75	-	Préposés aux toilettes	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	77	-	Préposé au vestiaire	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	10	-	Commis débarrasseur	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	11	-	Commis de suite	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	12	-	Commis de rang	01/07/2007	30/09/2013

Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	13	-	½ chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	14	-	Garçon de restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	15	-	Chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	16	-	1er chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	17	-	Sommelier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	18	-	Assistant maître d'hôtel restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	19	-	Maître d'hôtel restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	22	-	Aide serveur (se) / Commis	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	23	-	Garçon de banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	24	-	½ chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	25	-	Chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	26	-	1er chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	27	-	Assistant maître d'hôtel banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	28	-	Maître d'hôtel banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	53	-	Garçon de brasserie, taverne, bistro	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	55	-	Garçon de café	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	57	-	Commis barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	58	-	Barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	59	-	Responsable barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	61	-	Chasseur	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	62	-	Voiturier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	63	-	Portier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	64	-	Bagagiste	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	65	-	Valet de chambre, femme de chambre	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	66	-	Concierge	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	67	-	Chef concierge	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	70	-	Commis d'étage	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	71	-	Garçon d'étage	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	72	-	Assistant maître d'hôtel roomservice	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	73	-	Maître d'hôtel roomservice	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	75	-	Préposés aux toilettes	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	77	-	Préposé au vestiaire	01/07/2007	30/09/2013

Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	193	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	**194**	**88**	-	Travailleurs occasionnels dans le secteur des chicons (pour les 65 premiers jours **jusqu'au 1/2024)**	01/07/2023	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	**194**	**90**	-	Travailleurs occasionnels dans le secteur du chicon pour les jours de travail occasionnel au-delà des 65 jours	01/07/2023	**31/03/2024**
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	194	92	-	Travailleurs occasionnels dans le secteur du champignon	01/07/2023	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	194	93	-	Travailleurs occasionnels dans le secteur de la culture de fruits	01/01/2020	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	194	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	216	96	-	Occasionnels de l'horeca avec bloc temps 5 heures	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	216	97	-	Occasionnels de l'horeca avec bloc temps 11 heures	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	217	96	-	Occasionnels de l'horeca avec bloc temps 5 heures	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	217	97	-	Occasionnels de l'horeca avec bloc temps 11 heures	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	293	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2020	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	317	94	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait journalier	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	317	95	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait horaire	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	323	85	-	Préposés aux toilettes	01/01/2010	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	494	89	-	Travailleurs occasionnels dans la floriculture	01/07/2023	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	494	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/1900	30/06/2023
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	**497**	**88**	**-**	Travailleurs occasionnels dans le secteur des chicons (pour les 65 premiers jours **jusqu'au 1/2024)**	01/07/2023	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	89	-	Travailleurs occasionnels dans la floriculture	01/07/2023	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	92	-	Travailleurs occasionnels dans le secteur du champignon	01/07/2023	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	93	-	Travailleurs occasionnels dans le secteur de la culture de fruits	01/07/2023	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	94	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait journalier	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	95	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait horaire	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/01/2004	30/06/2007
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture (jusqu'au 4/2006) et l'horticulture	01/07/2004	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	562	85	-	Préposés aux toilettes	01/01/2010	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	**594**	**88**	**-**	Travailleurs occasionnels dans le secteur des chicons (pour les 65 premiers jours **jusqu'au 1/2024)**	01/07/2023	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	**594**	**90**	**-**	Travailleurs occasionnels dans le secteur du chicon pour les jours de travail occasionnel au-delà des 65 jours	01/01/2007	**31/03/2024**
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	594	92	-	Travailleurs occasionnels dans le secteur du champignon	01/01/2013	01/01/9999

Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	594	93	-	Travailleurs occasionnels dans le secteur de la culture de fruits	01/01/2020	30/06/2023
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	594	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/2007	30/06/2023
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	662	85	-	Préposés aux toilettes	01/01/2010	01/01/9999

Commentaire catégorie employeur

016 : Employeurs, exclusivement de type non-commercial, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; à partir du 01/07/2007, à l'exclusion des travailleurs occasionnels déclarés dans une autre catégorie (voir aussi catégories 116, 216, 017, 117, 217). Catégorie supprimée au 30/09/2013.

116 : Employeurs, exclusivement de type non-commercial, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur doit faire une déclaration "Dimona Full" (voir aussi catégories 016, 216, 017, 117, 217). Catégorie supprimée au 30/09/2013.

216 : Employeurs, exclusivement de type non-commercial, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur doit faire une déclaration "Dimona Light" (voir aussi catégories 016, 116, 017, 117, 217). Catégorie supprimée au 30/09/2013.

017 : Employeurs, de type commercial ou non-commercial, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; à l'exclusion des travailleurs occasionnels déclarés dans la catégorie 317.

117 : Employeurs, exclusivement de type commercial, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur doit faire une déclaration "Dimona Full" (voir aussi catégories 017, 217, 016, 116, 216). Catégorie supprimée au 30/09/2013.

217 : Employeurs, exclusivement de type commercial, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur doit faire une déclaration "Dimona Light" (voir aussi catégories 017, 117, 016, 116, 216). Catégorie supprimée au 30/09/2013.

317 : Employeurs, de type commercial ou non-commercial, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels à partir du 01/10/2013 ; voir aussi catégorie 017.

019 : Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire n° 143 de la pêche maritime - "Zeevissersfonds" ; catégorie réservée au personnel navigant ; les travailleurs liés par un contrat d'engagement pour la pêche maritime sont à déclarer selon un mode particulier pour leurs rémunérations (forfaitaires) et leurs prestations (voir aussi catégories 086, 186).

020 : Employeurs occupant des travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire, qui ne relèvent pas de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 et qui ne sont pas redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises". Catégorie supprimée au 31/03/2007

023 : Employeurs occupant des travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire, qui ne relèvent pas de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 et qui sont redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises". Catégorie supprimée au 31/03/2007.

068 : Employeurs relevant de la Commission paritaire du transport et de la logistique n° 140 et redevables d'une cotisation au "Fonds social des entreprises de taxi et des services de location de voitures avec chauffeur" (voir aussi catégories 083, 084, 085, 283).

095 : Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds pour la formation professionnelle des travailleurs ressortissant à la Commission paritaire pour les attractions touristiques (CP 333).

097 : Catégorie réservée uniquement à la déclaration des travailleurs intérimaires occupés par des employeurs des entreprises de travail intérimaire agréées : redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour le travail intérimaire et les entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité n° 322 ; en combinaison avec une autre catégorie attribuée aux travailleurs ordinaires.

146 : Employeurs définis à l'indice 046 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires. Catégorie supprimée au 31/03/2007.

046 : Organismes d'intérêt public redevables de la cotisation relative aux vacances annuelles et cotisant sur le montant du double pécule de vacances annuelles. Ces organismes ne sont pas redevables des cotisations " accidents du travail " et " maladies professionnelles ".

158 : Employeurs définis à l'indice 058 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires (voir aussi catégories 058, 258). Catégorie supprimée au 31/03/2007.

058 : Boulangerie (ou pâtisserie) artisanale : boulangerie (ou pâtisserie) qui fabrique des produits frais de consommation immédiate à très court délai de conservation et les salons de consommation annexés à une pâtisserie dont le nombre d'ouvriers employés est inférieur à 20 (exprimés en équivalents temps plein); redevable pour les ouvriers d'une cotisation au "Fonds social et de garantie de la boulangerie, pâtisserie et salons de consommation annexés", et pour les employés au fonds de la CP du commerce de détail indépendant n° 201.

166 : Employés définis à l'indice 066 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires. Catégorie supprimée au 31/03/2007.

066 : Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour les entreprises de nettoyage n° 121.

193 : Employeurs relevant de la commission paritaire de l'agriculture.

194 : Employeurs relevant de la Commission paritaire pour les entreprises horticoles n° 145, redevables d'une cotisation au "Fonds social et de garantie pour les entreprises horticoles" ; concerne les entreprises horticoles, à l'exclusion de celles dont l'activité consiste en l'implantation des parcs et jardins, en floriculture ou en certaines cultures des chicons ou des champignons (voir aussi catégories 094, 294, 494, 594).

094 : Employeurs relevant de la Commission paritaire pour les entreprises horticoles n° 145, redevables d'une cotisation au "Fonds social pour l'implantation et l'entretien de parcs et jardins" ; concerne les entreprises dont l'activité consiste en l'implantation, l'entretien de parcs et jardins, à l'exclusion des autres entreprises horticoles, de la floriculture et de la culture des chicons ou des champignons ; concerne également les "gens de maison" occupés par un employeur personne physique (voir aussi catégories 194, 294, 494, 594 et 039).

323 : Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire pour l'exploitation des salles de cinéma n° 303.03.

494 : Employeurs relevant de la Commission paritaire pour les entreprises horticoles n° 145, redevables d'une cotisation au "Fonds social et de garantie pour les entreprises horticoles" ; concerne les entreprises dont l'activité concerne la floriculture, à l'exclusion des autres entreprises horticoles, de l'implantation de parcs et jardins, de la culture des chicons ou des champignons (voir aussi catégories 094, 194, 294, 594).

497 : Catégorie réservée aux services d'intérim à caractère public, ne participant ni à la redistribution des charges sociales ni à l'opération Maribel.

562 : Employeurs néerlandophones relevant de la Commission paritaire du spectacle n° 304 et redevables d'une cotisation au "Sociaal Fonds voor de podiumkunsten van de Vlaamse Gemeenschap" ; concerne les employeurs dont le siège social est situé en Région flamande ou en Région de Bruxelles-Capitale et inscrits à l'ONSS au rôle linguistique néerlandophone.

594 : Employeurs relevant de la Commission paritaire pour les entreprises horticoles n° 145, redevables d'une cotisation au "Fonds social et de garantie pour les entreprises horticoles" ; concerne certains employeurs qui peuvent occuper des travailleurs occasionnels durant maximum 100 jours par année civile dans la culture des chicons, dans la culture des champignons et à partir du 01/01/2020 dans la culture de fruits (voir aussi catégories 094, 194, 294, 494). A cause de la crise corona le maximum des jours est doublé jusqu'à 200 jours en 2020. A partir du 01/07/2023, concerne certains employeurs qui peuvent déclarer des travailleurs occasionnels dans la culture des chicons ou la culture des champignons.

662 : Employeurs ressortissant à la Commission paritaire du spectacle (CP n° 304) et cotisant pour le "Fonds de sécurité d'existence pour le secteur des arts scéniques de la Communauté française Wallonie-Bruxelles" ; concerne les employeurs dont le siège social est situé en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale et qui sont inscrits auprès de l'ONSS au rôle linguistique francophone.

293 : Employeurs qui ressortissent à la Commission paritaire de l'agriculture et qui ont pour activité principale la culture de lin, la culture du chanvre, la transformation primaire du lin et/ou du chanvre.

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 10: Codification des indemnités pour les catégories employeurs 027 et 028

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2001-3-1Fr10.pd AN2001-3-1Fr10.do AN2001-3-1Fr10.xl AN2001-3-1Fr10.tx AN2001-3-1Fr10.xm

Information intermédiaire:

027

Catégories employeurs	Code	Libellé	Remarque	A partir de	Jusqu'à
027	01	Indemnité journalière		1/01/1900	1/01/9999
027	02	Allocation annuelle		1/01/1900	1/01/9999
027	03	Rente		1/01/1900	1/01/9999
027	04	Capital		1/01/1900	1/01/9999
027	05	Allocation		1/01/1900	1/01/9999
027	12	Allocation annuelle avec un degré d'incapacité < à 10 %	Ces codes ne peuvent être utilisés qu'en cas d'exception c.à.d. lorsqu'on a l'autorisation légale de faire la déclaration une seule fois par année. La déclaration d'un travailleur avec un degré d'incapacité < à 10 % doit de préférence être faite une fois par trimestre en utilisant les codes 01 à 05.	1/01/1900	1/01/9999
027	13	Rente avec un degré d'incapacité < à 10 %	Ces codes ne peuvent être utilisés qu'en cas d'exception c.à.d. lorsqu'on a l'autorisation légale de faire la déclaration une seule fois par année. La déclaration d'un travailleur avec un degré d'incapacité < à 10 % doit de préférence être faite une fois par trimestre en utilisant les codes 01 à 05.	1/01/1900	1/01/9999
027	15	Allocation avec un degré d'incapacité < à 10 %	Ces codes ne peuvent être utilisés qu'en cas d'exception c.à.d. lorsqu'on a l'autorisation légale de faire la déclaration une seule fois par année. La déclaration d'un travailleur avec un degré d'incapacité < à 10 % doit de préférence être faite une fois par trimestre en utilisant les codes 01 à 05.	1/01/1900	1/01/9999

028

Catégories employeurs	Code	Libellé	Remarque	A partir de	Jusqu'à
028	00	Toutes indemnités	Concerne uniquement le Fonds des Maladies Professionnelles	1/01/1900	1/01/9999

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 11: Identification du formulaire

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2024-1-FR11.pdf AN2024-1-FR11.docx AN2024-1-FR11.xlsx AN2024-1-FR11.txt AN2024-1-FR11.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
AADD501	Demande enrichie d'une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
ACRF001	Accusé de réception	01/01/1900	01/01/9999
AOAT001	Accidents de Travail scénario 1 - déclaration d'un accident de travail	01/01/1900	01/01/9999
AOAT002	Accidents de Travail scénario 2 - rapport mensuel	01/01/1900	01/01/9999
AOAT003	Accidents de Travail scénario 3 - déclaration d'une reprise de travail	01/01/1900	01/01/9999
AVDDTUP	Déclaration de modification relative à une déclaration de travaux	01/01/1900	01/01/9999
AVWDDT	Déclaration de travaux	01/01/1900	01/01/9999
BEWARE	Notification reprenant les informations comptables relatives aux modifications de la déclaration multifonctionnelle d'un employeur immatriculé à l'ONSS et, le cas échéant, les données relatives à l'avis rectificatif de cotisations qui en a résulté.	01/01/1900	01/01/9999
BEWLST	Liste de contrôle des notifications Beware envoyées le jour précédent à la maison mère d'un SSA.	01/01/1900	01/01/9999
BZMP001	Maladies professionnelles scénario 1 - demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	01/01/1900	30/06/2011
CDHG001	Déclaration de l'attestation Historique de carrière	01/01/1900	01/01/9999
DEFI001	Décision finale	01/01/1900	01/01/9999
DIMONA	Déclaration immédiate à l'emploi	01/01/1900	01/01/9999
DMFA	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
DMFADB	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFANOT	Notification de modification relative à une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPID	Données d'identification dans la DB DmfA d'une déclaration DmfA originale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPPL	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant une administration provinciale ou locale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAREQ	Demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
DMFAUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
ECAROAN	Réponse à une demande de consultation des données ECARO d'une personne	01/01/1900	01/01/9999
ECARORQ	Demande de consultation des données ECARO d'une personne	01/01/1900	01/01/9999
ECOUDAN	Réponse à une demande de consultation des jours de chômage économique hors du secteur de la construction	01/01/1900	01/01/9999
ECOUDRQ	Demande de consultation des jours de chômage économique hors du secteur de la construction	01/01/1900	01/01/9999
FINO001	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et au processus de calcul des provisions forfaitaires ou procentuelles dont les employeurs sont redevables (ou pas) envers l'ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO002	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et au processus de calcul des provisions forfaitaires et/ou procentuelles dont les employeurs sont redevables envers l'ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO003	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et aux processus des rappels DGII/397 à payer par les employeurs ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO004	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et aux processus des rappels DGII/398 à payer par les employeurs ONSS.	01/01/1900	30/06/2019
FINO014	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et au processus de mise en demeure	01/01/1900	01/01/9999
FINO020	Note financière pour la cotisation de responsabilisation des employeurs pour leurs travailleurs entrés en invalidité	01/01/1900	01/01/9999
FINO022	Note financière pour la cotisation de responsabilisation due pour financer le Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales	01/01/1900	01/01/9999
FINO025	Note financière pour la cotisation de responsabilisation à charge des utilisateurs de travailleurs intérimaires en cas d'usage excessif de contrats journaliers successifs	01/01/1900	01/01/9999
FINO027	**Note financière pour les cotisations des vacances annuelles**	**01/01/1900**	**01/01/9999**
FINO028	**Note financière pour la redistribution des charges sociales**	**01/01/1900**	**01/01/9999**
FISI001	Note reprenant les situations relatives aux paiements du trimestre courant des employeurs ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FISI002	Communication des dettes sociales des employeurs ONSS	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
FISI003	Communication trimestrielle des dettes sociales des employeurs Titres Services ONSS	01/01/1900	01/01/9999
FLXWAGE	**Communication périodique de la rémunération dans le cadre d'un flexi-job**	**01/01/1900**	**01/01/9999**
IDFLUX	Informations d'identification à destination de l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
LOIC001	Formulaire de demande d'interruption de carrière ou de crédit-temps	01/01/1900	01/01/9999
NOTI001	Notification en réponse à une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
OSSA001	Attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale d'Outre-mer qui indique pour quelle période une personne est assurée.	01/01/1900	01/01/9999
OSSA002	Contrats et lettre d'accompagnement envoyés au souscripteur lors de son affiliation à la Sécurité Sociale d'Outre-mer.	01/01/1900	01/01/9999
PFANS	Réponse à une demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PFREQ	Demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PPLCAL	Notification de calcul DMFAPPL	01/01/1900	01/01/9999
PPLUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant une administration provinciale ou locale	01/01/1900	01/01/9999
PROA001	Message reprenant les informations relatives aux échanges sur les actions de proactivité entreprises par les SSA ou à prendre par l'ONSS envers les employeurs	01/01/1900	01/01/9999
REDCOAN	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation des déductions d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
REDCORQ	Demande de consultation de la dernière situation des déductions d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
RORE001	Règles de routage - communication des secrétariats sociaux et Full Service Center à la sécurité sociale, concernant la gestion des destinataires (et canaux) de messages.	01/01/1900	31/03/2012
SOCH001	**Notification reprenant les informations sur la redistribution des charges sociales**	**01/01/1900**	**01/01/9999**
TWCT001	Communication de chômage temporaire par l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
UWDUC	Déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
UWDUCUP	Déclaration de modification relative à une déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
VBLV001	Livre de validation chômage temporaire	01/01/1900	01/01/9999
WECH001	Chômage scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de chômage avec complément d'entreprise / Preuve de travail	01/01/1900	01/01/9999
WECH002	Chômage scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH003	Chômage scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel	01/01/1900	01/01/9999
WECH004	Chômage scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	01/01/1900	31/03/2012
WECH005	Chômage scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH006	Chômage scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	01/01/1900	01/01/9999
WECH007	Chômage scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	01/01/1900	01/01/9999
WECH008	Chômage scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	01/01/1900	01/01/9999
WECH009	Chômage scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH010	Chômage scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH011	Chômage scénario 11 - Déclaration mensuelle travail portuaire	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA001	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé maternité converti (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de paternité ou de naissance (art. 30, § 2, loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail), de congé d'adoption et de congé parental d'accueil.	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
ZIMA002	Indemnités scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité [et (jusqu'au 31/12/2017) de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations].	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA003	Indemnités scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA005	Indemnités scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA006	Indemnités scénario 6 - Déclaration de reprise du travail	01/01/1900	01/01/9999

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 21: Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2024-1-FR21.pdf AN2024-1-FR21.docx AN2024-1-FR21.xlsx AN2024-1-FR21.txt AN2024-1-FR21.xml

Information intermédiaire:

Code	ONSS	ONSS-APL	Description	Remarque	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Valide à partir du	Valide jusqu'au
A	Yes	No	Artiste	Il s'agit des musiciens et des artistes de spectacle, qu' ils soient occupés dans le cadre d'un contrat de travail ou prestent dans des conditions similaires à celles d'un contrat de travail, tel que défini à l'article 3.2° de L'A.R. du 28 novembre 1969.	1900/1	2003/2	01/01/1900	30/06/2003
A1	Yes	No	Artiste avec un contrat de travail		2014/1	9999/4	01/01/2014	31/12/9999
A2	Yes	No	Artiste sans contrat de travail (article 1bis)		2014/1	9999/4	01/01/2014	31/12/9999
B	No	Yes	Pompiers volontaires		1900/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
B	Yes	No	Pompiers volontaires		2022/1	9999/4	01/01/2022	31/12/9999
BA	Yes	No	Travailleur occupé en dehors du circuit normal du travail	Il s'agit de travailleurs qui sont occupés, en dehors du circuit de travail normal, dans une entreprise qui ressortit à la CP n° 327.xx.	2020/3	9999/4	01/07/2020	31/12/9999
C	No	Yes	Concierges	Il s'agit d'un gardien ou surveillant de bâtiment, dans lequel il est habitant	1900/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
CM	Yes	No	Candidat militaire		1900/1	2003/4	01/01/1900	31/12/2003
D	Yes	No	Travailleur à domicile	Il s'agit des travailleurs à domicile, tels qu'ils sont définis à l'article 3.4° de l'A.R. du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
D1	Yes	Yes	Travailleur à domicile Accueillants d'enfants Communauté flamande	Accueillants d'enfants avec un statut de travailleur occupés chez certains organisateurs disposant d'une autorisation pour l'accueil familial et, pour le secteur privé, ressortissant à la CP 331.00.10	2015/1	9999/4	01/01/2015	31/12/9999
D2	Yes	Yes	Travailleur à domicile Accueillants d'enfants Communauté française	Accueillants d'enfants avec un statut de salarié occupés chez certains organisateurs disposant d'une autorisation pour l'accueil familial et, pour le secteur privé, ressortissant à la CP 332.00.10	2018/1	9999/4	01/01/2018	31/12/9999
D3	**Yes**	**No**	**Travailleur à domicile Accueillants d'enfants Communauté germanophone**	**Accueillants d'enfants avec un statut de travailleur occupés au Centre de la Communauté Germanophone pour l'accueil d'enfants**	**2024/1**	**9999/4**	**01/01/2024**	**31/12/9999**

Code	ONSS	ONSS-APL	Description	Remarque	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Valide à partir du	Valide jusqu'au
E	No	Yes	Personnel des établissements d'enseignement qui est déclaré en Dimona auprès d'une administration provinciale ou locale	Il s'agit du personnel enseignant, administratif et technique des établissements d'enseignement qui reçoivent d'une administration locale une indemnité non-subsidiée, à l'exception de ceux qui sont déclarés sous le code O ou le code ET.	1900/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
E	Yes	No	Personnel des établissements d'enseignement qui est déclaré en Dimona auprès d'une administration provinciale ou locale	Il s'agit du personnel enseignant, administratif et technique des établissements d'enseignement qui reçoivent d'une administration locale une indemnité non-subsidiée, à l'exception de ceux qui sont déclarés sous le code TS.	2022/1	9999/4	01/01/2022	31/12/9999
EC	Yes	No	Ministres des cultes et conseillers laïcs		2022/1	2023/1	01/01/2022	31/03/2023
ET	No	Yes	Statutaire temporaire dans l'enseignement déclaré en Dimona par une administration provinciale ou locale	Il s'agit des travailleurs qui sont soumis au statut des temporaires dans l'enseignement communal ou provincial et qui sont rémunérés par l'administration communale et provinciale. Sont exclus ceux qui sont engagés dans le lien d'un contrat de travail (loi 3 juillet 1978).	2017/2	2021/4	01/04/2017	31/12/2021
F1	No	No	Stagiaires avec le régime d'indemnisation accident du travail/maladie professionnelle des apprentis	Concerne les stagiaires qui effectuent un travail dans le cadre d'une formation pour un travail rémunéré mais ne sont pas soumis à la sécurité sociale et qui bénéficient du régime d'indemnisation accident du travail/maladie professionnelle des apprentis.	2020/1	9999/4	01/01/2020	31/12/9999
F2	No	No	Stagiaires avec un régime d'indemnisation accident du travail/maladie professionnelle autre que celui des apprentis	Concerne les stagiaires qui effectuent un travail dans le cadre d'une formation pour un travail rémunéré mais ne sont pas soumis à la sécurité sociale et qui bénéficient du régime d'indemnisation accident du travail/maladie professionnelle autre que celui des apprentis.	2020/1	9999/4	01/01/2020	31/12/9999
FE	Yes	No	Cadre étranger		2022/1	9999/4	01/01/2022	31/12/9999
LP	Yes	Yes	Travailleurs avec des prestations réduites	Il s'agit de travailleurs qui sont liés à un employeur par un contrat de courte durée et pour une occupation qui n'atteint pas la durée journalière habituelle. Cela concerne par exemple les extras dans le secteur HORECA, les moniteurs dans le secteur socio-culturel,... qui sont engagés pour quelques heures seulement.	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
M	No	Yes	Médecins		1900/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021

Code	ONSS	ONSS-APL	Description	Remarque	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Valide à partir du	Valide jusqu'au
MA	Yes	No	Mandataires contractuels dans un service public à qui est accordé un complément pension	Personnes contractuelles (non déclarées avec le code travailleur 673) désignées pour exercer une fonction de management ou d'encadrement dans un service public et qui bénéficient du complément pension prévu par la loi du 4 mars 2004.	2011/1	9999/4	01/01/2011	31/12/9999
MN	Yes	No	Ministres des cultes qui ne peuvent pas se marier		2023/2	9999/4	01/04/2023	31/12/9999
MY	Yes	No	Ministres des cultes qui peuvent se marier et délégués du Conseil Laïque		2023/2	9999/4	01/04/2023	31/12/9999
O	No	Yes	Personnel des établissements d'enseignement qui est déclaré en Dimona auprès d'un employeur autre qu'une administration provinciale ou locale	Il s'agit du personnel enseignant, administratif et technique des établissements d'enseignement qui reçoivent d'une administration locale - exclusivement des indemnités non-subsidiées sans effectuer de prestations supplémentaires et/ou - exclusivement des indemnités non-subsidiées pour des surveillances ou des accompagnements dans le bus qui sont exécutés comme prestations supplémentaires.	2007/1	2021/4	01/01/2007	31/12/2021
P	No	Yes	Personnel de police		1900/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
PC	No	Yes	Personnel civil de police		1900/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
PJ	Yes	Yes	Journaliste professionnel reconnu	Journaliste professionnel reconnu au sens de la loi du 30/3/1963	2021/2	9999/4	01/04/2021	31/12/9999
RM	Yes	No	Militaire de réserve		2020/1	9999/4	01/01/2020	31/12/9999
RS	**Yes**	**No**	**Titulaire d'un certificat de maître-nageur sauveteur**		**2024/1**	**9999/4**	**01/01/2024**	**31/12/9999**
S	Yes	Yes	Saisonnier	Il s'agit des travailleurs qui effectuent des périodes de travail dont la durée est limitée, soit en raison de la nature saisonnière du travail, soit parce que les entreprises qui les engagent sont obligées de recruter du personnel de renfort à certaines époques de l'année.	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
SA	No	Yes	Personnel technique et administratif professionnel des services d'incendie	Il s'agit du personnel technique et administratif qui effectue des prestations pour les services d'incendie dans le cadre du personnel spécifique des services d'incendie.	2013/1	2021/4	01/01/2013	31/12/2021
SA	Yes	No	Personnel technique et administratif professionnel des services d'incendie	Il s'agit du personnel technique et administratif qui effectue des prestations pour les services d'incendie dans le cadre du personnel spécifique des services d'incendie.	2022/1	9999/4	01/01/2022	31/12/9999
SP	No	Yes	Personnel opérationnel professionnel des services d'incendie		1900/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021

Code	ONSS	ONSS-APL	Description	Remarque	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Valide à partir du	Valide jusqu'au
SP	Yes	No	Personnel opérationnel professionnel des services d'incendie		2022/1	9999/4	01/01/2022	31/12/9999
SS	Yes	No	Stagiaire judiciaire	Personne en stage judiciaire (avec assujettissement ou non à un régime de pension du secteur public). Le code ne vise pas les attachés judiciaires.	2017/2	9999/4	01/04/2017	31/12/9999
T	Yes	Yes	Temporaire	Il s'agit de travailleurs engagés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée en vue de pourvoir au remplacement d'un travailleur fixe ou de répondre à un accroissement temporaire du travail ou d'assurer l'exécution d'un travail exceptionnel (cela ne concerne pas les travailleurs intérimaires mis à disposition d'un employeur via une société d'intérim).	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
TS	Yes	No	Statutaire temporaire dans l'enseignement rémunéré par une communauté, une université, une haute école ou une administration locale ou provinciale	Il s'agit des travailleurs qui sont soumis au statut des temporaires dans l'enseignement. En sont donc exclus, ceux qui sont engagés dans le lien d'un contrat de travail (loi 3 juillet 1978).	2017/2	9999/4	01/04/2017	31/12/9999
TW	No	Yes	Chercheur d'emploi expérience professionnelle temporaire dans la Région flamande, engagé dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976		2019/2	2021/4	01/04/2019	31/12/2021
TW	Yes	No	Chercheur d'emploi expérience professionnelle temporaire dans la Région flamande, engagé dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976		2022/1	9999/4	01/01/2022	31/12/9999
V	No	Yes	Personnel soignant, infirmier et paramédical qui n'appartient pas aux secteurs de santé fédéraux		1900/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021

Code	ONSS	ONSS-APL	Description	Remarque	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Valide à partir du	Valide jusqu'au
VA	Yes	Yes	Ambulancier volontaire ou volontaire de la Sécurité Civile	Il s'agit des ambulanciers volontaires (non pompier) occupés par une zone de secours, des secouristes-ambulanciers volontaires en possession d'un brevet occupés dans les services d'ambulance agréés et des volontaires de la protection civile.	2018/1	9999/4	01/01/2018	31/12/9999
VF	No	Yes	Personnel soignant, infirmier et paramédical qui appartient aux secteurs de santé fédéraux		2005/1	2021/4	01/01/2005	31/12/2021
WF	No	Yes	Personnel des secteurs de santé fédéraux et qui n'est pas du personnel soignant, infirmier et paramédical		2005/1	2021/4	01/01/2005	31/12/2021

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 24: TABLE DE CONVERSION - ASCII - codepage 850

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2017-1-FR24.pdf AN2017-1-FR24.docx AN2017-1-FR24.xlsx AN2017-1-FR24.txt

Ce format n'est pas disponible pour cette annexe.

Information intermédiaire:

Caractères admis

Sorte de caractère	Caractère	HEX	DEC	Traduit en	Date de début de validité	Date de fin de validité
Caractères admis	'	27	39		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	-	2D	45		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	0	30	48		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	1	31	49		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	2	32	50		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	3	33	51		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	4	34	52		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	5	35	53		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	6	36	54		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	7	37	55		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	8	38	56		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	9	39	57		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	A	41	65		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	B	42	66		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	Blanc	20	32		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	C	43	67		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	D	44	68		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	E	45	69		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	F	46	70		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	G	47	71		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	H	48	72		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	I	49	73		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	J	4A	74		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	K	4B	75		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	L	4C	76		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	M	4D	77		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	N	4E	78		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	O	4F	79		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	P	50	80		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	Q	51	81		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	R	52	82		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	S	53	83		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	T	54	84		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	U	55	85		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	V	56	86		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	W	57	87		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	X	58	88		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	Y	59	89		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	Z	5A	90		01/01/1900	01/01/9999

Sorte de caractère	Caractère	HEX	DEC	Traduit en	Date de début de validité	Date de fin de validité
Caractères admis	#	23	35		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	%	25	37		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	&	26	38		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	(	28	40		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	)	29	41		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	*	2A	42		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	+	2B	43		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	,	2C	44		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	.	2E	46		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	/	2F	47		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	:	3A	58		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	<	3C	60		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	=	3D	61		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	>	3E	62		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	?	3F	63		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	@	40	64		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	\	5C	92		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	{	7B	123		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	|	7C	124		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	}	7D	125		01/01/1900	01/01/9999

Caractères traduits

Sorte de caractère	Caractère	HEX	DEC	Traduit en	Date de début de validité	Date de fin de validité
Caractères traduits	Á	B5	181	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ã	C6	198	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	à	85	133	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	a	61	97	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ä	84	132	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	À	B7	183	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Å	8F	143	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ã	C7	199	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	â	83	131	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ä	8E	142	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Â	B6	182	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Autres caractères			Blanc	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	b	62	98	B	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ç	80	128	C	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ç	87	128	C	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	c	63	99	C	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	d	64	100	D	01/01/1900	01/01/9999

Sorte de caractère	Caractère	HEX	DEC	Traduit en	Date de début de validité	Date de fin de validité
Caractères traduits	Ð	D1	209	D	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ë	89	137	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	É	90	144	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ë	D3	211	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ê	D2	210	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	È	D4	212	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ê	88	136	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	è	8A	138	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	e	65	101	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	é	82	130	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	f	66	102	F	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	g	67	103	G	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	h	68	104	H	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Î	D7	215	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Í	D6	214	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	î	8C	140	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ï	D8	216	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	i	69	105	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ï	8B	139	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	j	6A	106	J	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	k	6B	107	K	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	l	6C	108	L	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	m	6D	109	M	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ñ	A5	165	N	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	n	6E	110	N	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ñ	A4	164	N	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ö	94	148	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ò	E3	227	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ó	E0	224	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	õ	D4	212	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ô	E2	226	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ö	99	153	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ô	93	147	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Õ	E5	229	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ø	9D	157	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	o	6F	111	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	**ó**	**A2**	**162**	**O**	**01/01/1900**	**01/01/9999**
Caractères traduits	p	70	112	P	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	q	71	113	Q	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	r	72	114	R	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	s	73	115	S	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	t	74	116	T	01/01/1900	01/01/9999

Sorte de caractère	Caractère	HEX	DEC	Traduit en	Date de début de validité	Date de fin de validité
Caractères traduits	Ú	E9	233	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	u	75	117	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ü	9A	154	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ù	97	151	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ü	81	129	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ù	EB	235	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	û	96	150	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Û	EA	234	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	v	76	118	V	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	w	77	119	W	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	x	78	120	X	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ý	ED	237	Y	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	y	79	121	Y	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	z	7A	122	Z	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	°	F8	248	O	01/01/1900	01/01/9999

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 28: Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2022-1-FR28.pdf AN2022-1-FR28.docx AN2022-1-FR28.xlsx AN2022-1-FR28.txt AN2022-1-FR28.xml

Information intermédiaire:

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
101	Travailleurs manuels contractuels	15	3	1	01/01/1900	**31/12/2021**
102	Travailleurs manuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine (volontaire) de 4 jours	15	3	1	01/01/1900	31/12/2013
102	Travailleurs manuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine (volontaire) de 4 jours	21	3	1	01/01/2014	**31/12/2021**
103	Travailleurs manuels contractuels - détachés syndicaux	15	3	1	01/07/2009	31/12/2016
104	Travailleurs manuels contractuels - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	12	3	1	01/07/2009	**31/12/2021**
109	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de sécurité sociale des contractuels - travailleurs manuels	15	3	1	01/07/2012	31/03/2014
111	Travailleurs manuels ACS - CONTINGENT	24	3	1	01/01/1900	31/03/2014
112	Travailleurs manuels ACS - PROJETS	24	3	1	01/01/1900	31/03/2014
113	Travailleurs manuels ACS - administrations publiques	24	3	1	01/01/1900	31/03/2014
114	Travailleurs manuels contractuels subventionnés	24	3	1	01/01/2014	**31/12/2021**
121	Travailleurs manuels engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 (à partir de 2019/2 uniquement valable dans la Région Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et les communes germanophones)	090	3	1	01/01/1900	**31/12/2021**
131	Travailleurs manuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs 18 ans - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969	27	3	1	01/01/1900	**31/12/2021**
132	Travailleurs manuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupés dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986	15	3	1	01/01/1900	30/06/2007
133	Travailleurs manuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969	35	3	1	01/01/1900	**31/12/2021**
201	Travailleurs intellectuels contractuels	495	3	2	01/01/1900	**31/12/2021**
202	Travailleurs intellectuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine (volontaire) de 4 jours	495	3	2	01/01/1900	31/12/2013
202	Travailleurs intellectuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine (volontaire) de 4 jours	481	3	2	01/01/2014	**31/12/2021**
203	Travailleurs intellectuels contractuels - détachés syndicaux	495	3	2	01/07/2009	31/12/2016

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
204	Travailleurs intellectuels contractuels - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	492	3	2	01/07/2009	**31/12/2021**
209	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de sécurité sociale des contractuels - travailleurs intellectuels	495	3	2	01/07/2012	31/03/2014
211	Travailleurs intellectuels ACS - CONTINGENT	484	3	2	01/01/1900	31/03/2014
212	Travailleurs intellectuels ACS - PROJETS	484	3	2	01/01/1900	31/03/2014
213	Travailleurs intellectuels ACS - administrations publiques	484	3	2	01/01/1900	31/03/2014
214	Travailleurs intellectuels contractuels subventionnés	484	3	2	01/01/2014	**31/12/2021**
221	Travailleurs intellectuels engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 (à partir de 2019/2 uniquement valable dans la Région Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et les communes germanophones)	400	3	2	01/01/1900	**31/12/2021**
231	Travailleurs intellectuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs 18 ans - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969	487	3	2	01/01/1900	**31/12/2021**
232	Travailleurs intellectuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupé dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986	495	3	2	01/01/1900	30/06/2007
233	Travailleurs intellectuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969	439	3	2	01/01/1900	**31/12/2021**
251	Médecins en formation - art. 15bis de l'AR du 28.11.1969	403	3	2	01/01/1900	**31/12/2021**
252	Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969	402	3	2	01/01/1900	**31/12/2021**
301	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime commun	/	2	10	01/01/2012	**31/12/2021**
302	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + nouveaux adhérents au taux supérieur	/	2	10	01/01/2012	**31/12/2021**
303	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale	/	2	10	01/01/2012	**31/12/2021**
304	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux adhérents au taux inférieur	/	2	10	01/01/2012	**31/12/2021**
306	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-institution de prévoyance au taux spécifique	/	2	10	01/01/2012	**31/12/2021**

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
307	Cotisation de pension - pool des parastataux (loi du 28-4-1958)	/	2	10	01/01/2015	**31/12/2021**
308	Cotisation de pension - pension à charge du trésor public	/	2	10	01/01/2015	**31/12/2021**
601	Définitifs	675	3	3	01/01/1900	**31/12/2021**
602	Définitifs - pas de cotisation allocations familiales à l'ORPSS (uniquement les CER et SDR)	675	3	3	01/01/1900	31/12/2006
603	Définitifs - détachés syndicaux	675	3	3	01/07/2009	31/12/2016
604	Définitifs - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	675	3	3	01/07/2009	**31/12/2021**
608	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de vacances secteur privé	675	3	3	01/04/2014	**31/12/2021**
609	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de vacances secteur public	675	3	3	01/07/2012	**31/12/2021**
642	Médecins définitifs soumis aux cotisations de sécurité sociale et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, n'ont pas de droit à une pension publique	675	3	3	01/01/1900	**31/12/2021**
651	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1er, § 3 de la loi du 27.6.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, ont droit à une pension publique	690	3	3	01/01/1900	**31/12/2021**
652	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1, § 3 de la loi de 27.06.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-7-2008, n'ont pas de droit à une pension publique	691	3	3	01/01/1900	**31/12/2021**
671	Cotisation pour le personnel statutaire - Régime assurance maladie invalidité	876	1	8	01/01/1900	**31/12/2021**
672	Cotisation pour le personnel statutaire licencié - régime chômage	877	1	8	01/01/1900	**31/12/2021**
701	Etudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants et pour lesquels la cotisation de solidarité est due	840	1	7	01/01/1900	**31/12/2021**
702	Moniteurs et animateurs d'activités socio-culturelles exonérés sur base de l'article 17 de l'AR du 28.11.1969	699	3	6	01/01/1900	**31/12/2021**
711	Ministres des cultes et conseillers laïcs - art. 13 de l'AR du 28.11.1969	675	3	6	01/01/1900	**31/12/2021**
721	Mandataires locaux non protégés - article 37quater de la loi du 29.6.1981	404	3	6	01/01/1900	**31/12/2021**

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
722	Mandataires locaux protégés	405	3	6	01/01/2010	**31/12/2021**
731	Pompiers volontaires et ambulanciers volontaires - travailleurs manuels	091	3	6	01/01/1900	**31/12/2021**
732	Pompiers volontaires et ambulanciers volontaires - travailleurs intellectuels	401	3	6	01/01/1900	**31/12/2021**
741	Artistes	46	3	4	01/01/1900	**31/12/2021**
761	Gardiens ou gardiennes d'enfants reconnus	497	3	5	01/04/2003	**31/12/2021**
771	Chômeurs avec complément d'entreprise (RCC)	879	1	15	01/04/2010	**31/12/2021**
801	Cotisation spéciale due sur la prime Corona	801	5	9	01/07/2021	**31/12/2021**
842	Cotisation régime de pension complémentaire contractuels	835	2	10	01/01/2010	**31/12/2021**
843	Cotisation régime de pension complémentaire - contractuels - Anvers et Bruges (à partir de 2020/1 uniquement Anvers)	835	2	10	01/01/2010	**31/12/2021**
844	Cotisation régime de pension complémentaire contractuels - bonus	835	2	10	01/01/2014	**31/12/2021**
845	Cotisation pour le Service Social Collectif du SFP	/	2	12	01/01/2005	**31/12/2021**
846	Cotisation pour le Service Social Collectif de la police	/	2	12	01/01/2005	**31/12/2021**
847	Cotisation pour le Service Social Collectif - Flandre	/	2	12	01/01/2010	31/12/2020
847	Cotisation pour le Service Social Collectif - Flandre	847	2	12	01/01/2021	**31/12/2021**
851	Cotisation spéciale due sur les réserves constituées par les employeurs en vue de la formation d'une pension extra-légale	851	5	9	01/01/1900	30/09/2011
855	Cotisation du chômage de 1,69 % (AR 401)	/	2	9	01/01/1900	**31/12/2021**
856	Cotisation spéciale destinée au financement de la sécurité sociale (loi du 30.03.1994 portant financement de la sécurité sociale)	/	2	9	01/01/1900	**31/12/2021**
857	Cotisation de chômage de 1,60 % (AR 401)	/	2	9	01/07/2009	**31/12/2021**
860	Cotisation de solidarité sur le montant de l'allocation de mobilité	860	2	9	01/01/2018	31/12/2020
861	Cotisation de solidarité sur les participations aux bénéfices	861	5	9	01/01/2010	**31/12/2021**
862	Cotisation de solidarité pour l'usage d'un véhicule de société à des fins privées ou pour le déplacement domicile-lieu de travail	862	4	14	01/01/2005	**31/12/2021**
864	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements directs aux ex-travailleurs	864	5	9	01/10/2011	**31/12/2021**

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
865	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un plan d'entreprise	865	5	9	01/10/2011	**31/12/2021**
867	Cotisation spéciale supplémentaire due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale qui dépassent un montant déterminé	867	4	14	01/10/2012	**31/12/2021**
868	Cotisation de solidarité sur un véhicule de société respectueux de l'environnement dans le cadre du budget mobilité	868	2	9	01/01/2019	**31/12/2021**
869	Cotisation spéciale sur le solde du budget mobilité versé en espèces et qui correspond au 3ème pilier	869	2	9	01/01/2019	**31/12/2021**
870	Cotisation due sur le (double) pécule de vacances à l'exception des mandataires et du personnel de police contractuel	/	5	9	01/01/1900	**31/12/2021**
871	Cotisation due sur le (double) pécule de vacances des mandataires, du personnel de police contractuel et des stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de vacances secteur privé	/	5	9	01/01/2005	**31/12/2021**
872	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - secteur non marchand - RCC ayant débuté à partir du 1/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 880)	277	2	15	01/04/2012	**31/12/2021**
873	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés aux CT 879 ou 881)	276	2	15	01/04/2012	**31/12/2021**
874	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 884)	278	2	15	01/04/2012	**31/12/2021**
878	Cotisation due pour les journalistes professionnels reconnus	878	2	9	01/04/2021	**31/12/2021**
879	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté avant le 01/04/2010 ou assimilé	270	2	15	01/04/2010	**31/12/2021**

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
880	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - secteur non marchand - RCC ayant débuté avant le 01/04/2012 ou assimilé	271	2	15	01/04/2010	**31/12/2021**
881	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	273	2	15	01/04/2010	**31/12/2021**
882	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté	274	2	15	01/04/2010	**31/12/2021**
884	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	275	2	15	01/04/2010	**31/12/2021**
886	Retenue personnelle pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC)	295	2	15	01/04/2010	**31/12/2021**
889	Cotisation de solidarité sur les amendes de circulation remboursées par l'employeur	889	2	9	01/01/2009	**31/12/2021**
891	Cotisation pension personnel nommé régime commun des pensions	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
892	Cotisation pension personnel nommé régime des nouveaux affiliés	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
893	Cotisation pension personnel nommé de la police locale intégrée	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
894	Cotisation pension - personnel nommé - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	31/12/2016
896	Cotisation du chômage de 1,69 % (AR 401) - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	31/12/2016
897	Cotisations de sécurité sociale - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	31/12/2016
898	Cotisations sur indemnité pour période d'incapacité temporaire en raison d'une maladie professionnelle reconnue	/	2	13	01/01/1900	30/06/2019
899	Exonération complète des cotisations	/	2	11	01/01/1900	**31/12/2021**

Commentaire code présence

1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)

2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)

3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)

4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)
5 = autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082) et le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

Commentaire Type de travailleur
1 Ouvrier
2 Employé
3 Statutaire
4 Artiste
5 Parent d'accueil reconnu
6 Autre cotisation ordinaire
7 Etudiant
8 Statutaire licencié
9 Cotisation supplémentaire
10 Cotisation de pension
11 Cotisation non due
12 Autres cotisations spéciales
13 Maladies professionnelles
14 Cotisation non liée à une personne physique
15 Prépensionné

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 29: Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2022-1-FR29.pdf AN2022-1-FR29.docx AN2022-1-FR29.xlsx AN2022-1-FR29.txt AN2022-1-FR29.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Code présence	Date de début de validité	Date de fin de validité
951	Agents contractuels - régime de vacances secteur privé et régime accidents du travail secteur public	6	01/01/1900	**31/12/2021**
952	Agents contractuels - régime de vacances secteur public et régime accidents du travail secteur public	6	01/01/1900	**31/12/2021**
953	Agents définitifs - régime commun des pensions	6	01/01/1900	31/12/2011
954	Agents définitifs - régime de pension - nouveaux affiliés à l'Office	6	01/01/1900	31/12/2011
955	Agents définitifs - caisse propre de pension	6	01/01/1900	31/12/2011
956	Agents définitifs - régime de pension - institution de prévoyance	6	01/01/1900	31/12/2011
957	Agents définitifs - régime de pension - personnel de police	6	01/01/1900	31/12/2011
958	Catégories spéciales	6	01/01/1900	**31/12/2021**
959	Travailleurs qui ne sont plus en service	6	01/01/1900	**31/12/2021**
971	Nommés - fonds de pension solidarisé - ex-régime commun	6	01/01/2012	**31/12/2021**
972	Nommés - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + adhérents après le 31-12-2011 au taux supérieur	6	01/01/2012	**31/12/2021**
973	Nommés - fonds de pension solidarisé - police locale	6	01/01/2012	**31/12/2021**
974	Nommés - fonds de pension solidarisé - adhérents après le 31-12-2011 au taux inférieur	6	01/01/2012	**31/12/2021**
975	Nommés - régime de pension propre ou régime de pension institution de prévoyance	6	01/01/2012	**31/12/2021**
976	Nommés - fonds de pension solidarisé - ex- institution de prévoyance au taux spécifique	6	01/01/2012	**31/12/2021**
977	Nommés - pool des parastataux (loi du 28-4-1958)	6	01/01/2015	**31/12/2021**
978	Nommés - pension à charge du trésor public	6	01/01/2015	**31/12/2021**
981	Agents contractuels - régime de vacances secteur privé et régime accidents du travail secteur privé	6	01/07/2013	**31/12/2021**
982	Agents contractuels - régime de vacances secteur public et régime accidents du travail secteur privé	6	01/07/2013	**31/12/2021**

Commentaire code présence

Code présence 4 : Uniquement autorisé dans une cotisation non liée à une personne physique

Code présence 6 : Autorisé dans une ligne travailleur (bloc) et dans une cotisation non liée à une personne physique

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 30: Liste générale des codes anomalies

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2024-2-FR30.pdf AN2024-2-FR30.docx AN2024-2-FR30.xlsx AN2024-2-FR30.txt AN2024-2-FR30.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
001	Non présent	01/01/1900	31/12/9999
002	Non numérique	01/01/1900	31/12/9999
003	Invalide	01/01/1900	31/12/9999
004	Nombre de contrôle invalide	01/01/1900	31/12/9999
005	Interdit	01/01/1900	31/12/9999
006	Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	01/01/1900	31/12/9999
007	Total calculé différent du total déclaré	01/01/1900	31/12/9999
008	Pas dans le domaine de définition	01/01/1900	31/12/9999
009	Age à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
010	Autre déduction demandée	01/01/1900	31/12/9999
011	Balance par catégorie d'employeur négative	01/01/1900	31/12/9999
012	Cumul à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
013	Cumul trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
014	Date de fin antérieure à la date de début	01/01/1900	31/12/9999
015	Date de l'accord supérieure à la date de début de l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
016	Employeur non affilié à un secrétariat social agréé	01/01/1900	31/12/9999
017	Employeur non repris au répertoire	01/01/1900	31/12/9999
018	Erreur de calcul (forfaits)	01/01/1900	31/12/9999
019	Incompatibilité avec l'année de la date de début de période de référence	01/01/1900	31/12/9999
020	Incompatibilité avec la commission paritaire	01/01/1900	31/12/9999
021	Incompatibilité avec la période déclarée	01/01/1900	31/12/9999
022	Incompatibilité avec le répertoire	01/01/1900	31/12/9999
023	Incompatibilité avec le risque	01/01/1900	31/12/9999
024	Incompatibilité avec personne physique	01/01/1900	31/12/9999
025	Incompatibilité catégorie employeur	01/01/1900	31/12/9999
026	Incompatibilité code FFE	01/01/1900	31/12/9999
027	Incompatibilité code importance	01/01/1900	31/12/9999
028	Incompatibilité code NACE	01/01/1900	31/12/9999
029	Incompatibilité code rémunération	01/01/1900	31/12/9999
030	Incompatibilité code travailleur	01/01/1900	31/12/9999
031	Incompatibilité entre le nom et le NISS	01/01/1900	31/12/9999
032	Incompatibilité régime de travail	01/01/1900	31/12/9999
033	Incompatibilité SIS et NISS	01/01/1900	31/12/9999
034	Incompatibilité trimestre	01/01/1900	31/12/9999
035	Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	01/01/1900	31/12/9999
036	Incompatible avec le matricule	01/01/1900	31/12/9999
037	L'année ne correspond pas à l'année de l'accident	01/01/1900	31/12/9999
038	La signature Isabel n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999
039	L'utilisateur Isabel n'est pas autorisé à expédier en réel	01/01/1900	31/12/9999
040	Le moment (heures/minutes) de l'activité est antérieur au moment de l'accident, alors que l'activité et l'accident se sont produits en même temps	01/01/1900	31/12/9999
041	Numéro ONSS/PPL erroné	01/01/1900	31/12/9999
042	Moins de 50 travailleurs	01/01/1900	31/12/9999
043	Montant à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
044	Montant calculé différent du montant déclaré	01/01/1900	31/12/9999
045	Montant trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
046	Montant trop peu élevé	01/01/1900	31/12/9999
047	Nombre trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
048	Non présent - travailleur intermittent	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
049	Non présent - travailleur saisonnier	01/01/1900	31/12/9999
050	Non prévu pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
051	Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	01/01/1900	31/12/9999
052	Réponse à la demande déjà renvoyée	01/01/1900	31/12/9999
053	Pas d'application	01/01/1900	31/12/9999
054	Pas droit	01/01/1900	31/12/9999
055	Pas PME	01/01/1900	31/12/9999
056	Premier numéro de suite différent de 1	01/01/1900	31/12/9999
057	Prestations à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
058	Prestations insuffisantes	01/01/1900	31/12/9999
059	Progression du numéro de suite non linéaire	01/01/1900	31/12/9999
060	Travailleur trop âgé	01/01/1900	31/12/9999
061	Travailleur trop jeune	01/01/1900	31/12/9999
062	Zone pas d'application	01/01/1900	31/12/9999
063	Incompatibilité unité de temps	01/01/1900	31/12/9999
064	Déduction pas d'application pour ce niveau	01/01/1900	31/12/9999
065	Plusieurs blocs détails déduction présents	01/01/1900	31/12/9999
066	Pas de bloc détail déduction présent	01/01/1900	31/12/9999
067	Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée	01/01/1900	31/12/9999
068	Mesure de promotion de l'emploi erronée	01/01/1900	31/12/9999
069	Mesure de réorganisation du temps de travail erronée	01/01/1900	31/12/9999
070	NISS inconnu à la source authentique	01/01/1900	31/12/9999
071	Différence employeur / source authentique	01/01/1900	31/12/9999
072	Différence période de validité ONSS / source authentique	01/01/1900	31/12/9999
073	Différence type de déduction ONSS / source authentique	01/01/1900	31/12/9999
074	Trimestre non autorisé pour l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
075	Non autorisé pour le type d'apprenti	01/01/1900	31/12/9999
076	Pourcentage des prestations (µ) ne satisfait pas aux exigences	01/01/1900	31/12/9999
077	Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge	01/01/1900	31/12/9999
078	Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité	01/01/1900	31/12/9999
079	Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre	01/01/1900	31/12/9999
080	Régime de travail ne satisfait pas aux exigences	01/01/1900	31/12/9999
082	Bloc pas d'application	01/01/1900	31/12/9999
083	Réduction du temps de travail trop faible	01/01/1900	31/12/9999
084	Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation	01/01/1900	31/12/9999
085	Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur	01/01/1900	31/12/9999
088	Schéma Inconnu	01/01/1900	31/12/9999
089	Root inconnu	01/01/1900	31/12/9999
090	Erreur de cardinalité	01/01/1900	31/12/9999
091	Erreur de séquence	01/01/1900	31/12/9999
092	Elément inconnu	01/01/1900	31/12/9999
093	Longueur incorrecte	01/01/1900	31/12/9999
094	Incompatibilité type de travailleur	01/01/1900	31/12/9999
095	Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
096	Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
097	Incompatibilité période de référence	01/01/1900	31/12/9999
098	Incompatibilité date de début	01/01/1900	31/12/9999
099	Incompatibilité occupation	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
100	Nombre total d'heures pour l'indication du jour dépasse le domaine de définition	01/01/1900	31/12/9999
101	Expéditeur non autorisé pour ce matricule	01/01/1900	31/12/9999
102	Syntaxe XML incorrecte	01/01/1900	31/12/9999
103	Expéditeur non autorisé	01/01/1900	31/12/9999
104	Incompatibilité prestations et rémunérations	01/01/1900	31/12/9999
105	Occupation postérieure au trimestre en cours	01/01/1900	31/12/9999
107	La structure du nom d'un fichier GO n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999
108	L'expéditeur spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 du message MQ-series ne correspond pas à l'expéditeur repris respectivement dans le nom du répertoire où le fichier a été déposé ou à l'user-id spécifié dans le MQMD dudit message.	01/01/1900	31/12/9999
109	La date spécifiée dans le nom du fichier ou le RFH2 comporte plus ou moins 8 positions.	01/01/1900	31/12/9999
110	La date spécifiée dans le nom du fichier ou le RFH2 n'est pas une date correcte au format AAAAMMJJ	01/01/1900	31/12/9999
111	La date spécifiée dans le nom du fichier ou le RFH2 est supérieure à la date du jour	01/01/1900	31/12/9999
112	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 comporte plus ou moins de 5 positions	01/01/1900	31/12/9999
113	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
114	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom du fichier comporte plus ou moins de 1 position	01/01/1900	31/12/9999
115	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom du fichier n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
116	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom du fichier est égal à zéro	01/01/1900	31/12/9999
117	L'environnement spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 est différent de T, R, et S	01/01/1900	31/12/9999
118	Un fichier ou un message avec un environnement R a été déposé respectivement dans un répertoire différent de IN ou dans une file d'attente non réservée à la production;	01/01/1900	31/12/9999
119	Un fichier ou un message avec un environnement T a été déposé respectivement dans un répertoire différent de INTEST ou dans une file d'attente non réservée aux tests.	01/01/1900	31/12/9999
120	Le nombre de fichiers FI présents dans le répertoire ne correspond pas au nombre de fichiers requis	01/01/1900	31/12/9999
121	Aucun fichier signature ne doit être fourni pour le protocole de communication utilisé	01/01/1900	31/12/9999
122	Le nombre de fichiers FS présents dans le répertoire ne correspond pas au nombre de fichiers requis	01/01/1900	31/12/9999
123	Numérotation erronée pour les fichiers FI	01/01/1900	31/12/9999
124	Numérotation erronée pour les fichiers FS	01/01/1900	31/12/9999
125	Signature invalide	01/01/1900	31/12/9999
126	La date spécifiée dans le nom de fichier ou dans le RFH2 est trop vieille par rapport à la date du jour.	01/01/1900	31/12/9999
127	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 est égal à zéro	01/01/1900	31/12/9999
128	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom de fichier est supérieur au nombre maximum autorisé	01/01/1900	31/12/9999
129	Préfixe du nom de fichier ou valeur du tag Identification dans le RFH2 incorrect	01/01/1900	31/12/9999
130	Fichier GO non reçu pour un ensemble de fichiers	01/01/1900	31/12/9999
131	La structure du nom d'un fichier FI ou du RFH2 n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999
132	La structure du nom d'un fichier FS n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
133	Un fichier portant le même nom a déjà été envoyé précédemment. Un message avec le même RFH2 a déjà été envoyé précédemment.	01/01/1900	31/12/9999
134	Pas de données	01/01/1900	31/12/9999
135	Incohérence entre le type de formulaire mentionné et le schéma	01/01/1900	31/12/9999
136	Aucun schéma n'a été mentionné	01/01/1900	31/12/9999
137	Le standard du schéma mentionné n'est pas supporté ou est inconnu	01/01/1900	31/12/9999
138	L'encoding mentionné n'est pas supporté	01/01/1900	31/12/9999
139	Le document ne possède pas de NameSpace par défaut ou ce dernier n'est pas conforme	01/01/1900	31/12/9999
140	Le mailbox_id dans le fichier entrant ne correspond pas à son mailbox_id dans la DB des expéditeurs	01/01/1900	31/12/9999
141	Le hashing de la signature Isabel n'est pas correct	01/01/1900	31/12/9999
142	Pas de fichier déclaration attaché	01/01/1900	31/12/9999
143	Isabel signale que l'envoi a été dupliqué	01/01/1900	31/12/9999
144	L'environnement de travail n'a pu être détecté dans le nom du message	01/01/1900	31/12/9999
145	Occupation postérieure au trimestre sur lequel portent les données	01/01/1900	31/12/9999
146	Non admis	01/01/1900	31/12/9999
147	Double règlement de travail	01/01/1900	31/12/9999
148	Le jour n'est pas indiqué	01/01/1900	31/12/9999
149	Le bénéficiaire n'est pas indiqué	01/01/1900	31/12/9999
150	Incompatibilité mois du premier jour de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	31/12/9999
151	Pas identifiable	01/01/1900	31/12/9999
152	Pas de relation de travail trouvée pour la période ou la date donnée	01/01/1900	31/12/9999
153	Incompatibilité entre le certificat et son propriétaire	01/01/1900	31/12/9999
154	Incompatibilité entre le numéro d'expéditeur et l'objet du fichier	01/01/1900	31/12/9999
155	Pas ou plus de mandat	01/01/1900	31/12/9999
156	Problème technique réception ISABEL	01/01/1900	31/12/9999
157	Aucune déclaration n'a été trouvée dans le fichier	01/01/1900	31/12/9999
158	Le type de formulaire mentionné dans le nom du fichier ne correspond pas au type de formulaire présent dans le fichier	01/01/1900	31/12/9999
159	Attribution d'un numéro d'occupation impossible. Données incohérentes	01/01/1900	31/12/9999
160	Incompatibilité code postal - commune	01/01/1900	31/12/9999
161	Cumul déductions ligne travailleur non admis	01/01/1900	31/12/9999
162	Cumul déductions occupation non admis	01/01/1900	31/12/9999
163	Formulaire non traitable	01/01/1900	31/12/9999
164	Demande tardive auprès de la source authentique	01/01/1900	31/12/9999
165	Déclaration mixte - catégorie employeur 021	01/01/1900	31/12/9999
166	Le numéro de **référence** mentionné n'est pas connu ou est invalide	01/01/1900	31/12/9999
167	Une notification a déjà été enregistrée pour la déclaration ayant ce numéro de ticket	01/01/1900	31/12/9999
168	Mode d'accès non autorisé	01/01/1900	31/12/9999
169	Indemnité de rupture ou de sortie présente avec d'autres rémunérations	01/01/1900	31/12/9999
170	Incompatibilité entre les codes nature du jour	01/01/1900	31/12/9999
171	Envoi isabel non signé ou non comprimé	01/01/1900	31/12/9999
172	Le nombre de déclarations présentes dans le fichier est supérieur au nombre toléré pour un fichier de cette taille	01/01/1900	31/12/9999
173	Action autorisée uniquement pour l'ONSS	01/01/1900	31/12/9999
174	Action non autorisée	01/01/1900	31/12/9999
175	Codes actions incohérents	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
176	Discordance avec la DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
177	EmployerDeclarationPID - Discordance avec la DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
178	DeclNaturalPersonPID - Discordance avec la DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
179	NISS Inconnu	01/01/1900	31/12/9999
180	La modification ou annulation ne porte pas sur la dernière situation	01/01/1900	31/12/9999
181	Modification ou annulation non autorisée	01/01/1900	31/12/9999
182	Non trouvé en DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
183	Une notification valide a déjà été enregistrée pour cette déclaration	01/01/1900	31/12/9999
184	La taille du fichier est supérieure à la limite imposée	01/01/1900	31/12/9999
185	Revenu moyen trop peu élevé	01/01/1900	31/12/9999
187	Réservation impossible	01/01/1900	31/12/9999
188	Le formulaire fait référence à plus d'un formulaire précédemment enregistré	01/01/1900	31/12/9999
189	Aucun numéro d'expéditeur associé au mandataire auquel l'employeur est affilié n'a été trouvé	01/01/1900	31/12/9999
190	Aucun numéro d'expéditeur associé à ce numéro ONSS/PPL n'a été trouvé	01/01/1900	31/12/9999
191	Identification du formulaire référencé par ce numéro de ticket n'est pas du type attendu	01/01/1900	31/12/9999
192	Nombre total de jours trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
193	Aucun canal de sortie n'est associé au mandataire auquel l'employeur est affilié	01/01/1900	31/12/9999
194	Aucun canal de sortie n'est associé à l'employeur mentionné dans la déclaration	01/01/1900	31/12/9999
195	L'entité associée au numéro ONSS/PPL mentionné n'est pas un expéditeur	01/01/1900	31/12/9999
196	Incompatible avec les prestations	01/01/1900	31/12/9999
197	Une réponse valide a déjà été reçue ou une réponse non permise a été reçue pour le formulaire auquel fait référence ce document	01/01/1900	31/12/9999
198	Code déduction premier engagement non présent	01/01/1900	31/12/9999
201	Nombre maximum de trimestres dépassé	01/01/1900	31/12/9999
202	Code déduction non applicable pour la mesure transitoire	01/01/1900	31/12/9999
203	Incompatible avec les rémunérations	01/01/1900	31/12/9999
204	La qualification ne répond pas aux critères	01/01/1900	31/12/9999
205	Le fichier contient au moins un bloc de donnée qui n'est pas un formulaire (bloc Form)	01/01/1900	31/12/9999
206	Pas prévu pour ce travailleur	01/01/1900	31/12/9999
207	**Incompatible avec le numéro ONSS/PPL, le numéro d'entreprise et/ou le NISS**	01/01/1900	31/12/9999
208	Combinaison « Numéro ONSS/PPL - NISS - Période » non trouvée dans DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
209	NISS non intégré pendant la période de référence	01/01/1900	31/12/9999
210	Incompatibilité avec l'identification du risque	01/01/1900	31/12/9999
211	Incompatible avec le type employeur	01/01/1900	31/12/9999
212	Incompatibilité avec le statut du travailleur	01/01/1900	31/12/9999
213	Combinaison codes rémunération invalide	01/01/1900	31/12/9999
214	Incompatible avec d'autres trimestres	01/01/1900	31/12/9999
215	Le tag FileReferenceNbr doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir 13 caractères	01/01/1900	31/12/9999
216	Le tag WebChannel doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être égale à 0 ou 1	01/01/1900	31/12/9999
217	Le tag DirectoryEnvironment doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0, 1, ou 3 (0, 1, ou 3 si WebChannel = 0; 1 ou 3 si WebChannel = 1)	01/01/1900	31/12/9999
218	Le tag UserId doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir 6 positions numériques si WebChannel = 0 ou de 1 à 30 positions si WebChannel = 1	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
219	Le tag FormReferenceNbr doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir 13 caractères	01/01/1900	31/12/9999
220	Le tag ContentsStatus doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0 ou 3	01/01/1900	31/12/9999
221	Le tag SectorPointId doit être spécifié dans le RFH2	01/01/1900	31/12/9999
222	Le tag DataFormat doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0 ou 2	01/01/1900	31/12/9999
223	Le tag MessageCreationDate doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être au format AAAA-MM-JJ	01/01/1900	31/12/9999
224	Le tag MessageCreationHour doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être au format HH:mm:ss.SSS	01/01/1900	31/12/9999
225	Le tag ErrorId doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir maximum 9 caractères	01/01/1900	31/12/9999
226	Le tag Compressed doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0 ou 1	01/01/1900	31/12/9999
227	Le tag LengthNonCompressed doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être numérique	01/01/1900	31/12/9999
228	Le tag LengthCompressed doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être numérique	01/01/1900	31/12/9999
229	Algorithme de compression invalide	01/01/1900	31/12/9999
230	Mandataire pas connu pour l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
231	Incompatibilité avec l'expéditeur	01/01/1900	31/12/9999
232	Aucun employeur n'est associé à cette personne physique	01/01/1900	31/12/9999
233	Incompatible avec la demande	01/01/1900	31/12/9999
234	Formulaire référencé non trouvé	01/01/1900	31/12/9999
235	Non repris au répertoire	01/01/1900	31/12/9999
236	Le destinataire du formulaire ne dispose d'aucun canal électronique	01/01/1900	31/12/9999
237	Incohérence entre la référence du formulaire mentionnée dans celui-ci et dans son entête	01/01/1900	31/12/9999
238	Ne correspond pas à un formulaire accepté par ce secteur	01/01/1900	31/12/9999
239	Incompatibilité code pension complémentaire sectorielle	01/01/1900	31/12/9999
240	Nous ne sommes pas concernés par la demande	01/01/1900	31/12/9999
241	La demande ou déclaration référencée a déjà été annulée	01/01/1900	31/12/9999
242	Date de fin d'occupation manquante pour au moins une occupation	01/01/1900	31/12/9999
243	Nombre total de jours insuffisant selon le régime de travail au sein de l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
244	Fraction d'occupation erronée	01/01/1900	31/12/9999
245	A vérifier	01/01/1900	31/12/9999
246	Le message contient plus d'un formulaire	01/01/1900	31/12/9999
247	L'occupation terminée n'est pas retrouvée	01/01/1900	31/12/9999
248	Le destinataire du routage n'est pas connu	01/01/1900	31/12/9999
249	Le canal est différent de celui repris dans le répertoire des accès	01/01/1900	31/12/9999
250	Déclaration incomplète : trop peu de travailleurs déclarés	01/01/1900	31/12/9999
251	Déjà répondu par une déclaration effectuée d'initiative	01/01/1900	31/12/9999
252	Modification du numéro NISS	01/01/1900	31/12/9999
253	Les données permettant de router le message sont absentes ou invalides	01/01/1900	31/12/9999
254	Le numéro de séquence attendu n'a pas été renseigné ou est invalide	01/01/1900	31/12/9999
255	Le formulaire communiqué n'est pas valide par rapport au modèle de données	01/01/1900	31/12/9999
256	Le numéro de ticket attendu n'a pas été mentionné	01/01/1900	31/12/9999
257	Un fichier ou un message avec un environnement S a été déposé respectivement dans un répertoire différent de INTEST-S ou dans une file d'attente non réservée aux tests	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
258	Incompatibilité entre la valeur du tag Identification et la valeur du tag Environment fournis dans le RFH2 d'un message	01/01/1900	31/12/9999
259	Indemnité à déclarer dans le trimestre où le salaire de base a été déclaré	01/01/1900	31/12/9999
260	Nombre d'heures trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
261	Le salaire trimestriel de référence ne satisfait pas aux conditions.	01/01/1900	31/12/9999
262	Plus de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
263	Moins de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
264	Date impossible	01/01/1900	31/12/9999
265	Type de contrat de travail non autorisé	01/01/1900	31/12/9999
267	Le format de publication n'a pas été spécifié ou est erroné	01/01/1900	31/12/9999
268	Incompatibilité avec le fichier du personnel	01/01/1900	31/12/9999
269	Incompatibilité avec Dimona	01/01/1900	31/12/9999
270	Délai d'introduction non respecté	01/01/1900	31/12/9999
271	Période maximale dépassée	01/01/1900	31/12/9999
272	Déjà traité ou déclaré	01/01/1900	31/12/9999
273	Cotisation exigée selon les conditions en vigueur	01/01/1900	31/12/9999
274	Attribut invalide	01/01/1900	31/12/9999
275	Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé	01/01/1900	31/12/9999
276	Incompatibilité avec le fichier ONEM	01/01/1900	31/12/9999
277	Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale	01/01/1900	31/12/9999
278	Date de début de l'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
280	Fichier ZIP Invalide	01/01/1900	31/12/9999
281	Fichier Zip incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)	01/01/1900	31/12/9999
282	Trop de tags mailbox présents dans le fichier	01/01/1900	31/12/9999
283	Présence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément Mailbox	01/01/1900	31/12/9999
284	Absence de déclaration ou incohérence avec l'attribut record	01/01/1900	31/12/9999
285	L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
286	L'attribut serviceName du tag Mailbox est inconnu	01/01/1900	31/12/9999
287	L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
288	La valeur de l'attribut fileType n'est pas compatible avec le serviceName	01/01/1900	31/12/9999
289	L'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
290	La valeur de l'attribut Records du tag Mailbox est non numérique	01/01/1900	31/12/9999
291	L'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
292	La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec l'environnement stipulé dans le nom du fichier	01/01/1900	31/12/9999
293	La valeur de l'attribut sectorDestination du tag Mailbox n'existe pas pour le serviceName mentionné	01/01/1900	31/12/9999
294	Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext	01/01/1900	31/12/9999
295	Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext	01/01/1900	31/12/9999
296	Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM-dd'T'HH:mm:ss.SSS")	01/01/1900	31/12/9999
297	L'attribut id du tag Service n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
298	L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag Mailbox	01/01/1900	31/12/9999
299	Pas de tag Data dans le record	01/01/1900	31/12/9999
300	L'attribut version du tag Service n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
301	L'attribut version du tag Service contient une identification de version inconnue	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
302	Plusieurs versions différentes sont référencées dans les différents records du fichier	01/01/1900	31/12/9999
303	Le 'sector-institution' destination du tag MessageContext ne correspond pas au 'sector-institution' destination du tag mailbox	01/01/1900	31/12/9999
304	Pas d'attributs institution Destination dans le tag 'Mailbox'	01/01/1900	31/12/9999
305	Le 'sector-institution' destination du tag Mailbox est inconnu	01/01/1900	31/12/9999
306	Le 'sector-institution' destination du tag Mailbox est incorrect (non numérique).	01/01/1900	31/12/9999
307	Le tag Destination n'est pas présent dans le record	01/01/1900	31/12/9999
308	Plus d'un tag Destination présent dans le record	01/01/1900	31/12/9999
309	Pas d'attribut institution présent dans le tag Destination	01/01/1900	31/12/9999
310	Pas d'attribut sector présent dans le tag Destination	01/01/1900	31/12/9999
311	Les valeurs des attributs institution et sector du tag Destination sont incorrectes	01/01/1900	31/12/9999
312	Le fichier n'est pas valide sur base des modèles de données associés (schéma xml)	01/01/1900	31/12/9999
313	Attention ! Trimestre en danger de prescription ou prescrit.	01/01/1900	31/12/9999
314	Commission paritaire 999 non admis	01/01/1900	31/12/9999
316	Type cotisation - combinaison non autorisée	01/01/1900	31/12/9999
317	Le nombre total de records spécifié dans un header Mailbox A1 n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
318	Le nombre total de bytes spécifié dans un header Mailbox A1 n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
319	Le nombre total de bytes spécifié dans un header Mailbox A1 est incorrect	01/01/1900	31/12/9999
320	Type de préfixe incorrect pour un acr	01/01/1900	31/12/9999
321	Type de traitement incorrect pour un acr	01/01/1900	31/12/9999
322	Code Réussite flux inconnu pour un acr	01/01/1900	31/12/9999
323	Déclaration prescrite : mélange de crédits et de débits non admis	01/01/1900	31/12/9999
324	Déclaration prescrite : trop d'éléments	01/01/1900	31/12/9999
325	Déclaration prescrite	01/01/1900	31/12/9999
326	Info : solde calculé	01/01/1900	31/12/9999
330	Date de début et/ou fin de la ligne d'occupation en dehors de la période de validité	01/01/1900	31/12/9999
333	Période Dimona en double	01/01/1900	31/12/9999
334	En chevauchement	01/01/1900	31/12/9999
336	Interdit de faire des déclarations Dimona-full et Dimona-light pour la même journée	01/01/1900	31/12/9999
337	Interdit d'avoir plusieurs périodes Dimona-light pour la même journée	01/01/1900	31/12/9999
338	Incompatibilité avec le type de déclaration journalière (full/light) de l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
339	Type de prestation ou date et heure de fin manquant	01/01/1900	31/12/9999
340	Interdit de mentionner à la fois le type de prestation et la date et heure de fin	01/01/1900	31/12/9999
341	Période trop longue (>24h)	01/01/1900	31/12/9999
342	Déclaration uniquement via un canal sécurisé pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
343	Employeur non- ou plus actif au répertoire des employeurs	01/01/1900	31/12/9999
344	Interdit de postposer	01/01/1900	31/12/9999
345	Heure de fin antérieure à l'heure de début	01/01/1900	31/12/9999
346	L'employeur n'a pas encore opté pour la Dimona New	01/01/1900	31/12/9999
347	Incompatible avec le numéro d'identification de la période Dimona	01/01/1900	31/12/9999
348	Incompatible avec le NISS	01/01/1900	31/12/9999
349	Incompatibilité entre commission paritaire et type de travailleur	01/01/1900	31/12/9999
350	Type de travailleur interdit pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
351	Numéro d'entreprise ou dénomination manquant	01/01/1900	31/12/9999
352	Interdit de mentionner à la fois le numéro d'entreprise et la dénomination	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
353	Même numéro de carte C3.2A que le mois précédent	01/01/1900	31/12/9999
354	Numéro d'identification de période Dimona inconnu	01/01/1900	31/12/9999
355	Période Dimona ou enregistrement journalier déjà annulé(e)	01/01/1900	31/12/9999
356	Période Dimona déjà clôturée	01/01/1900	31/12/9999
357	Période Dimona avec anomalie bloquante	01/01/1900	31/12/9999
359	Interdit de faire une déclaration de modification pour clôturer une période Dimona	01/01/1900	31/12/9999
360	Date de début et/ou de fin obligatoire	01/01/1900	31/12/9999
361	Date/heure de début et/ou date/heure de fin obligatoire	01/01/1900	31/12/9999
362	Interdit de faire des déclarations Dimona sur une période verrouillée	01/01/1900	31/12/9999
363	NISS ou données d'identification obligatoires	01/01/1900	31/12/9999
364	Numéro ONSS ou numéro d'entreprise obligatoire	01/01/1900	31/12/9999
366	Intervenant inexistant sur la déclaration	01/01/1900	31/12/9999
367	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 contient un caractère différent de 0 à 9 et de A à Z	01/01/1900	31/12/9999
368	Interdit de supprimer la date de fin pour cette période	01/01/1900	31/12/9999
369	Dépassement du contingent	01/01/1900	31/12/9999
370	Date de début ou de fin postérieure au 31/12/2011 non admise pour un étudiant	01/01/1900	31/12/9999
371	Incompatibilité avec le Service Social Collectif	01/01/1900	31/12/9999
372	Incompatible avec la date de premier octroi de l'indemnité	01/01/1900	31/12/9999
373	Incompatible avec la notion mi-temps	01/01/1900	31/12/9999
374	Incompatible avec la notion d'entreprise en difficulté ou en restructuration	01/01/1900	31/12/9999
375	Incompatible avec la date de notification du préavis	01/01/1900	31/12/9999
376	Incompatible avec la notion de remplacement conforme	01/01/1900	31/12/9999
377	Nombre de mois trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
378	Nombre de mois incorrect pour la part patronale	01/01/1900	31/12/9999
379	Valeur non autorisée pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
380	Valeur non autorisée pour cette période	01/01/1900	31/12/9999
381	Incompatible avec la catégorie de personnel	01/01/1900	31/12/9999
382	Le montant ne correspond pas au minimum proratisé	01/01/1900	31/12/9999
383	L'employeur renseigné doit être différent du déclarant	01/01/1900	31/12/9999
384	Incompatibilité employeur - 2eme pilier de pension	01/01/1900	31/12/9999
388	Date de début supérieure à la date de début du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
389	Hiatus entre deux occupations (ou éléments de carrière) avec motif de fin de la relation statutaire	01/01/1900	31/12/9999
390	Hiatus entre occupations (ou éléments de carrière)	01/01/1900	31/12/9999
391	Hiatus entre traitements	01/01/1900	31/12/9999
392	Incompatible avec la date de fin du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
393	Lignes de données de l'occupation relatives au secteur public non strictement successives	01/01/1900	31/12/9999
394	Attestation plus récente déjà reçue pour ce travailleur et cet employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
395	Incompatibilité entre le travailleur et l'employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
396	Identifiant employeur obligatoire	01/01/1900	31/12/9999
397	Pas d'élément de carrière déclaré pour le 31/12/2010	01/01/1900	31/12/9999
398	Motif de fin de relation statutaire ou élément de carrière chez l'employeur déclarant manquant	01/01/1900	31/12/9999
399	Date de début inférieure à la date de début du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
400	Date de fin supérieure à la date de fin du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
401	Incompatible avec les éléments de carrière déclarés	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
402	Incompatible avec la nature de la relation de travail	01/01/1900	31/12/9999
403	Incompatible avec le type de contrat	01/01/1900	31/12/9999
404	Incompatible avec la mesure de réorganisation du travail	01/01/1900	31/12/9999
405	Nombre de mois incorrect pour la part personnelle	01/01/1900	31/12/9999
406	Absence de bloc Capelo dans la DmfA(PPL) pour ce travailleur et cet employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
407	Déclaration pour un autre employeur occupant le travailleur au 31/12/2010 interdite	01/01/1900	31/12/9999
408	Hiatus entre le dernier élément de carrière et l'occupation déclarée en DmfA(PPL)	01/01/1900	31/12/9999
409	Incompatibilité entre le code travailleur DmfA(PPL) et la nature de la relation de travail	01/01/1900	31/12/9999
410	Différence avec les données déclarées en DmfA(PPL)	01/01/1900	31/12/9999
411	Impossibilité d'avoir 2 carrières principales ou secondaires chez le même employeur	01/01/1900	31/12/9999
412	Bloc Traitement barémique non présent pour l'employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
413	Incompatible avec le code de l'absence	01/01/1900	31/12/9999
414	Incompatible avec la date de début du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
415	Incompatible avec le montant du traitement barémique précédent	01/01/1900	31/12/9999
416	Date de fin de l'élément de carrière supérieure au 31/12/2010	01/01/1900	31/12/9999
418	Incompatible avec les données de l'occupation relatives au secteur public	01/01/1900	31/12/9999
419	Plus de cotisation due	01/01/1900	31/12/9999
420	Le nombre de jours déclaré dépasse le nombre de jours que compte la période	01/01/1900	31/12/9999
421	Les dates de début et de fin de période doivent appartenir au même trimestre	01/01/1900	31/12/9999
422	Incohérence entre le nombre d'heures par semaine et le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur	01/01/1900	31/12/9999
423	Attestation précédente déjà modifiée via l'application web	01/01/1900	31/12/9999
424	Bloc Élément de carrière non présent pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
425	Date de prise de rang postérieure à la date de fin du traitement barémique	01/01/1900	31/12/9999
426	Cotisation pension extra-légale (plan de pension sectoriel ou d'entreprise) non présente	01/01/1900	31/12/9999
427	Pas d'autorisation	01/01/1900	31/12/9999
428	L'employeur reste silencieux	01/01/1900	31/12/9999
429	Nombre de jours déclaré en DMFA différent du nombre de jours déclaré en DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
430	Le(s) fichier(s) posant problème lors de l'envoi initial a/ont été supprimé(s).	01/01/1900	31/12/9999
433	Bloc Traitement barémique uniquement attendu pour l'employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
434	Différence de type de contrat de travail par rapport à l'élément de carrière précédent	01/01/1900	31/12/9999
435	Carrière continue chez le même employeur	01/01/1900	31/12/9999
436	Envoi par batch non autorisé pour ce type d'attestation historique	01/01/1900	31/12/9999
437	Date de début antérieure à la date d'admissibilité de l'attestation	01/01/1900	31/12/9999
438	Un autre employeur a transmis au moins une DmfA(PPL) après le 01/01/2011	01/01/1900	31/12/9999
439	Relation de travail de type statutaire non autorisée au 01/01/2011	01/01/1900	31/12/9999
440	Pourcentage total incorrect	01/01/1900	31/12/9999
441	Nbre d'h/semaine supérieur au nbre d'h/semaine - traitement barémique complet	01/01/1900	31/12/9999
442	Nbre d'h/semaine - trait. barémique supérieur au nbre d'h/semaine de la pers. de réf.	01/01/1900	31/12/9999
443	Nbre d'h/semaine - trait. barémique inférieur au nbre d'h/semaine de la pers. de réf.	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
444	Aucune modification n'a été détectée	01/01/1900	31/12/9999
445	Pas d'élément de carrière auprès de l'employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
448	Incompatible avec le numéro de fonction	01/01/1900	31/12/9999
449	Rémunérations trop élevées	01/01/1900	31/12/9999
450	Type de déclaration temporairement interdit pour la période sélectionnée	01/01/1900	31/12/9999
451	Incompatibilité employeur	01/01/1900	31/12/9999
452	**Impossible de déterminer une indication de temps**	01/01/1900	31/12/9999
453	Ne correspond pas à un formulaire refusé par ce secteur	01/01/1900	31/12/9999
455	Impossible d'identifier le destinataire	01/01/1900	31/12/9999
456	Pas de Dimona comme travailleur occasionnel pour cette occupation	01/01/1900	31/12/9999
459	Interdit d'avoir des périodes occasionnelles sur plus de deux jours consécutifs	01/01/1900	31/12/9999
460	Déclaration tardive	01/01/1900	31/12/9999
461	L'employeur n'a pas opté pour le système Dimona pour ses enregistrements journaliers	01/01/1900	31/12/9999
462	Incompatibilité entre l'enregistrement journalier et la période Dimona	01/01/1900	31/12/9999
468	Données BCE à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
469	Incompatible avec le salaire annuel de référence	01/01/1900	31/12/9999
471	Code déduction non présent ou incompatible	01/01/1900	31/12/9999
472	Ne répond pas aux conditions de caisse	01/01/1900	31/12/9999
473	Incompatible avec la notion dispense de régime de pension complémentaire	01/01/1900	31/12/9999
474	Réduction pas applicable sur base du numéro d'identification de l'unité locale	01/01/1900	31/12/9999
475	Réduction pas applicable pour la région	01/01/1900	31/12/9999
476	Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture non présente	01/01/1900	31/12/9999
477	La géolocalisation de l'adresse renseignée dans la déclaration est imprécise	01/01/1900	31/12/9999
478	L'indemnité de rupture commence avant la fin des occupations rémunérées	01/01/1900	31/12/9999
480	Cotisation pension du secteur public non présente	01/01/1900	31/12/9999
481	Incompatible avec le code pension secteur public	01/01/1900	31/12/9999
482	Incompatible avec la déclaration originale ou la dernière situation de cette déclaration	01/01/1900	31/12/9999
483	Applicable si les conditions sont remplies	01/01/1900	31/12/9999
484	Occupation Flexijob couverte totalement ou en partie par une indemnité de rupture	01/01/1900	31/12/9999
485	Occupation Flexijob non couverte ou pas totalement couverte par Dimona	01/01/1900	31/12/9999
486	Flexijob pas de cumul avec un contrat de 80% ou plus	01/01/1900	31/12/9999
487	Incompatible avec les données du SPF Emploi	01/01/1900	31/12/9999
488	Incompatible avec la période de reconnaissance	01/01/1900	31/12/9999
489	Incompatible avec la date de décision ministérielle	01/01/1900	31/12/9999
490	Incompatible avec la date de l'annonce du licenciement collectif	01/01/1900	31/12/9999
491	Incompatible avec le code interruption de l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
492	Incompatible avec la période de validité de la CCT	01/01/1900	31/12/9999
493	La période demandée est trop courte	01/01/1900	31/12/9999
494	La période demandée est trop longue	01/01/1900	31/12/9999
495	Incompatible avec le secteur	01/01/1900	31/12/9999
496	Incompatible avec le type d'interruption	01/01/1900	31/12/9999
497	Incompatible avec le régime horaire du travailleur	01/01/1900	31/12/9999
498	Questionnaire incomplet	01/01/1900	31/12/9999
499	Le travailleur ne satisfait pas aux conditions d'accès à ce type d'interruption	01/01/1900	31/12/9999
500	Incompatible avec le nombre de travailleurs	01/01/1900	31/12/9999
501	Incompatible avec le code nature du jour	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
502	Différence heures en DmfA - heures planifiées en Dimona avec cotisations réduites	01/01/1900	31/12/9999
503	Plus de 6 jours de chômage temporaire consécutifs	01/01/1900	31/12/9999
504	Aucune heure planifiée en Dimona pouvant bénéficier de cotisations sociales réduites	01/01/1900	31/12/9999
505	Formulaire impossible à traiter en séquence	01/01/1900	31/12/9999
506	Demande spécifique - Prière de transmettre un formulaire papier	01/01/1900	31/12/9999
507	Demande obsolète	01/01/1900	31/12/9999
508	Plus d'un formulaire enrichi envoyé pour le formulaire original	01/01/1900	31/12/9999
509	Taille totale des fichiers FI et FS supérieure à la limite imposée après compression	01/01/1900	31/12/9999
510	Conditions d'accès aux Flexi-Jobs non-respectées	01/01/1900	31/12/9999
511	Incompatible avec la situation de la formation	01/01/1900	31/12/9999
512	Incompatible avec le numéro d'identification du navire	01/01/1900	31/12/9999
513	Inconnu à la source authentique	01/01/1900	31/12/9999
514	Jeune travailleur sans expérience	01/01/1900	31/12/9999
515	Problème technique : Impossible de contrôler le statut "Jeune sans expérience"	01/01/1900	31/12/9999
516	Conditions d'accès aux Starter-Jobs non-respectées	01/01/1900	31/12/9999
517	Incompatibilité avec le type d'institution du secteur public	01/01/1900	31/12/9999
518	Données deuxième pilier pension manquantes	01/01/1900	31/12/9999
519	Pensionné avant le 01/01/2016	01/01/1900	31/12/9999
520	Pensionné après le 31/12/2015	01/01/1900	31/12/9999
521	Incompatible avec la nature de l'emploi	01/01/1900	31/12/9999
522	Pas dans le champ d'application - Régime AMI Indemnités	01/01/1900	31/12/9999
523	NISS non traité par ce destinataire	01/01/1900	31/12/9999
524	Signature impossible	01/01/1900	31/12/9999
525	Conversion en PDF impossible	01/01/1900	31/12/9999
526	Risque payé par l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
527	Incompatible avec la mesure de promotion de l'emploi	01/01/1900	31/12/9999
528	Base de calcul de la cotisation spéciale prime Corona ou prime pouvoir d'achat trop élevée	01/01/1900	31/12/9999
529	Incohérence total des bases de calcul de la cotisation - total des indemnités.	01/01/1900	31/12/9999
532	Incompatibilité avec la notion de pensionné	01/01/1900	31/12/9999
533	Incompatible avec le code pays	01/01/1900	31/12/9999
534	Pas de droit sur base des données de la source authentique	01/01/1900	31/12/9999
535	Flexijob pas de cumul avec une autre relation de travail	01/01/1900	31/12/9999
536	Pas dans le champ d'application Flexijob	01/01/1900	31/12/9999
537	**Incompatible avec la qualité du débiteur**	**01/01/1900**	**31/12/9999**

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 31: Liste des codes NACE

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2015-2-FR31.pdf AN2015-2-FR31.docx AN2015-2-FR31.xlsx AN2015-2-FR31.txt AN2015-2-FR31.xml

Information intermédiaire:

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
01110	Culture de céréales et cultures industrielles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01121	Culture de légumes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01122	Culture de fleurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01123	Pépinières	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01130	Culture de fruits	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01210	Élevage de bovins	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01220	Élevage d'ovins, caprins et équidés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01231	Élevage de porcs reproducteurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01232	Élevage de porcs à l'engrais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01241	Élevage de poules	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01242	Production d'oeufs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01243	Élevage d'autres volailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01250	Élevage d'autres animaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01300	Culture et élevage associés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01410	Services annexes à la culture; aménagement des paysages	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01420	Services annexes à l'élevage, à l'exclusion des services vétérinaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01500	Chasse; capture d'animaux, repeuplement en gibier et services annexes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
02011	Sylviculture	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
02012	Exploitation forestière	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
02020	Services annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
05010	Pêche	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
05020	Aquaculture	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
10100	Extraction et agglomération de la houille	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
10200	Extraction et agglomération du lignite	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
10300	Extraction et agglomération de la tourbe	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
11100	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
11200	Services annexes à l'extraction de pétrole et de gaz	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
12000	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
13000	Extraction de minerais métalliques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
13100	Extraction de minerais de fer	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
13200	Extraction de minerais de métaux non ferreux, à l'exclusion des minerais d'uranium et de thorium	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14110	Extraction de pierres ornementales et de la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14121	Extraction de pierres à ciment	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14122	Extraction de pierres calcaires, de gypse et de craie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14130	Extraction d'ardoise	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
14211	Extraction de sable	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14212	Extraction de gravier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14220	Extraction d'argiles et de kaolin	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14300	Extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais naturels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14400	Production de sel	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14500	Autres activités extractives n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15111	Production de viande fraîche	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
15112	Production de viande surgelée	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15121	Production de viande fraîche de volailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15122	Production de viande surgelée de volailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15131	Préparation de produits frais à base de viande et de conserves de viande	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15132	Préparation de produits surgelés à base de viande	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15201	Transformation et conservation de poisson et fabrication de produits frais à base de poisson	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15202	Production de poisson surgelé et de produits à base de poisson	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15311	Transformation et conservation de pommes de terre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15312	Production de préparations surgelées à base de pommes de terre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15320	Préparation de jus de fruits et de légumes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15331	Transformation et conservation de légumes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15332	Production de légumes surgelés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15333	Transformation et conservation de fruits	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15411	Production d'huiles végétales brutes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15412	Production d'huiles et de graisses brutes d'origine animale	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15420	Fabrication d'huiles et de graisses raffinées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15430	Fabrication de margarine et de graisses comestibles similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15510	Fabrication de produits laitiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15520	Fabrication de glaces de consommation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15610	Travail des grains	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15620	Fabrication de produits amylacés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15710	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15720	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15811	Boulangeries industrielles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15812	Boulangeries et/ou pâtisseries artisanales	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15820	Biscotterie et biscuiterie, patisserie de conservation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15830	Fabrication de sucre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
15840	Chocolaterie, confiserie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15850	Fabrication de pâtes alimentaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15860	Transformation du thé et du café	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15870	Fabrication de condiments, assaisonnements et sauces	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15880	Fabrication de préparations homogénéisées et d'aliments diététiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15890	Industries alimentaires n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15910	Production de boissons alcooliques distillées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15920	Production d'alcool éthylique de fermentation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15930	Production de vin	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15940	Fabrication de cidre et d'autres vins de fruits	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15950	Production d'autres boissons fermentées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15960	Production de la bière	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15970	Production de malt	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15980	Industrie des eaux minérales et des boissons rafraîchissantes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
16000	Industrie du tabac	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17110	Préparation et filature de fibres de type cotonnier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17120	Préparation et filature de fibres de type lainier - cycle cardé	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17130	Préparation et filature de fibres de type lainier - cycle peigné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17140	Préparation et filature de fibres de type linier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17150	Moulinage et texturation de la soie et des textiles synthétiques ou artificiels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17160	Fabrication de fils à coudre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17170	Préparation et filature d'autres fibres	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17210	Tissage de type cotonnier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17220	Tissage de type lainier - cycle cardé	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17230	Tissage de type lainier - cycle peigné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17240	Tissage de type soie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17250	Tissage d'autres textiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17300	Ennoblissement textile	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17401	Confection de linge de lit et de table, d'articles textiles à usage domestique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17402	Confection d'autres articles en textile	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17510	Fabrication de tapis et moquettes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17520	Ficellerie, corderie, fabrication de filets	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17530	Fabrication de non-tissés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17540	Autres industries textiles n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17600	Fabrication d'étoffes à mailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
17710	Fabrication d'articles chaussants à mailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17720	Fabrication de pull-overs et articles similaires à mailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18100	Fabrication de vêtements en cuir	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18210	Fabrication de vêtements de travail	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18221	Confection de vêtements de dessus pour hommes, femmes et enfants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18222	Confection sur mesure	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18230	Fabrication de vêtements de dessous	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18241	Fabrication de vêtements pour bébés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18242	Fabrication de vêtements de sport	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18243	Fabrication de chapeaux et de bonnets	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18244	Fabrication d'autres vêtements et accessoires n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18300	Industrie des fourrures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
19100	Apprêt et tannage des cuirs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
19200	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
19301	Fabrication de chaussures, à l'exclusion des chaussures en caoutchouc	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
19302	Fabrication de chaussures en caoutchouc	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20101	Sciage et rabotage du bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20102	Imprégnation du bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20200	Fabrication de panneaux de bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20300	Fabrication de charpentes et de menuiseries	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20301	Fabrication article en bois (contruction)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20400	Fabrication d'emballages en bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20510	Fabrication d'objets divers en bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20520	Fabrication d'objets en liège, vannerie ou sparterie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21110	Fabrication de pâte à papier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21121	Fabrication de papier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21122	Fabrication de carton	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21210	Fabrication de carton ondulé et d'emballages en papier ou en carton	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21220	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21230	Fabrication d'articles de papeterie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21240	Fabrication de papiers peints	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21250	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22110	Édition de livres	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22120	Édition de journaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
22130	Édition de revues et périodiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22140	Édition d'enregistrements sonores	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22150	Autres activités d'édition	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22210	Imprimerie de journaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22220	Autre imprimerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22230	Reliure	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22240	Activités de pré-presse	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22250	Activités graphiques auxilliaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22310	Reproduction d'enregistrements sonores	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22320	Reproduction d'enregistrements vidéo	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22330	Reproduction d'enregistrements informatiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
23100	Coséfaction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
23200	Raffinage de pétrole	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
23300	Elaboration et transformation de matières nucléaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24110	Fabrication de gaz industriels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24120	Fabrication de colorants et de pigments	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24130	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24140	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24151	Fabrication d'engrais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24152	Fabrication de produits azotés associés aux engrais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24160	Fabrication de matières plastiques de base	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24170	Fabrication de caoutchouc synthétique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24200	Fabrication de produits agrochimiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24300	Fabrication de peintures, vernis, encres d'imprimerie et mastics	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24410	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24421	Fabrication de médicaments	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24422	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24511	Fabrication de savons et de détergents	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24512	Fabrication de produits d'entretien et de nettoyage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24520	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24610	Fabrication de produits explosifs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24620	Fabrication de colles et gélatines	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24630	Fabrication d'huiles essentielles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24640	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24650	Fabrication de supports de données	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24660	Fabrication d'autres produits chimiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
24700	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25110	Fabrication de pneumatiques et de chambres à air	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25120	Rechapage de pneumatiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25130	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25210	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25220	Fabrication d'emballages en matières plastiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25230	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25240	Fabrication d'autres articles en matières plastiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26110	Fabrication de verre plat	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26120	Façonnage et transformation du verre plat	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26130	Fabrication de verre creux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26140	Fabrication de fibres de verre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26150	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris d'articles techniques en verre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26211	Fabrication de produits céramiques en porcelaine à usage domestique et ornemental	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26212	Fabrication de produits céramiques à usage domestique et ornemental, autres qu'en porcelaine	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26220	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26230	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26240	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26250	Fabrication d'autres produits céramiques autres que pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26260	Fabrication de produits céramiques réfractaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26300	Fabrication de carreaux en céramique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26401	Fabrication de tuiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26402	Fabrication de briques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26403	Fabrication d'autres produits en terre cuite pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26510	Fabrication de ciment	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26520	Fabrication de chaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26530	Fabrication de plâtre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26610	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26620	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26630	Fabrication de béton prêt à l'emploi	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26640	Fabrication de mortiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26650	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
26660	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en plâtre ou en ciment	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26700	Taille, façonnage et finissage de pierres ornementales et de construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26810	Fabrication de produits abrasifs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26820	Fabrication de produits minéraux non métalliques n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27100	Sidérurgie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27210	Fabrication de tubes en fonte	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27220	Fabrication de tubes en acier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27310	Étirage à froid	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27320	Laminage à froid de feuillards	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27330	Profilage à froid par formage ou pliage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27340	Tréfilage à froid	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27410	Production de métaux précieux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27421	Production d'aluminium	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27422	Première transformation d'aluminium	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27431	Production de plomb, de zinc et d'étain	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27432	Première transformation du plomb, du zinc et de l'étain	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27441	Production de cuivre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27442	Première transformation du cuivre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27451	Production d'autres métaux non ferreux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27452	Première transformation d'autres métaux non ferreux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27500	Fonderie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27510	Fonderie de fonte	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27520	Fonderie d'acier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27530	Fonderie de métaux légers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27540	Fonderie d'autres métaux non ferreux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28110	Fabrication de constructions métalliques et de leurs parties	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28120	Fabrication de charpentes et menuiseries métalliques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28210	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28220	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28300	Fabrication de générateurs de vapeur	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28401	Forge	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28402	Emboutissage, estampage et profilage des métaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28403	Métallurgie des poudres	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28510	Traitement et revêtement des métaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28520	Opérations de mécanique générale	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
28610	Fabrication de coutellerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28620	Fabrication d'outillage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28630	Fabrication de serrures et de ferrures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28710	Fabrication de fûts et emballages similaires en métaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28720	Fabrication d'emballages légers en métal	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28730	Fabrication d'articles en fils métalliques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28741	Fabrication de boulons, de vis et d'écrous	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28742	Fabrication de chaînes, à l'exception des chaînes pour la transmission de l'énergie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28743	Fabrication de ressorts	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28751	Fabrication d'articles de ménage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28752	Fabrication d'articles sanitaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28753	Fabrication de coffres-forts	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28754	Fabrication de petits articles métalliques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28755	Fabrication d'autres articles métalliques, n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29110	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exclusion des moteurs pour avions et véhicules à moteur	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29120	Fabrication de pompes et compresseurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29130	Fabrication d'articles de robinetterie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29141	Fabrication de roulements à billes, de paliers à roulements et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29142	Fabrication d'organes mécaniques de transmission de l'énergie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29210	Fabrication de fours et brûleurs industriels, y compris les fours et les brûleurs électriques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29220	Fabrication de matériel de levage et de manutention	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29230	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29241	Fabrication d'équipements d'emballage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29242	Fabrication d'appareils de pesage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29243	Fabrication d'appareils de projection, y compris les extincteurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29244	Fabrication de machines automatiques de vente de produits	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29245	Fabrication d'appareils de filtrage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29246	Fabrication de nettoyeurs à haute pression, matériel industriel de nettoyage au sable et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29247	Fabrication d'autres machines à usage général n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29310	Fabrication de tracteurs agricoles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29321	Fabrication de machines agricoles et forestières	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29322	Réparation de matériel agricole	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
29410	Fabrication de machines-outils à moteur incorporé ou pneumatiques	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
29420	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
29430	Fabrication d'autres machines-outils n.d.a.	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
29431	Fabrication de matériel de soudage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29432	Fabrication de machines-outils pour le travail du bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29433	Fabrication d'autres machines-outils n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29510	Fabrication de machines pour la métallurgie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29520	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29530	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29540	Fabrication de machines pour les industries du textile, de l'habillement et du cuir	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29550	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29561	Fabrication de machines d'imprimerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29562	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc et des matières plastiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29563	Fabrication de moules et modèles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29564	Fabrication d'autres machines pour industries spécifiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29601	Fabrication d'armes lourdes et d'armes de guerre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29602	Fabrication d'armes légères et d'armes de sport	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29710	Fabrication d'appareils électroménagers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29720	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
30010	Fabrication de machines de bureau	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
30020	Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31100	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31200	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31300	Fabrication de fils et câbles isolés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31400	Fabrication d'accumulateurs et de piles électriques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31501	Fabrication de lampes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31502	Fabrication d'appareils d'éclairage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31610	Fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31621	Fabrication d'appareils électriques de signalisation et d'alarme	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31622	Fabrication de matériel électromagnétique industriel	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31623	Fabrication d'autres matériels électriques n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
32100	Fabrication de composants électroniques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
32201	Fabrication d'appareils d'émission et de transmission	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
32202	Fabrication d'appareils de téléphonie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
32300	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33101	Fabrication d'appareils électriques pour la médecine, l'art dentaire et l'art vétérinaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33102	Fabrication d'appareils non-électriques pour la médecine, l'art dentaire et l'art vétérinaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33103	Fabrication d'articles orthopédiques et de prothèses	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33201	Fabrication d'appareils électriques pour la mesure, la vérification, le contrôle et la navigation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33202	Fabrication d'appareils autres qu'électriques pour la mesure, la vérification, le contrôle et la navigation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33300	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33401	Fabrication de lunettes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33402	Fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33500	Horlogerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
34100	Construction et assemblage de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
34201	Fabrication de carrosseries et remorques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
34202	Fabrication de caravanes et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
34300	Fabrication de parties et accessoires pour les véhicules à moteur et pour leurs moteurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35110	Construction et réparation de navires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35120	Construction et réparation de bâteaux de plaisance et de sport	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35200	Construction de matériel ferroviaire roulant	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35300	Construction aéronautique et spatiale	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35410	Fabrication de motocycles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35420	Fabrication de bicyclettes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35430	Fabrication de véhicules pour invalides	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35500	Fabrication d'autres matériels de transport n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36100	Fabrication de meubles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36111	Fabrication de chaises et de sièges d'ameublement et de bureau	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36112	Fabrication de chaises et de sièges pour salles de spectacle et pour véhicules et autres moyens de transport en tous matériaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36121	Fabrication de meubles de bureaux, de magasins et d'ateliers, en métal	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
36122	Fabrication de meubles de bureaux, de magasins et d'ateliers, autres qu'en métal	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36130	Fabrication d'autres meubles de cuisine	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36141	Fabrication de meubles pour salles à manger, salons et chambres à coucher	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36142	Fabrication de meubles de jardin et d'extérieur	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36150	Fabrication de matelas	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36210	Fabrication de monnaies	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36220	Travail des pierres précieuses et fabrication de bijoux n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36221	Travail du diamant	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36222	Travail des autres pierres précieuses et des pierres semi-précieuses	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36223	Fabrication de bijoux et de parures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36224	Fabrication d'articles d'orfèvrerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36300	Fabrication d'instruments de musique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36400	Fabrication d'articles de sport	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36500	Fabrication de jeux et jouets	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36610	Fabrication de bijoux de fantaisie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36620	Fabrication d'articles de brosserie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36630	Autres activités manufacturières n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
37100	Récupération des matières métalliques recyclables	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
37200	Récupération de matières non métalliques recyclables	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
37210	Récupération de papier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
37220	Récupération du textile	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
37230	Récupération des matières chimiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
40110	Production d'électricité	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
40120	Transport d'électricité	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
40130	Distribution et commerce d'électricité	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
40210	Production de gaz	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
40220	Distribution et commerce de combustibles gazeux	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
40300	Production et distribution de vapeur et d'eau chaude; production de glace hydriques non destinées à la consommation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
40400	Production et distribution de plusieurs sortes d'énergie	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
41000	Captage, épuration et distribution d'eau	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
45111	Démolition d'immeubles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45112	Terrassements	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45120	Forages et sondages	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45211	Construction de maisons individuelles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
45212	Construction d'autres immeubles résidentiels et d'immeubles de bureaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45213	Construction de bâtiments d'usage industriel, commercial ou agricole	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45214	Construction de tunnels, ponts, viaducs et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45215	Réalisation de canalisations à longue distance, construction de réseaux de télécommunication, construction de lignes de transport d'énergie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45220	Réalisation de charpentes et de couvertures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45230	Construction d'autoroutes, de routes, d'aérodromes et d'installations sportives	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45241	Travaux de dragage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45242	Autres travaux maritimes et fluviaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45250	Autres travaux de construction spécialisés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45310	Travaux d'installation électrique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45320	Travaux d'isolation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45331	Installation de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45332	Autres travaux de plomberie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45340	Autres travaux d'installation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45410	Plâtrerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45421	Menuiserie en bois ou en matières plastiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45422	Menuiserie métallique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45431	Pose de carrelages	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45432	Pose de revêtements de sol en bois ou en d'autres matériaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45433	Pose de papiers peints	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45441	Peinture	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45442	Vitrerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45450	Autres travaux de finition	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45500	Location avec opérateur de matériel de construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50101	Commerce de gros des véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50102	Intermédiaires du commerce en véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50103	Commerce de détail des véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50104	Commerce de remorques, semi-remorques, caravanes et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50200	Entretien et réparation des véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50301	Commerce de gros de pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50302	Commerce de détail de pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
50400	Commerce, entretien et réparation de motocycles, y compris pièces et accessoires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50500	Commerce de détail de carburants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51110	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et demi-produits associés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51120	Intermédiaires du commerce en combustibles, minéraux, métaux et produits chimiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51130	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51140	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels et commerciaux, navires et avions	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51150	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51160	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, chaussures et articles en cuir	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51170	Intermédiaires du commerce en denrées alimentaires, en boissons et en tabac	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51180	Autres intermédiaires spécialisés du commerce n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51190	Intermédiaires du commerce en produits divers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51210	Commerce de gros de céréales, semences et aliments pour le bétail	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51220	Commerce de gros de fleurs et plantes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51230	Commerce de gros d'animaux vivants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51240	Commerce de gros de cuirs et de peaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51250	Commerce de gros de tabac non manufacturé	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51310	Commerce de gros de fruits et légumes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51321	Commerce de gros de viande et de produits à base de viande et de charcuterie à l'exclusion de viande de volailles et de gibiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51322	Commerce de gros de viande de volailles et de gibiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51331	Commerce de gros de produits laitiers et oeufs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51332	Commerce de gros d'huiles et de graisses comestibles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51340	Commerce de gros de boissons	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51350	Commerce de gros de tabac	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51360	Commerce de gros de sucre, chocolat, confiserie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51370	Commerce de gros de café, thé, cacao, épices	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51381	Commerce de gros de poissons, crustacés et coquillages	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51382	Commerce de gros de produits à base de pommes de terre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51383	Commerce de gros d'aliments pour animaux de compagnie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51384	Autres commerces de gros alimentaires spécialisés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
51391	Commerce de gros de produits surgelés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51392	Autres commerces de gros non spécialisés de produits alimentaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51410	Commerce de gros de textiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51421	Commerce de gros d'habillement, d'accessoires d'habillement et d'articles en fourrure	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51422	Commerce de gros de chaussures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51430	Commerce de gros d'appareils électroménagers, de radio et de télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51441	Commerce de gros de vaisselle et de verrerie de ménage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51442	Commerce de gros de papiers peints et de produits d'entretien	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51450	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51460	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51471	Commerce de gros de meubles, d'appareils ménagers non électriques et de revêtements de sol, y compris les tapis	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51472	Commerce de gros de journaux, livres et périodiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51473	Commerce de gros d'appareils photographiques, cinématographiques et d'autres articles d'optique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51474	Commerce de gros d'horlogerie, d'articles en métaux précieux et de bijoux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51475	Commerce de gros d'articles de papeterie, de fournitures de bureau et de fournitures scolaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51476	Commerce de gros d'articles de sport et de camping, de cycles et de leurs pièces et accessoires, de jeux et de jouets	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51477	Commerce de gros de maroquinerie et d'articles de voyage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51478	Autres commerces de gros d'articles de consommation n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51510	Commerce de gros de combustibles et de produits dérivés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51520	Commerce de gros de métaux et minerais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51531	Commerce de gros de bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51532	Commerce de gros de peintures, vernis et matériaux de construction, y compris les appareils sanitaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51541	Commerce de gros de quincaillerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51542	Commerce de gros de fournitures et équipements pour plomberie et chauffage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51550	Commerce de gros de produits chimiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51561	Commerce de gros de diamants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51562	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51570	Commerce de gros de déchets et débris	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51810	Commerce de gros de machines-outils	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
51820	Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51830	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement, de machines à coudre et à tricoter	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51840	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51850	Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51860	Commerce de gros d'autres composants et équipements électroniques	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51871	Commerce de gros de matériel électrique y compris le matériel d'installation	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51872	Commerce de gros de fournitures et d'équipements divers pour l'industrie et de matériels de transport autres que les véhicules automobiles, les cycles et les motocycles	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51873	Commerce de gros de fournitures et d'équipements divers pour le commerce et les services n.d.a.	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51880	Commerce de gros de machines, matériels et tracteurs agricoles	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51900	Autres commerces de gros	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
52111	Commerce de détail non spécialisé en produits surgelés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52112	Commerce de détail non spécialisé d'alimentation générale (surface de vente inférieure à 100 m2)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52113	Superettes (surface de vente comprise entre 100 et moins de 400 m2)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52114	Supermarchés (surface de vente entre 400 et moins de 2.500 m2)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52115	Hypermarchés (surface de vente de 2.500 m2 et plus)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52116	Autres commerces de détail en magasins non spécialisés à prédominance alimentaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52121	Grands magasins (sans prédominance alimentaire et surface de vente de 2.500 m2 et plus)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52122	Autres commerces de détail en magasins non spécialisés (sans prédominance alimentaire et surface de vente inférieure à 2.500 m2)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52210	Commerce de détail de fruits et légumes frais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52220	Commerce de détail de viandes et produits à base de viande	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52230	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52240	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52250	Commerce de détail de boissons	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52260	Commerce de détail de tabac	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52271	Commerce de détail de produits laitiers et oeufs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52272	Autres commerces de détail alimentaires en magasins spécialisés n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
52310	Pharmacies	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52320	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52330	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52410	Commerce de détail de textiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52421	Commerce de détail de vêtements pour hommes, dames et enfants (assortiment général)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52422	Commerce de détail de vêtements pour hommes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52423	Commerce de détail de vêtements pour dames	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52424	Commerce de détail de vêtements pour bébés et enfants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52425	Commerce de détail de sous-vêtements, lingerie et vêtements de bain	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52426	Commerce de détail d'accessoires du vêtement	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52431	Commerce de détail de chaussures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52432	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52441	Commerce de détail de meubles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52442	Commerce de détail d'appareils d'éclairage et d'équipements du foyer	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52450	Commerce de détail d'appareils électroménagers, de radio et de télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52461	Commerce de détail de quincaillerie, peintures, matériaux de construction et verre (y compris les bricocenters) avec une surface de vente jusqu'à 400 m2.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52462	Commerce de détail de quincaillerie, peintures, matériaux de construction et verre (y compris les bricocenters) avec une surface de vente de plus de 400 m2.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52470	Commerce de détail de livres, journaux et papeterie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52481	Commerce de détail spécialisé de combustibles solides et liquides	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52482	Commerce de détail spécialisé d'articles de sport et de matériel de camping	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52483	Commerce de détail spécialisé de fleurs et de plantes, de graines et d'engrais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52484	Commerce de détail spécialisé d'horlogerie et de bijouterie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52485	Commerce de détail spécialisé de matériel photographique, optique et de pécision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52486	Commerce de détail spécialisé de papiers peints, de revêtements de murs et de sols	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52487	Commerce de détail spécialisé d'équipements de bureau et d'ordinateurs et de matériel de télécommunication	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52488	Commerce de détail spécialisé d'articles de droguerie et de produits d'entretien	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52489	Commerce de détail spécialisé de jeux et de jouets	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
52491	Commerce de détail spécialisé d'armes et de munitions	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52492	Commerce de détail spécialisé de cycles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52493	Commerce de détail spécialisé de voitures d'enfant	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52494	Commerce de détail spécialisé de machines à coudre et à tricoter	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52495	Commerce de détail spécialisé de timbres-postes et de pièces de monnaies	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52496	Commerce de détail spécialisé d'animaux de compagnie et d'aliments pour ces animaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52497	Commerce de détail spécialisé de souvenirs, d'objets artisanaux et d'articles religieux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52498	Autres commerces de détail spécialisés de produits non alimentaires n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52501	Commerce de détail d'antiquités	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52502	Commerce de détail de biens d'occasion	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52610	Vente par correspondance	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52621	Commerce de détail alimentaire sur marchés et éventaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52622	Commerce de détail d'habillement et d'articles textiles sur marchés et éventaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52623	Autres commerces de détail sur marchés et éventaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52630	Autres commerces de détail hors magasins	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52710	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52720	Réparation d'appareils électriques à usage domestique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52730	Réparation de montres, horloges et bijoux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52740	Autres réparations n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55101	Hôtels et motels, avec restaurant	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
55102	Hôtels et motels, sans restaurant	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
55210	Auberges de jeunesse et refuges	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
55220	Exploitation de terrains de camping	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
55231	Centres et villages de vacances	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
55232	Autres moyens d'hébergement de courte durée	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55233	Hébergement collectif non touristique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55301	Restauration de type traditionnel	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55302	Restauration de type rapide	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55401	Cafés et bars	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55402	Discothèques, dancings et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55510	Cantines	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55521	Restauration collective sous contrat (catering)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55522	Traiteurs et organisation de réceptions	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
60100	Transports ferroviaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60211	Transports urbains ou suburbains de voyageurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60212	Autres transports routiers réguliers de voyageurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60220	Exploitation de taxis	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60230	Autres transports terrestres de voyageurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60241	Déménagement	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60242	Transports routiers de marchandises	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60243	Location de camions avec conducteur	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60300	Transports par conduites	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
61100	Transports maritimes et côtiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
61200	Transports fluviaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
62100	Transports aériens réguliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
62200	Transports aériens non réguliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
62300	Transports spatiaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63111	Manutention portuaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63112	Autre manutention	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63121	Entreposage frigorifique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63122	Autre entreposage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63210	Services annexes des transports terrestres	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63220	Services annexes des transports par eau	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
63230	Services annexes des transports aériens	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
63301	Agences de voyage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63302	Voyagistes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63303	Guides, services d'information touristique et similaires	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
63401	Agences d'expédition	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63402	Affrètement	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63403	Agences maritimes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63404	Agences en douane	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63405	Intermédiaires du transport	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63406	Autres activités annexes de l'organisation du transport de fret	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
64110	Postes nationales	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
64120	Autres activités de courrier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
64200	Télécommunications	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
64201	Régie des télégraphes et téléphones - Belgacom	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
64202	Autres activités de télécommunication, y compris télédistribution	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
65110	Banques centrales	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
65120	Autres intermédiations monétaires	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
65210	Crédit-bail	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65221	Crédit à la consommation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65222	Autre distribution de crédit	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
65223	Affacturage	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
65231	Holdings financiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65233	Sociétés de bourse	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65234	Sociétés de portefeuille	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65235	Organismes de placement collectif	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65236	Autre intermédiation financière n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66011	Opérations directes d'assurances vie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66012	Réassurances vie acceptées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66013	Entreprises d'assurances multibranches à prédominance vie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66020	Caisses de retraite	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66031	Opérations directes d'assurances non-vie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66032	Réassurances non-vie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66033	Entreprises d'assurances multibranches à prédominance non-vie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67110	Administration de marchés financiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67120	Gestion de portefeuilles et de fortunes, conseils en placements	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67130	Autres auxiliaires financiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67201	Agents et courtiers d'assurances	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67202	Experts en dommages et risques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67203	Autres auxiliaires d'assurances	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70111	Promotion immobilière de logements	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70112	Promotion immobilière de bureaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70113	Promotion immobilière d'infrastructures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70120	Marchands de biens immobiliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70201	Location d'habitations, à l'exclusion des logements sociaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70202	Location de logements sociaux	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
70203	Location d'immeubles non résidentiels, y compris les salles d'exposition	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70204	Location de terres et terrains	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70311	Agences immobilières et intermédiaires en achat, vente et location de biens immobiliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70312	Estimation et évaluation de biens immobiliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70321	Administration d'immeubles résidentiels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
70322	Administration d'autres biens immobiliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71100	Location de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71210	Location d'autres matériels de transport terrestre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71220	Location de matériels de transport par eau	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71230	Location de matériels de transport aérien	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71310	Location de matériel agricole	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71320	Location de machines et équipements pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71330	Location de machines de bureau et de matériel informatique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71340	Location d'autres machines et équipements	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71401	Location de machines-outils, d'outils à main et de matériel de bricolage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71402	Location de vidéocassettes, bandes-vidéo, DVD, disques et CD	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71403	Location de téléviseurs et d'autres appareils audio-visuels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71404	Location de vaisselle, couverts, verrerie, articles pour la cuisine et la table, appareils électriques et électroménagers, etc.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71405	Location de textiles, d'habillement et de chaussures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71406	Location d'articles de sport et de camping	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71407	Location de matériel médical et paramédical	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71408	Location d'autres biens personnels et domestiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
72100	Conseil en systèmes informatiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
72210	Edition de logiciels	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
72220	Autres activités de réalisation de logiciels	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
72300	Traitement de données	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
72400	Activités de banques de données	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
72500	Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
72600	Autres activités rattachées à l'informatique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
73100	Recherche et développement en sciences physiques et naturelles	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
73200	Recherche et développement en sciences humaines et sociales	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
74111	Cabinets d'avocats et conseillers juridiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74112	Étude de notaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74113	Cabinet d'huissier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74114	Autre assistance juridique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74121	Comptables	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74122	Experts-comptables	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74123	Réviseurs d'entreprises	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
74124	Conseillers fiscaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74131	Bureau d'étude de marché	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74132	Organisation de sondages	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74141	Bureau de relations publiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74142	Autres conseils pour les affaires et le management	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74151	Activités de gestion et d'administration de holdings	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74152	Centres de coordination	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74201	Bureau d'architecte	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74202	Bureau de géomètre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74203	Études techniques et activités d'ingénierie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74301	Contrôle technique automobile et autres centres de diagnostic pour véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74302	Autres essais et analyses techniques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74401	Agences de publicité	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74402	Gestion de supports de publicité	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74403	Étalagistes et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74501	Sélection de personnel et placement	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74502	Agences d'intérimaires et fourniture de personnel temporaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74503	Agences de mannequins, hôtesses et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74601	Entreprise de gardiennage et service de sécurité	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74602	Service de recherches et bureau de détective	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74700	Nettoyage industriel	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74811	Studios et autres activités photographiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74812	Laboratoires photographiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74820	Conditionnement à façon	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74851	Secrétariats	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74852	Services de traduction et interprètes	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74853	Routages	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74854	Secrétariats sociaux	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74855	Autres activités d'administration n.d.a.	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74860	Activités de centres d'appels	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74871	Organisation de marchés particuliers divers, y compris les marchés aux puces et brocantes	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74872	Organitation de salons, expositions et bourses	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74873	Recouvrement de factures et évoluation de la solvabilité	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74874	Décorateurs d'intérieurs	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74875	Centre d'entreprises	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
74876	Activités relatives à l'émission de coupons de réduction et de timbres-prime	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74877	Création de modèles pour le textile, l'habillement, les bijoux, les meubles et les objets de décoration	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74878	Imprésarios et agences de théâtre	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74879	Autres services aux entreprises n.d.a	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
75111	Administration centrale	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75112	Administration communautaire et régionale	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75113	Administration provinciale	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75114	Administration communale, à l'exclusion des C.P.A.S.	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75115	C.P.A.S.	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
75116	Intercommunales à vocation générale	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75120	Activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture et aux autres matières sociales	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75130	Activités d'organismes publics relatives aux matières économiques	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75140	Activités de soutien aux administrations	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75210	Affaires étrangères	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75220	Défense	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75231	Tribunaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75232	Prisons et institutions assimilées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75233	Autres activités relatives à la justice	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75241	Services de la sûreté	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75242	Gendarmerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75243	Police	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75244	Police fédérale	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
75245	Police locale	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
75250	Pompiers et protection civile	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75301	Sécurité sociale obligatoire, à l'exclusion des mutuelles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75302	Mutuelles et caisses d'assurance soins	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75303	Autres organismes de sécurité sociale	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
80101	Enseignement fondamental communautaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80102	Enseignement fondamental provincial	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80103	Enseignement fondamental communal	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80104	Enseignement fondamental libre subventionné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80105	Enseignement fondamental international	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80109	Enseignement fondamental et gardien auquel les codes 80.101 à 80.105 ne peuvent être attribués	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
80211	Enseignement secondaire général communautaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80212	Enseignement secondaire général provincial	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80213	Enseignement secondaire général communal	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80214	Enseignement secondaire général libre subventionné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80215	Enseignement secondaire général international	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80216	Enseignement secondaire général organisé par les forces armées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80219	Enseignement secondaire général auquel les codes 80.211 à 80.216 ne peuvent être attribués	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
80221	Enseignement secondaire professionnel ou technique communautaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80222	Enseignement secondaire professionnel ou technique provincial	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80223	Enseignement secondaire professionnel ou technique communal	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80224	Enseignement secondaire professionnel ou technique libre subventionné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80225	Enseignement secondaire professionnel ou technique international	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80226	Enseignement secondaire professionnel ou technique organisé par les forces armées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80301	Enseignement supérieur communautaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80302	Enseignement supérieur provincial	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80303	Enseignement supérieur communal	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80304	Enseignement supérieur libre subventionné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80305	Enseignement supérieur international	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80306	Enseignement supérieur organisé par les forces armées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80309	Enseignement supérieur auquel les codes 83.301 à 80.306 ne peuvent être attribués	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
80411	Auto-écoles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80412	Écoles de pilotage de bateaux et d'avions	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80421	Formation permanente	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
80422	Enseignement artistique non classable par niveau	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
80423	Enseignement par correspondance	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80424	Autres formes d'enseignement n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
85110	Activités hospitalières	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85120	Pratique médicale	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85130	Pratique dentaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
85141	Laboratoires médicaux	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
85142	Ambulances	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
85143	Activités paramédicales, à l'exclusion des kinésithérapeutes	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85144	Kinésithérapeutes	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85145	Centres de collecte de sang, banques d'organes et similaires	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85146	Autres activités relatives aux soins de santé n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
85200	Activités vétérinaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
85311	Instituts pour mineurs handicapés	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85312	Orphelinats	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85313	Instituts pour enfants en difficulté	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85314	Instituts pour adultes handicapés	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85315	Maisons de repos pour personnes âgées	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85316	Autres activités d'action sociale avec hébergement n.d.a.	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85321	Crèches et garderies d'enfants, y compris les centres de jour pour enfants handicapés	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85322	Ateliers protégés	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85323	Autres activités d'action sociale sans hébergement n.d.a.	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85324	Centres P.M.S. et centres d'orientation ou reformation professionnelle	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
90010	Collecte et traitement des eaux usées	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
90021	Ramassage, déversement et traitement des déchets des ménages et des entreprises, des déchets agricoles et des débris de construction ou de démolition	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
90022	Gestion des décharges et des sites définitifs de stockage	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
90031	Nettoyage de la voirie	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
90032	Dépollution et activités similaires	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
91110	Activités d'organisations économiques et patronales	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
91120	Activités d'organisations professionnelles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91200	Activités de syndicats de salariés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91310	Organisations religieuses ou philosophiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91311	Organisations religieuses	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91319	Religieux à charge du budget des cultes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91320	Organisations politiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91330	Organisations associatives n.d.a.	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92111	Production de films cinématographiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92112	Production de films pour la télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92113	Production d'autres films	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92114	Services annexes à la production de films	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92120	Distribution de films	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92130	Projection de films cinématographiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
92201	Production et diffusion de programmes de radio	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92202	Production de programmes de télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92203	Émission de programmes de télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92204	Production et diffusion de programmes de radio et de télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92311	Artistes indépendants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92312	Production de spectacles par des ensembles artistiques	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92313	Services annexes à l'art dramatique et à la musique	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92321	Exploitation de salles de théâtre, de concert et similaires	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92322	Gestion et exploitation de centres culturels	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92331	Attractions foraines	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92332	Parcs d'attractions	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92340	Autres activités de spectacle et d'amusement n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92400	Agences de presse	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92510	Gestion des bibliothèques et archives publiques	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92520	Gestion des musées et du patrimoine culturel	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92530	Jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92611	Gestion et exploitation de centres sportifs	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92612	Exploitation de centres de fitness et salles de gymnastique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92613	Exploitation d'autres installations sportives	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92621	Activités de clubs de sport et d'associations sportives	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92622	Sportifs indépendants, instructeurs de sport et managers sportifs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92623	Autres activités sportives	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92710	Jeux de hasard et d'argent	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92721	Exploitation de salles de billards	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92722	Exploitation de parcs de récréation, lunaparcs et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92723	Exploitation d'infrastructures de plage, de bicyclettes, pédalos, poneys et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92724	Autres activités récréatives	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
93011	Blanchisseries, teintureries et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93012	Salons-lavoirs, blanchisseries, services de nettoyage de vêtements, linges et autres textiles pour particuliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93013	Magasins-dépôts pour le nettoyage des vêtements, linges et autres textiles des particuliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93021	Salons de coiffure	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93022	Instituts de beauté	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93031	Entreprises de pompes funèbres	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
93032	Gestion de cimetières et crématoriums	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
93040	Autres soins corporels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93051	Agences matrimoniales, agences de rencontres, services d'escorte, activités d'hôtesses et autres activités similaires liées à la vie sociale	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93052	Graphologues, astrologues, voyants, radiesthésistes et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93053	Autres services n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
95000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
95001	Personnel occupé à des tâches ménagères	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
95002	Personnel occupé à des travaux d'ordre non ménager	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
95003	Personnel occupé dans des domaines et jardins privés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
96000	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
97000	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
98903	Travailleurs bénéficiant d'autres prestations	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
98904	C.S.T., T.C.T., PRIME, jeunes stagiaires d'entreprises publiques soumises à un plan d'assainissement	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
98905	Activités mal définies	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
99000	Organismes extra-territoriaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
01110	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01120	Culture du riz	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01130	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01140	Culture de la canne à sucre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01150	Culture du tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01160	Culture de plantes à fibres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01191	Culture de fleurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01199	Autres cultures non permanentes n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01210	Culture de la vigne	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01220	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01230	Culture d'agrumes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01240	Culture de fruits à pépins et à noyau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01250	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01260	Culture de fruits oléagineux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01270	Culture de plantes à boissons	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01280	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01290	Autres cultures permanentes	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
01301	Exploitation de pépinières, sauf pépinières forestières	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01309	Autre reproduction de plantes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01410	Élevage de vaches laitières	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01420	Élevage d'autres bovins et de buffles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01430	Élevage de chevaux et d'autres équidés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01440	Élevage de chameaux et d'autres camélidés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01450	Élevage d'ovins et de caprins	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01461	Élevage de porcs reproducteurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01462	Élevage de porcs à l'engrais	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01471	Élevage de poules	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01472	Production d'œufs de volailles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01479	Élevage de volailles, sauf poules	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01490	Élevage d'autres animaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01500	Culture et élevage associés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01610	Activités de soutien aux cultures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01620	Activités de soutien à la production animale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01630	Traitement primaire des récoltes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01640	Traitement des semences	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
01700	Chasse, piégeage et services annexes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
02100	Sylviculture et autres activités forestières	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
02200	Exploitation forestière	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
02300	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
02400	Services de soutien à l'exploitation forestière	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
03110	Pêche en mer	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
03120	Pêche en eau douce	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
03210	Aquaculture en mer	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
03220	Aquaculture en eau douce	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
05100	Extraction de houille	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
05200	Extraction de lignite	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
06100	Extraction de pétrole brut	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
06200	Extraction de gaz naturel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
07100	Extraction de minerais de fer	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
07210	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
07290	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08111	Extraction de pierres ornementales et de construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08112	Extraction de pierres calcaires, de gypse, de craie et d'ardoise	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08121	Extraction de gravier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08122	Extraction de sable	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08123	Extraction d'argiles et de kaolin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08910	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08920	Extraction de tourbe	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08930	Production de sel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08990	Autres activités extractives n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
09100	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
09900	Activités de soutien aux autres industries extractives	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10110	Transformation et conservation de la viande de boucherie, à l'exclusion de la viande de volaille	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
10120	Transformation et conservation de la viande de volaille	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10130	Préparation de produits à base de viande ou de viande de volaille	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10200	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10311	Transformation et conservation de pommes de terre, sauf fabrication de préparations surgelées à base de pommes de terre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
10312	Fabrication de préparations surgelées à base de pommes de terre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10320	Préparation de jus de fruits et de légumes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10391	Transformation et conservation de légumes, sauf fabrication de légumes surgelés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10392	Transformation et conservation de fruits, sauf fabrication de fruits surgelés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10393	Fabrication de légumes et de fruits surgelés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10410	Fabrication d'huiles et de graisses	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10420	Fabrication de margarine et de graisses comestibles similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10510	Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10520	Fabrication de glaces de consommation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10610	Travail des grains	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10620	Fabrication de produits amylacés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10711	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10712	Fabrication artisanale de pain et de pâtisserie fraîche	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10720	Fabrication de biscuits, de biscottes et de pâtisseries de conservation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10730	Fabrication de pâtes alimentaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10810	Fabrication de sucre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10820	Fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10830	Transformation du thé et du café	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10840	Fabrication de condiments et d'assaisonnements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10850	Fabrication de plats préparés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10860	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10890	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10910	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10920	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11010	Production de boissons alcooliques distillées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11020	Production de vin (de raisin)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11030	Fabrication de cidre et de vins d'autres fruits	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11040	Production d'autres boissons fermentées non distillées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11050	Fabrication de bière	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11060	Fabrication de malt	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11070	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
12000	Fabrication de produits à base de tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13100	Préparation de fibres textiles et filature	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
13200	Tissage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13300	Ennoblissement textile	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13910	Fabrication d'étoffes à mailles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13921	Fabrication de linge de lit et de table et d'articles textiles à usage domestique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13929	Fabrication d'autres articles textiles confectionnés, sauf habillement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13930	Fabrication de tapis et de moquettes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13940	Fabrication de ficelles, de cordes et de filets	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13950	Fabrication de non-tissés, sauf habillement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13960	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13990	Fabrication d'autres textiles n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14110	Fabrication de vêtements en cuir	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14120	Fabrication de vêtements de travail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14130	Fabrication d'autres vêtements de dessus	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14140	Fabrication de vêtements de dessous	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14191	Fabrication de chapeaux et de bonnets	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14199	Fabrication d'autres vêtements et accessoires n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14200	Fabrication d'articles en fourrure	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14310	Fabrication d'articles chaussants à mailles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14390	Fabrication d'autres articles à mailles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
15110	Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
15120	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
15200	Fabrication de chaussures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16100	Sciage et rabotage du bois	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16210	Fabrication de placage et de panneaux de bois	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16220	Fabrication de parquets assemblés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16230	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16240	Fabrication d'emballages en bois	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16291	Fabrication d'objets divers en bois	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16292	Fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17110	Fabrication de pâte à papier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17120	Fabrication de papier et de carton	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17210	Fabrication de papier et de carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17220	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
17230	Fabrication d'articles de papeterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17240	Fabrication de papiers peints	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17290	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
18110	Imprimerie de journaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
18120	Autre imprimerie (labeur)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
18130	Activités de prépresse	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
18140	Reliure et activités annexes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
18200	Reproduction d'enregistrements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
19100	Cokéfaction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
19200	Raffinage du pétrole	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20110	Fabrication de gaz industriels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20120	Fabrication de colorants et de pigments	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20130	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20140	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20150	Fabrication de produits azotés et d'engrais	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20160	Fabrication de matières plastiques de base	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20170	Fabrication de caoutchouc synthétique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20200	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20300	Fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20411	Fabrication de savons et de détergents	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20412	Fabrication de produits d'entretien	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20420	Fabrication de parfums et de produits de toilette	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20510	Fabrication de produits explosifs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20520	Fabrication de colles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20530	Fabrication d'huiles essentielles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20590	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20600	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
21100	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
21201	Fabrication de médicaments	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
21209	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
22110	Fabrication et rechapage de pneumatiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
22190	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
22210	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
22220	Fabrication d'emballages en matières plastiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
22230	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
22290	Fabrication d'autres articles en matières plastiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23110	Fabrication de verre plat	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23120	Façonnage et transformation du verre plat	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23130	Fabrication de verre creux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23140	Fabrication de fibres de verre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23190	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23200	Fabrication de produits réfractaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23310	Fabrication de carreaux en céramique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23321	Fabrication de briques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23322	Fabrication de tuiles, de carrelages et d'autres produits de construction en terre cuite	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23410	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23420	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23430	Fabrication d'isolateurs et de pièces isolantes en céramique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23440	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23490	Fabrication d'autres produits céramiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23510	Fabrication de ciment	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23520	Fabrication de chaux et de plâtre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23610	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23620	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23630	Fabrication de béton prêt à l'emploi	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23640	Fabrication de mortiers et de bétons secs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23650	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23690	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23700	Taille, façonnage et finissage de pierres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23910	Fabrication de produits abrasifs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23990	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24100	Sidérurgie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24200	Fabrication de tubes, de tuyaux, de profilés creux et d'accessoires correspondants en acier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24310	Étirage à froid de barres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24320	Laminage à froid de feuillards	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24330	Profilage à froid par formage ou pliage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24340	Tréfilage à froid	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24410	Production de métaux précieux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
24420	Métallurgie de l'aluminium	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24430	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24440	Métallurgie du cuivre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24450	Métallurgie des autres métaux non ferreux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24460	Élaboration et transformation de matières nucléaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24510	Fonderie de fonte	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24520	Fonderie d'acier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24530	Fonderie de métaux légers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24540	Fonderie d'autres métaux non ferreux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25110	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25120	Fabrication de portes et de fenêtres en métal	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25210	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25290	Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25300	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25400	Fabrication d'armes et de munitions	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25501	Forge	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25502	Emboutissage, estampage et profilage des métaux; métallurgie des poudres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25610	Traitement et revêtement des métaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25620	Usinage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25710	Fabrication de coutellerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25720	Fabrication de serrures et de ferrures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25731	Fabrication de moules et modèles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25739	Fabrication d'outillage, à l'exclusion des moules et des modèles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25910	Fabrication de fûts et d'emballages métalliques similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25920	Fabrication d'emballages métalliques légers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25930	Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25940	Fabrication de vis et de boulons	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25991	Fabrication d'articles métalliques à usage ménager et sanitaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25999	Fabrication d'autres articles métalliques n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26110	Fabrication de composants électroniques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26120	Fabrication de cartes électroniques assemblées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26200	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
26300	Fabrication d'équipements de communication	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26400	Fabrication de produits électroniques grand public	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26510	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26520	Horlogerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26600	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26700	Fabrication de matériels optiques et photographiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26800	Fabrication de supports magnétiques et optiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27110	Fabrication de moteurs, de génératrices et de transformateurs électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27120	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27200	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27310	Fabrication de câbles de fibres optiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27320	Fabrication d'autres fils et de câbles électroniques ou électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27330	Fabrication de matériel d'installation électrique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27401	Fabrication de lampes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27402	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27510	Fabrication d'appareils électroménagers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27520	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27900	Fabrication d'autres matériels électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28110	Fabrication de moteurs et de turbines, à l'exception des moteurs d'avions, de véhicules automobiles et de motocycles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28120	Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28130	Fabrication d'autres pompes et de compresseurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28140	Fabrication d'autres articles de robinetterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28150	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28210	Fabrication de fours et de brûleurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28220	Fabrication de matériel de levage et de manutention	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28230	Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et des équipements périphériques)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28240	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28250	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28291	Fabrication de machines à emballer	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28292	Fabrication d'appareils de pesage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
28293	Fabrication d'appareils de projection de matières liquides ou en poudre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28294	Fabrication de machines automatiques de vente de produits	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28295	Fabrication d'appareils de filtrage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28296	Fabrication de nettoyeurs à haute pression, de matériel industriel de nettoyage au sable et similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28299	Fabrication d'autres machines d'usage général n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28300	Fabrication de machines agricoles et forestières	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28410	Fabrication de machines de formage des métaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28490	Fabrication d'autres machines-outils	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28910	Fabrication de machines pour la métallurgie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28920	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28930	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28940	Fabrication de machines pour les industries textiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28950	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28960	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28990	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
29100	Construction et assemblage de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
29201	Fabrication de carrosseries de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
29202	Fabrication de remorques, de semi-remorques et de caravanes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
29310	Fabrication d'équipements électriques et électroniques pour véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
29320	Fabrication d'autres équipements pour véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30110	Construction de navires et de structures flottantes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30120	Construction de bateaux de plaisance	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30200	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30300	Construction aéronautique et spatiale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30400	Construction de véhicules militaires de combat	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30910	Fabrication de motocycles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30920	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30990	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
31010	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
31020	Fabrication de meubles de cuisine	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
31030	Fabrication de matelas	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
31091	Fabrication de salles à manger, de salons, de chambres à coucher et de salles de bain	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
31092	Fabrication de meubles de jardin et d'extérieur	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
31099	Fabrication d'autres meubles n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32110	Frappe de monnaie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32121	Travail du diamant	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32122	Travail des pierres précieuses (sauf le diamant) et des pierres semi-précieuses	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32123	Fabrication d'articles de joaillerie et de bijouterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32124	Fabrication d'articles d'orfèvrerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32129	Fabrication d'autres articles en métaux précieux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32130	Fabrication d'articles de bijouterie de fantaisie et d'articles similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32200	Fabrication d'instruments de musique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32300	Fabrication d'articles de sport	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32400	Fabrication de jeux et de jouets	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32500	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32910	Fabrication d'articles de brosserie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32990	Autres activités manufacturières n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33110	Réparation d'ouvrages en métaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33120	Réparation de machines	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33130	Réparation de matériels électroniques et optiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33140	Réparation d'équipements électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33150	Réparation et maintenance navale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33160	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33170	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33190	Réparation d'autres équipements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33200	Installation de machines et d'équipements industriels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
35110	Production d'électricité	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35120	Transport d'électricité	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35130	Distribution d'électricité	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35140	Commerce d'électricité	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35210	Production de combustibles gazeux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35220	Distribution de combustibles gazeux par conduites	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35230	Commerce de combustibles gazeux par conduites	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35300	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
36000	Captage, traitement et distribution d'eau	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
37000	Collecte et traitement des eaux usées	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
38110	Collecte des déchets non dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38120	Collecte des déchets dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38211	Prétraitement avant élimination des déchets non dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38212	Traitement physico-chimique des boues et des déchets liquides	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38213	Traitement et élimination des déchets non dangereux, sauf boues et déchets liquides	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38219	Autre traitement et élimination des déchets non dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38221	Prétraitement avant élimination des déchets dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38222	Traitement et élimination des déchets dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38310	Démantèlement d'épaves	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38321	Tri de matériaux récupérables	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38322	Récupération de déchets métalliques	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38323	Récupération de déchets inertes	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38329	Récupération d'autres déchets triés	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
39000	Dépollution et autres services de gestion des déchets	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
41101	Promotion immobilière résidentielle	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
41102	Promotion immobilière non résidentielle	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
41201	Construction générale de bâtiments résidentiels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
41202	Construction générale d'immeubles de bureaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
41203	Construction générale d'autres bâtiments non résidentiels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42110	Construction de routes et d'autoroutes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42120	Construction de voies ferrées de surface et souterraines	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42130	Construction de ponts et de tunnels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42211	Construction de réseaux de distribution d'eau et de gaz	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42212	Construction de réseaux d'évacuation des eaux usées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42219	Construction de réseaux pour fluides n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42220	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42911	Travaux de dragage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42919	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux, sauf travaux de dragage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42990	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43110	Travaux de démolition	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43120	Travaux de préparation des sites	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43130	Forages d'essai et sondages	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43211	Travaux d'installation électrotechnique de bâtiment	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
43212	Travaux d'installation électrotechnique autres que de bâtiment	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43221	Travaux de plomberie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43222	Installation de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43291	Travaux d'isolation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43299	Autres travaux d'installation n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43310	Travaux de plâtrerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43320	Travaux de menuiserie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43331	Pose de carrelages de sols et de murs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43332	Pose de revêtements en bois de sols et de murs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43333	Pose de papiers peints et de revêtements de murs et de sols en d'autres matériaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43341	Peinture de bâtiments	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43342	Peinture de travaux de génie civil	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43343	Vitrerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43390	Autres travaux de finition	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43910	Travaux de couverture	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43991	Travaux d'étanchéification des murs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43992	Ravalement des façades	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43993	Construction de cheminées décoratives et de feux ouverts	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43994	Travaux de maçonnerie et de rejointoiement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43995	Travaux de restauration des bâtiments	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43996	Pose de chapes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43999	Autres activités de construction spécialisées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45111	Commerce de gros d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (≤ 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45112	Intermédiaires du commerce en automobiles et autres véhicules automobiles légers (≤ 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45113	Commerce de détail d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (≤ 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45191	Commerce de gros d'autres véhicules automobiles (> 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45192	Intermédiaires du commerce en autres véhicules automobiles (> 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45193	Commerce de détail d'autres véhicules automobiles (> 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45194	Commerce de remorques, de semi-remorques et de caravanes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45201	Entretien et réparation général d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (≤ 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
45202	Entretien et réparation général d'autres véhicules automobiles (> 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45203	Réparation de parties spécifiques de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45204	Réparations de carrosseries	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45205	Services spécialisés relatifs au pneu	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45206	Lavage de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45209	Entretien et réparation de véhicules automobiles n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45310	Intermédiation du commerce et commerce de gros d'équipements de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45320	Commerce de détail d'équipements de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45401	Intermédiaires du commerce et commerce de gros de motocycles, y compris les pièces et accessoires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45402	Entretien, réparation et commerce de détail de motocycles, y compris les pièces et accessoires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46110	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46120	Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46130	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46140	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46150	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46160	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46170	Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46180	Intermédiaires spécialisée dans le commerce d'autres produits spécifiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46190	Intermédiaires du commerce en produits divers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46211	Commerce de gros de céréales et de semences	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46212	Commerce de gros d'aliments pour le bétail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46213	Commerce de gros d'huiles et de graisses brutes d'origine végétale ou animale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46214	Commerce de gros d'autres produits agricoles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46215	Commerce de gros de tabac non manufacturé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46216	Commerce de gros d'aliments pour le bétail et de produits agricoles, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46220	Commerce de gros de fleurs et de plantes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46231	Commerce de gros de bétail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46232	Commerce de gros d'animaux vivants, sauf bétail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
46240	Commerce de gros de cuirs et de peaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46311	Commerce de gros de pommes de terre de consommation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46319	Commerce de gros de fruits et de légumes, sauf pommes de terre de consommation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46321	Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande, sauf viande de volaille et de gibier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46322	Commerce de gros de viande de volaille et de gibier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46331	Commerce de gros de produits laitiers et d'oeufs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46332	Commerce de gros d'huiles et de matières grasses comestibles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46341	Commerce de gros de vin et de spiritueux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46349	Commerce de gros de boissons, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46350	Commerce de gros de produits à base de tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46360	Commerce de gros de sucre, de chocolat et de confiserie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46370	Commerce de gros de café, de thé, de cacao et d'épices	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46381	Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46382	Commerce de gros de produits à base de pommes de terre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46383	Commerce de gros d'aliments pour animaux de compagnie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46389	Commerce de gros d'autres produits alimentaires n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46391	Commerce de gros non spécialisé de denrées surgelées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46392	Commerce de gros non spécialisé de denrées non-surgelées, boissons et tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46411	Commerce de gros de tissus, d'étoffes et d'articles de mercerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46412	Commerce de gros de linge de maison et de literie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46419	Commerce de gros d'autres textiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46421	Commerce de gros de vêtements de travail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46422	Commerce de gros de sous-vêtements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46423	Commerce de gros de vêtements, autres que vêtements de travail et sous-vêtements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46424	Commerce de gros d'accessoires du vêtement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46425	Commerce de gros de chaussures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46431	Commerce de gros d'appareils électroménagers et audio-vidéo	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46432	Commerce de gros de supports enregistrés d'images et de sons	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46433	Commerce de gros d'appareils photographiques et cinématographiques et d'autres articles d'optique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46441	Commerce de gros de porcelaine et de verrerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46442	Commerce de gros de produits d'entretien	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46450	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
46460	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46471	Commerce de gros de mobilier domestique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46472	Commerce de gros de tapis	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46473	Commerce de gros d'appareils d'éclairage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46480	Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46491	Commerce de gros de journaux, de livres et de périodiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46492	Commerce de gros de fournitures scolaires et de bureau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46493	Commerce de gros d'articles en papier ou en carton	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46494	Commerce de gros d'articles ménagers non électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46495	Commerce de gros de cycles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46496	Commerce de gros d'articles de sport et de camping, sauf cycles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46497	Commerce de gros de jeux et de jouets	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46498	Commerce de gros de maroquinerie et d'articles de voyage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46499	Commerce de gros d'autres biens domestiques n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46510	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46520	Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46610	Commerce de gros de matériel agricole	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46620	Commerce de gros de machines-outils	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46630	Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46640	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46650	Commerce de gros de mobilier de bureau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46660	Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46691	Commerce de gros de machines pour la production d'aliments, de boissons et de tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46692	Commerce de gros de machines d'emballage et d'appareils de pesage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46693	Commerce de gros de matériel électrique, y compris le matériel d'installation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46694	Commerce de gros de matériel de levage et de manutention	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46695	Commerce de gros de pompes et de compresseurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46696	Commerce de gros d'instruments de mesure, de contrôle et de navigation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46697	Commerce de gros de machines et d'appareils de chauffage et de refroidissement à usage industriel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46699	Commerce de gros d'autres machines et équipements n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
46710	Commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits annexes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46720	Commerce de gros de minerais et de métaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46731	Commerce de gros de matériaux de construction, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46732	Commerce de gros de bois	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46733	Commerce de gros de papiers peints, de peintures et de tissus d'ameublement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46734	Commerce de gros de verre plat	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46735	Commerce de gros de carrelages	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46736	Commerce de gros d'équipements sanitaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46739	Commerce de gros d'autres matériaux de construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46741	Commerce de gros de quincaillerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46742	Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46751	Commerce de gros de produits chimiques industriels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46752	Commerce de gros d'engrais et de produits phytosanitaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46761	Commerce de gros de diamants et d'autres pierres précieuses	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46769	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46771	Commerce de gros d'épaves de véhicules automobiles et de pièces réutilisables	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46772	Commerce de gros de déchets et de débris métalliques et non-métalliques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46779	Commerce de gros de déchets et débris n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46900	Commerce de gros non spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47111	Commerce de détail en magasin non spécialisé de produits surgelés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47112	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente < 100m²)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47113	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente comprise entre 100m² et moins de 400m²)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47114	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente comprise entre 400m² et moins de 2500m²)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47115	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente ≥ 2500m²)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47191	Commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire (surface de vente < 2500m²)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47192	Commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire (surface de vente ≥ 2500m²)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47210	Commerce de détail de fruits et de légumes en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
47221	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé, sauf viande de gibier et de volaille	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47222	Commerce de détail de viande de gibier et de volaille en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47230	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47241	Commerce de détail de pain et de pâtisserie en magasin spécialisé (dépôt)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47242	Commerce de détail de chocolat et de confiserie en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47251	Commerce de détail de vins et de spiritueux en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47252	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47260	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47291	Commerce de détail de produits laitiers et d'œufs en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47299	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47300	Commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47410	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47420	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47430	Commerce de détail de matériels audio-vidéo en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47511	Commerce de détail de tissus d'habillement en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47512	Commerce de détail de linge de maison en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47513	Commerce de détail de fils à tricoter et d'articles de mercerie en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47519	Commerce de détail d'autres textiles en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47521	Commerce de détail de matériaux de construction en magasin spécialisé, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47522	Commerce de détail de matériaux de construction et de matériaux de jardin en bois en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47523	Commerce de détail de carrelages de sols et de murs en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47524	Commerce de détail de parquet, de laminés et de revêtement en liège en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47525	Commerce de détail de quincaillerie et d'outils en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
47526	Commerce de détail de peinture et de vernis en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47527	Commerce de détail d'articles et de matériels d'installations sanitaires en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47529	Commerce de détail d'autres matériaux de construction en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47530	Commerce de détail de tapis, de moquettes et de revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47540	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47591	Commerce de détail de mobilier de maison en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47592	Commerce de détail d'appareils d'éclairage en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47593	Commerce de détail d'appareils ménagers non électriques, de vaisselle, de verrerie, de porcelaine et de poterie en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47594	Commerce de détail d'instruments de musique en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47599	Commerce de détail d'autres articles de ménage en magasin spécialisé n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47610	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47620	Commerce de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47630	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47640	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47650	Commerce de détail de jeux et de jouets en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47711	Commerce de détail de vêtements pour dame en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47712	Commerce de détail de vêtements pour homme en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47713	Commerce de détail de vêtements pour bébé et enfant en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47714	Commerce de détail de sous-vêtements, de lingerie et de vêtements de bain en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47715	Commerce de détail d'accessoires du vêtement en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47716	Commerce de détail de vêtements, de sous-vêtements et d'accessoires pour dame, homme, enfant et bébé en magasin spécialisé, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47721	Commerce de détail de chaussures en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47722	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
47730	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47740	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47750	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47761	Commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines et d'engrais en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47762	Commerce de détail d'animaux de compagnie, d'aliments et d'accessoires pour ces animaux en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47770	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47781	Commerce de détail de combustibles en magasin spécialisé, à l'exclusion des carburants automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47782	Commerce de détail de matériel photographique, d'optique et de précision en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47783	Commerce de détail d'armes et de munitions en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47784	Commerce de détail d'articles de droguerie et de produits d'entretien en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47785	Commerce de détail de cycles en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47786	Commerce de détail de souvenirs et d'articles religieux en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47787	Commerce de détail d'objets d'art neufs en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47788	Commerce de détail d'articles de puériculture en magasin spécialisé, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47789	Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47791	Commerce de détail d'antiquités en magasin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47792	Commerce de détail de vêtements d'occasion en magasin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47793	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin, sauf vêtements d'occasion	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47810	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47820	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47890	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47910	Commerce de détail par correspondance ou par Internet	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47990	Autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49100	Transport ferroviaire de voyageurs autre qu'urbain et suburbain	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49200	Transports ferroviaires de fret	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49310	Transports urbains et suburbains de voyageurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
49320	Transports de voyageurs par taxis	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49390	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49410	Transports routiers de fret, sauf services de déménagement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49420	Services de déménagement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49500	Transports par conduites	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
50100	Transports maritimes et côtiers de passagers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
50200	Transports maritimes et côtiers de fret	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
50300	Transports fluviaux de passagers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
50400	Transports fluviaux de fret	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
51100	Transports aériens de passagers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
51210	Transports aériens de fret	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
51220	Transports spatiaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
52100	Entreposage et stockage, y compris frigorifique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
52210	Services auxiliaires des transports terrestres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
52220	Services auxiliaires des transports par eau	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
52230	Services auxiliaires des transports aériens	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
52241	Manutention portuaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
52249	Manutention autre que portuaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
52290	Autres services auxiliaires des transports	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
53100	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
53200	Autres activités de poste et de courrier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
55100	Hôtels et hébergement similaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
55201	Auberges pour jeunes	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
55202	Centres et villages de vacances	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
55203	Gîtes de vacances, appartements et meublés de vacances	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
55204	Chambres d'hôtes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
55209	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée n.c.a.	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
55300	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
55900	Autres hébergements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56101	Restauration à service complet	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56102	Restauration à service restreint	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56210	Services des traiteurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56290	Autres services de restauration	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56301	Cafés et bars	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56302	Discothèques, dancings et similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
56309	Autres débits de boissons	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
58110	Édition de livres	**YES**	NO	01/01/2008	31/12/9999
58120	Édition de répertoires et de fichiers d'adresses	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
58130	Édition de journaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
58140	Édition de revues et de périodiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
58190	Autres activités d'édition	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
58210	Édition de jeux électroniques	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
58290	Édition d'autres logiciels	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
59111	Production de films cinématographiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59112	Production de films pour la télévision	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59113	Production de films autres que cinématographiques et pour la télévision	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59114	Production de programmes pour la télévision	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59120	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59130	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59140	Projection de films cinématographiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59201	Production d'enregistrements sonores	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59202	Studios d'enregistrements sonores	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59203	Édition musicale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59209	Autres services d'enregistrements sonores	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
60100	Diffusion de programmes radio	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
60200	Programmation de télévision et télédiffusion	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
61100	Télécommunications filaires	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
61200	Télécommunications sans fil	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
61300	Télécommunications par satellite	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
61900	Autres activités de télécommunication	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
62010	Programmation informatique	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
62020	Conseil informatique	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
62030	Gestion d'installations informatiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
62090	Autres activités informatiques	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
63110	Traitement de données, hébergement et activités connexes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
63120	Portails Internet	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
63910	Activités des agences de presse	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
63990	Autres services d'information n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64110	Activités de banque centrale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64190	Autres intermédiations monétaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
64200	Activités des sociétés holding	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
64300	Fonds de placement et entités financières similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64910	Crédit-bail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64921	Octroi de crédit à la consommation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64922	Octroi de crédit hypothécaire	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
64929	Autre distribution de crédit n.c.a.	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
64991	Activités d'affacturage (Factoring)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64992	Activités des sociétés de bourse	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64999	Autres activités des services financiers	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
65111	Opérations directes d'assurance vie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
65112	Activités des entreprises d'assurances multibranches à prédominance vie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
65121	Opérations directes d'assurance non-vie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
65122	Activités des entreprises d'assurances multibranches à prédominance non-vie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
65200	Réassurance	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
65300	Caisses de retraite	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66110	Administration de marchés financiers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66120	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66191	Activités des agents et courtiers en services bancaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66199	Autres activités auxiliaires de services financiers n.c.a., hors assurance et caisses de retraite	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66210	Évaluation des risques et dommages	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66220	Activités des agents et courtiers d'assurances	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66290	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66300	Gestion de fonds	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
68100	Activités des marchands de biens immobiliers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
68201	Location et exploitation de biens immobiliers résidentiels propres ou loués, sauf logements sociaux	**YES**	NO	01/01/2008	31/12/9999
68202	Location et exploitation de logements sociaux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
68203	Location et exploitation de biens immobiliers non résidentiels propres ou loués, sauf terrains	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
68204	Location et exploitation de terrains	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
68311	Intermédiation en achat, vente et location de biens immobiliers pour compte de tiers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
68312	Estimation et évaluation de biens immobiliers pour compte de tiers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
68321	Administration de biens immobiliers résidentiels pour compte de tiers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
68322	Administration de biens immobiliers non résidentiels pour compte de tiers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69101	Activités des avocats	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69102	Activités des notaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69103	Activités des huissiers de justice	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69109	Autres activités juridiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69201	Activités des experts-comptables et des conseils fiscaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69202	Activités des comptables et des comptables-fiscalistes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69203	Activités des réviseurs d'entreprises	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
70100	Activités des sièges sociaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
70210	Conseil en relations publiques et en communication	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
70220	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71111	Activités d'architecture de construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71112	Activités d'architecture d'intérieur	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71113	Activités d'architecture d'urbanisme, de paysage et de jardin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71121	Activités d'ingénierie et de conseils techniques, sauf activités des géomètres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71122	Activités des géomètres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71201	Contrôle technique des véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71209	Autres activités de contrôle et analyses techniques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
72110	Recherche-développement en biotechnologie	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
72190	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
72200	Recherche-développement en sciences humaines et sociales	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
73110	Activités des agences de publicité	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
73120	Régie publicitaire de médias	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
73200	Études de marché et sondages d'opinion	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74101	Création de modèles pour les biens personnels et domestiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74102	Activités de design industriel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74103	Activités de design graphique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74104	Décoration d'intérieur	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74105	Décoration d'étalage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74109	Autres activités spécialisées de design	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74201	Production photographique, sauf activités des photographes de presse	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74202	Activités des photographes de presse	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74209	Autres activités photographiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
74300	Traduction et interprétation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74901	Activités des agents et représentants d'artistes, de sportifs et d'autres personnalités publiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74909	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
75000	Activités vétérinaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77110	Location et location-bail d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (< 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77120	Location et location-bail de camions et d'autres véhicules automobiles lourds (> 3,5 ton)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77210	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77220	Location de vidéocassettes et de disques vidéo	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77291	Location et location-bail de machines-outils, de matériel et d'outils à main pour le bricolage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77292	Location et location-bail de téléviseurs et d'autres appareils audiovisuels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77293	Location et location-bail de vaisselle, couverts, verrerie, articles pour la cuisine, appareils électriques et électroménagers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77294	Location et location-bail de textiles, d'habillement, de bijoux et de chaussures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77295	Location et location-bail de matériel médical et paramédical	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77296	Location et location-bail de fleurs et de plantes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77299	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77310	Location et location-bail de machines et d'équipements agricoles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77320	Location et location-bail de machines et d'équipements pour la construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77330	Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77340	Location et location-bail de matériels de transport par eau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77350	Location et location-bail de matériels de transport aérien	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77391	Location et location-bail de machines à sous, de machines de jeux et de machines automatiques de vente de produits	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77392	Location et location-bail de tentes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77393	Location et location-bail de caravanes et de motorhomes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77394	Location et location-bail de conteneurs à usage d'habitation, de bureau et similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77399	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77400	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des oeuvres soumises au droit d'auteur	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
78100	Activités des agences de placement de main-d'oeuvre	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
78200	Activités des agences de travail temporaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
78300	Autre mise à disposition de ressources humaines	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
79110	Activités des agences de voyage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
79120	Activités des voyagistes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
79901	Services d'information touristique	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
79909	Autres services de réservation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
80100	Activités de sécurité privée	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
80200	Activités liées aux systèmes de sécurité	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
80300	Activités d'enquête	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
81100	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
81210	Nettoyage courant des bâtiments	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
81220	Autres activités de nettoyage des bâtiments; nettoyage industriel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
81290	Autres activités de nettoyage	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
81300	Services d'aménagement paysager	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82110	Services administratifs combinés de bureau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82190	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82200	Activités des centres d'appels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82300	Organisation de salons professionnels et de congrès	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82910	Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82920	Activités de conditionnement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82990	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84111	Administration publique fédérale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84112	Administration publique communautaire et régionale	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84113	Administration publique provinciale	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84114	Administration publique communale, sauf Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.)	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84115	Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.)	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
84119	Autre administration publique générale	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84120	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des autres services sociaux, à l'exclusion de la sécurité sociale	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84130	Administration publique (tutelle) des activités économiques	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84210	Affaires étrangères	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84220	Défense	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84231	Tribunaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
84232	Établissements pénitentiaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84239	Autres activités relatives à la justice	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84241	Police fédérale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84242	Police locale	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84249	Autres activités d'ordre public et de sécurité civile	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84250	Services du feu	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84301	Sécurité sociale obligatoire, à l'exclusion des mutuelles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84302	Mutuelles et caisses d'assurance soins	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84309	Autres organismes de sécurité sociale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85101	Enseignement maternel ordinaire communautaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85102	Enseignement maternel ordinaire provincial subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85103	Enseignement maternel ordinaire communal subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85104	Enseignement maternel ordinaire libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85105	Enseignement maternel spécialisé organisé par les pouvoirs publics	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85106	Enseignement maternel spécialisé libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85109	Enseignement maternel n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85201	Enseignement primaire ordinaire communautaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85202	Enseignement primaire ordinaire provincial subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85203	Enseignement primaire ordinaire communal subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85204	Enseignement primaire ordinaire libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85205	Enseignement primaire spécialisé organisé par les pouvoirs publics	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85206	Enseignement primaire spécialisé libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85207	Alphabétisation des adultes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
85209	Enseignement primaire ordinaire n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85311	Enseignement secondaire général ordinaire communautaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85312	Enseignement secondaire général ordinaire provincial subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85313	Enseignement secondaire général ordinaire communal subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85314	Enseignement secondaire général ordinaire libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85319	Enseignement secondaire ordinaire général n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85321	Enseignement secondaire technique et professionnel ordinaire communautaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85322	Enseignement secondaire technique et professionnel ordinaire provincial subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85323	Enseignement secondaire technique et professionnel ordinaire communal subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
85324	Enseignement secondaire technique et professionnel ordinaire libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85325	Enseignement secondaire spécialisé organisé par les pouvoirs publics	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85326	Enseignement secondaire spécialisé libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85329	Enseignement secondaire technique, professionnel et spécialisé n.c.a.	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85410	Enseignement post-secondaire non supérieur	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85421	Enseignement supérieur organisé par les pouvoirs publics	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85422	Enseignement supérieur libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85429	Enseignement supérieur n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85510	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85520	Enseignement culturel	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
85531	Enseignement de la conduite de véhicules à moteurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85532	Enseignement de la conduite d'aéronefs et de bateaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85591	Enseignement de promotion sociale	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
85592	Formation professionnelle	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
85593	Formation socio-culturelle	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85599	Autres formes d'enseignement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85601	Activités des Centres Psycho-Médico-Sociaux (P.M.S.)	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
85609	Autres services de soutien à l'enseignement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
86101	Activités des hôpitaux généraux, sauf hôpitaux gériatriques et spécialisés	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86102	Activités des hôpitaux gériatriques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86103	Activités des hôpitaux spécialisés	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86104	Activités des hôpitaux psychiatriques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86109	Autres activités hospitalières	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86210	Activités des médecins généralistes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86220	Activités des médecins spécialistes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86230	Pratique dentaire	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86901	Activités des laboratoires médicaux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
86902	Activités des centres de collecte de sang, des banques de sang et d'organes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86903	Transport par ambulance	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86904	Activités relatives à la santé mentale, sauf hôpitaux et maisons de soins psychiatriques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86905	Activités de revalidation ambulatoire	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86906	Activités des praticiens de l'art infirmier	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86907	Activités des sages-femmes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
86909	Autres activités pour la santé humaine n.c.a.	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87101	Activités des maisons de repos et de soins (M.R.S.)	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87109	Autres activités de soins infirmiers résidentiels	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87201	Activités de soins résidentiels pour mineurs avec un handicap mental	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87202	Activités de soins résidentiels pour adultes avec un handicap mental	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87203	Activités de soins résidentiels pour personnes avec un problème psychiatrique	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87204	Activités de soins résidentiels pour personnes toxicodépendantes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87205	Activités des habitations protégées pour personnes avec un problème psychiatrique	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87209	Autres activités de soins résidentiels pour personnes avec un handicap mental, un problème psychiatrique ou toxicodépendantes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87301	Activités des maisons de repos pour personnes âgées (M.R.P.A.)	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87302	Activités des résidences services pour personnes âgées	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87303	Activités de soins résidentiels pour mineurs avec un handicap moteur	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87304	Activités de soins résidentiels pour adultes avec un handicap moteur	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87309	Autres activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87901	Services d'aide à la jeunesse avec hébergement	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87902	Services sociaux généraux avec hébergement	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87909	Autres activités de soins résidentiels n.c.a.	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88101	Activités des aides familiales à domicile, sauf soins à domicile	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88102	Activités des centres de jour et de services pour personnes âgées	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88103	Activités des centres de jour pour mineurs avec un handicap moteur, y compris les services ambulatoires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88104	Activités des centres de jour pour adultes avec un handicap moteur, y compris les services ambulatoires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88109	Autre action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes avec un handicap moteur	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88911	Activités des crèches et des garderies d'enfants	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88912	Activités des gardiennes d'enfants	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88919	Autre action sociale sans hébergement pour jeunes enfants	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88991	Activités des centres de jour pour mineurs avec un handicap mental, y compris les services ambulatoires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
88992	Activités des centres de jour pour adultes avec un handicap mental, y compris les services ambulatoires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88993	Action sociale ambulatoire pour personnes toxicodépendantes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88994	Services d'aide à la jeunesse sans hébergement	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88995	Activités des entreprises de travail adapté	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88996	Services sociaux généraux sans hébergement	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88999	Autres formes d'action sociale sans hébergement n.c.a.	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90011	Réalisation de spectacles par des artistes indépendants	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
90012	Réalisation de spectacles par des ensembles artistiques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90021	Promotion et organisation de spectacles vivants	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90022	Conception et réalisation de décors	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
90023	Services spécialisés du son, de l'image et de l'éclairage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
90029	Autres activités de soutien au spectacle vivant	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90031	Création artistique, sauf activités de soutien	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90032	Activités de soutien à la création artistique	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90041	Gestion de salles de théâtre, de concerts et similaires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90042	Gestion de centres culturels et de salles multifonctionnelles à vocation culturelle	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91011	Gestion des bibliothèques, des médiathèques et des ludothèques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91012	Gestion des archives publiques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91020	Gestion des musées	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91030	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91041	Gestion des jardins botaniques et zoologiques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91042	Gestion et conservation des sites naturels	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
92000	Organisation de jeux de hasard et d'argent	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93110	Gestion d'installations sportives	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
93121	Activités de clubs de football	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93122	Activités de clubs de tennis	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93123	Activités de clubs d'autres sports de ballon	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93124	Activités de clubs cyclistes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93125	Activités de clubs de sports de combat	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93126	Activités de clubs de sports nautiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93127	Activités de clubs équestres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93128	Activités de clubs d'athlétisme	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93129	Activités de clubs d'autres sports	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
93130	Activités des centres de culture physique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93191	Activités des ligues et des fédérations sportives	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
93192	Activités des sportifs indépendants	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93199	Autres activités sportives n.c.a.	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
93211	Activités foraines	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93212	Activités des parcs d'attractions et des parcs à thèmes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93291	Exploitation de salles de billard et de snooker	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93292	Exploitation de domaines récréatifs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93299	Autres activités récréatives et de loisirs n.c.a.	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
94110	Activités des organisations patronales et économiques	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
94120	Activités des organisations professionnelles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
94200	Activités des syndicats de salariés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
94910	Activités des organisations religieuses et philosophiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
94920	Activités des organisations politiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
94991	Associations de jeunesse	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
94992	Associations et mouvements pour adultes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
94993	Associations pour la prévention de la santé	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
94994	Associations pour l'environnement et la mobilité	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
94995	Associations pour la coopération au développement	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
94999	Autres associations n.c.a.	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
95110	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95120	Réparation d'équipements de communication	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95210	Réparation de produits électroniques grand public	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95220	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95230	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95240	Réparation de meubles et d'équipements du foyer	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95250	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95290	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96011	Activités des blanchisseries industrielles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96012	Activités des blanchisseries et des salons-lavoirs pour particuliers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96021	Coiffure	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96022	Soins de beauté	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96031	Soins funéraires	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
96032	Gestion des cimetières et services des crématoriums	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
96040	Entretien corporel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
96091	Services de rencontres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96092	Services de tatouage et de piercing	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96093	Services de soins pour animaux de compagnie, sauf soins vétérinaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96094	Activités de dressage pour animaux de compagnie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96095	Hébergement d'animaux de compagnie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96099	Autres services personnels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
97000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
98100	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
98200	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99000	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99901	Chômeurs en réadaptation professionnelle	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99902	Travailleurs bénéficiant d'indemnités ou de rentes d'accident de travail ou de maladie professionnelle	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99903	Travailleurs bénéficiant d'autres prestations	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99904	C.S.T., T.C.T., PRIME, jeunes stagiaires d'entreprises publiques soumises à un plan d'assainissement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99905	Employeurs de travailleurs occupés à l'étranger - Entreprises étrangères octroyant des rémunérations à des travailleurs occupés en Belgique par une entreprise du même groupe	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 32: Codification des rémunérations APL

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2022-2-FR32.pdf AN2022-2-FR32.docx AN2022-2-FR32.xlsx AN2022-2-FR32.txt AN2022-2-FR32.xml

Information intermédiaire:

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Déclaration Risque Social - salaire exact	21	21	Avantages non soumis aux cotisations ONSS ordinaires	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Déclaration Risque Social - salaire exact	30	30	Salaire garanti deuxième semaine	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Déclaration Risque Social - salaire exact	31	31	Indemnité CCT 12bis/13bis	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Déclaration Risque Social - salaire exact	32	32	Rémunération nette programme d'activation	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Déclaration Risque Social - salaire exact	33	33	Rémunération brute pour un travailleur à temps partiel bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	29	29	Solde du budget mobilité versé en espèces et qui correspond au 3ème pilier	2019/1	2021/4	01/01/2019	31/12/2021
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	770	10	Avantage de toute nature sur l'utilisation personnelle d'un véhicule de société ou, jusqu'au 31/12/2020, sur l'allocation de mobilité contre restitution d'un véhicule de société ou sur le véhicule de société respectueux de l'environnement dans le cadre du budget de mobilité	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	780	20	Participations aux bénéfices	2010/1	2021/4	01/01/2010	31/12/2021
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	790	20	Versements d'employeurs pour la constitution d'une pension extralégale au profit des membres de leur personnel ou de leurs ayants-droit	2004/3	2011/3	01/01/1900	30/09/2011
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	791	20	Amendes de circulation remboursées par l'employeur	2009/1	2021/4	01/01/2009	31/12/2021
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	792	20	Versements directs d'une pension extra-légale au profit des travailleurs qui sortent de service (en raison de mise à la retraite)	2011/4	2021/4	01/10/2011	31/12/2021
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	793	20	Versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale dans le cadre d'un plan d'entreprise	2011/4	2021/4	01/10/2011	31/12/2021

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	794	20	Tranche de rémunération inférieure ou égale au montant plafond pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - Anvers	2010/1	2021/4	01/01/2010	31/12/2021
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	795	20	Tranche de rémunération supérieure au montant plafond pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - Anvers	2010/1	2021/4	01/01/2010	31/12/2021
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	796	20	Rémunération pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - de 0 à 9 ans d'ancienneté - Bruges	2013/1	2019/4	01/01/2013	31/12/2019
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	797	20	Rémunération pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - de 10 à 19 ans d'ancienneté - Bruges	2013/1	2019/4	01/01/2013	31/12/2019
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	798	20	Rémunération pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - de 20 à 29 ans d'ancienneté - Bruges	2013/1	2019/4	01/01/2013	31/12/2019
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	799	20	Rémunération pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - de 30 ans d'ancienneté à plus - Bruges	2013/1	2019/4	01/01/2013	31/12/2019
Indemnités pour rupture unilatérale de la relation de travail	130	3	Indemnité pour rupture unilatérale de la relation de travail - exprimé en temps de travail (concerne le personnel non nommé)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités pour rupture unilatérale de la relation de travail	**131**	4	**Indemnité pour rupture unilatérale de la relation de travail - pas exprimé en temps de travail**	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités pour rupture unilatérale de la relation de travail	132	9	Indemnité pour rupture unilatérale de la relation de travail - exprimé en temps de travail (concerne le personnel nommé)	2005/1	2021/4	01/01/2005	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	26	26	Primes et/ou subsides autres que Maribel social perçus par l'employeur	2018/4	2021/4	01/10/2018	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	401	20	Allocation horaire pour des prestations de service supplémentaires non récupérable - exonérée	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires de nature générale	403	20	Cadeaux en nature, en espèces ou en chèques sous les conditions de l'art.19, §2, 14° AR 28-11-1969, et réduction du prix des produits ou services sous les conditions de l'art. 19, §2, 19° de l'AR du 28-11-1969	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	404	20	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - lien avec prestations fournies du trimestre - exonérés	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	406	20	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - sans lien avec les prestations du trimestre - exonérés	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	408	20	Montant de la part de l'employeur dans les chèques repas sous les conditions de l'article 19bis, §2 de l'AR du 28-11-1969	2004/3	2018/3	01/07/2004	30/09/2018
Indemnités supplémentaires de nature générale	408	24	Montant de la part de l'employeur dans les chèques repas sous les conditions de l'article 19bis, §2 de l'AR du 28-11-1969	2018/4	2021/4	01/10/2018	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	409	20	Montant de la part du travailleur dans les chèques repas sous les conditions de l'article 19bis, §2 de l'AR du 28-11-1969	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	417	20	Prime de fin d'année - exonérée	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	421	20	Allocation de foyer / résidence - exonérée	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	422	20	Allocation de diplôme - exonérée	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	423	20	Indemnité pour connaissance 2e langue - exonérée	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	424	20	Allocation pour fonctions supérieures - exonérée	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	433	20	Autres allocations et primes - Pas de lien avec les prestations du trimestre - exonérées	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	434	20	Autres allocations et primes - liées aux prestations du trimestre - exonérées	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires de nature générale	435	20	Allocation pour prestations de nuit - exonérée de cotisations de sécurité sociale - pas de cotisations de pension	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	436	20	Allocation pour prestations de week-end et jours fériés - exonérée de cotisations de sécurité sociale - pas de cotisations de pension	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	437	20	Indemnité de garde - exonérée	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	440	20	Indemnités pour le travailleur lorsque l'employeur ne respecte pas ses obligations légales, contractuelles ou statutaires (par exemple indemnité de licenciement pour travailleur protégé)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	441	20	Indemnité de vêtements, logement, frais de déplacement et de séjour (par exemple frais de l'employeur = remboursement du prix ou mise à disposition de vêtements de travail, équipement ou transport)	2004/3	2018/3	01/07/2004	30/09/2018
Indemnités supplémentaires de nature générale	441	24	Indemnité de vêtements, logement, frais de déplacement et de séjour (par exemple frais de l'employeur = remboursement du prix ou mise à disposition de vêtements de travail, équipement ou transport)	2018/4	2021/4	01/10/2018	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	442	20	Frais de déplacement de et vers le lieu de travail	2004/3	2018/3	01/07/2004	30/09/2018
Indemnités supplémentaires de nature générale	442	24	Frais de déplacement de et vers le lieu de travail	2018/4	2021/4	01/10/2018	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	443	20	Montant octroyé en raison d'une affiliation à une organisation syndicale reconnue	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	444	20	Supplément à un avantage de sécurité sociale pour une autre raison qu'une indemnité suite à une maladie ou un accident (ex: prime d'encouragement interruption de carrière, prime d'assurance hospitalisation)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	452	20	Prime accordée au travailleur soit dans le cadre du travail à mi-temps à partir de l'âge de 55 ou 50 ans, soit dans le cadre de la fin de carrière en douceur	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires de nature générale	454	20	Indemnité accordée aux ordonnateurs, gardes, conservateurs, fossoyeurs, brigadiers-fossoyeurs, porteurs aux services des sépultures, préposés aux dépôts mortuaire et à la morgue - exonérée de cotisations de sécurité sociale - cotisations de pension	2005/1	2021/4	01/01/2005	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	490	20	Rente pour incapacité de travail permanente (totale ou partielle) suite à un accident de travail ou une maladie professionnelle	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	801	1	Allocation horaire pour des prestations de services supplémentaires non récupérables - soumise	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	804	1	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - lien avec prestations fournies du trimestre - soumis	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	806	2	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - sans lien avec les prestations du trimestre - soumis	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	817	2	Prime de fin d'année - soumise	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	821	1	Allocation de foyer / résidence - soumise	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	822	1	Allocation de diplôme - soumise	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	823	1	Indemnité pour connaissance 2e langue - soumise	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	824	1	Allocation pour fonctions supérieures - soumise	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	833	2	Autres allocations et primes - pas de lien avec les prestations du trimestre - soumises	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	834	1	Autres allocations et primes - liées aux prestations du trimestre - soumises	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	835	1	Allocation pour prestations de nuit - soumise aux cotisations de sécurité sociale - pas de cotisations de pension	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires de nature générale	836	1	Allocation pour prestations de week-end et jours fériés - soumise aux cotisations de sécurité sociale - pas de cotisations de pension	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	837	1	Indemnité de garde - soumise	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	851	5	Supplément de traitement accordé au travailleur qui a choisi la semaine volontaire de 4 jours - mesure transitoire (loi du 10/04/1995)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	852	5	Supplément de traitement accordé au travailleur qui a choisi la semaine de 4 jours (loi du 19/07/2012)	2012/1	2021/4	01/01/2012	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	853	1	Prime accordée au personnel infirmier, soignant et assimilé dans le cadre de l'aménagement de fin de carrière (AR du 23-09-2002)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	854	1	Indemnité accordée aux ordonnateurs, gardes, conservateurs, fossoyeurs, brigadiers-fossoyeurs, porteurs aux services des sépultures, préposés aux dépôts mortuaire et à la morgue - soumise aux cotisations de sécurité sociale - cotisations de pension	2005/1	2021/4	01/01/2005	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	855	1	Suppléments de traitement accordés en application des points 6.2 et 6.3 de la Charte sociale du 28.04.1994 de la Région de Bruxelles-Capitale - soumis aux cotisations de sécurité sociale - cotisations de pension	2005/1	2021/4	01/01/2005	31/12/2021
Indemnités supplémentaires de nature générale	940	1	Indemnités pour prestations effectuées en tant que (ambulancier) volontaire n'ayant pas le statut de pompier dans le cadre du service 100	2004/3	2017/4	01/01/1900	31/12/2017
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - médecins	524	20	Quote-part variable dans le pool - exonérée de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - médecins	921	1	Barème, traitement garanti et quote-part garantie dans le pool ou honoraires	2004/3	2010/4	01/01/1900	31/12/2010

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - médecins	924	1	Quote-part variable dans le pool - soumise aux cotisations sociales	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	570	20	(nouveau statut) Diverses allocations et indemnités - exonérées	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	961	1	Supplément de traitement pour l'exercice d'un mandat (art. XI.II.17 de l'AR du 30-03-2001)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	962	1	Allocation prestations de samedi, dimanche, jour férié ou de nuit (art. XI.III.6 de l'AR du 30-03-2001)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	970	1	Diverses allocations et indemnités visées par l'AR du 30-3-2001 - soumises	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	971	1	Diverses allocations et indemnités autres que celles visées par l'AR du 30-3-2001 - soumises	2005/1	2021/4	01/01/2005	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	976	2	Allocation de développement des compétences (art. XI.II.22bis de l'AR du 30-03-2001)	2007/1	2021/4	01/01/2007	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	992	1	Allocation de transition (art. XII.XI de l'AR du 30-03-2001)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	993	1	Allocation de maîtrise et de formation (articles 32 et 34 de l'AR du 18-3-2003)	2010/1	2021/4	01/01/2010	31/12/2021

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	556	20	Indemnités pour frais exposés lors d'exercice de missions de police judiciaire (par ex.: AR du 22-12-1997)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	558	20	Supplément de traitement accordé aux commissaires de police adjoint qui effectuent un service de garde dans le cadre d'une permanence de 22h à 6h les dimanches et jours fériés (circulaire ministérielle du 30-12-1971) - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	591	20	Allocations et indemnités spécifiques - exonérées - ex-gendarmes, ex-membres de la police judiciaire et ex-militaires qui ont choisi l'ancien statut	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	952	1	Supplément de traitement accordé aux inspecteurs de la police locale investis de la qualité d'officier de police locale, substitut du procureur du roi (POL 45 du 21-05-1993 et AR du 20-06-1994)	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	958	1	Supplément de traitement accordé aux commissaires de police adjoint qui effectuent un service de garde dans le cadre d'une permanence de 22h à 6h les dimanches et jours fériés (circulaire ministérielle du 30-12-1971) - soumis aux cotisations sociales	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	991	1	Allocations et indemnités spécifiques - soumises - ex-gendarmes, ex-membres de la police judiciaire et ex-militaires qui ont choisi l'ancien statut	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut) et personnel des zones de secours	974	1	Indemnité du comptable spécial d'une zone de police (art.30 et 32 de la loi du 07-12-1998 en AR du 29-11-2001) et indemnité du comptable spécial d'une zone de secours (AR du 29-06-2014)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut) et personnel des zones de secours	975	1	Allocation du secrétaire d'une zone de police (art. 29 et 32bis de la loi du 07-12-1998) et allocation de mandat du commandant d'une zone de secours (AR du 10-06-2014)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	501	20	Indemnités pour prestations complémentaires - exonérées sur base de l'article 19, §2 9° de l'AR du 28-11-1969 (par ex.: surveillance dans les écoles maternelles et primaires, accompagnement dans le bus)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	502	20	Indemnité pour prestations complémentaires - AR 418 du 16-07-1986 (par ex.: surveillance autre que les surveillances dans les écoles maternelles et primaires) - exonérée de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	503	20	Indemnité pour prestations complémentaires - autres que AR 418 du 16-07-1986 - exonérée de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	2009/1	01/01/1900	31/03/2009
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	506	20	Suppléments sans lien avec les prestations fournies - exonérés de cotisations sociales conformément à l'article 30 (par ex. : allocation d'ancienneté)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	902	1	Indemnité pour prestations complémentaires - AR 418 du 16-07-1986 (par ex.: surveillance autre que les surveillances dans les écoles maternelles et primaires) - soumise aux cotisations sociales	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	903	1	Indemnité pour prestations complémentaires - autres que AR 418 du 16-07-1986 - soumise aux cotisations sociales	2004/3	2010/4	01/01/1900	31/12/2010
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	906	2	Suppléments - sans lien avec les prestations fournies - soumis aux cotisations sociales (par ex. : allocation d'ancienneté)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	510	20	Supplément de traitement pour prestations irrégulières telles que définies dans la circulaire de la Santé et de la Famille du 03-11-1972 - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	512	20	Supplément de traitement pour prestations de nuit (par exemple 2,05 EUR/heure sur base de la circulaire ministérielle du 17-04-1989) - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	910	1	Supplément de traitement pour prestations irrégulières telles que définies dans la circulaire du Ministère de la Santé et de la Famille du 03-11-1972 - soumis aux cotisations sociales	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	912	1	Supplément de traitement pour prestations de nuit (par exemple 2,05 EUR/heure sur base de la circulaire ministérielle du 17-04-1989) - soumis aux cotisations sociales	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	914	1	4, 8 ou 12 % personnel soignant chef de service	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	916	1	Supplément de traitement pour prestations de week-end et jours fériés (par exemple 1,02 EUR/heure sur base de la circulaire Inami du 17-07-1992)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	917	2	Prime d'attractivité - AR du 12-05-2006 et accord fédéral de santé du secteur public de 23-06-2005	2007/1	2021/4	01/01/2007	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	918	2	Prime annuelle de 12,67 EUR applicable aux institutions ressortant de la sous commission paritaire des hôpitaux privés (CCT du 22-10-1991)	2004/3	2006/4	01/01/1900	31/12/2006

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	919	2	Prime annuelle de 148,74 EUR applicable aux institutions ressortant de la sous commission paritaire des hôpitaux privés (CCT du 22-10-1991)	2004/3	2006/4	01/01/1900	31/12/2006
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel professionnel des zones de secours	553	20	Prime d'opérationnalité et de prestations irrégulières pour les pompiers (articles 25-26 de l'AR du 19-04-2014 exonérée de cotisations de sécurité sociale en vertu de l'article 30)	2015/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel professionnel des zones de secours	557	20	Supplément de traitement annuel pour le chef des services d'incendie (circulaire ministérielle du 21-01-1973, circulaire ministérielle du 23-01-1975 et AR du 20-06-1994) - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel professionnel des zones de secours	951	2	Supplément de traitement alloué aux officiers du service d'incendie qui prennent part à la permanence du corps des pompiers (circulaire du 03-03-1995)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel professionnel des zones de secours	954	1	Indemnité complémentaire pour les heures opt-out (article 7,§2 de la loi du 19-04-2014)	2015/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel professionnel des zones de secours	957	2	Supplément de traitement annuel pour le chef des services d'incendie (circulaire ministérielle du 21-01-1973, circulaire ministérielle du 23-01-1975 et AR du 20-06-1994) - soumis aux cotisations sociales	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - pompiers volontaires et ambulanciers volontaires	541	20	Indemnités pour prestations exceptionnelles qui n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR (article 17 quater de l'AR du 28-11-1969)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - pompiers volontaires et ambulanciers volontaires	542	20	Indemnités pour prestations non exceptionnelles qui entrent en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR (article 17 quater de l'AR du 28-11-1969) - exonérées	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - pompiers volontaires et ambulanciers volontaires	942	1	Indemnités pour prestations non exceptionnelles qui entrent en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR (article 17 quater de l'AR du 28-11-1969) - soumises	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Maladies professionnelles - secteur public	140	1	Indemnité pour période d'incapacité temporaire en raison d'une maladie professionnelle reconnue (art. 21 de l'AR du 21-01-1993)	2004/3	2019/2	01/01/1900	30/06/2019
Pécule de vacances	310	20	(Double) pécule de vacances - prime copernic	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
Pécule de vacances	311	20	Simple pécule de vacances pour les jours de congé qui à la fin de l'année de vacances n'ont pas été pris suite à une impossibilité de les prendre (art. 67 de l'AR du 30-3-1967)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Pécule de vacances	312	20	(Double) pécule de vacances autre que le personnel de police	2004/3	2018/3	01/07/2004	30/09/2018
Pécule de vacances	312	24	(Double) pécule de vacances autre que le personnel de police	2018/4	2021/4	01/10/2018	31/12/2021
Pécule de vacances	313	11	Simple pécule de vacances sortie de service - pour les temporaires, les contractuels subventionnés, les travailleurs article 60 et les remplaçants dans le cadre de la semaine de 4 jours	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Pécule de vacances	314	20	Double pécule de vacances sortie de service	2004/3	2018/3	01/07/2004	30/09/2018
Pécule de vacances	314	24	Double pécule de vacances sortie de service	2018/4	2021/4	01/10/2018	31/12/2021
Pécule de vacances	315	1	Simple pécule de vacances - occupation précédente - pour les temporaires, les contractuels subventionnés, les travailleurs article 60 et les remplaçants dans le cadre de la semaine de 4 jours	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Pécule de vacances	316	20	Pécule de vacances - personnel de police	2005/1	2021/4	01/01/2005	31/12/2021

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Pécule de vacances	317	7	Simple pécule de vacances sortie de service - pour les agents contractuels autres que les temporaires, les contractuels subventionnés, les travailleurs article 60 et les remplaçants dans le cadre de la semaine de 4 jours	2007/1	2021/4	01/01/2007	31/12/2021
Pécule de vacances	318	12	Simple pécule de vacances - occupation précédente - pour les agents contractuels autres que les temporaires, les contractuels subventionnés, les travailleurs article 60 et les remplaçants dans le cadre de la semaine de 4 jours	2007/1	2021/4	01/01/2007	31/12/2021
Pécule de vacances	319	20	Pécule de vacances supplémentaires en cas de début ou de reprise d'activité (art. 62bis jusqu'au 62quinquies de l'AR du 30-3-1967)	2012/2	2021/4	01/04/2012	31/12/2021
Pécule de vacances	348	20	Pécule de vacances - exonéré	2005/1	2018/3	01/01/2005	30/09/2018
Pécule de vacances	348	24	Pécule de vacances - exonéré	2018/4	2021/4	01/10/2018	31/12/2021
Pécule de vacances	349	20	Double pécule de vacances sortie de service du 3ème au 5ème jour de la 4ème semaine de vacances - exonéré	2004/3	2018/3	01/07/2004	30/09/2018
Pécule de vacances	349	24	Double pécule de vacances sortie de service du 3ème au 5ème jour de la 4ème semaine de vacances - exonéré	2018/4	2021/4	01/10/2018	31/12/2021
Pécule de vacances	350	20	Double pécule de vacances du 3ème au 5ème jour de la 4ème semaine de vacances - exonéré	2004/3	2018/3	01/07/2004	30/09/2018
Pécule de vacances	350	24	Double pécule de vacances du 3ème au 5ème jour de la 4ème semaine de vacances - exonéré	2018/4	2021/4	01/10/2018	31/12/2021
Salaire de base	101	1	Rémunération de base indexée (sans primes ni indemnités légales ou extra légales)	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Salaire de base	110	20	Rémunération de base indexée accordée à un agent nommé détaché à l'étranger, qui entre en considération pour la pension publique	2005/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Salaire de base	120	1	Rémunération payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail - soumis aux cotisations sociales - pas de cotisations de pension	2005/1	2010/4	01/01/1900	31/12/2010
Salaire de base	120	51	Rémunération payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail - soumis aux cotisations sociales - pas de cotisations de pension	2011/1	2021/4	01/01/2011	31/12/2021
Salaire de base	150	1	Allocation d'activation accordée par l'ONEM ou le CPAS à un travailleur engagé dans le cadre d'une mesure pour l'emploi	2010/1	2021/4	01/01/2010	31/12/2021
Salaire de base	160	1	Partie de la rémunération (10%) réservée à la formation des travailleurs engagés dans le cadre des conventions de 1er emploi - art. 33, § 2 de la loi du 24-12-1999	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Salaire de base	170	51	Rémunération payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est totalement absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail - soumis aux cotisations sociales - cotisations de pension	2011/1	2021/4	01/01/2011	31/12/2021
Salaire garanti en cas de maladie ou d'accident	212	20	Maladie ou accident : l'indemnité correspondant à 60% de la partie de la rémunération normale ne dépassant pas le montant limite entrant en ligne de compte pour le calcul de l'indemnité d'assurance maladie - invalidité pour la période de 7 jours faisant suite à la rémunération hebdomadaire garantie - Concerne les travailleurs manuels non nommés et les travailleurs intellectuels non nommés qui ont au moins 1 mois d'ancienneté et qui sont soit en période d'essai, soit engagés pour une période de moins de 3 mois, soit engagés pour un travail précis ne dépassant pas 3 mois	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Salaire garanti en cas de maladie ou d'accident	213	20	Maladie ou accident : supplément - 2e, 3e et 4e semaine de maladie - uniquement pour les ouvriers et employés contractuels engagés à l'essai ou pour moins de 3 mois	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
Salaire garanti en cas de maladie ou d'accident	215	20	Maladie ou accident : supplément - autres compléments concernant accident ou maladie	2004/3	2021/4	01/01/1900	31/12/2021

Commentaire Code DMFA

Les valeurs de la catégorie "Déclaration Risque Social - salaire exact" doivent être lues avec le domaine de définition de la zone dans la DRSPPL où il est fait référence à l'annexe 32.

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 33: Liste des codes déductions APL

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2021-2-FR33.pdf AN2021-2-FR33.docx AN2021-2-FR33.xlsx AN2021-2-FR33.txt AN2021-2-FR33.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
0001	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs ayant un bonus à l'emploi	2000/3	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Interdit	Ligne travailleur
0600	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - contrat de travail conclu avant le 1.1.2007	2004/3	2007/2	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Interdit	Ligne travailleur
0601	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration	2007/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Ligne travailleur
1105	Période transitoire : plan d'embauche pour demandeurs d'emploi qui répondent à la condition des 12 mois (>45 ans)	2004/1	2008/1	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
1106	Période transitoire : plan d'embauche pour demandeurs d'emploi qui répondent à la condition des 24 mois (>45 ans)	2004/1	2008/1	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
1111	Période transitoire : plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 75%	2004/1	2008/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
1112	Période transitoire : plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 100%	2004/1	2008/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
1142	Période transitoire : économie de réinsertion sociale conclue avant le 1.1.2004	2004/1	2020/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
1142	Période transitoire : économie de réinsertion sociale conclue avant le 1.1.2004	2021/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
1201	Période transitoire : convention de premier emploi des jeunes conclue avant 1.1.2004	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
1211	Période transitoire : jeunes occupés en exécution d'une convention emploi - formation (A.R. 495) conclue avant le 1.1.2004.	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
1521	Réduction des cotisations patronales pour les parents d'accueil reconnus	2003/2	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
1531	Réduction des cotisations patronales pour les artistes	2003/3	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3200	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2019/1	2019/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3201	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2019/1	2020/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3202	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2019/1	2021/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3203	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou - C39	2019/1	2023/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2013/3	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3205	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2019/1	2021/3	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3210	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2019/1	2023/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3211	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2019/1	2023/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés, au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés, au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés, au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés, au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2017/3	2020/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3221	Programme transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3221	Programme transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3221	Programme transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3221	Programme transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	2020/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2017/3	2020/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	2020/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3240	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans 312j/18m ou 156j/9m	2004/1	2018/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3240	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans 312j/18m ou 156j/9m	2019/1	2020/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3240	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans 312j/18m ou 156j/9m	2021/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3241	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans 624j/36m ou 312j/18m	2004/1	2018/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3241	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans 624j/36m ou 312j/18m	2019/1	2020/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3241	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans 624j/36m ou 312j/18m	2021/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3250	Economie d'insertion sociale au moins 45 ans 156j/9m	2004/1	2018/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3250	Economie d'insertion sociale au moins 45 ans 156j/9m	2019/1	2020/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3250	Economie d'insertion sociale au moins 45 ans 156j/9m	2021/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2004/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3410	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2019/1	2021/3	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2006/2	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3411	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2019/1	2022/3	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2013/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3412	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2019/1	2021/3	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2004/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3430	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2019/1	2021/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3600	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - contrat de travail conclu avant le 1.1.2007	2004/3	2007/2	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2007/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3601	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2019/1	2019/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2007/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3611	Mesure transitoire Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2019/1	2023/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3612	Formateurs avec carte de restructuration	2010/1	2013/3	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3800	Tuteurs	2010/1	2016/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3800	Tuteurs	2016/4	2018/2	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3800	Tuteurs	2018/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4001	Contractuels subventionnés	2014/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4001	Contractuels subventionnés	2017/1	2017/4	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4001	Contractuels subventionnés	2018/1	9999/4	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4100	Travailleurs contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine (volontaire) de 4 jours	2014/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4300	Artistes	2014/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
4400	Gardiens et gardiennes d'enfants reconnus	2014/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4500	Travailleurs engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976	2014/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4500	Travailleurs engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976	2017/1	9999/4	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
6000	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/1	2017/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6001	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6002	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6003	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
6004	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6005	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6006	Période transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6030	Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6031	Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6032	Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
6033	Période transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
6040	Période transitoire - travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/1	2017/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6041	Période transitoire - travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins de 45 ans	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6050	Période transitoire - travailleurs engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
6300	Jeunes travailleurs peu qualifiés	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6301	Jeunes travailleurs moyennement qualifiés	2016/3	2021/3	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6310	Jeunes travailleurs apprentis	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
6311	Jeunes travailleurs - en formation en alternance	2017/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
7000	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/4	2018/3	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7001	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7002	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7003	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7004	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
7005	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7006	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7030	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7031	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7032	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7033	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
7040	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/4	2018/3	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7041	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
8000	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/3	2018/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8001	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/3	2019/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8002	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8003	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8004	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
8005	Mesure transitoire -Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8006	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8007	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2017/3	2017/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8008	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : D7 ou D8	2017/3	2017/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8009	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés, au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2017/3	**2021/1**	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
8010	Mesure transitoire - Programme transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	**2021/1**	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
8011	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2017/3	**2021/1**	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
8012	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	**2021/1**	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
8030	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8031	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8032	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8033	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
8040	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/3	2018/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8041	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8100	Plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - prévention et sécurité - 100% Codes ONEM : A5, A6, B9 ou B10	2003/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
8200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2004/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2017/3	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2018/1	2019/2	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : D7 ou D8	2004/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : D7 ou D8	2017/3	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : D7 ou D8	2018/1	2019/2	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
9000	Mesure transitoire - Economie d'insertion sociale moins de 45 ans 312j/18m ou 156j/9m	2019/1	2021/2	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
9001	Mesure transitoire - Economie d'insertion sociale moins de 45 ans 624j/36m ou 312j/18m	2019/1	2023/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
9002	Mesure transitoire - Economie d'insertion sociale au moins 45 ans 156j/9m	2019/1	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 35: Mesure de promotion de l'emploi

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2013-1-FR35.pdf AN2013-1-FR35.docx AN2013-1-FR35.xlsx AN2013-1-FR35.txt AN2013-1-FR35.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
1	travailleur engagé dans le cadre de l'A.R. 495	2003/1	2007/2	01/01/2003	30/06/2007
2	travailleur engagé dans le cadre de mesures d'activation des allocations de chômage, du revenu d'intégration ou de l'aide sociale financière. Ce code doit uniquement être utilisé dans un des cas suivants: une occupation dans le cadre d'un programme de transition professionnelle reconnu, une occupation dans le cadre d'un poste de travail reconnu, une occupation dans le cadre de l'économie sociale d'insertion (SINE).	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
3	travailleur engagé dans le cadre de la redistribution du travail dans le secteur public	2003/1	**2013/4**	01/01/2003	**31/12/2013**
4	travailleur engagé dans le cadre du troisième circuit du travail	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
5	travailleur engagé dans le cadre du programme PRIME	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
10	travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
11	travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
12	travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
13	travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999
14	travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999

Code	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
15	travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999
16	travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999
17	travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999
18	travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999
19	travailleur ancien chômeur complet indemnisé de 45 ans au moins dont l'engagement est assimilé à une convention de premier emploi	2003/1	2004/4	01/01/2003	31/12/2004

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 36: Mesure de promotion de l'emploi APL

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2022-1-FR36.pdf AN2022-1-FR36.docx AN2022-1-FR36.xlsx AN2022-1-FR36.txt AN2022-1-FR36.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
1	travailleur engagé dans le cadre de l'A.R. 495	2003/1	2007/2	01/01/2003	30/06/2007
2	travailleur engagé dans le cadre de mesures d'activation des allocations de chômage, du revenu d'intégration ou de l'aide sociale financière. Ce code doit uniquement être utilisé dans le cas suivant : une occupation dans le cadre d'un programme de transition professionnelle reconnu et une occupation dans le cadre de l'économie d'insertion sociale (SINE).	2003/1	2021/4	01/01/2003	**31/12/2021**
3	Travailleur engagé en remplacement dans le cadre de la redistribution du travail dans le secteur public (départ anticipé à mi-temps et semaine volontaire de 4 jours).	2003/1	2013/4	01/01/2003	31/12/2013
5	travailleur engagé dans le cadre du programme PRIME	2003/1	2021/4	01/01/2003	**31/12/2021**
10	travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type un (définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	2021/4	01/01/2003	**31/12/2021**
11	travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type deux (définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	2021/4	01/01/2003	**31/12/2021**
12	travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type trois (définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	2021/4	01/01/2003	**31/12/2021**
13	travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type un (définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	2021/4	01/01/2003	**31/12/2021**
14	travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type deux (définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	2021/4	01/01/2003	**31/12/2021**
15	travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type trois (définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	2021/4	01/01/2003	**31/12/2021**
16	travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type un (définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	2021/4	01/01/2003	**31/12/2021**
17	travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type deux (définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	2021/4	01/01/2003	**31/12/2021**
18	travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type trois (définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	2021/4	01/01/2003	**31/12/2021**
21	Travailleurs FBI (A.R. n° 25 du 24.3.1982)	2003/1	2021/4	01/01/2003	**31/12/2021**
22	Maribel Social - assistant en logistique (occupé dans le cadre de l'A.R.du 05.02.1997)	2003/1	2005/1	01/01/2003	31/03/2005
23	Maribel Social - autres travailleurs qu'assistant en logistique (occupés dans le cadre de l'A.R.du 05.02.1997)	2003/1	2005/1	01/01/2003	31/03/2005
24	travailleur contractuel embauché en remplacement d'un membre du personnel qui suit une formation en vue d'être diplômé ou gradué en soins infirmiers dans le cadre du Maribel Social	2005/1	2005/1	01/01/2005	31/03/2005

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 37: Valeurs autorisées pour le "type de cotisation" en fonction des codes travailleurs et des catégories d'employeur

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2022-1-FR37.pdf AN2022-1-FR37.docx AN2022-1-FR37.xlsx AN2022-1-FR37.txt AN2022-1-FR37.xml

Information intermédiaire:

0

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
0	1xx (travailleurs ouvriers)	951 - 952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/1900	**31/12/2021**
0	1xx (travailleurs ouvriers)	981 - 982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	**31/12/2021**
0	2xx (travailleurs intellectuels)	951 - 952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/1900	**31/12/2021**
0	2xx (travailleurs intellectuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	**31/12/2021**
0	3xx (cotisation de pension public)	971-974 / 976	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2012	31/12/2014
0	3xx (cotisation de pension public)	977-978	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2015	**31/12/2021**
0	6xx (définitifs)	953 - 957	Cotisation rémunérations 100%		01/01/1900	31/12/2011
0	6xx (définitifs)	971-976	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2012	31/12/2014
0	6xx (définitifs)	977-978	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2015	**31/12/2021**
0	7xx (catégories spécifiques) à l'exception du code 741 (artistes)	958	Cotisation rémunérations 100%		01/01/1900	**31/12/2021**
0	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	**31/12/2021**
0	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	**31/12/2021**
0	872, 873 et 874 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2012	**31/12/2021**
0	879, 880, 881, 882, 884 et 886 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2010	**31/12/2021**
0	8xx (cotisations spéciales)	953-957	Cotisation rémunérations 100%		01/01/1900	31/12/2011
0	8xx (cotisations spéciales)	971-976	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2012	31/12/2014
0	8xx (cotisations spéciales)	977-798	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2015	**31/12/2021**
0	8xx (cotisations spéciales) à l'exception des codes 842 et 843	951-952 / 958	Cotisation rémunérations 100%		01/01/1900	**31/12/2021**
0	8xx (cotisations spéciales) à l'exception des codes 842 et 843	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	**31/12/2021**

1

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
1	741 (artistes)	958	Cotisation rémunérations 108%		01/01/1900	**31/12/2021**
1	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	**31/12/2021**
1	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	**31/12/2021**
1	872, 873 et 874 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2012	**31/12/2021**
1	879, 880, 881, 882, 884 et 886 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2010	**31/12/2021**

2

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
2	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	**31/12/2021**
2	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	**31/12/2021**
2	872, 873 et 874 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2012	**31/12/2021**
2	879, 880, 881, 882 et 884 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2010	**31/12/2021**

3

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
3	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	**31/12/2021**
3	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	**31/12/2021**
3	872, 873 et 874 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2012	**31/12/2021**
3	879, 880, 881, 882 et 884 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2010	**31/12/2021**

4

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
4	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	**31/12/2021**
4	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	**31/12/2021**
4	872, 873 et 874 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2012	**31/12/2021**
4	879, 880, 881, 882 et 884 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2010	**31/12/2021**

5

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
5	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	**31/12/2021**
5	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	**31/12/2021**
5	872, 873 et 874 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/01/2017	**31/12/2021**
5	879, 880, 881, 882 et 884 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/01/2017	**31/12/2021**

6

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
6	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	**31/12/2021**
6	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	**31/12/2021**

7

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
7	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	**31/12/2021**
7	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	**31/12/2021**

8

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
8	842 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	**31/12/2021**
8	842 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	**31/12/2021**

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 38: Numéros de fonction du personnel déclaré au forfait APL

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2007-1-FR38.pdf AN2007-1-FR38.doc AN2007-1-FR38.xls AN2007-1-FR38.txt AN2007-1-FR38.xml

Information intermédiaire:

Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
20	/	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	01/01/1900	**31/03/2007**
21	/	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : garçon ou fille de cabine ou de bain	01/01/1900	**31/03/2007**
23	/	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : pédicure	01/01/1900	**31/03/2007**
24	/	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : masseur - masseuse	01/01/1900	**31/03/2007**
25	/	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine	01/01/1900	**31/03/2007**
26	/	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant moins de 40 heures/semaine	01/01/1900	**31/03/2007**
27	/	Porteurs de bagages	01/01/1900	**31/03/2007**
29	/	Tous les autres travailleurs rémunérés au pourboire	01/01/1900	**31/03/2007**
32	15	Chasseur	01/01/1900	**31/03/2007**
33	16	Chasseur	01/01/1900	**31/03/2007**
34	17	Adjoint chef chasseur	01/01/1900	**31/03/2007**
35	18	Chef chasseur	01/01/1900	**31/03/2007**
36	19	Chef chasseur	01/01/1900	**31/03/2007**
37	20	Chef chasseur	01/01/1900	**31/03/2007**
38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier, Portier, Bagagiste, Valet de chambre, Femme de chambre, Préposée à la toilette, Préposée au vestiaire	01/01/1900	**31/03/2007**
39	21	Concierge	01/01/1900	**31/03/2007**
40	23	Chef concierge	01/01/1900	**31/03/2007**
41	19	Valet de chambre, femme de chambre	01/01/1900	**31/03/2007**
43	15	Apprenti de salle	01/01/1900	**31/03/2007**
44	16	Apprenti de salle	01/01/1900	**31/03/2007**
45	17	Commis débarrasseur	01/01/1900	**31/03/2007**
46	/	Commis de suite, Commis de suite banquet, Commis barman, Commis d'étage	01/01/1900	**31/03/2007**
47	19	Commis de rang, Garçon de banquet	01/01/1900	**31/03/2007**

Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
48	20	1/2 chef de rang,1/2 chef de rang banquet,C ommis barman	01/01/1900	**31/03/2007**
49	21	Garçon de restaurant, Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet, Garçon de brasserie, taverne, bistro, Garçon de café, Barman, Garçon d'étage	01/01/1900	**31/03/2007**
50	22	Premier chef de rang, Sommelier, Premier chef de rang banquet, Responsable barman	01/01/1900	**31/03/2007**
51	23	Maître d'hôtel restaurant, Maître d'hôtel banquet, Maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	**31/03/2007**
52	/	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	**31/03/2007**

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 42: Nomenclature des types d'institutions du secteur public

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2015-1-FR42.pdf AN2015-1-FR42.doc AN2015-1-FR42.xlsx AN2015-1-FR42.txt AN2015-1-FR42.xml

Information intermédiaire:

Code	Description	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
1	Fédéral - Fonctionnaires	2011/1	9999/4
2	Fédéral - Corps spéciaux	2011/1	9999/4
3	Fédéral - Entreprises publiques autonomes	2011/1	9999/4
4	Fédéral - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4
5	Fédéral - Cultes	2011/1	9999/4
6	Fédéral - Armée	2011/1	9999/4
7	Fédéral - Police intégrée	2011/1	9999/4
8	Fédéral - Ancienne Gendarmerie	2011/1	9999/4
9	**Fédéral - Zones de secours**	**2015/1**	**9999/4**
17	Ancienne institution nationale	2011/1	9999/4
20	Région flamande - Communes	2011/1	9999/4
21	Région flamande - CPAS	2011/1	9999/4
22	Région flamande - Intercommunales	2011/1	9999/4
23	Communauté flamande - Région - Départements	2011/1	9999/4
24	Communauté flamande - Région - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4
25	Communauté flamande - Enseignement communautaire	2011/1	9999/4
26	Communauté flamande - Enseignement officiel subventionné	2011/1	9999/4
27	Communauté flamande - Enseignement libre subventionné	2011/1	9999/4
28	Région flamande - Province	2011/1	9999/4
30	Région wallonne - Communes	2011/1	9999/4
31	Région wallonne - CPAS	2011/1	9999/4
32	Région wallonne - Intercommunales	2011/1	9999/4
33	Région wallonne - Départements	2011/1	9999/4
34	Région wallonne - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4

Code	Description	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
35	Région wallonne - Province	2011/1	9999/4
40	Région de Bruxelles-Capitale - Communes	2011/1	9999/4
41	Région de Bruxelles-Capitale - CPAS	2011/1	9999/4
42	Région de Bruxelles-Capitale - Intercommunales	2011/1	9999/4
43	Région de Bruxelles-Capitale - Départements	2011/1	9999/4
44	Région de Bruxelles-Capitale - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4
50	Communauté française - Départements	2011/1	9999/4
51	Communauté française - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4
52	Communauté française - Enseignement communautaire	2011/1	9999/4
53	Communauté française - Enseignement officiel subventionné	2011/1	9999/4
54	Communauté française - Enseignement libre subventionné	2011/1	9999/4
60	Communauté germanophone - Départements	2011/1	9999/4
61	Communauté germanophone - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4
62	Communauté germanophone - Enseignement communautaire	2011/1	9999/4
63	Communauté germanophone - Enseignement officiel subventionné	2011/1	9999/4
64	Communauté germanophone - Enseignement libre subventionné	2011/1	9999/4
65	Communauté germanophone - Communes	2011/1	9999/4
66	Communauté germanophone - CPAS	2011/1	9999/4
67	Communauté germanophone - Intercommunales	2011/1	9999/4

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 43: Nomenclature des catégories de personnel du secteur public

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2020-1-FR43.pdf AN2020-1-FR43.docx AN2020-1-FR43.xlsx AN2020-1-FR43.txt AN2020-1-FR43.xml

Information intermédiaire:

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
1	Membre du personnel administratif (fédéral, communautaire, régional, provincial, local, d'une université communautaire, d'une entreprise publique autonome) ; membre du personnel d'un centre psycho-médico-social ou d'un office d'orientation scolaire ; membre du personnel du cadre administratif et logistique de la police ; délégué du Conseil central laïque ; stagiaire judiciaire ; délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant ; personne désignée pour exercer une fonction de management ou d'encadrement dans un service public, membre du personnel administratif d'une zone de secours ; membre du personnel opérationnel d'une zone de secours qui NE participe PAS directement à la lutte contre le feu (tantième 1/60)	**Yes**	**Yes**	**Yes**	2011/1	9999/4
2	Personnel de maîtrise, gens de métier et de service (y compris de l'enseignement communautaire) (= tantième 1/60 ou pourcentage Caisse des Ouvriers de l'Etat)	**Yes**	**Yes**	**Yes**	2011/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
3	Membre du personnel de l'enseignement (sauf ouvrier) ; membre du personnel scientifique d'une université ; membre du personnel enseignant d'une université de la Communauté française en qualité de chargé de cours, chargé de cours associé ou titulaire d'un grade équivalent (sans service en cette qualité avant le 01-01-2003) ; membre du personnel enseignant d'une université de la Communauté flamande en qualité de chargé de cours (sans service comme chargé de cours avant le 01-01-1991), de chargé de cours associé (sans service comme chargé de cours associé avant le 01-01-1991) de chargé de cours principal (sans service comme chargé de cours principal avant le 01-01-2003) ; membre du personnel enseignant civil de l'Ecole de guerre, de l'Institut royal supérieur de défense ou des facultés de l'Ecole royale militaire en qualité de chargé de cours (sans services comme chargé de cours avant le 01-01-2003) ; membre du personnel enseignant dans la section préparatoire de l'Ecole Royale Militaire ; maître de langue à l'Ecole d'officier de la gendarmerie ; membre du personnel de la RTBF ; membre du personnel non roulant de la SNCB-Holding ; membre d'une catégorie de personnel bénéficiant d'un tantième déterminé dans un règlement particulier (= tantième 1/55)	**Yes**	**Yes**	**Yes**	2011/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
4	Titulaire d'un emploi repris au tableau annexé à la loi du 21/07/1844 (service actif) ; membre du personnel du cadre opérationnel de la police ; fonctionnaire de police ou agent auxiliaire de police dans un corps de police communale, fonctionnaire de police dans la police maritime, la police aéronautique ou la police des chemins de fer, dans le service d'enquêtes du Comité supérieur de Contrôle, dans la police de la jeunesse, dans la police judiciaire près les parquets ou membre du corps opérationnel ou de la catégorie de personnel de police spécial de la gendarmerie ; militaire du cadre actif ; membre du corps opérationnel d'un service d'incendie qui participe directement à la lutte contre le feu ; instituteur dans un établissement pénitentiaire relevant de l'Administration des Etablissements pénitentiaires ou dans un établissement d'observation et d'éducation de l'Etat relevant de l'Office de la Protection de la Jeunesse ; membre d'une catégorie de personnel bénéficiant d'un tantième déterminé dans un règlement particulier, membre du personnel opérationnel d'une zone de secours qui participe directement à la lutte contre le feu (tantième 1/50)	**Yes**	**Yes**	**Yes**	2011/1	9999/4
5	Membre du personnel roulant de la SNCB-Holding (= tantième 1/48)	**Yes**	**Yes**	**Yes**	2011/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
6	Membre du personnel enseignant d'une université de la Communauté française en qualité de chargé de cours, chargé de cours associé ou titulaire d'un grade équivalent (avec des services en cette qualité avant le 01-01-2003), ou en qualité de professeur, professeur ordinaire, professeur extraordinaire ou professeur associé ; membre du personnel enseignant d'une université de la Communauté flamande en qualité chargé de cours (avec des services comme chargé de cours avant le 01-01-1991), de chargé de cours associé (avec des services comme chargé de cours associé avant le 01-01-1991), de chargé de cours principal (avec des services comme chargé de cours principal avant le 01-01-2003), ou comme membre du personnel académique indépendant (ZAP), en qualité de professeur, professeur ordinaire, professeur extraordinaire, professeur associé, ou titulaire d'un grade équivalent ; membre du personnel enseignant civil de l'Ecole de guerre, de l'Institut royal supérieur de défense ou des facultés de l'Ecole royale militaire en qualité de professeur, professeur ordinaire, professeur extraordinaire, professeur associé, maître ou répétiteur civil (nommé en cette qualité avant le 01-10-1982) ou de chargé de cours (avec des services comme chargé de cours avant le 01-01-2003) ;délégué du gouvernement auprès des universités (= tantième 1/30)	**Yes**	**Yes**	**Yes**	2011/1	9999/4
7	Membre du Comité permanent de contrôle des services de police ; membre du Comité permanent de contrôle des services de renseignement (= tantième 1/20)	**Yes**	**Yes**	**Yes**	2011/1	9999/4
8	Ministre du culte catholique romain (= tantièmes multiples)	**Yes**	**Yes**	**Yes**	2011/1	9999/4
9	Ministre du culte protestant, anglican, orthodoxe, israélite ou islamique (= tantièmes multiples)	**Yes**	**Yes**	**Yes**	2011/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
10	Magistrat ; membre du Conseil d'Etat, de la Cour Constitutionnelle ou de la Cour des Comptes ; médiateur fédéral ; médiateur flamand ; médiateur de la Région wallonne ; greffier du Comité permanent de contrôle des services de police ou du Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité ; médiateur et médiateur adjoint de la Communauté française ; médiateur de la Communauté germanophone ; médiateur du service de médiation commun aux Parlements de la Région Wallonne et de la Communauté française (= tantièmes multiples)	**Yes**	**Yes**	**Yes**	2011/1	9999/4
11	Gouverneur ou vice-gouverneur de Province ; vice-gouverneur de la Région de Bruxelles-Capitale (= tantièmes multiples)	**Yes**	**Yes**	**Yes**	2011/1	9999/4
12	Commissaire d'arrondissement ; commissaire d'arrondissement adjoint ; greffier à la Province de Liège (titulaire de cette fonction au 01-10-1987) (= tantièmes multiples)	**Yes**	**Yes**	**Yes**	2011/1	9999/4
13	Membre d'une catégorie de personnel bénéficiant d'un tantième déterminé dans un règlement particulier (= tantième 1/40)	**Yes**	**Yes**	**Yes**	2011/1	9999/4
14	Membre d'une catégorie de personnel bénéficiant d'un tantième déterminé dans un règlement particulier (= tantième 1/45)	**Yes**	**Yes**	**Yes**	2011/1	9999/4
15	**Bourgmestre**	**Yes**	**No**	**Yes**	**2022/1**	**9999/4**
16	**Echevin**	**Yes**	**No**	**Yes**	**2022/1**	**9999/4**
17	**Bourgmestre de district**	**Yes**	**No**	**Yes**	**2022/1**	**9999/4**
18	**Echevin de district**	**Yes**	**No**	**Yes**	**2022/1**	**9999/4**
19	**Membre de la Députation permanente ou du collège provincial**	**Yes**	**No**	**Yes**	**2022/1**	**9999/4**
20	**Président de CPAS ou président de BCSD**	**Yes**	**No**	**Yes**	**2022/1**	**9999/4**

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
21	Vice-président de CPAS	No	No	Yes	2022/1	9999/4
22	Président ou mandataire des agglomérations et fédérations de communes	No	No	Yes	2022/1	9999/4
23	Mandataire des commissions de la culture de l'agglomération bruxelloise	No	No	Yes	2022/1	9999/4

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 44: Mesures de réorganisation du travail

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2021-1-FR44.pdf AN2021-1-FR44.docx AN2021-1-FR44.xlsx AN2021-1-FR44.txt AN2021-1-FR44.xml

Information intermédiaire:

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
1	Mesure de réduction du temps de travail dans le cadre d'un plan de redistribution du travail approuvé par le Ministre de l'emploi et du travail	Yes	No	No	2003/1	9999/4
1	Mesure de réduction du temps de travail dans le cadre d'un plan de redistribution du travail approuvé par le Ministre de l'emploi et du travail	No	Yes	No	2005/1	2005/3
2	Systèmes prévus par la CCT n° 42 du 12 juin 1987 relative à l'instauration de nouveaux régimes de travail dans les entreprises. Les expérimentations Hansenne (A.R. 179 du 30/12/1982) ne sont pas comprises.	Yes	No	No	2003/1	9999/4
3	Interruption complète de la carrière professionnelle (uniquement les systèmes où une intervention de l'ONEm ou de WSE (FL) est prévue)	Yes	Yes	Yes	2003/1	9999/4
4	Interruption partielle de la carrière professionnelle (uniquement les systèmes où une intervention de l'ONEm ou de WSE (FL) est prévue)	Yes	Yes	Yes	2003/1	9999/4
5	Travail adapté avec perte de salaire c'est à dire lorsque le travailleur accompli des prestations de travail effectives pour lesquelles il perçoit une rémunération réduite.	Yes	Yes	No	2003/1	9999/4
6	Prépension à mi-temps	Yes	No	No	2003/1	9999/4
7	Réduction des prestations dans le secteur public en application de la loi du 10 avril 1995 (semaine volontaire de quatre jours, départ anticipé à mi-temps). Semaine de quatre jours avec ou sans prime (loi du 19 juillet 2012) pour les travailleurs contractuels.	Yes	Yes	Yes	2003/1	9999/4
8	Congé pour prestations partielles temporaires pour contractuels dans le secteur public - absence partielle non rémunérée; il faut exclusivement reprendre ici les systèmes pour	Yes	Yes	No	2018/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
	lesquels aucune intervention de l'ONEM ou du WSE (Région flamande) est prévue					
107	Travailleur contractuel ou statutaire qui suit un projet de formation pour infirmiers dans le cadre du Maribel Social et qui est rémunéré durant son absence au travail parce qu'il suit une formation dans le cadre d'un enseignement à temps plein ou d'un enseignement de promotion sociale en vue d'être diplômé ou gradué en soins infirmiers.	No	Yes	No	2005/1	2005/1
301	Interruption totale de la carrière pour congé parental	No	No	Yes	2011/1	9999/4
302	Interruption totale de la carrière en vue d'assurer des soins palliatifs	No	No	Yes	2011/1	9999/4
303	Interruption totale de la carrière pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre de son ménage ou à un membre de sa famille jusqu'au deuxième degré qui souffre d'une maladie grave	No	No	Yes	2011/1	9999/4
401	Interruption partielle de la carrière pour congé parental	No	No	Yes	2011/1	9999/4
402	Interruption partielle de la carrière en vue d'assurer des soins palliatifs	No	No	Yes	2011/1	9999/4
403	Interruption partielle de la carrière pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre de son ménage ou à un membre de sa famille jusqu'au deuxième degré qui souffre d'une maladie grave	No	No	Yes	2011/1	9999/4
501	Absence (totale ou partielle) assimilée à de l'activité de service ou à du service actif avec une rémunération autre que le traitement d'activité	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
502	Absence (totale ou partielle) assimilée à de l'activité de service et non rémunérée	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
503	Absence (totale ou partielle) assimilée à de l'activité de service, préalable à la mise à la retraite avec traitement d'attente	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
504	Congé parental (absence totale ou partielle)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
505	Absence non rémunérée et assimilée à de l'activité de service en vue d'exercer une activité professionnelle (stage, intérim dans l'enseignement, mission, mandat, ...)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
506	Prestations (partiellement) réduites pour convenances personnelles, ou toute forme de congé ou d'absence, totale ou partielle pour laquelle l'ajout à la liste annexée à la loi du 6 janvier 2014 est requis, et aussi longtemps que cet ajout n'a pas été fait, ou semaine de quatre jours sans prime (loi du 19 juillet 2012) pour les travailleurs statutaires.	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
507	Disponibilité (totale ou partielle) avec traitement d'attente et maintien du droit à l'avancement de traitement	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
508	Disponibilité (totale ou partielle) avec traitement d'attente et perte du droit à l'avancement de traitement	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
509	Disponibilité (totale ou partielle) préalable à la mise à la retraite avec traitement d'attente	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
510	**Absence (totale ou partielle) non rémunérée avec position de non-activité, ou disponibilité sans traitement d'attente, ou toute forme de non-activité sans traitement pour les militaires, ou toute forme d'absence ou de congé non rémunéré pour un mandataire politique local**	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
511	Absence (totale ou partielle) rémunérée avec position de non-activité ou disponibilité volontaire avec activité professionnelle sans autorisation pour les militaires	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
512	Congé sans traitement avec position de non-activité	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
513	Congé d'office pour mission d'intérêt général en vue d'exercer une fonction de management ou une fonction d'encadrement dans un service public	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
514	Semaine de quatre jours avec prime ou travail à mi-temps à partir de 50 ou 55 ans (loi du 19 juillet 2012) pour les travailleurs statutaires.	Yes	Yes	Yes	2012/4	9999/4
515	Congé ou dispense de service accordé à un membre du personnel de l'enseignement en vue d'exercer temporairement ou provisoirement une autre fonction dans l'enseignement non universitaire de la même Communauté.	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
516	Absence complète, assimilée à de la non-activité préalable à la pension et avec un traitement d'attente (personnel de police opérationnel).	Yes	Yes	No	2015/4	9999/4
517	Suspension disciplinaire d'un mandataire local	Yes	No	Yes	2022/1	9999/4
521	Absence (totale ou partielle) non rémunérée par l'employeur pour un travailleur contractuel	No	No	Yes	2011/1	9999/4
531	Disponibilité (totale ou partielle) par défaut d'emploi sans traitement d'attente (enseignement)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
541	Retrait temporaire d'emploi par interruption de carrière (militaires - RTEIC-R), ou interruption de carrière avec allocation à charge de l'employeur	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
542	Retrait temporaire d'emploi pour motif de santé (militaires)	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
543	Retrait temporaire d'emploi par mesure disciplinaire ou toute autre période de non-activité rémunérée (militaires)	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
544	Congé ou interruption de carrière pour soins palliatifs, congé de protection parentale ou interruption de carrière pour congé parental, congé ou interruption de carrière pour soins à un parent gravement malade, avec allocation à charge de l'employeur	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
545	Disponibilité automatique (militaires)	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
546	Disponibilité volontaire (militaires)	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
547	Retrait temporaire d'emploi par interruption de carrière - « mesures temporaires » (militaires - RTEIC-T)	No	No	Yes	2011/1	9999/4
599	Absences simultanées impliquant une combinaison de mesures de réorganisation du temps de travail pour un travailleur statutaire du secteur public	Yes	Yes	No	2012/2	9999/4

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 45: Nomenclature des Classes du personnel

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2020-1-FR45.pdf AN2020-1-FR45.docx AN2020-1-FR45.xlsx AN2020-1-FR45.txt AN2020-1-FR45.xml

Information intermédiaire:

Code	Description FR	Code ONSS	Code ONSS APL	A partir de	Jusqu' à
1	MARIN : - officier pont (aspirant matelot, aspirant officier, premier/deuxième/troisième/quatrième officier, premier/deuxième second, capitaine); - officier machine (aspirant mécanicien, aspirant mécanicien automatisation, mécanicien automatisation, premier mécanicien (en chef), deuxième/troisième, quatrième/cinquième mécanicien, premier électricien); - shortsea officier pont (capitaine); - shortsea officier machine (premier mécanicien); - marin subalterne (maître d'équipage, premier cuisinier, cuisinier et maître d'équipage, cuisinier et maître d'hôtel, pumpman, steward(ess) avec plus d'un an de service, deuxième cuisinier-boulanger, matelot qualifié, matelot qualifié-wiper, wiper-matelot); - shoregang (tous les grades)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
2	MARIN : marin subalterne (matelot)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
3	MARIN : - shortsea officier pont (premier officier); - shortsea officier machine (deuxième mécanicien)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
4	MARIN : shortsea navire à passagers (commissaire)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
5	MARIN : - shortsea officier pont (chef de garde); - shortsea officier machine (officier mécanicien chef de garde)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
6	MARIN : shortsea navire à passagers (premier cuisinier)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
7	MARIN : - shortsea navire à passagers (animateur, gouvernante, maître d'hôtel) **- shortsea marin subalterne (maître d'équipage, matelot, steward, cuisinier);** **- shortsea officier pont (aspirant officier);** **- shortsea officier machine (aspirant mécanicien);** **- shortsea navire à passagers (aide-cuisinier, électricien)**	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999

Code	Description FR	Code ONSS	Code ONSS APL	A partir de	Jusqu' à
8	MARIN : - shortsea marin subalterne (maître d'équipage, matelot, steward, cuisinier); - shortsea officier pont (aspirant officier); - shortsea officier machine (aspirant mécanicien); - shortsea navire à passagers (aide-cuisinier, plongeur, barman, garçon, lingère, électricien)	YES	NO	01/01/2018	**31/12/2019**
9	**MARIN : navires à passagers commerciaux officier pont (capitaine)**	**YES**	**NO**	**01/01/2020**	**31/12/9999**
10	**MARIN : navires à passagers commerciaux officier pont (premier officier)**	**YES**	**NO**	**01/01/2020**	**31/12/9999**
11	**MARIN :** **- navires à passagers commerciaux officier pont (deuxième officier)** **- navires à passagers commerciaux officier machine (troisième mécanicien)** **- navires à passagers commerciaux subalterne (matelot)**	**YES**	**NO**	**01/01/2020**	**31/12/9999**
12	**MARIN :** **- navires à passagers commerciaux officier pont (aspirant officier)** **- navires à passagers commerciaux subalterne (steward)**	**YES**	**NO**	**01/01/2020**	**31/12/9999**
13	**MARIN : navires à passagers commerciaux officier machine (premier mécanicien)**	**YES**	**NO**	**01/01/2020**	**31/12/9999**
14	**MARIN : navires à passagers commerciaux officier machine (deuxième mécanicien)**	**YES**	**NO**	**01/01/2020**	**31/12/9999**
15	**MARIN : navires à passagers commerciaux subalterne (cuisinier)**	**YES**	**NO**	**01/01/2020**	**31/12/9999**

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 46: Détail secteur

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN2021-1-FR46.pdf AN2021-1-FR46.docx AN2021-1-FR46.xlsx AN2021-1-FR46.txt AN2021-1-FR46.xml

Information intermédiaire:

Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	700	Secteur flamand de l'accueil d'un groupe d'enfants, pour bébés et bambins - échelle de subvention 1	331.00.10	Oui	Oui	Garderie ou crèche (à partir de 9 enfants, dans la plupart des cas dans un bâtiment séparé) qui fixent eux-mêmes le prix.	01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	701	Secteur flamand de l'accueil d'un groupe d'enfants, pour bébés et bambins - échelle de subvention 2A & 3	331.00.10	Oui	Oui	Garderie ou crèche (à partir de 9 enfants, dans la plupart des cas dans un bâtiment séparé) qui utilisent le système IKG et qui sont complètement subventionnés.	01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	702	Secteur flamand de l'accueil d'un groupe d'enfants, pour bébés et bambins - échelle de subvention 2B	331.00.10	Oui	Oui	Garderie ou crèche (à partir de 9 enfants, dans la plupart des cas dans un bâtiment séparé) qui utilisent le système IKG et qui sont complètement subventionnés.	01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	703	Secteur flamand de l'accueil familial pour bébés et bambins - échelle de subvention 1	331.00.10	Oui	Oui	Gardiens d'enfants (max. 8 enfants, dans la plupart des cas à leur domicile) qui fixent eux-mêmes le prix. Remarque : les gardiens d'enfants « sui generis » (déclaration séparée sous la CP 999 et le code travailleur spécifique 497 (secteur privé) ou 761 (secteur public)) doivent être déclarés sous ce code.	01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	704	Secteur flamand de l'accueil familial pour bébés et bambins - échelle de subvention 2A & 3	331.00.10	Oui	Oui	Gardiens d'enfants (max. 8 enfants, dans la plupart des cas à leur domicile) qui utilisent le système IKG et qui sont complètement subventionnés. Remarque : les gardiens d'enfants « sui generis » (déclaration séparée sous la CP 999 et le code travailleur spécifique 497 (secteur privé) ou 761 (secteur public) doivent être déclarés sous ce code.	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	705	Secteur flamand de l'accueil familial pour bébés et bambins - échelle de subvention 2B	331.00.10	Oui	Oui	Gardiens d'enfants (max. 8 enfants, dans la plupart des cas à leur domicile) qui utilisent le système IKG mais qui ne bénéficient que d'un subventionnement partiel. Remarque : les parents d'accueil « sui generis » (déclaration séparée sous la CP 999 et le code travailleur spécifique 497 (secteur privé) ou 761 (secteur public) doivent être déclarés sous ce code.	01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	706	Secteur flamand de l'accueil familial pour bébés et bambins - statut d'employé pour parents d'accueil	331.00.10	Oui	Oui	Projet pilote « gardiens d'enfants » (max. 8 enfants, dans la plupart des cas à leur domicile) au statut de travailleur	01/01/2019	31/12/9999

Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	707	Secteur flamand des "Buitenschoolse Opvang met Afzonderlijke Binnenruimte (BOAB)"	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	708	Secteur flamand des "Initiatieven Buitenschoolse opvang (IBO)"	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	709	Secteur flamand des membres du personnel FCUD	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	710	Secteur flamand de LDE (lokale diensteneconomie) - garderie d'enfants	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	711	Secteur flamand des autres garderie d'enfants	331.00.10	Oui	Oui	Code à utiliser pour les activités qui ne relèvent pas des sous-secteurs spécifiques, p.ex : • l'accueil des enfants avec l'échelle de subvention 0 • accueil à domicile des enfants malades • centres de services régionaux	01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	712	Secteur flamand de la garderie d'enfants - sous-secteur inconnu	331.00.10	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999

Autres services et établissements - équipes d'accompagnement multidisciplinaire en soins palliatifs flamandes

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Autres services et établissements - équipes d'accompagnement multidisciplinaire en soins palliatifs flamandes	614	Secteur flamand des équipes d'accompagnement multidisciplinaire en soins palliatifs	330.04	Oui	Non	S'il ne s'agit pas des équipes d'accompagnement multidisciplinaire en soins palliatifs, ce champ est laissé vide.	01/01/2019	31/12/9999

Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	713	Secteur flamand des centres de soins de santé mentale	331.00.20	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	714	Secteur flamand des bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de consultation prénatale, "inloopteams"	331.00.20	Oui	Oui	Il s'agit ici du soutien préventif aux familles, p.ex. : • équipes de soutien éducatif (« inloopteams ») • boutique de l'éducation • lieux de rencontre • bureaux de consultation	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	715	Secteur flamand centres de confiance pour l'enfance maltraitée	331.00.20	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	716	Secteur flamand des services d'adoption	331.00.20	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	717	Secteur flamand des centres des troubles du développement	331.00.20	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	718	Secteur flamand de télé-accueil	331.00.20	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	719	Secteur flamand des services/centres pour la promotion de la santé et la prévention	331.00.20	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	**720**	**Secteur flamand des initiatives de collaboration - Soins de santé de première ligne, des zones de première ligne et des Conseils des soin**	331.00.20	Oui	Non	**Depuis le 01/07/2020 les initiatives de collaboration - Soins de santé de première ligne, les réseaux multidisciplinaires locaux et la concertation régionale en matière d'aide sociale de la Flandre Orientale se sont transformés en Conseils des soins**	01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	721	Secteur flamand des établissements et services de bien-être et de santé	331.00.20	Oui	Oui	Code à utiliser pour les activités qui ne relèvent pas des sous-secteurs spécifiques, p.ex. : • centres de services locaux (CSL) • les services de garde à domicile	01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	722	Secteur flamand des établissements de bien-être et de santé - sous-secteur inconnu	331.00.20	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999

Centres de revalidation autonomes flamands

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Centres de revalidation autonomes flamands	608	Secteur flamand des dispositifs de revalidation, à l'exception des centre pour rééducation ambulatoire et les centres de traitement pour assuétudes	330.01.41	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Centres de revalidation autonomes flamands	609	Secteur flamand des centres de rééducation ambulatoire	330.01.41	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Centres de revalidation autonomes flamands	610	Secteur flamand des centres de traitement pour assuétudes	330.01.41	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Centres de revalidation autonomes flamands	611	Secteur flamand des dispositifs de revalidation - sous-secteur inconnu	330.01.41	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999
Centres de revalidation autonomes flamands	612	Secteur des dispositifs de revalidation qui ne relèvent pas de la compétence flamande	330.01.41	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Établissements et services flamands d'éducation et de logement

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	200	Secteur flamand de soutien aux personnes avec un handicap	319.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	201	Secteur flamand de l'aide à la jeunesse	319.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	202	Secteur flamand des centres d'action sociale globale (incl. aide aux sans-abri)	319.01	Oui	Oui	Les centres d'aide sociale générale offrent de l'aide professionnelle aux personnes ayant des problèmes. Les prestataires d'aide cherchent avec elles les possibilités renfermées en elles-mêmes et dans leur entourage. Ils peuvent aussi les renvoyer à d'autres services.	01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	203	Secteur flamand des centres d'aide intégrale aux familles	319.01	Oui	Oui	Les centres de soins intégraux à la famille offrent de l'aide aux familles et aux (futurs) parents faisant face à de graves problèmes d'éducation. L'accompagnement s'adresse à la famille en tant qu'un ensemble.	01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	204	Secteur flamand des centres d'assistance à l'enfance et de soutien aux familles	319.01	Oui	Oui	Les centres d'aide aux enfants et d'assistance des familles s'adressent aux familles ayant des enfants âgés de 0 à 12 ans (aussi longtemps qu'ils fréquentent l'enseignement fondamental, avec une attention particulière destinée aux enfants âgés de 0 à 6 ans) dans toute leur diversité (race, état civil, religion, origine,...) et posant une demande d'aide puisque l'éducation échoue ou risque d'échouer pour le parent et/ou l'enfant et dont une offre d'aide temporaire ouvre des perspectives de changement suffisantes.	01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	205	Secteur flamand des agences de location sociales	319.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	206	Secteur flamand des syndicats des locataires	319.01	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	207	Secteur flamand d'autres établissements et services d'éducation et d'hébergement	319.01	Oui	Oui	Code à utiliser pour les activités qui ne relèvent pas des sous-secteurs spécifiques, p.ex. : • centres de services locaux (CSL) • services d'aide sociale de la mutualité	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	208	Secteur flamand des établissements et services d'éducation et d'hébergement - sous-secteur inconnu	319.01	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999

Initiatives flamandes d'habitations protégées

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Initiatives flamandes d'habitations protégées	613	Secteur flamand des initiatives d'habitations protégées	330.01.51	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Les hôpitaux privés, hôpitaux de revalidation et les maisons de soins psychiatriques

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Les hôpitaux privés, hôpitaux de revalidation et les maisons de soins psychiatriques	600	Secteur flamand des hôpitaux de revalidation	330.01.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Les hôpitaux privés, hôpitaux de revalidation et les maisons de soins psychiatriques	601	Secteur flamand des maisons de soins psychiatriques	330.01.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Les hôpitaux privés, hôpitaux de revalidation et les maisons de soins psychiatriques	602	Secteur flamand des hôpitaux - sous-secteur inconnu	330.01.10	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999
Les hôpitaux privés, hôpitaux de revalidation et les maisons de soins psychiatriques	603	Secteur des hôpitaux qui ne relèvent pas de la compétence flamande	330.01.10	Oui	Oui	P. ex. hôpitaux généraux	01/01/2019	31/12/9999

Résidences pour personnes âgées, centre de soins de jour, centres de jour pour court séjour et résidences-services

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Résidences pour personnes âgées, centre de soins de jour, centres de jour pour court séjour et résidences-services	604	Secteur flamand des résidences pour personnes âgées, des centre de soins de jour et des centre de court séjour	330.01.20	Oui	Oui	On entend par « centres de soins de jour » les centres de soins de jours « normaux » qui ne sont pas conformes à l'article 51.	01/01/2019	31/12/9999
Résidences pour personnes âgées, centre de soins de jour, centres de jour pour court séjour et résidences-services	605	Secteur flamand des résidences-services	330.01.20	Oui	Oui	Pour l'employeur avec une résidence pour personnes âgées et résidences-services, il convient d'utiliser le code 604 pour le personnel de la résidence pour personnes âgées et le code 605 pour le personnel de la résidence-services.	01/01/2019	31/12/9999
Résidences pour personnes âgées, centre de soins de jour, centres de jour pour court séjour et résidences-services	606	Secteur flamand de soins aux personnes âgées - sous-secteur inconnu	330.01.20	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999
Résidences pour personnes âgées, centre de soins de jour, centres de jour pour court séjour et résidences-services	607	Secteur des soins aux personnes âgées qui ne relève pas de la compétence flamande	330.01.20	Oui	Oui	Equipements de soins wallons et bruxellois pour les personnes âgées	01/01/2019	31/12/9999

Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	100	Secteur flamand d'assistance familiale	318.02	Oui	Oui	p.ex. : • soins aux personnes (lavage, habillage, soins, ...) • aide dans le ménage (cuisine, lavage, repassage, ...) • soutien psychosocial et pédagogique et accompagnement (compagnie, point de contact, renvoi à d'autres prestataires de soins, ...) • dans une mesure restreinte, aide au nettoyage de la maison	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	101	Secteur flamand des soins à domicile complémentaires	318.02	Oui	Oui	p.ex. : • nettoyage de la maison (nettoyage, dépoussiérage et passage de l'aspirateur, ...) • aides de gardiennage (compagnie, aide pour manger, ...) • aide à l'exécution de petits travaux (petites réparations, peintures ou tapissages, ...)	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	102	Secteur flamand des titres-services	318.02	Oui	Oui	Le personnel titres-services ainsi que leur encadrement : • aide dans le ménage (nettoyage (y compris les vitres), lavage et repassage, préparation des repas, petits raccommodages occasionnels) • repassage en dehors du domicile • courses à usage quotidien • transport des personnes à mobilité réduite (aides aux transports des utilisateurs moins valides ou de l'enfant moins valide d'un utilisateur)	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	103	Secteur flamand de la garderie d'enfants malades	318.02	Oui	Non	Quelques services d'assistance familiale sont agréés pour garder les enfants malades avec les moyens de l'ancien "FCUD", transmis aujourd'hui à Kind&Gezin.	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	104	Secteur flamand des autres services pour l'assistance familiale et l'assistance aux personnes âgées	318.02	Oui	Oui	Code à utiliser pour les activités qui ne relèvent pas des sous-secteurs spécifiques, p.ex : • centres de services locaux (CSL) • centres de services régionaux • services de garde • centres de soins de jour ou « Collectieve Autonome DagOpvang (CADO) » (accueil de jour collectif et autonome), exploités par un service des d'assistance familiale et des soins à domicile complémentaires agréé (conformément à l'article 51) • services d'accueil temporaire • livraison de repas	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	105	Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées - sous-secteur inconnu	318.02	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999

Secteur flamand des ateliers protégés, des ateliers sociaux et des entreprises de travail adapté

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur flamand des ateliers protégés, des ateliers sociaux et des entreprises de travail adapté	400	Secteur flamand des ateliers sociaux	327.01	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand des ateliers protégés, des ateliers sociaux et des entreprises de travail adapté	401	Secteur flamand des ateliers protégés	327.01	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand des ateliers protégés, des ateliers sociaux et des entreprises de travail adapté	402	Secteur flamand des entreprises de travail adapté	327.01	Oui	Non	Ne pas utiliser tant qu'il existe une distinction entre, p. ex., les conditions de rémunération et d'emploi et l' ONSS	01/01/2019	31/12/9999

Secteur flamand socioculturel

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur flamand socioculturel	500	Secteur flamand du travail socioculturel	329.01	Oui	Oui	Le travail socioculturel pour adultes est un secteur au sein duquel beaucoup de pratiques socioculturelles sont organisées et soutenues. Les rencontres, l'apprentissage non-formel et informel, la formation d'une communauté et l'engagement social constituent le noyau de ces pratiques. Il est question de travail socio-culturel quand les pratiques socioculturelles présentent une certaine institutionnalisation. Cette institutionnalisation est effectuée par la voie de trois axes : la formalisation, la professionnalisation et la régulation par les autorités. • secteur privé : il s'agit ici uniquement des organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou d'un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année. • secteur public : p.ex. les centres de quartier	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	501	Secteur flamand de la diffusion de la culture	329.01	Oui	Oui	La diffusion de la culture vise à une diffusion géographique et sociale de l'art et de la culture. • secteur privé : il s'agit ici uniquement des organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou d'un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année. • secteur public : p.ex. les bibliothèques, les services de culture, l'infrastructure culturelle, les musées, le fonctionnement de patrimoine culturel,...	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur flamand socioculturel	502	Secteur flamand de l'organisation sociétale	329.01	Oui	Non	Le secteur de l'organisation sociétale consiste en huit instituts régionaux : un institut dans chaque province flamande et dans les villes d'Anvers, de Bruxelles et de Gand. Les instituts sont reconnus et subventionnés par l'Autorité flamande. Ceci vaut uniquement pour le secteur privé: il s'agit ici uniquement des organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou d'un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année.	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	503	Secteur flamand de l'intégration	329.01	Oui	Oui	Objectif : s'engager pour une société qui offre des chances égales à tout le monde, quelle que soit leur origine. Offre: parcours d'intégration ; soutien aux administrations, aux organisations et aux services pour faire face à la diversité croissante ; accompagnement des allophones vers une offre appropriée de néerlandais comme deuxième langue, ... • secteur privé : il s'agit ici uniquement des organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou d'un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année. • secteur public : entres autres les initiatives d'accueil locales.	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	504	Secteur flamand des organisations néerlandophones d'activation socioprofessionnelle à Bruxelles	329.01	Oui	Non	Ceci vaut uniquement le secteur privé: ceci concerne uniquement les organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année.	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	505	Secteur flamand de la formation professionnelle	329.01	Oui	Non	Ceci vaut uniquement le secteur privé: ceci concerne uniquement les organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année.	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	506	Secteur flamand des fédérations sportives, services sportifs et infrastructures sportives	329.01	Oui	Oui	Dans le domaine du secteur privé, ceci concerne uniquement les organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année.	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	507	Secteur flamand du secteur de l'environnement et de la nature	329.01	Oui	Oui	Dans le domaine du secteur privé, ceci concerne uniquement les organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année.	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	508	Secteur flamand des organisations et mouvements de jeunesse	329.01	Oui	Oui	• secteur privé : il s'agit ici uniquement des organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou un arrêté flamand et qui relèvent par conséquentaussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année, p.ex. l'aide à la jeunesse communautaire et supralocale.	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
						• secteur public : entre autres des services de jeunes		
Secteur flamand socioculturel	509	Secteur flamand des travailleurs du groupe cible LDE (lokale diensteneconomie)	329.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	**510**	Secteur flamand des autres sous-secteurs qui relèvent de la prime de fin d'année VIA4	329.01	Oui	Non	Ceci vaut uniquement le secteur privé : il s'agit ici uniquement des organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année, p.ex. • les associations où les pauvres prennent la parole • les centres de services locaux (CSL) **• les centres culturels et les centres communautaires sous la forme d'asbl communales subventionnées par le Gouvernement flamand par le biais du Fonds des communes**	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	511	Secteur flamand des autres dispositifs socioculturels	329.01	Oui	Oui	Code à utiliser pour les activités qui ne relèvent pas des sous-secteurs spécifiques • secteur privé : les organisations qui ne reçoivent pas de moyens via un agrément flamand, entre autres les centres d'éducation de base, le tourisme, les associations des utilisateurs et d'intervenants de proximité, les centres de service régionaux • secteur public : p.ex. les services de loisirs, le tourisme	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	512	Secteur socioculturel flamand - sous-secteur inconnu	329.01	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999

Secteur non-marchand - PVB/PAB

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur non-marchand - PVB/PAB	209	Secteur flamand des employeurs d'assistants personnels dans le cadre d'un "PVB (persoonsvolgend budget)" et d'un "PAB (persoonlijk assistentiebudget)"	337	Oui	Non	Il s'agit d'employeurs qui engagent des assistants personnels avec un contrat de travail dans le cadre d'un PVB (persoonsvolgend budget) ou d'un PAB (persoonlijk assistentiebudget) S'il ne s'agit pas d'un PVB ou PAB, ce champ est laissé vide.	01/01/2019	31/12/9999

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro Dmfas02: Détail des données pour les déductions

Version: 2024/2

Date de publication:

30/05/2024

Contenu de l'annexe:

AN 2021-2-Frdmfas02.pdf

AN 2021-2-Frdmfas02.xlsx

Information intermédiaire:

Code DMFA	Libellé	Niveau	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Montant de la déduction - détail	Numéro d'enregistrement du règlement de travail	Date d'origine droit	Date d'expiration du droit	Temps de travail hebdomadaire moyen avant la réduction du temps de travail	Temps de travail hebdomadaire moyen après la réduction du temps de travail
1350	Réduction du temps de travail à 38 heures par semaine	Ligne travailleur	2001/4	2003/1	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1351	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en une fois	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1352	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en quatre tranches	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1353	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1353	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	Occupation de la ligne travailleur	2004/1	9999/4	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1345	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en une fois	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit
1346	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en quatre tranches	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit
3500	Réduction du temps de travail	Occupation de la ligne travailleur	2004/1	9999/4	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
3520	Réduction du temps de travail et semaine des quatre jours	Occupation de la ligne travailleur	2004/1	9999/4	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
3700	Réduction du temps de travail suite à la crise	Occupation de la ligne travailleur	2009/2	2011/1	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
3700	Réduction du temps de travail suite à la crise	Occupation de la ligne travailleur	2020/3	9999/4	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

Code DMFA	Libellé	Niveau	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Montant de la déduction - détail	Numéro d'enregistrement du règlement de travail	Date d'origine droit	Date d'expiration du droit	Temps de travail hebdomadaire moyen avant la réduction du temps de travail	Temps de travail hebdomadaire moyen après la réduction du temps de travail
3701	Réduction temporaire du temps de travail suite au Brexit	Occupation de la ligne travailleur	2021/1	2022/1	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
3720	Réduction du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite à la crise	Occupation de la ligne travailleur	2009/2	2011/1	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
3720	Réduction du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite à la crise	Occupation de la ligne travailleur	2020/3	9999/4	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
3721	Réduction temporaire du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite au Brexit	Occupation de la ligne travailleur	2021/1	2022/1	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

NUMERO DU BLOC: 90059	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Formulaire
(Label XML : Form)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer un formulaire.

CONTENU (ZONES):
00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
00218 - DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
00299 - HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
00110 - STATUT DE L'ATTESTATION
00297 - TYPE DU FORMULAIRE

BLOCS LIES: 90102 - Référence du fichier reçu; 90154 - Formulaire original traité; 90082 - Référence; 90155 - Référence traitée; 90201 - Déclaration employeur - Consultation

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Indispensable
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90059-001	B
Erreur de séquence	90059-091	B
Pas de données	90059-134	B
Non admis	90059-146	B

NUMERO DU BLOC: 90082	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Référence
(Label XML : Reference)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de préciser des références relatives à un ou plusieurs formulaires ; un formulaire pouvant être une déclaration DmfA originale, une déclaration de modification DmfA, une DRS, une demande de renseignements, une déclaration Dimona, etc.

CONTENU (ZONES):
00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE
00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si la demande de consultation contient un bloc référence
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90082-090	B
Erreur de séquence	90082-091	B
Non admis	90082-146	B

NUMERO DU BLOC: 90102	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Référence du fichier reçu
(Label XML : FileReference)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant la référence du fichier reçu.

CONTENU (ZONES):
00106 - NOM DU FICHIER
00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** facultatif
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Ce bloc n'est actuellement pas renseigné.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90102-090	B
Erreur de séquence	90102-091	B
Non admis	90102-146	B

NUMERO DU BLOC: 90154	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Formulaire original traité
(Label XML : HandledOriginalForm)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant le formulaire original.

CONTENU (ZONES):
00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
00218 - DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
00299 - HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
00110 - STATUT DE L'ATTESTATION
00297 - TYPE DU FORMULAIRE

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Indispensable
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90154-001	B
Erreur de cardinalité	90154-090	B
Erreur de séquence	90154-091	B
Non admis	90154-146	B

NUMERO DU BLOC: 90155	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Référence traitée
(Label XML : HandledReference)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant la référence traitée.

CONTENU (ZONES):
00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE
00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Indispensable
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90155-001	B
Erreur de cardinalité	90155-090	B
Erreur de séquence	90155-091	B
Non admis	90155-146	B

NUMERO DU BLOC: 90176	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Rapport d'anomalies
(Label XML : AnomalyReport)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant le rapport d'anomalies.

CONTENU (ZONES):
00108 - IDENTIFIANT DE L'ERREUR
00235 - NOM DU TAG
00236 - VALEUR
00497 - GRAVITÉ DE L'ANOMALIE
00628 - LIBELLÉ DE L'ANOMALIE

BLOCS LIES: 90178 - Chemin

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si la réception des anomalies a été exprimée dans la demande de consultation et qu'il reste au moins une anomalie à corriger pour l'élément en cours.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DU BLOC: 90178	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Chemin
(Label XML : Path)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant le chemin vers les anomalies.

"Zone ajoutée"
CONTENU (ZONES):

00013 - ANNÉE - TRIMESTRE
00011 - NUMÉRO ONSS
00109 - NUMÉRO PPL
00012 - NOTION CURATELLE
00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE
00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE
00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00023 - NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
00037 - CODE TRAVAILLEUR
00043 - NUMÉRO D'OCCUPATION
00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
00061 - NUMÉRO DE LIGNE PRESTATION
00062 - CODE PRESTATION
00066 - NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION
00067 - CODE RÉMUNÉRATION
00068 - FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME
00069 - POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE
00086 - CODE DÉDUCTION
00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
00815 - NOTION EMPLOYEUR
00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
00228 - CODE NACE
00824 - NOTION TYPE D'ACCORD DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00825 - NOTION D'INTERRUPTION DE CARRIÈRE OU DE PRÉPENSION À MI-TEMPS
00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS
00827 - NOTION DE REMPLACEMENT CONFORME
00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION
00083 - TYPE DE COTISATION
00829 - NOTION D'ADAPTATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE OU DE L'ALLOCATION SOCIALE
00955 - NUMÉRO DE SUITE COTISATION
00079 - CODE COTISATION PRÉPENSION
00144 - NATURE DE L'INDEMNITÉ
00145 - DEGRÉ D'INCAPACITÉ
00615 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE
00616 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR
00617 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00780 - NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
00901 - MONTANT CALCULÉ PAR PERSONNE PHYSIQUE
00902 - MONTANT CALCULÉ PAR COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00940 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT LIÉ AU CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX
00964 - DATE DE DÉBUT - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
01006 - NUMÉRO DE SUITE EMPLOYEUR
00993 - NUMÉRO DE SUITE DE L'ÉLÉMENT DE L'HISTORIQUE DE CARRIÈRE
00961 - TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC
00962 - CATÉGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC
00967 - NATURE DU SERVICE
00968 - CARACTÈRE DE LA FONCTION
01000 - NUMÉRO DE SUITE DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00970 - DATE DE DÉBUT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00972 - DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETÉ PÉCUNIAIRE
00973 - RÉFÉRENCE DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT
01001 - NUMÉRO DE SUITE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00977 - RÉFÉRENCE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00978 - DATE DE DÉBUT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
01002 - CODE DE L'ABSENCE NON SITUABLE
01004 - ANNÉE CIVILE
00910 - DATE DE DÉBUT
01250 - TYPE COMPENSATION EMPLOYEUR
00131 - NUMÉRO D'ENTREPRISE UTILISATRICE

01185 - NUMÉRO DE TVA
00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE
00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE
01283 - TYPE ÉLÉMENT FINANCIER
01284 - CODE ÉLÉMENT FINANCIER

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Indispensable
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DU BLOC: 90201	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Déclaration employeur - Consultation
(Label XML : EmployerDeclarationConsult)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à la consultation d'une déclaration employeur.

CONTENU (ZONES):
00013 - ANNÉE - TRIMESTRE
00011 - NUMÉRO ONSS
00012 - NOTION CURATELLE
00109 - NUMÉRO PPL
00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE
00016 - CONVERSION EN RÉGIME 5
00534 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA DÉCLARATION EMPLOYEUR
00832 - NUMÉRO DE VERSION DE LA DÉCLARATION EMPLOYEUR
00609 - CODE RÉSULTAT DE LA RECHERCHE
00852 - ENVOI DES ANOMALIES

BLOCS LIES: 90202 - Personne physique - Consultation; 90295 - Véhicule de société - Action; 90216 - Cotisation non liée à une personne physique - Consultation; 90602 - Compensation employeur - Consultation

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Indispensable
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90201-001	B
Erreur de cardinalité	90201-090	B
Erreur de séquence	90201-091	B
Non admis	90201-146	B

NUMERO DU BLOC: 90202	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Personne physique - Consultation
(Label XML : NaturalPersonConsult)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à la consultation d'une personne physique.

CONTENU (ZONES):
00023 - NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
00025 - NOM DU TRAVAILLEUR
00026 - PRÉNOM DU TRAVAILLEUR
00615 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE
00549 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE
00548 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
00620 - NUMÉRO DE VERSION DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
00609 - CODE RÉSULTAT DE LA RECHERCHE

BLOCS LIES: 90204 - Ligne travailleur - Consultation; 90176 - Rapport d'anomalies

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si la demande de consultation concerne au moins une personne physique et que la déclaration n'est pas annulée.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90202-091	B
Non admis	90202-146	B

NUMERO DU BLOC: 90203	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

DmfAConsultationAnswer
(Label XML : DmfAConsultationAnswer)

DESCRIPTION: Elément racine du message XML permettant de répondre à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle

CONTENU (ZONES):

BLOCS LIES: 90059 - Formulaire

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Indispensable
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90203-001	B
Root inconnu	90203-089	B
Erreur de séquence	90203-091	B
Non admis	90203-146	B

NUMERO DU BLOC: 90204	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Ligne travailleur - Consultation
(Label XML : WorkerRecordConsult)

DESCRIPTION:
Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à la consultation d'une ligne travailleur.

CONTENU (ZONES):
00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
00037 - CODE TRAVAILLEUR
00038 - DATE DE DÉBUT DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
00039 - DATE DE FIN DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
00040 - NOTION FRONTALIER
00041 - ACTIVITÉ PAR RAPPORT AU RISQUE
00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
00616 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR
00574 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00610 - NUMÉRO DE VERSION LIGNE TRAVAILLEUR
00425 - CODE ASSUJETTISSEMENT
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:
90226 - Occupation de la ligne travailleur - Consultation; 90579 - Activation - Informations - Action; 90230 - Cotisation due pour la ligne travailleur - Action; 90231 - Déduction ligne travailleur - Action; 90233 - Cotisation travailleur statutaire licencié - Action; 90234 - Cotisation travailleur étudiant - Action; 90235 - Cotisation travailleur prépensionné - Action; 90236 - Indemnité AT-MP - Action; 90338 - Indemnité complémentaire - Action

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:**
Obligatoire si au moins une ligne travailleur est présente dans la DB DmfA pour la personne physique demandée

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90204-091	B
Pas de données	90204-134	B
Non admis	90204-146	B

NUMERO DU BLOC: 90216	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Cotisation non liée à une personne physique - Consultation
(Label XML : ContributionUnrelatedToNPConsult)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à la consultation d'une cotisation non liée à une personne physique

CONTENU (ZONES):
00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE
00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00021 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00022 - MONTANT DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00611 - NUMÉRO DE VERSION COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00425 - CODE ASSUJETTISSEMENT
00609 - CODE RÉSULTAT DE LA RECHERCHE
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES: 90176 - Rapport d'anomalies

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si la demande de consultation concerne au moins une cotisation non liée à une personne physique et que la déclaration n'est pas annulée

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90216-091	B
Non admis	90216-146	B

NUMERO DU BLOC: 90226	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Occupation de la ligne travailleur - Consultation
(Label XML : OccupationConsultation)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à une occupation et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00043 - NUMÉRO D'OCCUPATION
00044 - DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION
00045 - DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
00047 - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL
00050 - TYPE DU CONTRAT
00049 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE
00053 - STATUT DU TRAVAILLEUR
00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
00052 - MESURE DE PROMOTION DE L'EMPLOI
00054 - NOTION PENSIONNÉ
00055 - TYPE D'APPRENTISSAGE
00056 - MODE DE RÉMUNÉRATION
00057 - NUMÉRO DE FONCTION
00059 - CLASSE DU PERSONNEL VOLANT
00060 - ENSEIGNEMENT - MODE PAIEMENT
00617 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00625 - JUSTIFICATION DES JOURS
00228 - CODE NACE
00619 - NUMÉRO DE VERSION DE L'OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00411 - CODE ACTION
00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
01195 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU NAVIRE
01199 - CLASSE DU PERSONNEL
01203 - NOMBRE MOYEN D'HEURES SUBSIDIÉES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR

BLOCS LIES:

90314 - Occupation - Informations - Action; 90591 - Deuxième pilier de pension - Informations - Action; 90227 - Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action; 90228 - Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action; 90423 - Données de l'occupation relatives au secteur public - Action; 90439 - Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations - Action; 90604 - Entreprise utilisatrice - Action; 90229 - Déduction occupation - Action

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si au moins une occupation est présente dans la DB DmfA pour la ligne travailleur
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90226-091	B
Non admis	90226-146	B

NUMERO DU BLOC: 90227	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action
(Label XML : ServiceAction)

DESCRIPTION:
Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à des prestations d'un travailleur pour une occupation de la ligne travailleur et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00061 - NUMÉRO DE LIGNE PRESTATION
00062 - CODE PRESTATION
00063 - NOMBRE DE JOURS DE LA PRESTATION
00064 - NOMBRE D'HEURES DE LA PRESTATION
00065 - NOMBRE DE MINUTES DE VOL
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si au moins une prestation est présente dans la DB DmfA pour l'occupation
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90227-091	B
Non admis	90227-146	B

NUMERO DU BLOC: 90228	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action
(Label XML : RemunAction)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à des rémunérations d'un travailleur pour une occupation de la ligne travailleur et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00066 - NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION
00067 - CODE RÉMUNÉRATION
00068 - FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME
00069 - POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE
00070 - RÉMUNÉRATION
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si au moins une rémunération est présente dans la DB DmfA pour l'occupation
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90228-091	B
Non admis	90228-146	B

NUMERO DU BLOC: 90229	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Déduction occupation - Action
(Label XML : OccupationDeductionAction)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à des déductions demandées pour une occupation et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00086 - CODE DÉDUCTION
00088 - BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION
00089 - MONTANT DE LA DÉDUCTION
00090 - DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION
00091 - NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA
00092 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE
00093 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION
00094 - ORIGINE DE L'ATTESTATION
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES: 90251 - Détail données déduction occupation - Action

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si au moins une déduction est présente dans la DB DmfA pour l'occupation
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90229-091	B
Non admis	90229-146	B

NUMERO DU BLOC: 90230	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Cotisation due pour la ligne travailleur - Action
(Label XML : WorkerContributionAction)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives des cotisations dues pour une ligne travailleur et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION
00083 - TYPE DE COTISATION
00084 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION
00085 - MONTANT DE LA COTISATION
00896 - DATE PREMIÈRE EMBAUCHE
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si au moins une cotisation due est présente dans la DB DmfA pour la ligne travailleur
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90230-091	B
Non admis	90230-146	B

NUMERO DU BLOC: 90231	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Déduction ligne travailleur - Action
(Label XML : WorkerDeductionAction)

DESCRIPTION:
Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à des déductions demandées pour une ligne travailleur et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00086 - CODE DÉDUCTION
00088 - BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION
00089 - MONTANT DE LA DÉDUCTION
00090 - DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION
00091 - NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA
00092 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE
00093 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION
00094 - ORIGINE DE L'ATTESTATION
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:
90232 - Détail données déduction ligne travailleur - Action

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si au moins une déduction est présente dans la DB DmfA pour la ligne travailleur
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90231-091	B
Non admis	90231-146	B

NUMERO DU BLOC: 90232	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Détail données déduction ligne travailleur - Action
(Label XML : DeductionDetailAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données détaillées relatives à certaines déductions ligne travailleur (cf. Annexe dmfas02) et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
00141 - MONTANT DE LA DÉDUCTION - DÉTAIL
00142 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT DE TRAVAIL
00143 - DATE D'ORIGINE DU DROIT
00147 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN AVANT LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
00148 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN APRÈS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:**

Cardinalité 0 pour une DmfAPPL
Cardinalité 1..* pour une DmfA, si au moins un détail données déduction ligne travailleur est présent dans la DB DmfA pour la déduction ligne travailleur

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90232-091	B
Non admis	90232-146	B

NUMERO DU BLOC: 90233	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Cotisation travailleur statutaire licencié - Action
(Label XML : DismissedStatWorkerContAction)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à des cotisations dues pour un travailleur statutaire licencié et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00071 - RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
00072 - COTISATION RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
00073 - NOMBRE DE JOURS DE RÉFÉRENCE
00127 - DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT
00129 - DATE DE FIN DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si la ligne travailleur concerne un travailleur statutaire licencié
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90233-090	B
Erreur de séquence	90233-091	B
Non admis	90233-146	B

NUMERO DU BLOC: 90234	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Cotisation travailleur étudiant - Action
(Label XML : StudentContributionAction)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à une cotisation de solidarité due pour un étudiant et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00076 - RÉMUNÉRATION ÉTUDIANT
00077 - COTISATION ÉTUDIANT
00078 - NOMBRE DE JOURS ÉTUDIANT
01158 - NOMBRE D'HEURES ÉTUDIANT
00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES: 90604 - Entreprise utilisatrice - Action

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si la ligne travailleur concerne un travailleur étudiant
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90234-090	B
Erreur de séquence	90234-091	B
Non admis	90234-146	B

NUMERO DU BLOC: 90235	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Cotisation travailleur prépensionné - Action
(Label XML : EarlyRetirementContAction)

DESCRIPTION:
Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à des cotisations dues pour un travailleur prépensionné et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00079 - CODE COTISATION PRÉPENSION
00080 - NOMBRE DE MOIS PRÉPENSION
00081 - COTISATION PRÉPENSION
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 2

PRESENCE
***CONDITION:**
Cardinalité 0 pour une DmfAPPL.
Cardinalité 0 si la ligne travailleur dans la DB DmfA ne concerne pas un travailleur prépensionné ou, à partir des déclarations DmfA du 2/2010, si la ligne travailleur concerne un travailleur prépensionné pour l'ONSS.
Cardinalité 1 ... 2 jusqu'aux déclarations DmfA du 1/2010, si la ligne travailleur concerne un travailleur prépensionné pour l'ONSS.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90235-090	B
Erreur de séquence	90235-091	B
Non admis	90235-146	B

NUMERO DU BLOC: 90236	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Indemnité AT-MP - Action
(Label XML : IndemnityWAPMAction)

DESCRIPTION:
Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à des indemnités payées à un travailleur ayant eu un accident du travail ou une maladie professionnelle et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00144 - NATURE DE L'INDEMNITÉ
00145 - DEGRÉ D'INCAPACITÉ
00146 - MONTANT DE L'INDEMNITÉ
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:**
Cardinalité 0 pour une DmfAPPL
Cardinalité 1..* pour une DmfA, si au moins une indemnité AT - MP est présente dans la DB DmfA pour la ligne travailleur

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90236-091	B
Non admis	90236-146	B

NUMERO DU BLOC: 90251	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Détail données déduction occupation - Action
(Label XML : OccupationDeductionDetailAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données détaillées relatives à certaines déductions occupation (cf. Annexe dmfas02) et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc.

CONTENU (ZONES):

00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
00143 - DATE D'ORIGINE DU DROIT
00914 - DATE D'EXPIRATION DU DROIT
00147 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN AVANT LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
00148 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN APRÈS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:**

Cardinalité 0 pour une DmfAPPL
Cardinalité 1 ..* pour une DmfA, si au moins un détail données déduction occupation est présent dans la DB DmfA pour la déduction occupation

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90251-091	B

NUMERO DU BLOC: 90295	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Véhicule de société - Action
(Label XML : CompanyVehicleAction)

DESCRIPTION:
Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à un véhicule de société et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00780 - NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
00781 - NUMÉRO DE PLAQUE
01217 - VÉHICULE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
00782 - NUMÉRO DE VERSION VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:**
Cardinalité 0 si la société ne dispose pas de véhicule de société ou si la demande de consultation porte exclusivement sur des personnes physiques ou des cotisations non liées à une personne physique qui ne concernent pas l'usage d'un véhicule de société.
Cardinalité 1 ... * si la société dispose d'au moins un véhicule de société et que la demande de consultation porte sur la déclaration complète ou sur au moins une cotisation non liée à une personne physique qui concerne l'usage d'un véhicule de société.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90295-001	B
Erreur de séquence	90295-091	B
Non admis	90295-146	B

NUMERO DU BLOC: 90314	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Occupation - Informations - Action
(Label XML : OccupationInformationsAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations relatives à une occupation et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00795 - EXTRA
00893 - PERSONNEL MIS À DISPOSITION
00794 - MESURES POUR LE NON MARCHAND
00812 - SALAIRE HORAIRE
00862 - SALAIRE HORAIRE EN MILLIÈMES D'EURO
00728 - DATE À LAQUELLE UN MEMBRE DU PERSONNEL NOMMÉ EST MALADE DEPUIS 6 MOIS OU PLUS
01010 - NOMBRE DE JOURS SALAIRE GARANTI PREMIÈRE SEMAINE
01011 - RÉMUNÉRATION BRUTE PAYÉE EN CAS DE MALADIE
01012 - DISPENSE DE DÉCLARATION DES DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
01013 - DÉROGATION RÉGIME DE PENSION COMPLÉMENTAIRE
01063 - DONNÉE DE CONTRÔLE - OBLIGATION
01092 - DATE DE NOMINATION À TITRE DÉFINITIF
01148 - DATE D'ATTRIBUTION DU NOUVEAU POSTE MARIBEL SOCIAL
01176 - COTISATION PENSION DU SECTEUR PUBLIC POUR TRAVAILLEURS STATUTAIRES - BASE DE CALCUL DÉROGATOIRE
01194 - MESURE CARRIÈRE
00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS
00197 - NOMBRE DE JOURS DE VACANCES
01215 - DÉTAIL SECTEUR
01216 - BUDGET MOBILITÉ
01232 - NOMBRE D'HEURES DE CONGÉ FORMATION FLAMAND
01237 - AIDE RÉGIONALE À L'EMPLOI
01243 - COTISATION PATRONALE DESTINÉE AUX MESURES D'EMPLOYABILITÉ
01270 - SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉ
01271 - NOTION FLEXI
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:**

Cardinalité 0 si aucune information relative à l'occupation ne doit être déclarée.
Cardinalité 1 si au moins une information relative à l'occupation doit être déclarée, à partir des déclarations du 2/2005.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90314-090	B
Erreur de séquence	90314-091	B
Non admis	90314-146	B

NUMERO DU BLOC: 90338	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Indemnité complémentaire - Action
(Label XML : ComplementaryIndemnityAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les informations générales relatives aux indemnités payées en complément d'allocations de prépension, de chômage ou d'interruption de carrière à un travailleur de 50 ans ou plus et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00815 - NOTION EMPLOYEUR
00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
00228 - CODE NACE
00949 - TYPE DE DÉBITEUR
00823 - DATE DU PREMIER OCTROI DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00824 - NOTION TYPE D'ACCORD DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00825 - NOTION D'INTERRUPTION DE CARRIÈRE OU DE PRÉPENSION À MI-TEMPS
00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS
00827 - NOTION DE REMPLACEMENT CONFORME
00749 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DU REMPLAÇANT
00853 - MESURES PRÉVUES EN CAS DE REPRISE DU TRAVAIL
00950 - NOMBRE DE PARTIES DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00951 - DATE DE NOTIFICATION DU PRÉAVIS
00952 - NOTION D'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ OU EN RESTRUCTURATION
00953 - DATE DE DÉBUT DE RECONNAISSANCE
00954 - DATE DE FIN DE RECONNAISSANCE
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

90339 - Indemnité complémentaire - Cotisation - Action

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:**

Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un travailleur pour lequel une cotisation sur des indemnités complémentaires est due (voir annexe 2 pour une DmfA ou annexe 28 pour une DmfAPPL).
Cardinalité 1..* si la ligne travailleur concerne un travailleur pour lequel une cotisation sur des indemnités complémentaires est due (voir annexe 2 pour une DmfA ou annexe 28 pour une DmfAPPL).

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

Une indemnité complémentaire donnée (une combinaison notion employeur / numéro de commission paritaire / notion type d'accord de l'indemnité complémentaire / notion d'interruption de carrière à mi-temps / notion de dispense de prestations / notion de remplacement conforme à une CCT) ne peut se retrouver qu'une seule fois par ligne travailleur.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90338-090	B
Erreur de séquence	90338-091	B
Non admis	90338-146	B

NUMERO DU BLOC: 90339	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
(Label XML : ComplIndemnityContributionAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les informations relatives aux cotisations sur les indemnités complémentaires aux allocations de prépension, chômage ou d'interruption de carrière (part patronale ou part personnelle) et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION
00083 - TYPE DE COTISATION
01129 - CODE PÉRIODE
00829 - NOTION D'ADAPTATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE OU DE L'ALLOCATION SOCIALE
00955 - NUMÉRO DE SUITE COTISATION
00830 - MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00892 - NOTION DE CAPITALISATION
00956 - MONTANT THÉORIQUE DE L'ALLOCATION SOCIALE
00831 - NOMBRE DE MOIS - INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00957 - DÉCIMALES POUR LE NOMBRE DE MOIS
00958 - NOMBRE DE JOURS - MOIS INCOMPLET
00959 - MOIS INCOMPLET - RAISON
00960 - NOTION D'APPLICATION DU PLANCHER
00085 - MONTANT DE LA COTISATION
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:**

Cardinalité 0 pour une DmfAPPL.
Cardinalité 0 pour une DmfA si aucune cotisation n'est due dans le cadre des indemnités complémentaires aux allocations de prépension, de chômage ou d'interruption de carrière.
Cardinalité 1... * pour une DmfA si une (ou plusieurs) cotisation(s) est (sont) due(s) dans le cadre des indemnités complémentaires aux allocations de prépension, de chômage ou d'interruption de carrière.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

Une cotisation donnée (une combinaison code travailleur cotisation / type de cotisation / notion d'adaptation du montant de l' indemnité / numéro de suite cotisation) ne peut se retrouver qu'une seule fois par indemnité complémentaire.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90339-090	B
Erreur de séquence	90339-091	B
Non admis	90339-146	B

NUMERO DU BLOC: 90423	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Données de l'occupation relatives au secteur public - Action
(Label XML : OccupationPSDAction)

DESCRIPTION:
Bloc fonctionnel permettant de déclarer des données de l'occupation spécifiques aux régimes de pension du secteur public et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00964 - DATE DE DÉBUT - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
00965 - DATE DE FIN - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
00961 - TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC
00962 - CATÉGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC
00963 - DÉNOMINATION DU GRADE OU DE LA FONCTION
00966 - RÔLE LINGUISTIQUE
00967 - NATURE DU SERVICE
00968 - CARACTÈRE DE LA FONCTION
00969 - MOTIF DE FIN DE LA RELATION STATUTAIRE
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:
90424 - Traitement barémique - Action

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 99

PRESENCE
***CONDITION:**
Cardinalité 0 si la ligne travailleur concerne une combinaison d'une catégorie d'employeur et de code travailleur qui n'appartient pas à la liste des combinaisons nécessitant la déclaration d'une ligne Données secteur public de la ligne d'occupation - Action.
Cardinalité 0 si l'occupation de la ligne travailleur concerne une période couverte par une indemnité de rupture.
Cardinalité 1…99 si la ligne travailleur concerne une combinaison d'une catégorie d'employeur et de code travailleur qui appartient à la liste des combinaisons nécessitant la déclaration d'une ligne Données relatives au secteur public - Action.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**
Un bloc Données de l'occupation relatives au secteur public - Action (une combinaison des zones suivantes : DATE DE DEBUT - DONNEES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC, TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC, CATEGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC, NATURE DU SERVICE, CARACTERE DE LA FONCTION) ne peut se retrouver qu'une seule fois par Occupation de la ligne travailleur - Consultation.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non admis	90423-146	B
Erreur de séquence	90423-091	B

NUMERO DU BLOC: 90424	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Traitement barémique - Action
(Label XML : ScaleSalaryAction)

DESCRIPTION:
Bloc fonctionnel permettant de déclarer les éléments se rapportant au traitement barémique à prendre en considération pour le calcul de la pension de retraite dans le secteur public et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00970 - DATE DE DÉBUT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00971 - DATE DE FIN DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00972 - DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETÉ PÉCUNIAIRE
00973 - RÉFÉRENCE DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT
00974 - MONTANT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00975 - NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE
00976 - NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE - TRAITEMENT BARÉMIQUE COMPLET
01235 - NOTION TRAITEMENT BARÉMIQUE RÉDUIT
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:
90425 - Supplément de traitement - Action

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 99

PRESENCE
***CONDITION:** Indispensable
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Un bloc Traitement barémique - Action (une combinaison des zones suivantes : DATE DE DEBUT DU TRAITEMENT BAREMIQUE, DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETE PECUNIAIRE, REFERENCE DE L'ECHELLE DE TRAITEMENT) ne peut se retrouver qu'une seule fois par bloc Données de l'occupation relatives au secteur public - Action.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non admis	90424-146	B
Erreur de séquence	90424-091	B

NUMERO DU BLOC: 90425	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Supplément de traitement - Action
(Label XML : AdditionalScaleSalaryAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les éléments se rapportant aux suppléments de traitement susceptibles d'entrer en ligne de compte pour le calcul de la pension de retraite ou pour la péréquation des pensions du secteur public et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00978 - DATE DE DÉBUT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00979 - DATE DE FIN DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00977 - RÉFÉRENCE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00980 - MONTANT DE BASE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00981 - POURCENTAGE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00982 - NOMBRE D'HEURES OU DE PRESTATIONS
00983 - MONTANT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 99

PRESENCE
***CONDITION:** Facultatif
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Un bloc Supplément de traitement - Actie (une combinaison des zones suivantes : REFERENCE DU SUPPLEMENT DE TRAITEMENT, DATE DE DEBUT DU SUPPLEMENT DE TRAITEMENT) ne peut se retrouver qu'une seule fois par bloc Traitement barémique - Action

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non admis	90425-146	B
Erreur de séquence	90425-091	B

NUMERO DU BLOC: 90439	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations - Action
(Label XML : ReorgMeasureInformationAction)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations relatives à des mesures de réorganisation du travail simultanées et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
01030 - POURCENTAGE DE LA MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité n si la zone 00051 au niveau de l'occupation est complétée avec la valeur 599.
Sinon, cardinalité 0.
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Une mesure de réorganisation du travail ne peut se retrouver qu'une seule fois par occupation.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90439-090	B
Erreur de séquence	90439-091	B
Non admis	90439-146	B

NUMERO DU BLOC: 90579	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Activation - Informations - Action
(Label XML : ActivationInformationAction)

DESCRIPTION:
Bloc fonctionnel contenant les données permettant de calculer la cotisation d'activation et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
01191 - DATE DE DÉBUT DISPENSE DE PRESTATIONS
01192 - DATE DE DÉBUT SITUATION DE FORMATION
01193 - SITUATION DE FORMATION
01244 - STATUT DE LA PARTIE ACTIVATION
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:**
Cardinalité 0 si la zone « Notion de dispense de prestations » (00826) est non présente ou • 2 dans tous les blocs Occupation - Informations (90313).
Cardinalité 1 si la zone « Notion de dispense de prestations » (00826) = 2 dans au moins 1 bloc Occupation-Informations (90313).

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90579-090	B
Erreur de séquence	90579-091	B
Non admis	90579-146	B

NUMERO DU BLOC: 90591	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Deuxième pilier de pension - Informations - Action
(Label XML : SecondPillarInformationAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel qui permet de déclarer des données relatives au deuxième pilier de pension et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

01219 - ANNÉE ET MOIS DE RÉFÉRENCE
01220 - TRAITEMENT MENSUEL
01221 - SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT ET BONIFICATION MENSUELS
01222 - ALLOCATION DE FOYER ET RÉSIDENCE MENSUELLE
00966 - RÔLE LINGUISTIQUE
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Facultatif
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DU BLOC: 90602	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Compensation employeur - Consultation
(Label XML : EmployerCompensationConsult)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à la consultation d'une compensation pour l'employeur.

CONTENU (ZONES):
01250 - TYPE COMPENSATION EMPLOYEUR
01251 - MONTANT DE LA COMPENSATION
01252 - COMPENSATION EMPLOYEUR - EXCEPTION
01253 - NUMÉRO DE VERSION COMPENSATION EMPLOYEUR
00425 - CODE ASSUJETTISSEMENT
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES: 90176 - Rapport d'anomalies

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si la demande de consultation concerne au moins une compensation employeur et que la déclaration n'est pas annulée.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90602-091	B
Non admis	90602-146	B

NUMERO DU BLOC: 90604	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Entreprise utilisatrice - Action
(Label XML : UsingEmployerAction)

DESCRIPTION:
Bloc fonctionnel pour les données d'identification de l'entreprise employeuse où l'intéressé est employé comme intérimaire, et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00153 - DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE UTILISATRICE
00131 - NUMÉRO D'ENTREPRISE UTILISATRICE
01185 - NUMÉRO DE TVA
00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
01254 - NOMBRE DE CONTRATS JOURNALIERS SUCCESSIFS
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:
90605 - Adresse - Action

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:**
Cardinalité 0 si, pour la partie correction, ni le bloc fonctionnel concerné, ni un de ses enfants, n'a été modifié.
Cardinalité 0 si l'occupation ou la cotisation travailleur étudiant est annulée.
Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un travailleur intérimaire.
Cardinalité 1 si la ligne travailleur concerne un travailleur intérimaire non étudiant.
Cardinalité 1..99 si la ligne travailleur concerne un travailleur étudiant intérimaire.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90604-001	NP
Interdit	90604-005	NP
Erreur de séquence	90604-091	B
Non admis	90604-146	B
Erreur de cardinalité	90604-090	B

NUMERO DU BLOC: 90605	VERSION: 2024/2	DATE DE PUBLICATION: 30/05/2024

Adresse - Action
(Label XML : AddressAction)

DESCRIPTION:
Bloc fonctionnel permettant de spécifier complètement une adresse, et l'action demandée ou effectué sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00517 - RUE
00518 - NUMÉRO DE L'ADRESSE
00519 - BOÎTE AUX LETTRES
00520 - CODE POSTAL
00522 - COMMUNE
00523 - CODE PAYS
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:**
Cardinalité 0 si, pour la partie correction, le bloc fonctionnel concerné n'a pas été modifié.
Cardinalité 0 si l'occupation ou la cotisation travailleur étudiant est annulée.
Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un travailleur intérimaire.
Cardinalité 1 si l'entreprise utilisatrice est déclarée mais n'est pas identifiée par son BCE.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90605-001	B
Erreur de séquence	90605-091	B
Non admis	90605-146	B
Erreur de cardinalité	90605-090	B
Pas d'application	90605-053	NP